

*Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

39^e SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE

OCTOBRE 2023

*Conseil économique social et environnemental – 9, place d'Iéna 75008 Paris
Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris*

SOMMAIRE
39^{EME} SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE
DU 23 AU 27 OCTOBRE 2023

LUNDI 23 OCTOBRE 2023
Sous la présidence d'Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

MATIN

Ouverture de la 39^e session de l'AFE par la Présidente, Madame Hélène DEGRYSE	4
Mot d'accueil de Monsieur Thierry BEAUDET, président du CESE	6
Intervention de Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger7
Intervention de Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'AFE	21

APRÈS-MIDI

Intervention de Madame Sophie SZOPA, Vice-présidente de l'université Paris-Saclay, en charge du développement durable – Présentations des travaux du GIEC24
Table ronde sur les Entreprises des Français à l'étranger (EFE) : « Les EFE, un atout pour la France »	30
Conclusion de la première journée par Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE	42

JEUDI 26 OCTOBRE 2023 – APRÈS-MIDI
Sous la présidence d'Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

Présentation des travaux de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité	43
Présentation des travaux de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires	54
Présentation des travaux de la Commission des affaires sociales, du monde combattant, de l'emploi et de la formation63
Motions d'urgence76

VENDREDI 27 OCTOBRE 2023
Sous la présidence d'Hélène DEGRYSE, Présidente de l'AFE

MATIN

Présentation des travaux de la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur79
Présentation des travaux de la Commission de sécurité et des risques sanitaires94

Présentation de l'avis rendu par l'AFE sur le PLF 2024 ...102

Présentation des travaux de la Commission du développement durable et du commerce extérieur
...106

APRÈS-MIDI

Madame Pauline CARMONA, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire – Intervention suivie des questions orales et d'actualité 116

Présentation du rapport final du groupe de travail de la réforme de l'AFE ...129

Présentation du nouveau Bureau de l'AFE ...151

Présentation des sujets à inscrire à l'ordre du jour de la 40^e session de l'AFE et clôture de la 39^e session ...151

LUNDI 23 OCTOBRE 2023 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures dans l'hémicycle du Conseil social, économique et environnemental de la place d'Iéna à Paris, sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

OUVERTURE DE LA 39^e SESSION DE L'AFE PAR LA PRÉSIDENTE, MADAME HÉLÈNE DEGRYSE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le ministre délégué, cher Olivier, Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental, cher Thierry BEAUDET, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les conseillers AFE, Mesdames et Messieurs les conseillers des Français de l'étranger, Mesdames et Messieurs les Délégués consulaires, Madame la Directrice de la DFAE, chère Pauline, Madame la Secrétaire générale, chère Diane, Monsieur le secrétaire général adjoint, cher Olivier-Antoine, Mesdames du secrétariat général Chères Nurhava et Ruba, chers amis, chers collègues, c'est avec plaisir, une nouvelle fois avec gravité que j'ouvre présentement les travaux de cette 39^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE).

Ces travaux, qui marquent également officiellement notre mi-mandat, se tiennent de manière exceptionnelle dans le fabuleux écrin qu'est le Palais d'Iéna. Cette assemblée a en effet la joie et l'honneur d'être accueillie ce jour par le CESE, le Conseil économique, social et environnemental pour une 39^e session qui s'annonce par cette journée d'ouverture inédite et riche.

Je tiens à vous remercier, sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir permis cela. Puisse le palais d'Auguste Perret inspirer nos travaux et générer des synergies et échanges nourris entre nos deux institutions. Cette 39^e session promet d'être animée. Le climat actuel ne saurait en effet nous laisser indifférents. Depuis notre session de mars, trois députés des Français de l'étranger ont été réélus, six sénateurs, dont trois nouveaux ont été élus. Je leur souhaite la bienvenue parmi nous dans leur nouveau rôle.

Permettez-moi, cher Olivier, de vous remercier au nom de nos élus de votre présence ici aujourd'hui dans un contexte complexe. Vous passerez le début de semaine avec nous et devrez ensuite vous envoler vers le G7 Commerce qui se tient au Japon. Vous ne pourrez donc être avec nous vendredi comme à l'accoutumée. Nul doute que vous suivrez tout de même le résultat de nos travaux. Ces derniers mois, nous avons eu avec votre cabinet des échanges réguliers marqués plus spécialement par le contexte sécuritaire à travers le monde.

LE CESE

Nous voici aujourd'hui au CESE, troisième assemblée de France que vous devez considérer (j'espère que vous ne m'en voudrez pas, Monsieur le Président) comme notre grande sœur. Si les échanges entre l'AFE et l'Assemblée nationale et le Sénat se font de manière presque organique, dirais-je, avec les Parlementaires et les Français de l'étranger, ceux avec le conseil que vous présidez doivent être inventés ou réinventés. Il me semble pourtant tomber sous le sens tant sur le fond que sur la forme, nous avons vocation à échanger pour réfléchir ensemble, à servir ce que vous appelez la démocratie augmentée, nourrie de l'expérience du vécu et du terrain.

L'AFE est, comme vous le savez, l'assemblée consultative des Français de l'étranger et du terrain. Le CESE a été au centre de l'actualité ces dernières années par les conventions citoyennes qui y ont été organisées. Convention citoyenne sur le climat et, plus récemment, convention citoyenne sur la fin de vie qui a durablement marqué les esprits. Parmi les derniers sujets traités par le CESE, je cite « *Réussite à l'école : réussite de l'école* », « *Les défis économiques et numériques de la francophonie contemporaine* », « *Le financement de la perte d'autonomie* », mais aussi le « *Développement solidaire et lutte contre les inégalités mondiales, se donner les moyens d'agir* ». Je suis particulièrement reconnaissante au nom de notre assemblée que les échanges entre les commissions du CESE et de l'AFE aient été planifiés cet après-midi. J'espère qu'ils seront annonceurs de travaux et de réflexions communes.

Ce plaisir de vous retrouver est probablement encore plus contrasté que lors de la session précédente. Notre assemblée vit, elle aussi, au rythme de l'actualité mondiale : Ukraine, Soudan, Niger, Maroc, Israël, Palestine, Belgique. Les conflits, les guerres, les coups d'État, les catastrophes naturelles, les attaques terroristes et les drames humains s'enchaînent depuis la dernière session. Souvent, au premier rang de ces événements tragiques se tiennent des conseillers des Français de l'étranger.

Certains sont parmi nous aujourd'hui ou nous suivent en ligne. Que vous soyez sincèrement remerciés avec une pensée particulière pour les élus d'Israël, pour l'aide que vous apportez à nos compatriotes face à leurs inquiétudes, leurs angoisses, et parfois aussi, malheureusement, leurs deuils.

Le territoire national a encore été tout récemment touché dans sa chair avec l'assassinat à Arras du professeur Dominique Bernard. Notre assemblée est particulièrement attachée au métier de professeur et se tient à leur côté en ces temps de détresse. Tandis que nous poursuivons nos vies, d'autres continuent à être prises. Je souhaite présentement un moment de recueillement pour tous les récents drames de ce monde, notamment pour ceux qui touchent de près ou de loin notre communauté et nos élus à travers le monde.

Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

LE TRAVAIL CORDIAL

J'ai souligné la mobilisation constante du bureau exécutif . Merci, cher Ramzi, cher Alexandre (à qui nous pensons fort actuellement), chers amis, de veiller ensemble, avec le bureau, chères Cécilia, Daphna, Warda (que nous saluons également), chers Franck, Frédéric et Thierry, merci de travailler de manière ouverte et constructive, d'incarner cette assemblée entre les sessions et d'avoir contribué, avec les présidents des commissions, à mettre en place un programme ambitieux dans un lieu nouveau en travail étroit avec notre secrétariat général et les équipes du CESE.

UNE NOUVELLE DIRECTRICE

Permettez-moi, Madame la Directrice, de vous souhaiter la bienvenue pour votre première session AFE. Votre nomination, sachez-le, a été accueillie avec un grand enthousiasme, tant les relations que vous avez nouées avec nos élus de par le monde au fil de vos affectations font l'unanimité. Une AFE efficace et utile passe par des relations franches, pragmatiques et efficaces avec vous et nos équipes. Nous ferons notre possible pour y parvenir ensemble.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Depuis la dernière session, j'ai été en contact quasi constant avec le Secrétariat général. Nous avons tous noté, je pense, une nouvelle énergie tournée vers la construction d'un programme ambitieux. Une amélioration des délais de réponse et une grande créativité ont porté leurs fruits avec un programme ambitieux et complet, tant en plénière qu'en commission avec un défi de taille : l'organisation de cette première journée ici au CESE et des échanges organisés avec plusieurs commissions.

Merci beaucoup Diane pour l'énergie que vous insufflez à vos équipes et au travail que nous faisons dans la confiance et qui fait honneur, je le pense sincèrement, à nos 90 élus AFE et aux 442 élus conseillers Français de l'étranger

ÉVOLUTION ET AVENIR DE NOTRE AFE

Vous le savez, Monsieur le Ministre, la situation actuelle n'est pas satisfaisante et nous en sommes souvent de notre poche pour exercer notre mandat. Nous avons fait des demandes précises grâce aux travaux de la commission des finances pour que cette situation cesse. En mars dernier, vous nous aviez assuré de travailler sur le sujet et vous nous aviez promis de venir avec du concret aujourd'hui. Nous avons hâte d'entendre vos annonces.

Durant notre session, le groupe de travail de la réforme rendra ses conclusions pour une AFE renouvelée et plus délibérative . Je remercie dès à présent les membres du groupe de travail. Nul doute que les thèmes de la sécurité et de l'aide sociale marqueront nos travaux. Je souligne que la visite du centre de crise pourra se tenir, conformément à votre engagement et en dépit du contexte actuel.

LES TEMPS FORTS DE LA SEMAINE

Pour certains d'entre nous, les travaux de cette session ont débuté dès vendredi par la visite du Quai d'Orsay de Nantes, comme il est appelé. Cette visite de travail a été aussi dense qu'instructive et nous a permis de voir l'envers du décor et d'entrer au cœur de la machine au sens propre et figuré.

Parmi les temps forts de cette 39^e AFE, je citerais la table ronde de cet après-midi « *Les entreprises françaises à l'étranger* » sous l'égide de la Commission du développement durable et du commerce extérieur , l'intervention sur le GIEC, le déjeuner que vous offrez demain au Bureau élargi , Monsieur le Ministre, mais aussi le Prix du développement durable que vous remettrez mardi soir. D'ores et déjà, je félicite le jury de ce prix et sa Présidente Patricia CONNELL pour leur travail et leur abnégation afin de mener à bien ce projet.

Ce prix montre une nouvelle fois l'engagement de notre assemblée pour le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique. Je remercie dès maintenant tous les Français et Françaises qui se sont portés candidats et ont montré leur intérêt pour la thématique et notre assemblée.

HAINE EN LIGNE ET CELLULE QUI POURSUIT SON TRAVAIL

L'AFE est pleinement mobilisée par les thématiques actuelles de parité et de la lutte contre les discriminations et les comportements harcelants . La campagne sénatoriale a malheureusement donné lieu à des publications regrettables, où certains, derrière le masque lâche de l'anonymat, ont partagé fausses informations et attaques diverses, sur le physique notamment, envers des collègues. J'espère que cet épisode et cette ambiance délétère sont derrière nous et que les auteurs se repentiront. Nous vivons dans un monde où, croyez-moi, le harcèlement et la diffamation polluent la vie de celles et ceux qui en font l'objet. Ces fléaux doivent être combattus sans relâche et leurs auteurs poursuivis.

La cellule de règlement des conflits mise en place officiellement lors de la dernière session bénéficiera d'une formation organisée grâce au Secrétariat général. Merci, Cécile, Khadija, Laurence, Michèle , l, Beaudouin et Pascal, de votre engagement au sein de la cellule.

NOUVEAUX MEMBRES

Nous accueillons sept nouveaux membres au sein de notre AFE. Je vais demander à chacune et chacun de se lever lorsque je prononcerai leurs noms.

- Catherine PASCAL remplace Mehdi REDDAD et rejoint le groupe Solidaires et indépendants,
 - Christophe LEJEUNE remplace Prédibane SIVA démissionnaire de ses mandats pour le groupe Union des Républicains, des Centres et indépendants (UCI),
 - Aloïs GALLET remplace Laetitia BERT démissionnaire AFE et rejoint le groupe Écologie et Solidarité,
 - Saliha OUAMMAR remplace Mathilde OLLIVIER élue sénatrice et rejoint le groupe Écologie et Solidarité,
 - Jean-Philippe KEIL remplace Linda CHEVALIER démissionnaire AFE et rejoint le groupe URC I.
 - Lusine BARDON remplace Élie LÉVY démissionnaire AFE et rejoint le groupe URC I.
- Pour finir Sabri non présent parmi nous remplace Yolande MATTEO et rejoint le groupe des Indépendants.

Merci Mehdi, Prédibane, Laetitia, Yolande, Mathilde Linda et Elie et bonne continuation.

Bienvenue à Catherine, Christophe, Aloïs, Saliha, Jean-Philippe, Lusine et Sabri

MOUVEMENT DANS LES GROUPES

Les compositions des groupes ont également changé depuis la 38^e session. Sept conseillers sont à ce jour non inscrits. Nous veillerons en session et hors session à les informer de nos travaux.

HONORARIAT

Cette fois encore, le bureau exécutif a associé nos conseillers honoraires en les conviant à nos travaux en plénière. Avec eux, continuons à aller de l'avant sans renier le passé.

L'HUMAIN D'ABORD

Plusieurs élus ne peuvent pas être parmi nous pour des raisons de santé. Je souhaite à toutes et à tous mes sincères vœux de rétablissement. J'aimerais en outre adresser un message plus personnel à Michèle MALIVEL qui est une amie chère avant d'être une collègue élue. Michèle, si tu nous regardes, puissent tes couleurs, ta poésie et ta bonne humeur revenir prochainement égayer nos travaux dès notre session de mars.

Applaudissements dans la salle.

Cette année, notre assemblée s'est attelée à dynamiser notre communication. L'infolettre de l'AFE a été partagée suite à la 38^e session. et le site web des élus est en cours de réalisation. Nous souhaitons poursuivre les efforts de communication envers nos conseillers des Français de l'étranger, mieux les associer et mieux leur expliquer. Ce sont des objectifs majeurs pour que notre assemblée renforce sa pertinence et son rôle.

En conclusion, dans les tourments actuels, nous devons, je le pense, mettre en avant les valeurs de solidarité, de responsabilité et d'amitié, penser d'une même voix, aux différentes tonalités plus de deux millions de Français établis hors de France.

Pour finir, je citerai cet extrait d'une déclaration du bureau du CESE de mars dernier : « *Dans une démocratie vivante, les politiques publiques sont coconstruites et évaluées dans une culture du débat contradictoire, la concertation ne visant pas l'alignement, mais l'enrichissement. Dans une démocratie vivante, l'acceptabilité, le compromis, le consensus ne sont pas des concessions, mais des victoires.* »

Je souhaite que toute cette semaine, nous puissions faire vivre cette démocratie et faire gagner tous nos compatriotes établis hors de France, quels que soient leur lieu de vie, leur situation et leurs spécificités.

Je vous remercie.

MOT D'ACCUEIL DE MONSIEUR THIERRY BEAUDET, PRÉSIDENT DU CESE

Monsieur Thierry BEAUDET, Président du CESE

Madame la Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger et Mesdames et messieurs, je suis très heureux d'accueillir au CESE la 39^e session plénière de votre assemblée. Vous avez parlé de l'écrin du CESE. En effet, si vous avez quelques minutes, je vous invite dans la salle hypostyle à admirer l'adaptation de Daniel Buren de vitraux contemporains sur l'ensemble des vitres avec de la lumière du soleil extérieur. Cet effet donne une féerie des couleurs à l'intérieur de cette salle avec les livres de Michelangelo Pistoletto qui s'ouvrent un peu plus les uns les autres. Il s'agit d'une représentation de la création de l'univers.

Mais je ne suis pas là pour vous parler de David Buren et de Michelangelo Pistoletto, mais pour vous dire, Mesdames et Messieurs que votre assemblée, témoigne, d'une part de l'étonnante vitalité et variété de la communauté française de l'étranger et, d'autre part, j'y suis sensible et vous l'avez évoqué, d'une forme de démocratie pour les citoyens et par les citoyens, d'un engagement au service de l'intérêt de la communauté française au travers de multiples commissions thématiques.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, je me réjouis tout particulièrement du temps d'échange prévu entre vos commissions et les commissions du CESE. Nos commissions ont su répondre présentes à votre invitation à travers la participation de la commission environnement, de la commission économie et finances, de la commission éducation culture et communication ainsi que de notre délégation à l'outre-mer et je forme le vœu, comme vous l'avez dit, que ce temps d'échange augure de collaborations futures.

Nous savons tous que la plupart des repères géopolitiques de la fin du XX^e siècle se sont effacés. La guerre et le nationalisme sont de retour sur un échiquier mondial toujours plus polarisé et instable avec son lot de drames qui se succèdent sans que les Français soient épargnés.

Actualité qui nous rappelle chaque jour que nous entrons dans une période de plus lourdes incertitudes stratégiques, économiques et climatiques. Les sociétés civiles organisées, de l'espace francophone notamment, concourent pour une large part à tisser et à renforcer des liens toujours plus étroits via le français en matière de coopération économique, sociale, environnementale et culturelle. Depuis deux ans, c'est ce que j'observe dans la mission de précédentes réunions du CESE autour de grandes questions d'intérêt général, telles que la gestion commune des biens publics mondiaux, notamment, je pense à la gestion de l'eau.

Nous faisons progresser l'idée de coopération d'une diplomatie des sociétés civiles organisées, particulièrement nécessaire aujourd'hui.

La place de la France dans le monde et le rôle des Français de l'étranger vont probablement connaître de profondes mutations. Nous avons, Mesdames et Messieurs, un message humaniste, optimiste et démocratique à faire passer, des valeurs à faire valoir inlassablement. Votre voix de citoyenne et de citoyen est précieuse dans cet effort commun. Je vous souhaite une excellente session plénière et vous remercie, une fois encore, d'avoir choisi le CESE pour votre assemblée.

INTERVENTION DE MONSIEUR OLIVIER BECHT, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE LA MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE L'ATTRACTIVITÉ ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés et les sénateurs, Monsieur le Président du CESE, Mesdames et Messieurs les conseillers des Français de l'étranger et particulièrement les conseillers des Français de l'étranger élus à l'Assemblée des Français de l'étranger, Mesdames et Messieurs les délégués consulaires, Messieurs et Mesdames les représentants des administrations avec une mention toute particulière pour Pauline CARMONA, la nouvelle Directrice de la DFAE qui tient ici sa première session de l'AFE et à qui je souhaite la bienvenue, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs de la presse et puis plus généralement Mesdames et Messieurs les Français de l'étranger ou mes chers compatriotes français et françaises également de métropole et des territoires d'outre-mer qui nous regardent, peut-être en visio.

Je voudrais vous dire à quel point je suis heureux de faire ici ma troisième session de l'AFE. Certes, dans un contexte particulier, mais dans un contexte qui nous amène, plus particulièrement, nous Français, où que nous soyons dans le monde, à nous réunir autour, vous l'avez dit Monsieur le Président du CESE, à l'instant, de valeurs.

Nous avons bien compris que la fin de l'histoire que nous promettait Francis Fukuyama dans les années 1990 n'a finalement jamais eu lieu et que nous sommes au contraire rappelés par le tragique de l'Histoire, par l'accélération des chocs qui se déroulent partout dans le monde.

Aujourd'hui, des sables du Sahel aux rives de la Mer noire ou de la Dniepr, d'Israël, de la Cisjordanie, de Gaza, jusque dans les murs du lycée d'Arras ou des rues de Bruxelles, il ne faut pas s'y tromper, ce choc est avant tout un choc de valeurs. Entre d'un côté ceux qui continuent à penser, à croire, à se battre pour des valeurs qui ont peut-être été portées un temps par l'Occident, mais qui ne sont pas des valeurs occidentales, qui sont des valeurs universelles.

Des valeurs qui sont partagées par les femmes afghanes ou les femmes iraniennes, qui sont partagées par nombre de citoyens chinois parfois derrière des pages blanches, mais qui les revendiquent néanmoins.

Ces valeurs universelles, celles de la liberté, celles de l'égalité de dignité de l'homme et de la femme, ces valeurs d'état de droit, de droits de l'Homme, de démocratie. Oui, osons le dire, ce sont des valeurs qui sont universelles, des droits naturels, ceux de l'homme et de la femme, où que nous soyons dans le monde.

De l'autre côté, il y a ceux qui pourfendent ces valeurs : les dictateurs, les fanatiques religieux, et nous sommes appelés, nous en tant que Français, en tant que nation, à nous réunir pour affirmer haut et fort que ces valeurs, nos valeurs, triompheront face à l'obscurantisme où qu'il soit porté. Je pense que c'est l'honneur de la France et que c'est votre honneur, Mesdames et Messieurs, en tant que conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger ou en tant que conseillers des Français de l'étranger de porter ces valeurs, d'en être les porte-étendards, d'en être les ambassadeurs, chacun à notre niveau pour faire en sorte que partout dans le monde, elles puissent s'exprimer.

Et c'est l'honneur de la France de faire en sorte que lorsque la situation devient intenable dans un pays, nous puissions nous assurer de la sécurité de tous. Je voudrais aujourd'hui remercier et rendre hommage à l'ensemble des agents qui ont pris part ces dernières semaines, ces derniers mois à la gestion de crises ô combien compliquées. En Ukraine, l'année dernière, au Soudan au mois d'avril, au Niger encore cet été, en Israël et dans la bande de Gaza encore actuellement. Que ce soient nos postes à l'étranger, les consulats, les ambassades, que ce soient les services du Centre de crises ici au quai d'Orsay ou encore de la DFAE, partout les agents sont mobilisés pour assurer la sécurité des Français.

Je tiens à le souligner.

Beaucoup de choses paraissent évidentes. N'abandonner personne : c'est l'honneur de la France de n'abandonner personne où que ce soit dans le monde. Mais il faut quand même le dire, nous sommes l'un des seuls pays au monde, peut-être même le seul pays au monde à faire ce que nous faisons. Vous me direz que les Anglais et les Américains, eux aussi, mettent en place des rapatriements. Lorsque c'était le cas au Niger, ils sont allés rapatrier leur personnel diplomatique, laissant aux assurances privées le soin d'opérer le rapatriement de leurs concitoyens.

Nous rapatrions tout le monde et nous le faisons la plupart du temps gratuitement. Ce qu'aucun autre pays au monde ne fait, y compris d'ailleurs dans l'Union européenne. Je ne donnerai pas de nationalité, mais lorsqu'il s'agissait de rapatrier un certain nombre de personnes de l'Union européenne en Israël, beaucoup de pays organisaient des vols à 1000€ ou 1400€ le billet. La France a affrété 15 vols qui ont rapatrié plus de 3600 de nos concitoyens. Nous l'avons fait gratuitement et nous continuerons évidemment à le faire chaque fois que les besoins s'en feront sentir, partout sur la planète, car c'est l'honneur de notre pays de n'abandonner aucun de nos concitoyens.

Dans les temps troublés qui sont les nôtres, j'aimerais aussi vous inviter, je pense que c'est fondamental, à rester unis. Quelles que soient nos opinions politiques, nous sommes fondamentalement dans l'arc républicain porteur de ces valeurs. Je vous invite aussi à ne jamais confondre les dictateurs avec leur peuple, les fanatiques religieux et les terroristes avec les croyants des religions. Je pense que c'est fondamental pour que notre société puisse tenir debout, pour nous puissions continuer à nous tenir droit face à l'Histoire pour porter ces valeurs.

Ces propos liminaires prononcés, même si par rapport aux angoisses du monde, les préoccupations de notre assemblée peuvent paraître plus légères, je voudrais revenir, vous l'avez dit, Madame la Présidente, sur les engagements que le Président de la République a pris, et que votre humble serviteur est là pour mettre en œuvre ces mesures. Je tiens à le dire encore une fois, notre tâche est simple, elle consiste à mettre en œuvre 100% des engagements, pas 80% ou 90%, 100% des engagements doivent être tenus et nous les tiendrons. Nous déroulons aujourd'hui ces engagements et je voudrais en donner quelques exemples.

D'abord, sur le Pass éducation langue française, nous nous étions engagés à le mettre en œuvre, il le sera au cours du 1^{er} trimestre 2024. 1 M€ de budget a été inscrit dans la loi de finances et il permettra de proposer aux Français les plus éloignés de la langue, souvent des couples binationaux dans des régions où il n'y a pas de FLAM, d'Institut ou d'Alliance, une offre numérique tutorée. Elle sera proposée à l'ensemble des Françaises et des Français, jeunes entre six et douze ans, qui souhaiteront apprendre la langue française.

Ensuite, le Pass culture était aussi un engagement qui sera tenu. Nous sommes en discussion aujourd'hui avec le ministère de la Culture pour voir, à la suite des propositions faites par la commission lors de la dernière session de l'AFE, comment le décliner sur les territoires, probablement à travers les Instituts, les Alliances françaises, et à travers une offre numérique. L'ensemble des jeunes Français de l'étranger de moins de 18 ans pourront accéder à une offre culturelle. Notre objectif est de le mettre en place progressivement d'ici la fin de l'année 2024.

Nous nous étions également engagés sur la résidence de repli ainsi que sur les entrepreneurs français à l'étranger. Deux textes ont été votés au Sénat ce printemps et cet été, je souhaite que l'Assemblée nationale puisse s'en saisir cet automne et cet hiver pour que nous puissions délivrer d'ici l'année prochaine, une réponse concrète à nos concitoyens.

Le service France consulaire se déploie. Nous avons aujourd'hui 31 pays qui représentent à peu près 50% des Français de l'étranger. Nous continuons ce déploiement et nous aurons pour objectif d'atteindre la totalité du globe avec une année d'avance d'ici la fin 2025 au lieu de la fin 2026 tel que cela était prévu, sous réserve de l'inscription des autorisations budgétaires du Parlement lors des prochaines lois de finances.

C'est également le cas pour les budgets de l'aide sociale que nous avons augmentés de plus d'1 M€. C'est également le cas pour le STAFE (Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger) pour lequel vous étiez nombreux à me saisir d'un problème de temporalité concernant l'examen des dossiers. En effet, beaucoup de dossiers étaient rejetés car lorsque la commission statuait, il y avait déjà eu une exécution au moins partielle de l'objet de la demande de subvention. Nous avons décidé cet été de faire en sorte que l'examen se fasse non pas à la date de mise en œuvre du projet, mais à la date de la demande du dossier, ce qui permettra, je l'espère, de donner le plus de réponses possibles. Je rappelle qu'aujourd'hui, plus de 200 dossiers ont été acceptés sur cette campagne du STAFE pour environ 1,5 M€, ce qui est considérable.

Vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, dans votre propos introductif, il y a un engagement que j'avais pris lors de la dernière session. Il portait sur les moyens donnés aux élus de cette assemblée. Certains se rappellent peut-être que lorsque nous avons parlé indemnités, je m'étais interrogé : pourquoi vouloir une hausse des indemnités des élus alors qu'elles suivent le point d'indice de la fonction publique ? Or, je me suis rendu compte que les indemnités des élus conseillers des Français de l'étranger n'étaient pas indexées sur le point d'indice de la fonction publique. Par conséquent, nous avons réparé ce manque et j'ai le plaisir de vous annoncer que, dès le 1er janvier 2024, l'indemnité sera revalorisée de l'ensemble des évolutions du point fonction publique depuis 2014 lorsque vous n'avez pas été réévalués, soit une augmentation de plus de 6,34% de l'indemnité des conseillers des Français de l'étranger.

Ce n'est pas tout. Nous avons aussi parlé d'indemnités qui couvrent les frais journaliers pour les membres de l'AFE. En ce qui concerne les nuitées d'hôtel, elles passeront de six à huit nuitées indemnisées, puisque beaucoup d'entre vous viennent la veille du début de l'assemblée et sont parfois obligés de partir le lendemain de la fin de la session. Les nuitées seront également couvertes non plus à 110€ mais à 140€.

De la même manière, nous réévaluerons les frais de repas qui passeront de 15,20€ à 20€ de prise en charge par repas. Nous allons également réévaluer les frais de transports internes à l'agglomération de Paris en mettant en place un Pass Navigo semaine d'une valeur de 30 € qui permettra de circuler sur les cinq zones.

Nous réévaluerons également les frais de transport, notamment en avion, pour coller à la réalité. Ils augmenteront là où les prix ont augmenté, et baisseront pour les destinations où les prix ont baissé comme c'est le cas avec un certain nombre de relations lowcost. Globalement, l'ensemble des élus seront largement défrayés des augmentations des coûts de la vie, et toucheront en moyenne entre 360€ et 1 054€ de plus par an.

Voilà pour ces augmentations moyennes. Je m'étais engagé à les produire et je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui, que c'est fait.

Applaudissements dans la salle.

Je voudrais terminer sur une autre bonne nouvelle. Une nouvelle cette fois-ci très favorable à l'ensemble de notre ministère : les annonces du Président de la République sur l'augmentation globale des postes. Nous le savons, nous avons passé quasiment 30 années à voir les effectifs de notre ministère baisser. Le Président de la République, avec la ministre des Affaires étrangères et sous l'autorité de la Première ministre, ont décidé que nous réarmerons notre ministère avec 700 postes supplémentaires, soit 700 ETP supplémentaires d'ici à 2027.

Le budget du ministère augmentera également de plusieurs milliards pour atteindre 7,9 milliards d'euros d'ici à 2027. Cela devrait permettre de renforcer nos postes consulaires et de faire face à l'augmentation du nombre de passeports, de cartes d'identité, notamment avec l'arrivée des titres numériques sécurisés, ainsi que des visas.

Le dossier de l'expérimentation de la dématérialisation que j'avais annoncée et qui avait été reportée d'un an, se déroulera à partir du 1er mars 2024 au Canada et au Portugal. Le décret en Conseil d'Etat devrait sortir incessamment sous peu. L'objectif, comme négocié avec le Conseil d'Etat pour que l'expérimentation ne soit pas trop longue et que l'on puisse travailler en temps masqué, est que d'ici la fin de ce mandat, si l'expérimentation est un succès, la dématérialisation soit déployée partout où ce sera possible.

Voilà, Mesdames et Messieurs les différentes annonces que je voulais vous communiquer ce matin. Dans le contexte certes lourd qui est le nôtre, je pense que ce gouvernement démontre dans les faits que nous n'abandonnons aucun de nos compatriotes à l'étranger, et que nous faisons tout pour que nos compatriotes sur tous les continents soient traités de la meilleure manière possible, qu'ils bénéficient des meilleurs services publics possibles, car cela est l'honneur de la France.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous passons à la séquence des échanges avec les présidents de groupe.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental, Madame la Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, chère Hélène, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Madame la Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, Madame la Secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger, Mesdames, Messieurs, chers collègues, tout d'abord, Monsieur le Président Beaudet, je me joins aux premiers remerciements pour votre accueil dans votre belle demeure.

Troisième chambre de la République réunissant les forces sociales organisées de la nation, le CESE partage avec notre assemblée son caractère consultatif, au service d'une action plus pertinente et plus efficace de l'Etat. Un peu plus ancien que nous, je suis convaincu que nous avons beaucoup à nous en inspirer et à en apprendre. J'avais eu l'occasion d'en discuter avec notre Présidente il y a quelque temps, de lui souffler l'idée... et elle de me confier qu'elle avait déjà entamé ce contact. Si ce n'est pas encore la convergence des luttes, nous pouvons constater cette rare et non préméditée convergence des vues. Et peut-être que ce lieu s'y prête.

Mesdames, Messieurs, « *Il faut que nous nous unissions pour réaliser quelques progrès si cela est possible* ». C'est ainsi que le Président de la République, François Mitterrand, s'est adressé le 28 octobre 1987 au Conseil économique et social, à cette même tribune. Il y a de cela 36 ans.

Le groupe Écologie et Solidarité a fait sienne cette approche, cherchant et sachant construire les options majoritaires de notre assemblée. S'unir pour réaliser quelques progrès est une démarche qui exige un dialogue honnête, constructif, mais sans ambages ; entre nous, chers collègues, mais aussi avec vous, Monsieur le Ministre, qui êtes ici l'oreille du Président de la République et de son gouvernement.

Nous ne doutons pas du travail que vous et votre administration effectuez dans le cadre de la mission qui vous a été confiée. Les avancées que vous nous avez annoncées sont des pas qui certes vont dans le bon sens, mais nous ne doutons pas non plus que vous et votre administration êtes pleinement conscients de l'insuffisance de celles-ci.

L'augmentation numérique du budget alloué aux bourses scolaires est un trompe-l'œil et n'arrive pas à enrayer le mouvement de départ des familles de notre réseau : 1 100 élèves en moins pour cette rentrée, en contrepied avec l'objectif initial de doublement des effectifs.

Le budget du STAFE reste en deçà de ce qu'était la réserve parlementaire. Pour l'un comme pour l'autre, la consultation des élus semble souvent n'être qu'une formalité symbolique. Les différents groupes de travail annoncés, que ce soit sur les retraites, les bourses ou le STAFE, ont soit tourné court soit n'ont toujours pas eu de suite.

Ainsi, en six ans de votre majorité, nous avons pu apprécier vos annonces, celles de vos collègues et de vos prédécesseurs. Vous nous annoncez 100 % d'engagements tenus ; pour l'instant cela ressemble plutôt à de la poudre de Perlimpinpin.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Madame la Présidente, comme à chacun de nos rendez-vous, nous arrivons des quatre coins du monde. Or, session après session, la situation internationale s'envenime. J'ai évidemment une pensée solidaire pour nos collègues qui n'ont pu nous rejoindre et qui sont restés aux côtés de nos compatriotes dans les terribles épreuves qu'ils traversent. Nous le répétons session après session, nous les Français à l'étranger, sommes en première ligne d'un monde fiévreux : bruits des bottes, cris des foules, vacarmes des bombes, mais aussi provinces entières en flammes ou sous les eaux, sécheresses et tempêtes climatiques, nous sommes au cœur de toutes les crises.

L'engagement des agents de l'État, des élus et des bénévoles est exemplaire dans chacune de ces situations et ils font tous la preuve de l'humanité profonde qui les anime.

Mais, même si, elle a sa part, la fatalité n'est pas l'unique responsable de ces malheurs et notre regard doit aussi porter sur nos mains et la part de la société humaine.

La France a su dans l'Histoire être la nation qui alertait sur l'incendie qui grignote notre maison et quelques années plus tard, elle a proposé au monde les Accords de Paris. Elle a su être celle qui mettait en garde contre une aventure guerrière, dont nous subissons encore, vingt ans après, les conséquences. Cette France qui cherchait à concilier le réel avec ses ambitions pour une société libre, juste et fraternelle nous manque. Et nous, Français de l'étranger, pour être au contact de tous ces peuples qui nous accueillent, nous en sommes les témoins : elle leur manque aussi.

La cohérence de l'action et la constance des engagements de notre gouvernement nous échappent. Cet été, il a bloqué l'émission de visas vers la France pour les pays de la bande sahélienne. Ce qui est apparu comme une mesure de rétorsion a aveuglé et indifféremment frappé des communautés francophiles. Pire, en nous fermant à des étudiants, des chercheurs et des artistes, nous avons oublié que nous étions pour beaucoup d'entre eux la terre de la pensée et de l'expression libre. Quelque chose qui doucement s'éteint chez eux.

Aujourd'hui s'ouvre le débat sur l'immigration en France.

Monsieur le Ministre, réalisez que chez nous, c'est là-bas et chez eux, nous sommes des immigrés. Ne pensez pas que ce débat et ses propos ne seront pas vus ni entendus au-delà de nos frontières. Une nouvelle fois nous serons interpellés par nos hôtes. Une nouvelle fois, ils ne comprendront pas nos névroses. Les dérapages xénophobes et nationalistes que je crains pourront changer le regard et la bienveillance de nos amis et parfois même mettre nos communautés en danger. J'ai personnellement beaucoup de mal à comprendre que cette question soit déconnectée de celle de l'action extérieure et du rayonnement de la France.

Ici, nous sommes tous des agents, des acteurs et des artisans du rayonnement de la France. Solennellement je vous demande de relayer cette réalité à vos collègues. Cette Assemblée peut rendre des avis. Solennellement, je formule la requête que notre assemblée puisse être consultée sur ce projet de loi qui risque de profondément impacter la relation de nos communautés avec les nations qui les hébergent.

Que le Président de la République n'oublie pas que la raison qui lui a permis d'être majoritaire à ce moment précis où il en a eu besoin, c'était de faire barrage à l'extrême droite. À l'heure où — vous l'avez dit dans votre intervention — la démocratie et la paix sont menacées partout sur Terre, soyons du bon côté du combat.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu pour la circonscription du Bénélux

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice, Madame la Secrétaire générale, mes chers collègues, notre assemblée se réunit

alors que le terrorisme islamiste cherche une nouvelle fois à déstabiliser nos sociétés. Je pense évidemment à Dominique Bernard assassiné au lycée d'Arras parce qu'il était professeur. Je pense aux Français d'Israël morts de l'attaque terroriste du Hamas ou toujours otages aujourd'hui, ciblés parce qu'ils étaient juifs.

Dans ma circonscription, deux Suédois ont été lâchement assassinés parce qu'ils étaient Suédois. Par ces actions, les terroristes cherchent à nous diviser, à provoquer la haine et à provoquer l'esprit de vengeance. Répondons-leur par l'unité, par le renforcement de la lutte pour l'extermination des réseaux terroristes et par le respect du droit international et humanitaire.

Comme le ministre l'a rappelé, la France n'abandonne jamais ses ressortissants. En Ukraine, l'année dernière, qu'il ne faut pas oublier malgré le contexte international, ou au Niger, ou au Soudan cet été, la France agit pour protéger nos concitoyens à l'étranger. Notre rôle en tant qu'élus est triple : être attentif aux signaux faibles qui peuvent laisser présager ce type d'événement, être des relais efficaces entre nos concitoyens et le ministère pendant la crise et faire remonter les dysfonctionnements *a posteriori*.

Monsieur le Ministre, quel est votre regard sur le rôle des élus en temps de crise et comment renforcer encore l'interaction entre vos services et les élus ? Comment mieux former les ilotiers ? Un sujet dans notre groupe qui est cher à Baudouin DE MARCELLUS.

Le Président de la République lors de la conférence des ambassadeurs a souligné la nécessité pour nos postes diplomatiques de renforcer nos liens avec la société civile et les oppositions politiques. Nous pensons dans notre groupe que les élus des Français de l'étranger sont un relais essentiel pour pouvoir atteindre cet objectif présidentiel.

C'est pourquoi nous mettons en avant l'importance de tenir des conseils consulaires de sécurité restreints en présence des ambassadeurs pour pouvoir échanger en direct sur des informations sensibles. Cette démarche demande l'établissement d'un lien de confiance entre les élus français de l'étranger et l'administration. C'est la clé de voûte d'une coopération fructueuse, utile aussi bien pour les élus que pour l'administration.

J'évoquais également l'assassinat de l'enseignant Dominique Bernard pour les valeurs qu'il enseignait. Monsieur le Ministre, vous avez eu l'occasion de rappeler cet été que la France dépensait un demi-milliard d'euros pour l'enseignement du Français à l'étranger qui promeut également ces mêmes valeurs universelles.

Cette défense cruciale vise d'ici 2030 à créer les conditions nécessaires pour atteindre le doublement du nombre d'élèves dans les établissements français à l'étranger, tout en maintenant l'excellence de notre système éducatif et en garantissant un meilleur accès aux familles.

Or, comme le rappelait Stéphanie LE VAILLANT au sein du groupe, nous voyons que le système des bourses scolaires, dont vous avez hérité, a également montré ses limites.

Malgré les augmentations budgétaires que vous êtes parvenu à obtenir, certaines familles ont dû faire face à une augmentation de leurs frais. Monsieur le Ministre, comment faire évoluer le système des bourses scolaires et leurs critères d'attribution pour apporter un soutien plus renforcé aux classes moyennes ? Doit-on relever le plafond du quotient familial ? Doit-on revoir les critères d'exclusion en raison du patrimoine immobilier ?

Enfin, mon groupe souhaite insister sur l'importance de promouvoir activement le service national universel au sein de nos postes consulaires à travers le monde.

Cette collaboration des jeunes au sein des postes consulaires (comme le fait Pascal RICHARD à New York) permet qu'ils jouent un rôle dans l'avenir de notre pays. Pour ce faire, il est essentiel de faciliter cet accès, notamment aux jeunes qui ne possèdent pas de numéro de Sécurité sociale.

Dans ce monde en profonde mutation, ce triple engagement (la sécurité, l'enseignement et la citoyenneté) est essentiel pour que les Français de l'étranger portent nos valeurs universelles.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Monsieur le ministre, Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président du CESE, chers collègues, les membres du groupe URCI souhaitent exprimer leur solidarité avec la communauté française en Israël qui vient de subir des attaques terroristes meurtrières ou trente de nos compatriotes ont été lâchement assassinés et seize sont toujours portés disparus, probablement retenus en otages par le Hamas.

Alors qu'Air France et Transavia cessaient leurs vols dès le 7 octobre afin d'évacuer les touristes français et les Français d'Israël qui souhaitaient rejoindre Paris, la France a dû mettre en place du 16 au 18 octobre l'opération « Olivier » où 3 891 Français ont été rapatriés en quinze vols et 216 personnes ont été prises en charge par France Horizon. Il convient ici de saluer celles et ceux qui ont permis la réalisation de cette opération et notamment, vous-même, votre ministère de tutelle et la cellule de crise et en particulier le consulat général de France à Tel-Aviv.

Dès le 11 octobre auprès de vos conseillers, puis le 15 octobre lors de la visite de Catherine COLONNA en Israël, les élus ont répondu à des demandes comme :

- l'intervention de la France pour la libération de tous les otages, et en particulier, des otages français,
- un délai accordé aux retraités français d'Israël pour le certificat de vie des déportés qui est reporté à quatre mois au lieu de trois,
- l'attribution d'un budget exceptionnel d'aide sociale pour aider les Français d'Israël qui font face à des difficultés dues à la situation de guerre,

- le renforcement des effectifs du consulat général de France à Tel-Aviv par les deux ETP réclamés depuis des années,
- enfin, l'inquiétude au sujet de la situation en France, où de nombreux actes antisémites inquiètent les Français.

Quelles sont les mesures que le gouvernement prendra pour combattre ces fléaux ?

En outre, vous n'êtes pas sans savoir le risque de guerre entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie où 800 Français vivent. Les récents événements du Haut-Karabakh le prouvent. Est-ce que les services de l'ambassade en Arménie sont en alerte ? Est-ce que des dispositifs particuliers sont envisagés ?

Ces derniers jours, nous avons noté des tensions entre la Chine et les Philippines autour de l'île de Shoal. Ces tensions montrent des signes inquiétants de conflits en mer de Chine où vive une partie de la communauté française, notamment sur l'île de Palawan.

Monsieur le ministre, ne nous laissons pas surprendre.

Enfin, sur le plan fiscal, pour la première fois en 2023, tous les propriétaires de biens immobiliers en France ont dû déclarer une taxe de résidence secondaire. Or, nos compatriotes résidant à l'étranger ne peuvent *de facto* posséder en France que des résidences dites secondaires. La coïncidence avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales interpelle. Le gouvernement envisage-t-il la création d'une taxe supplémentaire sur les résidences secondaires des Français de l'étranger pour compenser ce manque à gagner ?

Pour conclure, Monsieur le Ministre, dans certains pays, notamment aux Émirats arabes unis et en Arménie, nous notons une tentative d'OPA par l'institut français sur l'Alliance française au grand dam des comités d'administration de celles-ci et des personnalités locales souvent influentes et qui contribuent au rayonnement de la francophonie et de la France. Est-ce une volonté parisienne ou une initiative locale de nos diplomates ?

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président du CESE, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, chers collègues, je souhaite saluer avant tout chaleureusement l'arrivée de Pauline CARMONA à la Direction de la DFAE.

Je tiens à remercier Monsieur Thierry BEAUDET de nous recevoir dans son palais, ce magnifique hémicycle chargé d'histoire et de culture pour l'ouverture de nos travaux.

Nos deux institutions ont des similitudes importantes. Assemblée consultative, notre rôle est de conseiller et non de décider. Évidemment, le CESE le fait pour la France entière, tandis que l'AFE s'intéresse aux communautés bien précises, celles des Français établis hors de France.

Ces Français ne sont pas uniquement des expatriés. Nous avons dans le monde de plus en plus de binationaux, des personnes qui ont autant de liens avec leur pays de résidence, si ce n'est pas plus de liens qu'avec la France et qui sont profondément intégrées dans la société dans laquelle ils ont choisi de vivre. Il faut parfois des drames d'une horreur absolue comme les massacres perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier pour se rappeler que 95 % des Français en Israël sont des Franco-Israéliens.

Je tiens ici au nom de mon groupe Solidaire et Indépendant à leur rendre hommage. Le monde d'hier, celui de 1945 dans lequel s'est construit notre modèle diplomatique, a changé. Les relations internationales sont obligées aujourd'hui de tenir compte bien plus de la position des États et du ressenti de leur opinion respective. C'est un changement majeur pour lequel nous avons besoin de nouveaux outils. Les Français de l'étranger sont potentiellement pour la France un de ses outils, grâce à leurs connaissances, leur réseau, leur capacité de dialogue avec les populations de nos pays respectifs.

Ces raisons nous poussent, entre autres, à travailler ensemble deux semaines par an dans l'année, souvent en lien avec les parlementaires des Français de l'étranger pour vous proposer, Monsieur, le ministre, des actions concrètes à mettre en place.

Aussi, je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre engagement que vous avez énoncé dans votre allocution tout à l'heure, de nous aider à faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi initiée par les sénateurs ASFE, votée par le Sénat, visant à soutenir les entrepreneurs français établis à l'étranger.

Effectivement, ces entrepreneurs sont des relais extraordinaires pour bâtir des relations fortes, de confiance et de long terme, basées sur le renforcement des liens de la société civile. Et, c'est un formidable outil diplomatique qui ne demande qu'une chose : être acté.

Monsieur le ministre, si l'on nous écoute sans nous entendre alors notre rôle est parfaitement inutile, car la seule chose que nous pouvons faire, comme le CESE le fait avec le Parlement, c'est de vous conseiller.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président du CSE, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente, Madame la Secrétaire générale, mes chers collègues, il y a tout juste 40 ans, jour pour jour 58 militaires français, 240 militaires américains et 6 civils libanais trouvaient la mort dans deux attentats terroristes à Beyrouth. Je souhaite commencer mon propos en leur rendant hommage.

Monsieur le ministre, le monde est frappé par des conflits sanglants. Les images sont insoutenables et le dialogue peine à retrouver sa place. Après les coups d'État et les différents conflits qui ont secoué le continent africain depuis la dernière session, alors que l'Ukraine continue à se battre pour défendre l'intégrité de son territoire, c'est aujourd'hui au Proche-Orient qu'une violence inouïe explose, faisant des milliers de victimes.

Une fois encore, je reviens sur le dispositif de sécurité de l'étranger et la place des élus. Il devient impératif qu'en cas de crise, les élus de proximité que nous sommes, soyons traités au même niveau que les chefs d'îlot. Nous devons avoir accès aux mêmes informations en temps réel et avoir les mêmes canaux de communication avec nos agents de défense ou une personne qui sera désignée à l'ambassade. Nous sommes directement appelés par nos concitoyens et nous sommes incapables de leur répondre ou de les orienter, car nous ne possédons aucune instruction et, nous-mêmes, nous ne sommes pas orientés.

Ce n'est pas efficace.

S'agissant de l'évacuation de la zone de conflit, les ressortissants français donc rapatriés de cette zone actuellement au Proche-Orient, je vous remercie de bien vouloir nous faire un bilan de leur situation et de nous indiquer les mesures prises pour assurer la sécurité des Français en Israël et en Palestine.

En Israël, la France compte au moins sept otages. Quel est le plan d'anticipation pour qu'aucun de ces conflits ne s'étende vers le Liban où résident plus de 23 000 Français ? Y a-t-il eu une évaluation de la situation des personnes rapatriées en France ces dernières années ? Il serait intéressant de réfléchir à votre capacité de réintégrer rapidement une large communauté de compatriotes de retour en raison de conflits géopolitiques.

Par ailleurs, je vous informe que jusqu'à ce jour, la plupart des consulats et ambassades refusent toujours de donner aux élus les noms et les numéros de téléphone des chefs d'îlot. Or, vous nous l'aviez promis lors de la 38^e session. Je réitère donc ma demande en précisant qu'en cas de crise, il est nécessaire de pouvoir orienter rapidement les compatriotes qui nous appellent vers leur chef d'îlot.

Je me félicite que notre commission de la sécurité puisse enfin visiter notre centre de crise du ministère cette semaine. C'était une demande faite de longue date. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir rendu cette visite possible.

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Merci beaucoup Madame la Présidente, merci aux différentes Présidentes et différents Présidents de groupe de leurs remarques. Je vais faire des réponses les plus groupées possible. D'abord, je réagis aux propos de Monsieur Baptiste HEINTZ. Vous avez dit que les engagements n'étaient pas tenus et que tout ce qui était dit était de la poudre de Perlimpinpin. Je précise qu'il existe une différence entre l'opposition et l'exercice du pouvoir.

Quand on est dans l'opposition, on a la magie des mots, tandis que quand on est au pouvoir, on est confronté au réel. Aucun lapin ne sort du chapeau, il faut se retrousser les manches et faire le *job*. Je crois que les engagements qui ont été pris par le Président de la République sont ou seront tenus. Je ne dis pas 80 % ou 90 %, je dis que 100 % des engagements seront tenus.

Ce qui a été fait en matière de sécurité notamment : quand j'ai dit qu'on n'abandonnait personne, on n'a abandonné personne. Personne n'est resté sur le tarmac. On a rapatrié quelles que soient les circonstances. Je peux vous dire qu'au Soudan, on l'a fait sous le feu des balles. On a réussi avec des soldats qui ont progressé, parfois au péril de leur vie, ou qui ont été blessés. Je souhaite d'ailleurs le rappeler et leur rendre hommage à cet instant. C'est ce qui a permis l'évacuation nos compatriotes.

Il me semble que le service France consulaire, qui était également un engagement, n'est pas de la poudre de Perlimpinpin. C'est du concret : 31 États sont déjà desservis et ce sera l'ensemble de la planète d'ici la fin 2025 qui sera desservi.

Ce que nous faisons sur les aides sociales, là aussi quand a plus de 16 M€ d'aides sociales qui seront distribuées l'année prochaine à nos compatriotes, c'est du concret.

Lorsque nous parlons du Pass Education langue française : c'est du concret à partir de l'année prochaine.

Le Pass culture, cela sera du concret.

La dématérialisation, cela sera du concret et c'est déjà du concret pour l'état civil.

En ce qui concerne la résidence de repli ainsi que la reconnaissance des entrepreneurs français de l'étranger, ce sont des textes qui sont aujourd'hui dans les mains des assemblées, que le gouvernement soutient évidemment et cela sera également du concret : là aussi, les engagements seront tenus.

Je ne pense pas que tout cela soit de la poudre de Perlimpinpin, c'est du concret, c'est de la réalité que nos concitoyens vivent au quotidien.

Applaudissements dans la salle.

Sur la question des bourses, qui est extrêmement importante. Tout cela peut paraître évident, mais nous avons l'un des plus grands ou le plus grand réseau d'enseignement à l'étranger au monde. 580 établissements dans près

de 140 pays dans le monde et nous sommes le seul pays au monde à consacrer autant d'argent à la fois pour son réseau et pour le soutien des familles à travers les bourses. Nous sommes le seul.

Évidemment, on peut dire qu'il en faudrait toujours plus. Il y a une réalité, et je l'assume ici, c'est que nous ne pourrions pas suivre le rythme de l'inflation mondiale. Dans certains pays, l'inflation est à trois chiffres. Je ne peux pas imaginer que l'Assemblée nationale ou le Sénat, qui font des choix budgétaires au niveau national, donnent la possibilité d'augmenter certains budgets avec des inflations à deux chiffres ou à trois chiffres. Ce n'est pas possible.

Je voudrais tout de même dire que sur les bourses, on avait 105 M€ inscrits en loi de finance initiale. Nous avons, grâce à la Première ministre, réussi à servir plus de 114 M€ de bourses. Ainsi, nous avons augmenté le budget des bourses de près de 10 M€ cette année. Pas l'année prochaine, cette année. Et nous nous sommes engagés, grâce encore à l'arbitrage de la Première ministre, à augmenter ce budget à 118 M€ pour 2024 et à tenter ensuite de le stabiliser à ce niveau-là, c'est-à-dire de donner une garantie pluriannuelle sur un tel engagement. Cherchez-moi des lignes budgétaires dans le budget de l'État où vous avez un tel niveau d'engagement. Cherchez-les. Si vous les trouvez, vous viendrez me voir et vous me les donnerez.

Je vous signale que pour tous les autres ministères, sur les dépenses de fonctionnement, Bercy a demandé aux administrations une baisse de 5 % à 6 % de leurs crédits. Nous, nous avons des augmentations de budget. Et pourquoi ? pour servir les familles. Alors, oui, parce que les besoins étaient supérieurs aux crédits que nous avions, nous avons décidé d'augmenter de cinq points, et non pas de sept comme j'ai pu le lire parfois, la contribution de solidarité. Cela signifie que si nous ne l'avions pas fait, nous aurions sorti une partie des familles qui avaient demandé des budgets de bourse, complètement du système de bourse. Elles n'auraient pas eu de bourses du tout et ces familles-là auraient été nombreuses.

Nous avons fait le choix de protéger les familles le plus vulnérables, celles qui avaient un quotient de 100 % ou entre 80 % et 100 % et qui ne sont pas impactées ou quasiment pas impactées par cette contribution. Et nous avons fait le choix de protéger également les classes moyennes en demandant à celles-ci un effort léger de 5 % à travers le coefficient, pour qu'elles puissent rester dans le système de bourses.

Si vous avez de meilleures propositions, j'y suis ouvert et je pense qu'il y a de la perfection à apporter dans la gestion du système de bourse. On peut partager cette analyse. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, j'ai demandé une mission conjointe de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des Affaires étrangères au sein de l'AEFE pour faire un bilan du système des bourses.

Pour voir aussi quelle est la vision que l'on peut avoir à terme. Parce que oui, nous souhaitons, évidemment, augmenter le nombre d'enfants accueillis dans le réseau français à l'étranger. Je rappelle que ceux qui bénéficient des bourses, ce sont les enfants français. Ce ne sont pas les enfants étrangers qui représentent une grosse partie des effectifs de ce réseau et qui représenteront certainement aussi une grosse partie de l'augmentation des effectifs de ce réseau, parce que c'est ce qui permet aussi de participer au rayonnement de la France, au partage des valeurs que nous évoquions tout à l'heure.

Et c'est important. Chaque Française et Français doit pouvoir trouver une place pour ses enfants dans le réseau s'il vit à l'étranger, idéalement, mais le réseau est aussi fait pour pouvoir partager ces valeurs avec les enfants des pays dans lequel le réseau est installé.

Ensuite, je voudrais remercier Thierry MASSON pour sa pensée pour l'ensemble de nos concitoyens et pour les familles décédées récemment en Israël. Je crois que Nadia CHAAYA est également revenue sur la question du bilan. À ce jour, effectivement, nous avons trente de nos compatriotes qui sont décédés et nous avons sept personnes qui sont portées disparues. Sur les sept, il y a une personne dont on est certain qu'elle est retenue en otage par le Hamas. C'est Mia Shem.

Pour les autres, nous sommes sans nouvelle. Certains sont peut-être retenus en otage, mais nous n'en avons pas la certitude. Hélas, Israël n'a pas encore identifié toutes les personnes qui sont décédées dans les attaques. Je dois le dire ici, même si c'est terrible, certains corps n'étant pas reconnaissables vu l'état de barbarie qui leur a été infligé, tous les tests ADN ne sont pas terminés. C'est la raison pour laquelle la semaine dernière nous avons annoncé des décès nouveaux de nos concitoyens. C'est très triste et malheureux à dire mais nous n'avons pas aujourd'hui la certitude que certaines personnes qui sont portées disparues ne figurent pas parmi les personnes décédées.

En tout cas, je peux vous dire que pour les personnes disparues, nous mettons tout en œuvre au niveau de notre diplomatie pour les rendre à l'attachement et à l'affection de leurs familles. Toute la diplomatie française est mobilisée : le Président de la République, la Première ministre, la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères qui était encore la semaine dernière en Israël. Le Président se rend demain en Israël. Nous parlons avec les Israéliens, nous parlons également avec les pays de la région, dont certains ont des contacts directs ou indirects avec le Hamas, et nous souhaitons évidemment que l'ensemble des personnes qui pourraient être retenues en otage ou qui sont retenues en otage soient libérées immédiatement et sans condition.

Applaudissements dans la salle.

Je complète sur les délais de certificat de vie, cela a été abordé. Il faut rassurer nos compatriotes qui se trouvent en Israël. Ils auront bien sûr les délais nécessaires pour produire ces certificats de vie et il n'y a pas de risque de voir leur pension s'arrêter.

En ce qui concerne le rôle des élus dans le dispositif de crise, je vous propose de dialoguer avec le directeur du Centre de crise qui vous recevra demain. Je souhaiterais ne pas évoquer ce sujet ici car vous le savez, nous sommes retransmis en direct. Dans le monde dans lequel nous vivons, il n'est pas nécessaire de faire une grande publicité à l'ensemble des dispositifs de sécurité qui permettent à nos concitoyens et surtout aux chefs d'îlots de veiller à la sécurité, au regroupement et à l'évacuation de nos concitoyens. Il est inutile de donner des armes supplémentaires à certains de nos adversaires qui ne manquent déjà pas d'imagination pour atteindre la sécurité de nos compatriotes.

En ce qui concerne les crises à venir : Azerbaïdjan, Arménie, mer de Chine. Oui, évidemment, ces zones sont suivies avec la plus grande attention par notre réseau diplomatique. Nos ambassades, nos consulats sont mobilisés, avec des veilles particulières, avec bien sûr l'ensemble des services et des directions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous sommes prêts à intervenir au pied levé s'il le fallait. Je pense que ce que nous avons fait pour nos compatriotes dans les crises précédentes ou actuelles montrent que nous savons réagir, et qu'encre une fois nous n'abandonnerons personne s'il fallait nous mobiliser. Bien que nous souhaitions que ces crises se résolvent rapidement dans le respect du droit international et dans la recherche de la paix. Personne ne souhaite évacuer ses ressortissants, ce serait le signe que ces pays auraient basculé dans des situations dramatiques.

Au sujet de la taxe d'habitation, toute personne qui possède un logement en France a été tenue, et c'est vrai pour l'ensemble des Françaises et des Français, de faire une déclaration sur ce logement et de le classer dans la catégorie résidence principale ou résidence secondaire. C'est justement pour s'assurer que les personnes qui avaient une résidence principale ne soient pas taxés au titre de cette résidence principale. Si les Français de l'étranger sont par définition à l'étranger, parfois il y a des familles qui sont sur du célibat géographique. Il se peut que certaines habitations soient encore pour une partie de la famille l'habitation principale. Si on ne le déclare pas, on est d'office taxé en qualité de résidence secondaire. C'est vraiment un traitement d'égalité, on n'a absolument pas fait de discrimination à l'encontre des Français de l'étranger. Tous les Français, y compris votre serviteur, ont dû faire leur déclaration.

Je pense avoir terminé mon tour pour cette première série de réponses.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous poursuivons avec différentes prises de parole avec les groupes.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Monsieur le ministre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Madame la Directrice, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs les élus, il y a une intention forte à ce que toutes les familles qui ont besoin de bourses scolaires, et au niveau attendu, puissent en bénéficier. « *C'est un engagement qui avait été pris par arbitrage au niveau du cabinet de la Première ministre et c'est donc, de cette façon-là, que nous pouvons être convoqués* ». Ces paroles sont de Monsieur Olivier BROCHET, le Directeur de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) auditionné par la commission enseignement lors de la 38^e session AFE.

La tension fut tellement forte que pour la première fois depuis 2013, le budget alloué ne couvrait pas la totalité des besoins évalués par les postes et confirmés par les CCD1. Un arbitrage ministériel prit la veille du CNP autorisa l'AEFE à utiliser l'entièreté de sa soule et un dégel de la réserve de précaution. Résultat : il fut toujours insuffisant.

La contribution progressive de solidarité (CPS) des familles fut augmentée de cinq points en passant de deux à sept points ainsi et sans aucune concertation. Ce choix politique fait courir un fort risque de déscolarisation due à un reste à charge trop lourd à payer pour bon nombre de familles. Nous déplorons 1 106 élèves français en moins dans le réseau en cette rentrée, selon Madame la Directrice de l'AEFE. Ce choix va aussi à l'encontre de l'objectif du doublement des effectifs dans les établissements français de l'étranger d'ici à 2030, tant prôné par votre gouvernement.

Pour rappel, notre assemblée a voté à l'unanimité, le 3 octobre 2022, une résolution intitulée « *Augmentation de l'enveloppe des bourses AEFÉ dans un contexte de crise économique et inflationniste* » qui visait à ce que dans le cadre du projet de loi de finances 2023, le gouvernement prévoie une augmentation conséquente de l'enveloppe de l'aide à la scolarité afin de faire face à cette situation de crise. Force est de constater que notre assemblée n'a pas été entendue, ce qui aurait pourtant permis une campagne boursière sereine.

Nous avons demandé lors de la clôture du CNP de juin dernier qu'un groupe de travail soit réuni afin de réviser le système des bourses. L'AEFE a un budget en termes réels en baisse, alors que ces missions ne cessent d'augmenter.

Je ne citerai que les Instituts régionaux de formation, la multiplication des homologations pour atteindre l'objectif du doublement des effectifs ; la formation, un véritable statut et une rémunération des AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap) indispensables à l'inclusion des élèves en situation de

handicap, sans parler de la prise en charge de l'indice d'évaluation du point d'indice du personnel et de la pension civile qui ne cesse de croître.

L'AEFE, colonne vertébrale du réseau des établissements français de l'étranger répondant à une mission de service public pour les Français résidant à l'étranger et contribuant au rayonnement à l'étranger de notre culture, de notre langue et de nos valeurs, résistera-t-elle, alors qu'aucun budget supplémentaire réel ne lui est actuellement alloué ?

En écartant les familles boursières, notamment des familles de classe sociale moyenne du système d'enseignement français, faute d'une aide adaptée, en réduisant la mixité sociale au sein du réseau, en affichant une volonté de cibler une élite financière, estimez-vous, Monsieur le Ministre, tenir vos engagements ? L'investissement pour l'éducation de la jeunesse est un pari sur l'avenir pour le rayonnement de la France, la francophonie et la francophilie, dont la France a tant besoin.

Quant à la couverture sociale des Français de l'étranger, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que les adhésions des plus démunis qui composent la catégorie aidée de la CFE sont supérieures à la subvention allouée par l'État de cette même catégorie.

Rappelons que la CFE remplit elle aussi une mission de service public. Pensez-vous, Monsieur le Ministre, remédier à cet abandon ? Vous l'avez dit et répété ce matin, vous n'avez abandonné aucun compatriote à l'étranger. Aucun.

Dans la même veine, le PLS 2024 ne prévoit aucune augmentation réelle du prix des aides sociales, alors que vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que les besoins n'ont jamais été aussi importants et vous ne pouvez plus vous contenter d'une politique de maintien *a minima* des taux de base.

Un sentiment d'abandon traverse les circonscriptions de la part de nos compatriotes les plus fragiles, les plus vulnérables auxquels s'ajoutent maintenant les retraités. Pourquoi les informations communiquées par les CCPAS sur le coût de la vie portant sur les dépenses strictement nécessaires pour les personnes âgées ou vivant seules, le coût de logement, l'achat de nourriture, d'habillement, de dépenses de santé ne demeurent-elles qu'indicatives et ne figurent pas dans la formule des calculs des taux de base ?

Je me réfère ici à la réponse de l'administration à la résolution de mars 2023 de l'AFE qui nous rappelle également que les aides sociales à l'étranger demeurent une mesure gracieuse, dont il est prévu qu'elles demeurent circonscrites à l'enveloppe annuelle allouée.

Pour conclure, nous espérons que notre appel largement signé pour l'organisation des premières assises de la protection sociale des Français de l'étranger soit entendu. Je vous remercie pour votre écoute.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Monsieur le ministre, Monsieur le Président du CESE, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Directrice et Madame la Secrétaire générale, chers collègues, en tant que Présidente du Prix du développement durable de l'AEFE, je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Ministre de votre patronage envers ce prix. Je remercie également les agents du ministère qui ont travaillé avec nous pour ce beau projet.

Cette année, grâce à la généreuse contribution de notre ministère et celle de tous nos premiers sponsors, la CFE, Euroshield et la Banque transatlantique, une deuxième édition de cet événement a pu prendre place. Je tiens à souligner que l'engagement de nos sponsors témoigne de la valeur du Prix du développement durable. Cependant, nous cherchons à assurer la pérennité de ce prix et à continuer de récompenser le travail exceptionnel de nos compatriotes pour les efforts qu'ils consacrent en matière de développement durable, que ce soit à travers leur association ou leur entreprise.

J'invite d'ailleurs toutes les personnes présentes aujourd'hui à venir constater par eux-mêmes des réalisations innovantes et remarquables des lauréats demain soir au quai d'Orsay lors de la remise du prix. Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous assurer que le ministère s'engage à allouer les ressources financières nécessaires pour soutenir de manière continue le Prix du développement durable ? Votre engagement, Monsieur le Ministre, serait un pas décisif pour maintenir cette initiative vitale et pour promouvoir le développement durable. Je vous remercie de votre attention et j'attends avec impatience votre réponse.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie

Monsieur le ministre, Monsieur le Président du CESE, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, mes chers collègues, mon intervention porte sur un sujet, dont nous parlons beaucoup, surtout depuis la pandémie. Annie RÉA en a déjà parlé lors de son introduction. Une table ronde est organisée à ce sujet dans la journée. Il s'agit des EFE (Entreprises françaises à l'étranger).

Plusieurs mesures positives ont été mises en place, même si certains de ces EFE n'ont pas eu une information à ce sujet et, pour cause, il n'existe à ce jour aucune donnée quantitative ou qualitative du nombre d'entrepreneurs français installés à l'étranger. Les réseaux des chambres et des CCE évaluent leur nombre à 130 000 entreprises. Il serait bon pour la France de quantifier le tissu des EFE qui fait travailler souvent dans leurs effectifs, 85 % à 95 % d'employés de bureau. Cela pourrait permettre à nos diplomates de communiquer auprès des autorités locales du poids de ces entrepreneurs.

La première victoire pour ces EFE fut l'accès des VIE (Volontaire international d'entreprise) qui nécessitait un environnement juridique adéquat d'où la création de la structure EFE internationale. Il est donc demandé aux EFE souhaitant en bénéficier d'en devenir actionnaire en entrant au capital. Un grand nombre de ceux avec lesquels j'ai discuté et ayant cette information reste réticent à le faire s'agissant d'une structure qu'ils ne connaissent pas et dont ils ne peuvent pas lire les comptes.

De plus, il reste dans de nombreux pays, un problème de positionnement avec les talents nouveaux. En effet, les VIE coûtent cher en nombre élevé de congés au regard de certains pays. Ce qui crée des incompréhensions avec les salariés de contrat local. Il faudrait donc qu'ils soient plus compétitifs par rapport aux talents locaux.

Enfin, est-il envisageable d'avoir un accès facilité pour ces EFE au financement des pays ? Pourquoi pas dans le marché public français ? Plusieurs parlementaires proposent d'instaurer un système de contre-garanties pour rassurer les banques locales, sachant que la création d'un label permettant d'identifier ces entreprises comme des acteurs économiques de notre pays resterait un atout.

L'intérêt premier serait pour ces EFE d'accéder à des prêts financés à taux fixe alors que beaucoup de pays proposent des taux variables. En ce moment, avec la montée des taux, les augmentations peuvent atteindre + 10 %. Que pouvons-nous proposer à ces ambassadeurs de la France à l'étranger ?

Madame Catherine PASCAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nous sommes dans une situation géopolitique extrêmement tendue, nous ne cessons de le dire. Nos concitoyens sont inquiets, en particulier ceux résidant dans les zones à risque. Je suis moi-même élue en Égypte, pays impliqué dans le conflit qui se déroule actuellement au Proche-Orient.

Les Français de ma circonscription comme tant d'autres ont un niveau d'informations minimum sur les procédures de sécurité prévues par les autorités françaises. Beaucoup ignorent absolument qui est leur chef d'îlot. Ils posent la question à leurs élus. Or, il se trouve que nous n'avons aucun moyen de leur répondre. Le consulat indique simplement le nom et les coordonnées indiquées lors de l'inscription au registre. Monsieur, le ministre, nous savons l'existence des chefs d'îlot et de manière générale, la manière dont la France gère les crises. Mais la mise en œuvre des consignes de sécurité est très variable d'un pays à l'autre. Les protocoles ne sont pas clairs dans toutes les circonscriptions. Les chefs d'îlots sont prêts pour une crise dans certains pays, absolument incapables de la moindre action dans d'autres, et sans le matériel de communication indispensable.

La sécurité des Français de l'étranger n'est pas négociable. Elle ne peut pas dépendre de la qualité d'un attaché de défense et de ce qu'il se fait ou non localement. Mes questions sont les suivantes :

- Pouvons-nous espérer obtenir rapidement le matériel de communication ?
- Pouvons-nous de droit obtenir une liste de tous les chefs d'îlot ?
- Comment vous assurez-vous à Paris que les plans de sécurité sont correctement mis en place dans chaque ambassade et consulat de France ?

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente, Monsieur le Président du CESE, mes chers collègues, vous serez amenés à renforcer vos relations de travail avec les élus. Cela vaut pour les représentants des Français de l'étranger. Ils sont le baromètre de notre communauté partout dans le monde. Ils sont aussi des sources précieuses d'initiatives et d'idées. Nous devons les consulter et les associer aux visites des autorités. Ce discours, vous l'aurez reconnu n'est pas le mien, mais celui d'Elisabeth Borne, la Première ministre, le 1^{er} septembre 2022 lors de la conférence des ambassadeurs.

Sur le terrain, nous faisons un constat d'échec. Nous observons des interprétations des textes et des consignes de la DFAE qui peuvent considérablement varier. Que cela soit dans la relation, dans l'accès au consulat, la mise en place de la permanence des élus, le fait d'être associé ou de ne pas l'être aux visites officielles et aux événements, la règle devrait s'appliquer avec constance à tous et de la même façon, étant donné que nous sommes tous élus de la même façon.

Je ne vais pas m'étendre sur ce point, mais il arrive aussi qu'il y ait dans certains postes des mesures vexatoires prises par l'administration envers les élus qui peuvent choquer jusque dans la communauté française. Cela a aussi été rapporté par plusieurs conseillers de Français de l'étranger. Certains membres de l'administration en circonscription se sont comportés de façon antirépublicaine en exprimant ouvertement leur hostilité : ils ont déclaré que les élus ne servent à rien.

Est-ce qu'ils peuvent vraiment dans ces conditions continuer à servir la République française ? Pour nous assurer que nous agissons dans l'esprit voulu par Madame la Première Ministre et dans l'intérêt des deux parties, nous suggérons l'établissement d'une charte mettant en valeur les bonnes pratiques et une circulaire définissant les relations entre les élus et tous les représentants de l'administration de circonscription. Nous suggérons que dans les postes une possibilité de médiation puisse être saisie par l'administration comme par les élus, si des difficultés existent, de façon à éviter les confrontations rendant certaines situations encore plus délétères.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je remercie le Président du CESE pour son accueil. Nous aimerions que l'AFE puisse disposer de conditions de travail proches de celles que nous pouvons voir ici. Monsieur le Ministre, en tant que ministre délégué aux Français de l'étranger, vous avez une tâche difficile : défendre les intérêts des Françaises et des Français de l'étranger tant au sein du gouvernement que dans les relations avec le Parlement.

En acceptant ce portefeuille ministériel, vous avez donc pris l'engagement de vous efforcer à faire en sorte que tous les combats politiques du gouvernement prennent en compte, chaque fois que c'est nécessaire, les spécificités propres aux Françaises et aux Français de l'étranger. Ces derniers seront toujours traités comme des citoyens et des citoyennes à part entière où qu'ils soient, en Israël comme dans la bande de Gaza ou dans les territoires palestiniens occupés.

Or, depuis le début de notre mandat, le gouvernement ne nous a consultés en tout et pour tout qu'à deux reprises : une fois pour parler des passes cultures et éducation et, l'autre fois, à propos de l'extension des journées de défense et de citoyenneté aux personnes en situation de handicap. Sur ces situations techniques, les commissions ont rendu leur rapport.

En revanche, l'AFE n'a pas été consultée dans la mise en place des mesures anticovid ou de la réforme des retraites. Ces deux sujets concernent directement les Françaises et les Français de l'étranger. En effet, votre gouvernement aurait dû consulter notre assemblée.

Plus récemment, comme l'a rappelé ma collègue, nous n'avons pas été consultés sur le relèvement de l'indemnité des bourses scolaires de deux à sept points en parfaite contradiction avec les objectifs présidentiels de doublement de capacité du réseau d'enseignement français à l'étranger. Or, vous pourriez en nous consultant, mieux à propos et plus souvent, contribuer à réparer de nombreuses situations d'injustice vécues par les Françaises et le Français de l'étranger.

C'est votre rôle et c'est notre mission et c'est votre job, comme vous l'avez dit vous-même. Par exemple, en ce qui concerne les retraites, vous savez que les Français de l'étranger sont moins égaux que les autres dans leurs droits à la pension de retraite quand ils effectuent une partie de leur carrière à l'étranger. En effet, les carrières françaises sont fortement dynamisées. Le montant des pensions dépend du nombre de trimestres validés en France, alors que le taux est calculé sur la totalité de la carrière. Or, même dans l'hypothèse où il existe un accord bilatéral entre la France et le pays de résidence, certaines périodes de travail ne sont pas toujours comptabilisées.

Votre rôle, Monsieur le Ministre, est de nous aider à mettre un terme aux inégalités dont nous sommes victimes eu égard aux autres Français. Qu'avez-vous fait et qu'allez-vous faire auprès du ministre de l'Emploi, du Travail et de l'insertion au cours de cette session de l'AFE afin de mettre fin aux injustices subies par les Français de l'étranger en ce qui concerne les droits à la retraite ? En particulier, obtiendrez-vous du ministre du Travail Olivier DUSSOPT la création d'un groupe de travail parlementaire que celui-ci avait pourtant promis le 3 mars 2022 ?

En mars 2023, à propos du régime indemnitaire des CFDE et de nos défraitements, vous attendez six mois la nouvelle session de l'AFE ici présente avant de faire une nouvelle annonce.

Monsieur le Ministre, vous avez répété à maintes reprises que cette assemblée était importante à vos yeux. Votre rôle est de porter la voix des Français de l'étranger au gouvernement et dans d'autres ministères qui, souvent, ne prennent pas assez en compte, voire ignorent l'existence de l'AFE. Nous pouvons aisément noter des demandes de questions écrites qui restent sans réponse de votre part pendant des mois ou pendant plus d'une année.

Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous que notre assemblée ne soit pas consultée sur l'environnement ? Pouvez-vous vous engager pour que l'AFE soit consultée sur tous les grands problèmes gouvernementaux touchant les Français de l'étranger ? Par exemple, allez-vous consulter l'AFE sur la loi immigration étant donné l'impact qu'elle ne manquera pas d'avoir sur la vie des Françaises et Français de l'étranger et de leurs proches ?

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président du CESE, Mesdames et Messieurs les membres de l'administration, chers collègues, notre groupe insiste sur une forte attente de nos concitoyens à propos de la modernisation de nos services publics. L'augmentation du budget sur la numérisation du ministère que vous avez décidée dans le projet de loi de finances 2024 doit bénéficier aussi aux citoyens de l'étranger.

Comme vous l'avez précisé tout à l'heure, les effectifs en augmentation seront mis à disposition des services du ministère. Nous souhaitons aussi que nos concitoyens de l'étranger puissent savoir en temps réel où en est leur dossier comme c'est le cas dans un certain nombre d'administrations en France. Par exemple, nous serons informés que celui-ci est en cours de traitement depuis deux semaines et cette information est importante. Elle permet à nos concitoyens d'être rassurés : du certificat de nationalité à d'autres demandes.

Nous considérerons ces demandes avec pragmatisme pour savoir comment avancer. Les Français de l'étranger forment un petit panel de personnes qui peuvent aussi servir de laboratoire pour la modernisation de nos services publics.

Enfin, lors de la session de mars 2023, l'AFE avait demandé que les Français de l'étranger soient associés dans l'identification de critères qualitatifs. Nous avons reçu une réponse de l'administration que nous travaillerons avec vous, la commission des lois et les autres conseillers pour trouver ensemble des solutions d'évaluation.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription d'Israël et Territoires palestiniens

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Présidente, chers collègues, Be'eri, Kfar Aza, Kissoufim, Nahal Oz, Nir Oz, Réim, ce sont les noms de quelques-uns des kibboutz situés en Israël le long de la frontière avec Gaza : l'arrivée des meilleurs d'entre nous, des idéalistes qui dans un monde de violences croyaient à la paix. Le 7 octobre, environ 1 200 d'entre eux ont été massacrés par les terroristes du Hamas, d'autres ont été pris en otages.

Parmi ces idéalistes, l'on compte 30 Français assassinés et sept otages probables. Le 12 octobre, monsieur le ministre, je vous ai transmis, pour le président Macron, une lettre que les familles des otages français m'ont confiée. Nous attendons de la France qu'elle s'implique pour la libération de tous les otages. Nous attendons de la France qu'elle s'implique pour trouver avec tous les acteurs de la région une solution politique pour libérer les Gazaouis du Hamas.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Monsieur le ministre, votre réseau consulaire souffre depuis des années du manque de moyens humains. Or, en 2023, pour la première fois depuis 20 ans, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé ce matin, le nombre d'emplois du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a augmenté. De nouveaux postes ont été créés, dont une toute petite partie pour le réseau consulaire.

Pour 2024, le projet de loi de finances prévoit un budget du MEAE également en hausse. De fait, il est prévu une augmentation des effectifs de 165 ETP. Un des objectifs affichés est de mettre en œuvre une diplomatie plus proche des Français. Pouvez-vous nous indiquer quelles parts de ces ETP iront effectivement au réseau consulaire ? Concrètement, où dans le monde pouvons-nous attendre un renforcement des effectifs ? Et, si possible, pouvez-vous nous dire si ces emplois iront directement au bénéfice des Français de l'étranger ?

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe Centrale et Orientale

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs, les Parlementaires, mes chers collègues : du concret ! Alors, du concret, c'est effectivement à l'étude de la loi du projet de finance 2024. Nous nous félicitons de l'apparition d'une loi avec une ligne budgétaire passe éducation langue française pour 1 M€.

Ce passe éducation de langue française avait fait l'objet depuis 2014 de demandes mécaniques. Il trouve une traduction aujourd'hui. Nous nous en félicitons, car c'est une grande avancée. Est-ce que les instituts français et les alliances françaises seront éligibles ? Dans le programme 151, nous voudrions effectivement savoir si cela se déroulera hors réseau AEFE, sachant que les alliances françaises sont des acteurs majeurs de l'enseignement français à l'étranger. Est-ce que les élus français de l'étranger seront consultés pour l'attribution de ce passe comme c'est le cas pour les groupes scolaires ?

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, je vais essayer de répondre dans l'ordre des questions, même si certaines se croisent.

Concernant la question de Madame Chantal PICHARLES sur les bourses, où êtes-vous allée chercher que les 1 600 élèves seraient soi-disant manquants à la rentrée 2023-2024, seraient des élèves qui se seraient désinscrits parce qu'ils n'auraient pas eu de bourses, ou parce que le montant de leur bourse serait inférieur ? Où êtes-vous allée chercher cela ?

D'abord, nous avons des effectifs qui sont globalement stables, entre 395 000 et 400 000 élèves dans nos établissements. Je vous signale, cela ne vous aura pas échappé puisque nous l'avons dit tout à l'heure, que nous avons évacué un certain nombre de pays dans lesquels les établissements ont dû, soit fermer, soit emprunter d'autres voies. Pas simplement d'ailleurs les pays où nous avons évacué nos ressortissants, mais des pays dans lesquels, je pense au Burkina Faso notamment, nous n'avons pas eu les conditions pour maintenir une éducation dans nos écoles comme nous le souhaitions l'avoir. Vous ne pouvez pas, sauf à être d'une absolue mauvaise foi, faire le parallèle en disant que si l'on a un tout petit peu moins d'élèves inscrits, c'est parce qu'il n'y aurait pas eu les bourses. C'est aussi parce que dans un certain nombre de pays, malheureusement, nous n'avons pas pu maintenir l'éducation dans la forme que nous souhaitions.

Si le budget de bourses était en diminution, si j'avais enlevé 10 M€, j'aurais entendu les critiques. Là il se trouve que nous l'avons augmenté de 10 M€. Nous l'avons augmenté de 10 M€. Et nous l'augmenterons encore en 2024 de 4 M€ supplémentaires. Vous allez dire que ce n'est pas assez, qu'il faudrait plus. Mais enfin, dans la vie il faudrait toujours plus. Dans les budgets il faudrait toujours plus.

Moi aussi, j'ai été élu local, d'ailleurs je le suis toujours. Je suis élu depuis plus de 20 ans dans les collectivités. Tous les jours, vous rencontrez des gens qui vous disent qu'il faudrait plus. Souvent, ils ont raison, il faudrait plus. Mais à la fin de la journée il y a un budget, avec des dépenses et des recettes. Les gens sont toujours d'accord pour qu'on augmente les dépenses mais jamais pour qu'on augmente les recettes. Il faut qu'on arrive à faire des choix. Or, le budget bourse est l'un des seuls budgets de l'Etat français sur lequel nous augmentons des crédits, et pas un peu, mais beaucoup. Pouvons-nous suivre le rythme de l'inflation mondiale ? La réponse est non. Je le dis et je l'assume.

Je le sais, personne n'acceptera au Parlement que, parce qu'il y a des inflations de 100% dans certains pays, nous augmentions ces budgets de 100 %. C'est une réalité. Nous consacrons plus d'un demi-milliard d'euros à notre réseau d'enseignement, nous continuons cet effort et nous augmentons encore les crédits et nous continuerons s'il le faut à le faire. Mais à un moment, il n'est pas complètement illogique non plus qu'il y ait une solidarité à l'intérieur de ce système qui permette de préserver de tout effort les plus précaires et de partager dans les classes moyennes l'effort de solidarité pour faire en sorte, encore une fois, de ne sortir quasiment personne dans les classes moyennes du système de bourse.

Par conséquent, je trouve qu'il n'est pas correct d'employer le terme de « sentiment d'abandon ». En réalité, vous le nourrissez ce sentiment d'abandon. Si tous les jours, nous allons voir les Français de l'étranger en leur disant « vous n'avez pas assez », « vous êtes incompris », « vous avez moins de crédits », alors que c'est l'inverse sur les aides sociales. Je reprends les chiffres de l'aide sociale : nous consacrons 15,3 M€ aux aides sociales qui bénéficient à 4 246 allocataires.

Nous consacrons 7,07 M€ à l'allocation de solidarité pour les personnes âgées.

Nous consacrons 5,04 M€ à l'allocation adulte handicapé.

Nous consacrons 1,62 M€ à l'allocation enfant handicapé.

Nous consacrons 800 000 € au secours mensuel spécifique sur les enfants.

Nous consacrons 250 000 € aux prestations d'assistance consulaire spécifique pour les pays de l'Union européenne.

Nous consacrons 80 000 € sur les allocations à durée déterminée et 500 000 € aux aides ponctuelles.

Plus de 15 M€ d'aides sociales et je ne mentionne pas les OLES et autres aides. Trouvez-moi un pays dans le monde hormis la France qui fait cela. Dites-moi, cherchez-le. Nous sommes les seuls à faire cela. Et ce sont en plus des allocations qui ne sont pas des allocations de droit, puisque normalement il faut résider sur le territoire national pour avoir ces allocations. Ce sont des allocations qui sont accordées par le gouvernement au bénéfice de nos concitoyens à l'étranger.

Tout système est perfectible. J'entends parfaitement que l'on peut faire mieux et notre ambition, tous les jours, celle de notre administration, celle des élus, c'est d'essayer de faire mieux. Mais de grâce, ne dévalorisons pas aux yeux de nos compatriotes ce qui est fait pour eux.

Je pense, encore une fois, que ce n'est rendre service ni au dispositif que nous mettons en place ni à la nécessité d'union que nous devons avoir dans une nation, et cette nation comprend nos compatriotes à l'étranger, qu'encore une fois nous n'abandonnons pas et nous sommes les seuls à faire cela.

Madame Patricia CONNELL, sur l'engagement pour le Prix du développement durable, idéalement, il serait bien que les sponsors privés puissent s'engager à cette hauteur. Mais tant que je serai là, le gouvernement participera au prix s'il n'y a pas de sponsors privés. Vous aviez 5000€ cette année et je m'engage à ce que ce soit le cas s'il le faut. Tant que je serai là nous le ferons.

Applaudissements dans la salle.

Madame Catya MARTIN, sur les entrepreneurs français à l'étranger, je ne sais pas si vous vous souvenez de la vidéo que j'avais faite lorsque j'ai pris mes fonctions. C'était l'un des engagements que j'avais pris parce que, franchement, c'est un trésor extraordinaire. Nos compatriotes à l'étranger sont aussi les ambassadeurs du savoir-faire français. C'est le rayonnement de la France qui s'exerce à travers les entrepreneurs français à l'étranger. Je crois que, depuis ma prise de fonction il y a un an et trois mois, je me suis rendu dans une cinquantaine de pays au contact de nos compatriotes. Je continue d'ailleurs, puisque j'ai croisé tout à l'heure des élus qui m'ont dit « quand est-ce que vous venez chez moi ? ». Le plus rapidement possible.

Dans tous les pays que j'ai visités, j'ai croisé des Françaises et des Français formidables, des gens extraordinaires, qui souvent ont fondé leur entreprise, font travailler le pays, et ces gens-là doivent être reconnus. J'avais plaidé pour le label « Made by France », qui permettra de faire en sorte que les personnes qui souhaitent y

prétendre se manifestent, qu'on puisse mettre un registre dans les chambres de commerce et d'industrie de ces entrepreneurs et faire en sorte qu'ils soient reconnus.

En ce qui concerne les VIE, je souhaite qu'on puisse, par EFE International, continuer à les employer si nécessaire dans les EFE. En revanche, je ne peux pas adhérer à la demande de plus de flexibilité par rapport au droit. C'est aussi l'honneur de notre République d'être dans un état de droit et de faire en sorte que le droit soit le même pour tous. Je ne peux pas aller expliquer aux VIE de s'engager et travailler pour des salaires de misère et des horaires qui seront trois fois ceux que vous avez. Le droit est le même pour, soit qu'il protège soit qu'il punisse, et en l'occurrence, il protège.

S'agissant de la question de Catherine PASCAL à propos d'une meilleure information sur les contacts avec les chefs d'îlot. Il me semble que je m'étais déjà prononcé là-dessus. Je pense qu'il faut évidemment une meilleure information, mais je vous invite à avoir cette conversation avec les responsables du Centre de crise, pour que l'on vous explique comment cela marche et pourquoi nous n'avons pas nécessairement envie que des listes de contacts avec les adresses des Français de l'étranger se promènent dans la nature. Parce que malheureusement, on l'a vu encore récemment sur des prises d'otages : si la situation se dégrade, ce n'est pas nécessairement une bonne idée que l'on sache exactement dans le pays où habitent les Françaises et les Français. Je n'en dis pas plus. Vous aurez cette conversation avec le Centre de crise.

Concernant la question du respect des élus posée par Madame Laurence HELAILI, je suis élu depuis bientôt vingt-deux ans et je suis fondamentalement attaché au respect des élus. Il n'y a pas un poste dans lequel je passe, quand on fait des réceptions ou des réunions, où je ne reçoive pas personnellement les conseillers des Français de l'étranger et où je ne les cite pas parmi les premiers dans l'ordre protocolaire, après l'ambassadeur, dans la réception que je donne pour la communauté française. Je suis très attaché au respect de ce protocole. Je l'ai notifié aux postes, et si besoin, la Directrice de la DFAE est prête à en discuter avec vous pour formaliser, via une charte par exemple, ce droit des élus. J'y suis tout à fait favorable.

La question de Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER concernait la consultation de l'AEFE. Je crois être l'un des premiers à l'avoir fait notamment sur la question du Pass Education langue française et du Pass culture. Je le ferai aussi souvent que cela sera nécessaire. En ce qui concerne le groupe de travail retraite, je rappellerai à Olivier DUSSOPT son engagement, et je suis sûr qu'il aura à cœur de respecter lui aussi les engagements qu'il a pris.

Encore une fois, le rôle du ministre est d'être au contact de la communauté française à l'étranger pour être son porte-parole aussi au sein du gouvernement, et de mettre en œuvre les engagements pris par le Président de la République. C'est ce que je fais depuis un an et trois mois : j'ai été présent dans plus de cinquante pays dans le monde au contact des membres la communauté française, et je veille tout particulièrement à ce que les engagements soient mis en œuvre et je pense que c'est le cas.

Monsieur Frédéric SCHAULI a évoqué la modernisation. On y est très attachés et je pense que les Français de l'étranger ne sont pas abandonnés. Au contraire, ils sont à la pointe de la modernisation de l'administration. Ils sont pour certains d'ailleurs le vrai laboratoire de la modernisation de l'administration. Le vote par Internet, certes ne se fait pas sans difficulté, mais il n'empêche que cela se fait pour les Français de l'étranger, et nulle part ailleurs en France. Ils sont les seuls à avoir cela. Pour la dématérialisation de l'état civil, là aussi, les Français de l'étranger sont les pionniers. L'envoi des passeports par la Poste : les Français de l'étranger en bénéficient dans une trentaine de pays dans le monde, cela ne se fait nulle part ailleurs sur le territoire national. Vous êtes les pionniers. Pour la dématérialisation du renouvellement des passeports, pour lequel des expérimentations vont être lancées, là aussi vous êtes les pionniers : cela ne se fait nulle part ailleurs.

Je pense que, très loin d'abandonner nos concitoyens à l'étranger, nous leur prodiguons les services publics dont ils pourraient bénéficier s'ils restaient sur le territoire national et, en plus, nous les mettons à la pointe du progrès et de la modernisation et nous continuerons à le faire.

Chère Daphna POZKNANSKI-BENHAMOU, je ne puis que vous répéter à la fois la totale solidarité, la compassion du gouvernement français avec l'ensemble des familles qui ont été touchées par le décès de nos compatriotes, et à tous ceux qui ont été blessés. Nous ne les citons pas assez. Les familles ont été bouleversées, et celles qui sont sans nouvelle de leurs proches ou qui savent qu'ils sont retenus en otages. Nous renouvelons la détermination de notre gouvernement à faire en sorte qu'ils soient rendus à l'affection de leur famille. Nous mettons tout en œuvre, également pour faire en sorte que les dizaines, la centaine même, de citoyens français qui sont à Gaza aujourd'hui souvent sous les bombes puissent quitter s'ils le souhaitent cette zone à travers le passage de Rafah dès que les conditions de sécurité seront remplies.

Monsieur Pascal BOURBON a évoqué les postes. Or, je ne crois pas que la portion qui était réservée aux postes soit petite. Au contraire, en ce qui le service consulaire, nous avons eu en 2023 34 ETP, dont 11 créations nouvelles et 23 redéploiements. Là aussi, c'est vrai que l'on en souhaiterait plus, car il en faudrait plus. On a trop longtemps supprimé les ETP. Quand je suis dans les pays, généralement je visite les consulats. Je vais voir les agents et je vois les situations dans lesquelles ils travaillent, souvent extrêmement difficiles, dans des bureaux parfois exigus, parfois sans lumière, dans des conditions qui ne sont pas suffisamment satisfaisantes et parfois avec des effectifs très réduits, avec des personnes qui sont obligées de suppléer celles en maladie. L'année dernière et il y a deux ans

encore, il y a des listes d'attente importantes pour les prises de rendez-vous pour les passeports et cartes d'identités dans certains pays. En plus de rattraper les effets du Covid-19, il a fallu faire face aux demandes de nos compatriotes, notamment des binationaux qui n'avaient pas l'habitude de demander des passeports français, et qui voyant la crise sanitaire, géopolitique arriver, se sont dits que ce serait bien d'avoir un passeport français pour rentrer en France.

Nous sommes bien conscients de tout cela. Je voudrais rendre un hommage appuyé à l'ensemble des agents des services consulaires qui travaillent parfois dans des conditions compliquées, mais qui font leur maximum pour assurer le meilleur service public à nos compatriotes.

Nous sommes déterminés avec le gouvernement et l'administration à faire en sorte de réarmer notre réseau, avec bien sûr des priorités. Bien sûr, nous souhaiterions avoir avec des ressources infinies, mais personne n'a des ressources infinies. Donc il faut faire des arbitrages là où les priorités sont les plus importantes, là où les listes d'attente sont les plus longues. Nous le faisons avec la volonté de réarmer progressivement l'ensemble de notre réseau et de faire en sorte que, à la fin de ce mandat en 2027, nous ayons un réseau, où quand on arrive dans un consulat, on n'ait pas de liste d'attente de plusieurs semaines voire de plusieurs mois, et qu'on puisse avec un service public de qualité encore meilleure.

Enfin, s'agissant du Pass Éducation langue française, question posée par Monsieur Benoit MAYRAND, l'idée est que, comme l'avait préconisé la commission, l'on puisse aller toucher les personnes qui sont les plus éloignées de la capacité d'avoir accès aux cours de français. Si vous êtes à proximité d'un lycée français, d'une école française, d'un institut ou d'une alliance, d'une organisation FLAM, vous avez la possibilité d'avoir accès à la langue. En revanche, si vous vivez dans un pays ou une région où vous n'avez pas accès à ce réseau, alors il faut avoir une offre. D'où l'idée de l'offre numérique tutorée. Pour ne rien vous cacher, nous avons consulté le CNED pour savoir s'il était possible de construire une telle offre. L'idée est que tout cela puisse démarrer au cours 1er trimestre 2024, et que cette offre puisse être offerte à tous les enfants de 6 à 11-12 ans qui souhaitent apprendre le français lorsqu'ils en sont le plus éloignés.

Y aura-t-il une consultation des élus ? A priori non, car le Pass est gratuit. Comme pour le Pass culture, faut-il consulter les élus pour savoir si on l'attribue ou non ? Non puisqu'il est à destination de tous ceux qui remplissent les critères. Et ce sont des critères objectifs, il n'y a donc pas de choix à faire. Là où il pourrait y avoir des consultations est si on devait avoir une demande extraordinaire qui aille au-delà des budgets prévus. Mon sentiment est qu'il faudrait d'abord que le Pass trouve son public. Je propose de réserver cette réponse à l'année prochaine quand nous aurons mis en place ce dispositif et que nous pourrions voir comment il avance, s'il rencontre son public ou pas. Encore une fois, l'engagement du Président de la République sera tenu dès l'année prochaine : c'est du concret et non pas de la poudre de perlimpinpin.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Ministre, pour cette séquence très complète. J'ajoute que nous aurons l'occasion d'échanger, notamment lors du déjeuner avec le bureau élargi de demain et la remise du Prix du développement durable. Notre secrétaire générale, Diane ROESER, tient maintenant à s'exprimer.

INTERVENTION DE MADAME DIANE ROESER, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'AFE

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie de vous retrouver pour évoquer des éléments plus légers que ceux abordés à l'instant, car comme vous le savez, je n'entre pas dans la politique. Simplement, je fais le point sur le côté pratique de l'organisation de cette session.

Tout d'abord, je m'associe aux remerciements de ce matin de la Présidente et du ministre vis-à-vis des équipes du Palais d'Iéna, en particulier son cabinet, Messieurs GUILLAUME et LARFA, grâce à qui nous avons organisé cette session et grâce à qui, cet après-midi, vous pourrez échanger avec les commissions du CESE.

Je remercie également toute l'équipe logistique du CESE et, en particulier, Géraldine SOLNI qui nous a beaucoup soutenus en étant disponible pour relever ce défi logistique pour que le secrétariat général et pour que le CESE puisse vous accueillir, vous et vos invités.

Applaudissements dans la salle.

Je poursuis ces remerciements qui sont appuyés pour les membres de mon équipe. En cette rentrée, elle est entièrement renouvelée. D'abord, je vous présente Olivier-Antoine. Il est votre nouveau Secrétaire général adjoint. Il vient de San Francisco. Il possède une large expérience du consulaire et de la relation avec les élus. Depuis cette rentrée, il est mon nouveau bras droit. Je souhaite aussi remercier Nurhava qui complète l'équipe en prenant la

relève de Cassandre qui a pris son congé maternité. Rouba nous a aussi rejoint pour la préparation de cette session. Je remercie chaleureusement cette équipe qui a œuvré dans la bonne humeur en découvrant le fonctionnement de cette assemblée, en étant investie et en faisant preuve d'abnégation.

Je vous remercie toutes et tous d'accorder le meilleur accueil à cette nouvelle équipe.

Quel que soit le lieu où se tiennent ces sessions, nous pouvons aussi compter sur l'équipe des hôtesse et hôtes emmenée par Catherine.

Par ailleurs, je termine ce propos liminaire en souhaitant la bienvenue aux sept nouveaux membres de cette assemblée. Le secrétariat général est à votre entière disposition lors de la prise en main de votre mandat, ainsi d'ailleurs que pour l'ensemble des conseillers de cette assemblée.

Je reviens sur quelques points complémentaires de cette session déjà présentés par la Présidente. Durant cette première journée, il est possible pour ceux et celles qui sont inscrits d'aller déjeuner au restaurant administratif du CESE, avec deux horaires prévus de service, midi et 13 h 15. Nous avons aussi prévu la possibilité d'une visite architecturale du site à 13 h et 13 h 30, en deux groupes, afin de vous permettre de visiter les lieux avec un guide. Par ailleurs, comme le Président du CESE nous l'a annoncé, une exposition temporaire de David Buren et de Michelangelo Pistoletto est ouverte en accès libre.

Cet après-midi, pour les travaux des commissions, je vous demanderai de vous retrouver au 2^e étage où une salle vous a été attribuée pour des échanges conjoints : Finances et Affaires sociales en salle 225, Enseignement en salle 249, Lois en salle 229, Développement durable et Sécurité en salle 245. Vous échangerez ainsi avec les membres des commissions du CESE, puis nous reviendrons dans l'hémicycle à la fois pour la présentation des travaux du GIEC, mais également pour la table ronde sur les entreprises françaises, qui se poursuivra par un cocktail organisé et offert par les intervenants de la table ronde et leurs partenaires.

Demain, nous nous retrouverons au CCM pour la suite de la session avec également un déjeuner du ministre avec les membres du bureau élargi, au restaurant club à 12 h 45, puis à 20h au Quai d'Orsay pour la remise du Prix du développement durable.

Mercredi, je signale que la Caisse des Français de l'étranger sera présente pour un échange direct avec chacun d'entre vous de 10 h à midi, puis de 13 h à 15 heures. Je signale également une formation organisée par la commission du développement durable et du commerce extérieur au sujet de l'implication des élus sur les politiques de développement durable (dans la salle de la commission de 12 h à 13 h 30).

Jeudi, nous accueillons les membres de la cellule de règlement des conflits pour une formation sur le recueil de la parole et de la médiation. Elle se tiendra en salle de délégation 4 de 9 h à midi.

Je fais un rappel sur la présentation des travaux des commissions qui débiteront à partir de jeudi et vendredi matin. Pour les commissions, lois, finances et affaires sociales qui présenteront leurs travaux jeudi après-midi, elles devront nous transmettre leurs résolutions mercredi à 18 heures. Quant aux commissions enseignement, sécurité et développement durable, les résolutions devront être transmises au secrétariat général de l'AFE, le jeudi à 18 heures afin que nous puissions les transmettre à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Vendredi, le bureau élargi se tiendra à 8 heures. La CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) assurera une permanence de 9 h 30 à 16 h. Notre nouvelle Directrice des Français de l'étranger interviendra vendredi après-midi pour un échange sur l'actualité consulaire suivi des questions orales et d'actualité. À ce stade, nous avons reçu 33 questions, dont les réponses vous parviendront d'ici jeudi soir.

Comme l'a annoncé le ministre, pendant l'intersession, le secrétariat général a beaucoup travaillé à la revalorisation de vos indemnités et sur les procédures mises en place dès 2024. Nous vous transmettrons une note explicative d'ici la fin de l'année qui vous détaillera à la fois l'ensemble de ces mesures et la possibilité d'un remboursement anticipé pour la partie transport de votre forfait.

Pour cette session, nous demeurons comme à l'accoutumée à votre service. Vous voudrez bien transmettre au secrétariat général vos justificatifs d'hébergement et d'assurance avant la fin de la session pour pouvoir vous défrayer.

Un dernier point concerne la mobilisation du secrétariat général en intersession. Outre les indemnités, nous travaillons aux réponses aux questions et aux résolutions qui sont nombreuses et qualitatives. Nous résorbons le retard pour présenter un taux de réponse satisfaisant, notamment de la part de la DFAE. Ces efforts se poursuivront à l'interministériel avec l'appui du cabinet, que je remercie également.

Comme l'a annoncé Hélène DEGRYSE, nous avons travaillé à la mise en place d'un site des élus. Il est prêt et ce site réceptionnera les premiers articles qui seront livrés par le Bureau et par le groupe communication de l'assemblée.

Nous avons eu aussi quelques difficultés de fonctionnement sur vos boîtes mails. Cela s'explique par un changement de prestataire pour le serveur d'hébergement. Nous sommes en train de résoudre ces difficultés. Nous vous avons également transmis un guide d'utilisation qui vous permettra de paramétrer votre boîte mail. Il faudra prendre part à la procédure qui vous est présentée. Nous serons à votre disposition pour régler toutes difficultés persistantes, y compris durant cette session.

Nous avons également œuvré à la réalisation des élections sénatoriales, avec le plein appui du bureau des élections de la DFAE qui prendra le relai pour les prochaines élections. C'est l'occasion de féliciter à nouveau les deux conseillers de l'assemblée qui ont été élus sénateurs, Mathilde OLLIVIER et Jean-Luc RUELLE.

Applaudissements dans la salle.

Je termine par le temps fort du déplacement des membres du Bureau à Nantes qui a permis de riches échanges avec le Service central de l'état civil, le Centre des titres d'identité et de voyage et l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires. Cette visite fait suite à celle du service France consulaire en mars dernier à La Courneuve. Ce sont des occasions appréciées d'échange de part et d'autre, entre les élus et l'administration consulaire, pour mieux comprendre le service public rendu à nos compatriotes et des remontées de terrain de chacune et chacun d'entre vous.

Enfin, je souhaite remercier chaleureusement le bureau exécutif avec lequel nous travaillons de manière étroite et très agréable tout au long de l'année, sachez-le. Merci à Ramzy et Alexandre. Et aussi, un grand merci à vous Hélène.

Applaudissements dans la salle.

Grâce à vous, le dynamisme est apporté à la nouvelle mandature avec un esprit constructif tant dans les relations avec le ministère qu'avec les acteurs institutionnels tels que le CESE aujourd'hui, et avec un esprit novateur dans l'organisation des sessions, comme le montre, par exemple, la mise en place des tables rondes.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente session et je vous invite à rejoindre l'extérieur de l'hémicycle pour la traditionnelle photo de famille.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je signale que le ministre souhaite intervenir brièvement à nouveau.

Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger

J'ai oublié de vous dire dans les nouvelles pour les élus, que nous avons décidé d'instaurer une avance sur les frais de transport. En effet, vous êtes nombreux à devoir avancer des frais et il n'était pas logique que vous en soyez sur votre trésorerie. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé avec la DFAE de mettre cela en place. Nous avons, lors des deux dernières sessions une rhétorique autour de l'amour : vous m'avez dit que c'était bien de faire des discours d'amour, C'est mieux les preuves d'amour ; j'espère vous en avoir délivré un certain nombre aujourd'hui, pour le service de nos compatriotes à l'étranger.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous nous retrouvons pour la plénière à 16 heures.

La séance est levée à 11h40.

INTERVENTION DE MADAME SOPHIE SZOPA, VICE-PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY, EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE – PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU GIEC

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'espère que les échanges ont été fructueux avec les différentes commissions du CESE. Nous poursuivons aussi nos travaux en plénière. Conformément à une résolution que nous avons adoptée en mars 2022, chaque année, en principe au printemps, nous écoutons un intervenant qui nous parle du rapport du GIEC. En mars dernier, cela n'avait pas été organisé, mais en revanche cela a lieu dès à présent. Nous accueillons, Madame Sophie SZOPA qui est Présidente de l'Université Paris-Saclay en charge du développement durable. Elle nous présente les travaux du GIEC. Je passe la parole à Pascale RICHARD de la commission développement durable et commerce extérieur.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Chers collègues et chère invitée, je représente effectivement la commission développement durable et commerce extérieur. Nous avons posé cette résolution en mars 2022. Ainsi, chaque année, nous inviterons un membre du GIEC en séance plénière.

Nous sommes honorés d'accueillir Madame Sophie SZOPA qui est coautrice et coordinatrice du dernier rapport du GIEC et je vais vous le présenter rapidement. Sophie SZOPA, vous êtes chimiste atmosphérique pour le Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement où vous utilisez des modèles numériques pour étudier comment la chimie intervient dans la composition de l'atmosphère et comment cela affecte le climat et la qualité de l'air.

Vous avez mené des travaux sur différentes problématiques environnementales actuelles touchant à l'environnement. Vous avez participé à l'évolution des connaissances sur les bases physiques du changement climatique pour le GIEC et vous avez coordonné dans le rapport les composés chimiques du groupe agissant sur le climat.

Vous êtes actuellement Vice-présidente de l'Université Paris-Saclay en charge du développement durable. Merci infiniment d'être parmi nous aujourd'hui. Vous nous parlerez pendant environ 45 minutes et puis nous répondrons ensuite aux questions de la salle.

Madame Sophie SZOPA, Vice-présidente de l'Université Paris-Saclay en charge du développement durable

Merci, Madame RICHARD, pour cette présentation. C'est la deuxième fois que j'ai la chance de venir dans cette magnifique salle du CESE et c'est la première fois que je viens à l'AFE pour faire une présentation, qui plus est, devant cette belle assemblée. Je vais effectivement vous parler des résultats qui ont été abordés dans une synthèse de la 6^e publication du GIEC.

Cette synthèse est sortie au mois de mars 2023. C'est la raison pour laquelle il était difficile pour nous de venir vous la présenter. Nous sortions tout juste d'une de ces séances d'approbation qui sont parfois fatigantes du fait de leur intensité et des nombreux pays qui composent le GIEC. Nous, les scientifiques, nous ne sommes pas les membres du GIEC, mais nous sommes simplement les experts et nous répondons aux différentes attentes des gouvernements qui sont, eux, les vrais membres du GIEC.

Dans chacun des exercices du GIEC (nous sommes déjà au 6^e exercice), trois grands rapports sont systématiquement publiés. Il s'agit des rapports historiques. Le premier rapport concerne la physique des changements climatiques, les causes et les transformations physiques de l'ensemble de la biosphère. En 2022, Jean JOUZEL était venu vous le présenter. Le deuxième rapport évoque les risques encourus du fait du changement climatique (aussi bien pour les sociétés humaines que pour les écosystèmes) et quels sont les moyens de s'alarmer pour réduire les risques. Le troisième rapport décrit comment limiter le changement climatique lui-même.

Cet exercice contient six autres rapports dont l'un donne une suite aux Accords de Paris. Il distingue les études évoquant un réchauffement mondial à + 2 degrés et il présente les trajectoires pour y parvenir. Le rapport que je vous présente synthétise ces six rapports. Chacun des rapports est une évaluation des publications scientifiques disponibles. Par conséquent, un rapport n'apporte pas de nouvelles connaissances, mais il fouille dans diverses publications et, ensuite, en relève ce qui sera pertinent pour les décideurs, toutefois sans être prescriptif.

De ce fait, il ressort de ce 6^e rapport que je vais vous présenter, la gravité de la situation que vous aviez déjà vue en partie avec Jean JOUZEL, notamment de l'urgence à agir et des actions dont l'efficacité a été démontrée, aussi bien pour l'adaptation que pour l'atténuation des gaz à effet de serre. Où est-ce que nous en sommes aujourd'hui ? Les éléments présentés par Jean JOUZEL ont été repris. D'une part, le réchauffement climatique est une augmentation en fréquence et en intensité des extrêmes climatiques. D'autre part, vous connaissez ces extrêmes que ce soit les vagues de chaleur, les pluies intenses, la sécheresse des sols ou les cyclones.

En pratique, des changements profonds auront lieu dans l'ensemble du système climatique, à la fois l'augmentation de la température de surface – l'événement dont nous parlons le plus et qui ne fait que commencer –, mais également la modification des précipitations. Sur les continents, les moyennes de celles-ci ont effectivement augmenté. Des modifications de la cryosphère avec la fonte des glaciers et la transformation des zones arctiques ont aussi été observées. En outre, les océans de surface comme les océans profonds changent. Ils se réchauffent et se dilatent. Cette dilatation et la fonte de la cryosphère conduisent à la montée du niveau des mers.

Des effets sont visibles depuis l'espace sur toute la biosphère. Par exemple, la saison de la croissance des végétaux s'allonge. Elle se traduit par un verdissement en haute altitude. Verdissement inédit et visible depuis les satellites de l'espace.

Ces changements physiques peuvent aussi se combiner. C'est la raison pour laquelle les conditions climatiques sont actuellement plus propices aux incendies et touchent aussi l'Océanie. Les vagues de chaleur dans l'océan sont l'équivalent des vagues de chaleur ressenties sur les continents. Elles viennent s'ajouter à l'acidification de l'océan liée à l'oxydation du CO₂ atmosphérique, mais également à une désoxygénation. L'océan plus chaud circule moins bien et perd de l'oxygène. L'ensemble de ces facteurs met beaucoup de pression sur la vie océanique et sur les littoraux. Ces conditions se combinant, du fait que nous assistons à la montée du niveau des mers et que les cyclones tropicaux se produisent avec une plus forte intensité.

Ce climat s'est réchauffé et depuis 2000 ans, ces phénomènes sont sans précédent. Nous constatons, depuis 1850, l'augmentation de la température. Elle a été mise en perspective dans les années 2000 où le caractère de ce réchauffement devient inédit. Pour la décennie 2010-2020, ce réchauffement atteint + 1,1 degré de réchauffement. En pratique, si nous le faisons glisser à l'année 2013-2022, nous atteignons déjà +1,15 degré de réchauffement mondial.

Quand nous recensons les températures de surface, de nombreux changements sont observés et nous pouvons les comparer à de grandes séries temporelles d'interaction. Il en résulte une augmentation du CO₂ et une vitesse rapide de la montée du niveau des mers, aujourd'hui, sans précédent, sur une échelle de temps long.

Nous remarquons également une extension spatiale de ces changements qui est particulièrement frappante. Elle se voit par l'augmentation des extrêmes sur une carte du monde stylisée où chaque hexagone représente une région. En couleur rouge, nous indiquons l'augmentation des extrêmes. Or, aujourd'hui, l'ensemble de la planète sur la surface continentale est touché.

Si nous regardons les pluies extrêmes, faute de données, il est plus difficile d'arriver à des conclusions pour des régions de l'hémisphère sud. Il s'agit de la carte des hexagones verts. En bas, nous assistons à une augmentation des phénomènes extrêmes de sécheresse avec l'ensemble des régions de climat de type méditerranéen. En effet, du pourtour méditerranéen en passant par la côte australienne jusqu'au littoral sud-africain ou la côte californienne, la flore est en voie de rigidification.

Ces changements physiques ont abouti à une généralisation d'impacts graves qui sont observés dans la littérature scientifique et que nous sommes en mesure d'attribuer au changement de climat. Ainsi, observons-nous des pénuries d'eau et des pénuries alimentaires qui se sont aggravées du fait de la conséquence des extrêmes climatiques. À l'échelle mondiale, nous assistons à une augmentation de la production alimentaire, mais elle a été freinée par le réchauffement climatique. En plus des vagues de chaleur, des problèmes de zoonose impactent le bétail. Les pêcheries connaissent aussi des difficultés avec l'acidification des océans. Les conséquences s'en font ressentir sur la santé. Elles sont bien documentées avec l'étendue d'espèces qui transmettent des maladies graves. Par exemple, c'est le cas avec des moustiques qui transmettent le paludisme ou les moustiques tigres qui transmettent la dengue. D'autres maladies transmissibles sont consécutives à des événements extrêmes, par exemple le choléra dont nous avons vu une forte propagation, dernièrement, en Libye.

Des maladies sont directement liées aux fortes chaleurs. Par exemple, les maladies mentales avec des conséquences à long terme. Il s'agit de l'écoanxiété dont nous entendons parler dans les médias en Europe et aux États-Unis. En fait, cette écoanxiété est liée au stress post-traumatique des habitants qui se sont déplacés et qui perdent une partie de leur famille et de leur bien. À long terme, les conséquences seront fortes.

Nous observons aussi des déplacements intracontinentaux dont le changement climatique est un facteur aggravant, même si ces changements climatiques n'en sont pas la seule cause. En effet, ces déplacements sont multifactoriels, mais le réchauffement rajoute des difficultés de gouvernance ou des difficultés sociales. Sans oublier les pertes économiques en termes d'infrastructures qui se sont avérées importantes, en particulier pour l'agriculture et pour le tourisme.

L'ensemble du système vivant est aussi impacté. Ces modifications de conditions physiques conduisent à des migrations d'espèces. Aujourd'hui, plus de la moitié des espèces ont émigré soit en altitude soit vers les pôles pour essayer de retrouver un climat plus favorable. Conséquences du changement climatique, une forte mortalité des espèces est constatée parmi celles qui ne peuvent pas se déplacer.

Un des points mis en avant dans le rapport du groupe 2 est la complexité des risques à gérer. Il ne s'agit pas seulement des effets des fortes chaleurs, mais des effets multiples au moment où les événements se produisent, déclenchant d'autres événements en cascades. Par exemple, des mégafeux d'Australie en 2019-2020 sont

comparables aux mégafeux de l'été 2023 qui ont ravagé le Canada. Ces catastrophes induisent à la fois les fortes mortalités d'écosystème pour les arbres et la faune des forêts et également la pollution d'air.

L'air pollué est devenu un problème de santé publique comme l'est devenue la pollution d'eau. Ces difficultés se répercutent dans l'économie en pénalisant le tourisme ou le secteur tertiaire.

Les cyclones provoquent des inondations dans les villes où les populations sont directement exposées avec des disruptions des réseaux d'information qui compliqueront la reconstruction après ce type de catastrophes.

Les causes du changement climatique : si nous revenons sur les causalités de ce changement climatique, nous sommes actuellement à + 1,1 degré de réchauffement. Grâce aux modèles physiques de climat, nous démontrons que ce réchauffement est lié à l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Certes, ces augmentations sont masquées partiellement par un signal négatif de refroidissement dû aux particules de pollution dans l'atmosphère.

À l'échelle mondiale, ce signal négatif se réduit grâce aux politiques de santé publique qui à terme dévoileront encore plus de signes de réchauffement. Les + 1,5 degré de réchauffement lié au gaz à effet de serre proviennent d'émissions continues. Les émissions de CO₂ sont essentiellement liées à des combustibles fossiles, en partie provenant de cimenteries ou d'aciérie. Le changement de l'usage des terres correspond à la déforestation qui conduit à un déstockage du carbone dans les sols. Nous recensons d'autres gaz à effet de serre, comme le N₂O, le méthane, les composés fluorés et, encore d'autres gaz, principalement liés à l'agriculture.

À l'équilibre, un rayonnement qui vient du soleil réunit des flux. Aujourd'hui, nous sommes en déséquilibre, car des gaz à effet de serre récupèrent une partie de l'énergie qui devait repartir normalement vers l'espace. Une grande partie de cette énergie accumulée part dans l'océan, soit 90 % de cette énergie excédentaire est absorbée par les océans.

D'une part, en termes de réchauffement, parmi les composés fondamentaux liés au gaz à effet de serre, nous notons la présence du CO₂ absorbé pour moitié par l'océan et par la végétation.

D'autre part, nous observons que l'autre moitié de CO₂ reste dans l'atmosphère pendant des centaines d'années, voire pendant des millénaires. Ce CO₂ s'ajoute à la concentration déjà accumulée. Même si l'émission de CO₂ était stabilisée, cette concentration continuerait d'augmenter. Il s'agit d'un effet cumulatif. L'autre composé lié aux gaz à effet de serre est le méthane. Il ne reste qu'une dizaine d'années dans l'atmosphère. Si nous baissions ses émissions, nous constaterions rapidement une baisse de sa concentration. Entre le CO₂ et le méthane, les enjeux de réduction sont différents. Le CO₂ conditionnera le réchauffement d'ici à la fin de ce siècle, tandis que le méthane limitera le pic de pollution en diminuant.

Dans ce rapport de synthèse, il est mis en avant que pour des raisons de compensation, une forte inégalité marque le monde. Le cumul historique des émissions de CO₂ commence au début de l'ère industrielle, même si la majorité de ce CO₂ a été fabriquée après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, l'Europe et l'Amérique du Nord représentent 40 % des émissions et en sont les deux pays responsables historiquement. L'Amérique du Nord produit 20 tonnes de CO₂ par personne et par an, tandis que l'Europe produit une quantité proche de la moyenne, soit 8 tonnes de CO₂ par personne et par an. Le reste de la population mondiale ne produit que 15 % des émissions, sachant que 40 % des émissions sont produites par les populations les plus émettrices.

Des inégalités existent aussi en termes de vulnérabilité. L'impact dépendra d'un événement physique, mais aussi du fait de l'exposition d'une population ou d'un écosystème. Par exemple, dernièrement, en Libye, de fortes pluies ont impacté des populations. En effet, probablement que les barrages n'étaient pas entretenus et que le système de secours était inefficace. De ce fait, la population se trouvait dans un état de grande faiblesse. En fait, le croisement entre de la physique et des éléments sociaux induira la gravité de la situation. Dans le cas d'événement climatique extrême, nous comptons 15 fois plus de morts dans une région de haute vulnérabilité par rapport à une région de basse vulnérabilité.

Le graphique montre d'ailleurs cette forte disproportion en termes de vulnérabilité et de contribution au réchauffement. Ainsi, un grand nombre de pays peu contributeurs au changement climatique sont extrêmement vulnérables à ce réchauffement. Le rapport du groupe 2 insiste sur le fait qu'au sein de chaque pays (même au sein de pays de faible vulnérabilité), il existe des « poches » de population plus impactées que d'autres. Généralement, les habitants peu intégrés dans les systèmes sociaux sont les plus touchés (notamment socialement).

Ces très fortes asymétries caractérisent l'état des lieux du changement climatique d'aujourd'hui. Dans le futur, les résultats du groupe 1 montrent que pour stabiliser le réchauffement climatique, soit les émissions CO₂ doivent être nulles soit elles doivent être des émissions « net zéro », c'est-à-dire presque nulles et capables d'être compensées par d'autres émissions négatives.

Ce qui signifie que si nous arrêtons d'émettre, la température à l'équilibre de la Terre se stabiliserait au niveau de réchauffement atteint, soit autour de + 1,15 degré. Les modèles de climat avec des cycles de carbone intégrés nous apprennent qu'il existe une relation de proportionnalité entre le réchauffement mondial et le CO₂ accumulé depuis 1850. En fait, cette relation de proportionnalité linéaire permet de déterminer les budgets de carbones résiduels qui sous-tendent les négociations des COP.

Le groupe 1 et le groupe 3 ont démontré que l'émission de CO₂ depuis l'époque préindustrielle a généré 2 400 milliards de CO₂. Il a été calculé ce qu'il était encore possible d'ajouter dans l'atmosphère avec un

réchauffement de 1,5 degré à 2 degrés. Les résultats du groupe 1 indiquent qu'il est encore possible d'ajouter 500 milliards de tonnes de CO₂. Si nous ajoutons les émissions jusqu'à l'année 2023, il n'est désormais possible d'ajouter que 250 000 milliards de tonnes avant que nous dépassions les + 5 degrés de réchauffement, objectif de l'Accord de Paris.

Si l'ensemble des infrastructures existantes et utilisant des énergies fossiles est poussé à son maximum, nous consommons, non seulement le budget prévu pour 1,5 degré, mais aussi une partie significative du budget permettant de rester en dessous de 2 degrés de réchauffement.

Pour déterminer quels sont les futurs possibles, nous avons créé (aussi bien en modélisation physique du climat qu'avec des outils plus simples) différents scénarios. Il s'agit de jeux d'hypothèses traduits en émission. Ces hypothèses se basent sur l'évolution de la population, de la technologie et de grandes lignes géopolitiques (partages et coopérations ou concurrences avec des blocs entre pays). Ces différents scénarios amènent à des trajectoires d'émission de gaz à effet de serre qui sont utilisés dans les modèles physiques de climat pour regarder l'évolution de l'ensemble des paramètres physiques.

Cinq grands scénarios sont utilisés dans le cadre du groupe 1. Dans le meilleur des cas, c'est-à-dire avec le scénario qui partage plus de technologies, nous aboutissons en 2050 à net zéro émission et en 2070 au même résultat avec le deuxième scénario. Il s'agit de prévisions qui ne se réaliseront que si nous mettons toutes les chances de notre côté. Le minimum pour la décarbonation durera moins d'une trentaine d'années. En conséquence, quel que soit le scénario, le réchauffement terrestre durera au moins de 20 à 30 ans. En fait, tant que nous continuons à obtenir des résultats positifs en CO₂, le réchauffement s'accroîtra. Par conséquent, le pire du réchauffement est encore devant nous. Nous dépasserons vraisemblablement 1,5 degré de réchauffement mondial en moyenne sur plusieurs années au début de la décennie 2030. En revanche, les prévisions pour l'après 2050 sont différentes suivant les trajectoires dans lesquelles nous aurons réussi à nous placer mondialement.

Dans le rapport du groupe 1 pour la physique, nous travaillons avec quelques scénarios puisque les modèles sont coûteux en tant que calculs. Au contraire des économistes qui, eux, évaluent un grand nombre de scénarios possibles. Ils développent des milliers de scénarios en regardant ceux qui sont compatibles avec les cibles de réchauffement. Or, il n'existe pas un scénario unique avec une cible. Les choix diffèrent d'une région à l'autre. Différentes manières sont envisageables pour obtenir le niveau de température de demain.

Cette évolution des températures dans le temps long entre 1850 et 2100 a été replacée depuis le début des observations et elles atteindront des niveaux jamais connus sur Terre depuis des dizaines de millions d'années, soit + 2 degrés, soit un niveau de température inconnu depuis le Pliocène moyen, c'est-à-dire avant l'arrivée du genre *Homo* sur Terre. C'est grandissime, à la fois pour l'intensité de cette température, mais aussi pour sa vitesse d'évolution par rapport à nos capacités d'adaptation.

Une illustration que vous avez peut-être lue dans les journaux à la sortie du rapport de synthèse évoque ces cinq scénarios. Nous observons comment la génération née aujourd'hui va à l'âge adulte subir des climats beaucoup plus chauds que ceux connus aujourd'hui, mais ils dépendent des scénarios mis en œuvre en ce moment. C'est ce que nous décidons aujourd'hui qui sera le climat de nos enfants une fois que ceux-ci auront atteint notre âge.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que chaque dixième de degré en plus aggraverait les effets de ce réchauffement. Par exemple, lors d'un réchauffement moyen, la température de surface sera plus forte dans les continents que dans les océans. Il sera amplifié dans la zone arctique. Les précipitations se modifieront et s'amplifieront avec d'une part la rigidification dans les zones de climat méditerranéen et d'autre part l'augmentation des précipitations dans certaines zones. En effet, ces précipitations s'aggraveront au fur et à mesure que l'atmosphère se réchauffera.

Avec le réchauffement croissant, les extrêmes augmenteront et pas nécessairement de manière proportionnelle. Par exemple, même avec un demi-degré d'écart entre 1,5 degré et 2 degrés, ces extrêmes peuvent augmenter de deux à trois fois plus.

Nous constatons l'aggravation des effets. Pour l'Europe, le risque de destruction pour l'ensemble du patrimoine historique s'accroît, notamment sur les littoraux et les bords de rivière. Dans le sud de l'Europe, les risques de pénuries d'eau s'aggraveront dans la prochaine décennie, comme le stress créé par la production alimentaire, du fait, notamment, de la commercialisation massive des céréales.

Selon les différents niveaux de réchauffement, les conditions en extérieur d'humidité et de température sont mortelles au regard de la physiologie humaine. Au-delà de + 2 degrés, dans les régions Est des États-Unis, plus de deux mois par an, les conditions de vie deviennent effectivement mortelles. Cette durée s'allonge à la moitié de l'année dans les régions de la bande tropicale. Le travail en extérieur ne sera pas permis. Au niveau de l'équateur, au-delà de 3 degrés, 90 % des écosystèmes (selon des systèmes simples sans migration) risqueront l'extinction.

Le rapport de synthèse évoque aussi la pression mise sur le système alimentaire grâce à des modèles relativement simples et sans chercher à faire de la notation en termes d'espèces plantées. Il montre l'augmentation de la pression que ce soit pour le rendement en maïs ou pour tout ce qui concerne dans l'ensemble des océans équatoriaux la pêche.

Un point important dans le rapport a été relevé concernant la notation de la montée des mers. Nous y retrouvons les cinq scénarios. Inévitablement, le niveau des mers s'accroîtra. La vitesse de cette montée dépendra du

scénario sur lequel nous nous baserons. Le risque encouru est à la fois de submersion et d'inondation auquel s'ajouteront des problèmes de salinisation déjà observables dans certaines régions du monde en bordure de côte.

Dans la planification de l'adaptation, le rapport du groupe 2 met en évidence la nécessité de prendre en compte, à la fois, le temps de déploiement des solutions d'adaptation et le temps d'efficacité de celle-ci. Face au niveau de la montée du niveau des mers, des solutions sont relativement faciles à mettre en place dans certaines régions. Cependant, ces solutions ne protégeront pas les populations à long terme et si d'autres solutions permettent une protection, elles exigeront une planification plus locale.

Le rapport de synthèse met en avant différentes limites.

D'abord, des limites géophysiques liées au système Terre. Elles se constatent sur les puits naturels de carbone. Par exemple, en France, la forte mortalité d'arbres rend difficile l'augmentation de puits pensée lors de la stratégie nationale bas carbone. Des changements ont déjà été enclenchés. Certains sont lents dans le système Terre. Par exemple, ce qui intervient dans la circulation océanique ou la phyllosphère qui met du temps à s'équilibrer avec l'atmosphère.

Ensuite, des limites physiologiques ou des limites humaines ou animales face aux températures et humidités extrêmes.

Enfin, des limites impactent l'adaptation. Celle-ci peut être renforcée et diminuer le risque, toutefois, sans aboutir à un risque équivalent à la situation d'avant les gaz à effet de serre. Nous savons que certains écosystèmes ou milieux sont déjà amputés de l'adaptation et qu'il n'est pas possible d'aller plus loin. Ce qui est le cas pour les écosystèmes de zones humides ou de coraux tropicaux en limite d'adaptation.

Comment et pourquoi accélérer l'action sur le climat ? Le premier point important est la baisse des effets de gaz à effet de serre dans plus de 18 pays, essentiellement des pays de l'Europe de l'Ouest et les États-Unis. La moitié des émissions mondiales font l'objet de politiques publiques, sachant que ces dernières années, les énergies renouvelables coûtent beaucoup moins cher qu'auparavant. Par ailleurs, dans la littérature scientifique, nous lisons des retours sur la mise en œuvre d'adaptation ou d'atténuation pour lesquels nous pouvons envisager un déploiement.

Néanmoins, le Haut conseil pour le climat s'agissant de la France constate une mal-adaptation avec des solutions qui devraient être plus réactives. Elles permettront de protéger temporairement les biens ou les populations, mais elles aggraveront aussi le risque à moyen terme d'attaques sur les populations ou d'accroissement des gaz à effet de serre. De plus, dans l'ensemble des régions du monde, même dans les pays développés, les flux financiers restent insuffisants avec un facteur de manque de 3 à 7. Ce qui n'est pas suffisant pour qu'une politique climatique devienne résiliente.

Pourquoi est-il nécessaire aujourd'hui d'accélérer l'action ? Les trajectoires d'émission mondiale de gaz à effet de serre compatibles avec le respect des Accords de Paris indiquent un réchauffement maintenu en dessous de 2 degrés. Des diminutions fortes de gaz à effet de serre et, ce, dès cette décennie, deviendront une nécessité. Dans le cadre de la *Nationally Determined Contributions*, sur le papier, les engagements pris par les pays respectant les Accords de Paris montrent une différence par rapport à la réalité de leur trajectoire.

Cette analyse s'est effectivement implémentée en termes de politique publique dans les différents États. Aujourd'hui, nous aboutissons à une courbe rouge, c'est-à-dire que sans nouveaux efforts, les émissions stagneront à l'échelle mondiale avec une prévision de réchauffement d'ici la fin du siècle de l'ordre de 3,2 degrés.

Plus nous tardons à enclencher cette réduction des émissions, plus nous parions sur le recours massif à des émissions négatives dont la faisabilité à grande échelle est loin d'être démontrée. Ce qui créera des difficultés importantes en termes de souveraineté ou de difficultés géopolitiques concernant la biodiversité. En effet, l'une des voies majeures envisagées est l'usage de la bioénergie. Or, elle remettra de la pression sur les terres avec un système de production alimentaire, dont les enjeux demeureront importants dans le Sud.

Nous retiendrons que la transition ne se déroulera pas au même rythme dans les différents secteurs. Des changements majeurs d'infrastructures sont exigés, mais la vitesse de la décarbonation restera lente.

Le point du rapport 3 concerne la nécessité de transfert de solution vers les pays en voie de développement pour éviter qu'ils réutilisent des technologies fortement émettrices. Le partage entre différentes émissions et émissions négatives, dans divers modèles pour arriver à des années zéro, démontre qu'il n'existe pas une seule solution. De multiples hypothèses sont envisageables avec diverses hypothèses. Il en ressort qu'*in fine* des choix seront faits dans chaque pays sans qu'ils soient déjà discutés dans le rapport du GIEC.

Les solutions proposées sont analysées en termes d'adaptation et d'atténuation : d'ici à 2030, le gisement pour chaque mesure d'atténuation consiste à appliquer la possibilité d'émission sur une échelle acceptable et à un prix abordable. Celle-ci permettrait d'espérer une réduction de 50 % des émissions mondiales. Une grande part sera liée à la production de l'énergie, de l'usage des terres et de la production de l'alimentation. Quant aux mesures d'adaptation, nous en voyons la synergie antagoniste avec les mesures d'atténuation dans les rapports du groupe 2 et 3. Ces mesures répondent à des objectifs de développement durable envisagés par ailleurs.

Une partie des atténuations et des adaptations repose sur des modifications des villes et des infrastructures. Pour l'adaptation des systèmes de santé, même les pays développés ont une lourde tâche pour les rendre résilients

face au changement climatique. Ces difficultés s'aggravent dans les pays où l'eau potable est plus rare d'accès avec des services d'hygiène moins sécurisés.

Dans l'industrie, des modifications de *process* ont déjà été mises en place. Si elles étaient déployées, elles diminueraient les émissions à l'instar de changements sociétaux, par exemple la mise en place d'un filet de sécurité sociale dans les pays en voie de développement. C'est une des mesures d'adaptation importante à mettre en place pour amoindrir les impacts.

Dans le rapport du groupe 3, nous notons le point sur le potentiel de la maîtrise de la demande. Nous n'évoquons pas les gestes individuels, mais bien des politiques publiques qui modifient la demande dans le but précis de diminuer les effets de gaz à effet de serre. À l'horizon 2050, nous agissons sur l'alimentation en consommant moins de protéines animales. Par ailleurs, la modification des modes de transports entraînera aussi des diminutions considérables.

Ce sont des politiques publiques qui permettront aux consommateurs de faire les bons choix afin de devenir vertueux. Le rapport du groupe 3 montre que de telles politiques publiques apporteront des co-bénéfices conséquents, notamment en termes de santé publique. Elles donneront également les moyens de se placer dans des trajectoires résilientes. Dès lors que les combustibles fossiles seront moins utilisés par les systèmes, les résultats s'en ressentiront avec des bénéfices évidents à la clé pour la pollution de l'air. Ne l'avons-nous pas constaté durant la crise du covid ?

Par des modalités actives pour retrouver une alimentation saine, certaines pathologies caractéristiques des pays développés se réduiront. En fait, ces bénéfices économiques une fois quantifiés montrent que les coûts de la mise en place de ces modalités seront inférieurs à la mise en place de l'atténuation.

Pour finir, les rapports du groupe 2 et 3 définissent les moyens pour se placer collectivement dans des trajectoires résilientes valables pour tous, du point de vue du changement climatique. Si, certains changements sont technologiques, d'autres sont liés à des solutions fondées sur la nature. En fait, ces changements demandent que dans l'ensemble des prises de décisions, les besoins d'adaptation et d'atténuation soient anticipés. C'est-à-dire que dans chaque choix collectif, par exemple de décision d'infrastructure, leur développement lors d'un aménagement durera désormais des décennies, le but étant de verrouiller les émissions de gaz à effet de serre. Après la crise sanitaire, certains pays ont choisi vertueusement d'investir de cette façon dans leur économie.

La conclusion qui ressort de ces rapports du GIEC indique que les choix faits aujourd'hui auront des répercussions dans 20 ans pour les générations à venir. Par ailleurs, un engrenage irréversible a été enclenché pour des centaines d'années du fait des émissions massives des gaz à effet de serre.

Applaudissements dans la salle.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci pour cet excellent exposé. S'agissant de la fonte des glaces et du risque inhérent à la libération de virus inclus dans le permafrost, je suppose que vous avez aussi examiné ce risque.

Madame Sophie SZOPA, Vice-présidente de l'Université Paris-Saclay en charge du développement durable

Ce n'est pas ma spécialité. Je pense que ce problème est étudié dans le rapport du groupe 2. Il ne me semble pas que ce risque soit fortement mis en avant ou, en tout cas, abordé de manière sûre. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments, cependant, il pourrait arriver que le dégel des sols entraîne une augmentation des gaz à effet de serre, *a priori* sans risque apparent à l'échelle de ce siècle. Toutefois, ces données sont suffisamment maîtrisées. En effet, nous ne connaissons ni les quantités de carbone contenues dans les sols ni la dynamique bactérienne engendrée par le dégel. Je ne crois pas que l'arrivée d'un virus soit avérée du fait de bactéries. Ce qui ne veut pas dire que ce risque n'existe pas, mais nous ne possédons aucun élément pour soutenir fermement aujourd'hui cette probabilité.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Il y a quelques mois, il avait été question d'objectifs à cinquante ans. Cette échéance semble lointaine pour des jeunes de 20 ans. Nous leur expliquons que les décisions doivent être prises dans les 10 ans à venir avec des effets à 50 ans. Ce matin, lors d'une réunion conjointe avec le Conseil économique et social, dans ce même état d'esprit, nous avons évoqué les nouveaux risques climatiques. Selon vous quels sont ces nouveaux risques climatiques ? Nous avons déjà assisté à des records.

Madame Sophie SZOPA, Vice-présidente de l'Université Paris-Saclay en charge du développement durable

Ces risques sont nouveaux parce que malgré des records de chaleur, nous atteignons des niveaux de température qui créent des dimensions nouvelles, notamment dans nos villes. Qui peut résister à 37°, sachant qu'au-delà de

39°, des services sont paralysés ? Le risque n'est pas nécessairement physique. En fait, nous atteignons des seuils pendant lesquels nos infrastructures et notre physiologie deviennent vulnérables. De plus, cela crée une multiplicité des risques que j'ai exposée au début de mon intervention. Nous faisons face également à des risques sociaux comme pendant le covid. Une fois la crise passée, les reconstructions, la remise à plat du système, les mutualisations de risque, notamment avec les assurances, sont toujours plus compliquées à lancer. C'est bien des risques nouveaux liés au changement climatique. Il est plus difficile de s'adapter.

Monsieur Alexandre CHATEAU-DUCOS, Conseiller consulaire pour la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Nous nous basons sur des modèles et nous savons que la situation empirera probablement. L'année dernière, des scientifiques ont avoué un effet d'emballement qui n'avait pas été pris en compte lors des derniers rapports. Quel est le pourcentage d'erreurs pour que cela soit pire que ce qui a été annoncé ? Nous savons qu'il faut agir immédiatement, mais nous aimerions agir encore plus vite que possible. Quel est le pourcentage donné par les scientifiques à une marge d'erreur pour que cela soit éventuellement pire ?

Madame Sophie SZOPA, Vice-présidente de l'Université Paris-Saclay en charge du développement durable

Nous n'avons pas constaté d'emballement. Nous avons constaté qu'entre la quantité de CO₂ et du réchauffement, nous restons sur des résultats stables. En revanche, la façon dont ce réchauffement se manifeste en Europe avec des niveaux de température jamais atteints démontre que les prévisions des modèles utilisés pour régionaliser ces changements climatiques ne donnaient pas de tels résultats.

Un emballement du réchauffement mondial serait problématique. Seulement, notre capacité à prévoir, ce qu'il se passera dans une région donnée est incertaine. Par exemple, en Europe, nous assistons à une fonte des glaciers pyrénéens ou alpins qui entraîne une rétroaction comme dans les zones polaires. En outre, des annonceurs refroidissants ont chuté ces dernières décennies. Ces éléments viennent moduler ce qu'il se passe régionalement en entraînant une rétroaction.

En fait, nous n'avons pas anticipé ce qu'il se passe aujourd'hui, notamment à l'échelle de l'Europe et pour certaines autres régions du monde où le réchauffement se précipite plus vite que prévu. Dans les modèles, nous identifions des réactions physiques déduites telles que nous les avons documentées. Dès lors que nous dépassons le niveau de réchauffement pour lequel nous ne sommes plus informés scientifiquement, nous entrons dans l'inconnu. Nos modèles restent-ils encore robustes à + 3° ?

Nos modèles ramenés à + 4° de réchauffement ne prévoient pas d'emballement à l'échelle mondiale. Cependant, des emballements locaux sont toujours possibles. Par exemple, les effets d'assèchement massif de l'Amazonie (aridification), si nous combinons la déforestation et le réchauffement. À l'échelle mondiale, les modèles n'annoncent pas d'emballement, sachant qu'ils ne sont que le reflet de ce que nous savons contraindre sur le présent.

Dans le rapport du groupe 1, nous disons que plus le monde se réchauffe, plus nous évoluons dans un monde inconnu où les modèles pourraient stopper. Si nous prévoyons la montée des mers, c'est grâce à des données et des enregistrements paléo. Ce n'est pas toujours le cas pour d'autres événements climatiques où nous ne disposons d'aucune donnée.

Le budget carbone n'a été projeté que jusqu'à 2050. Au-delà, la réponse des modèles n'est plus certaine.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule ibérique

Tout d'abord, merci, Madame SZOPA, pour la qualité de votre intervention. Merci d'avoir accepté notre invitation. Merci chers collègues pour votre présence.

Applaudissement dans la salle.

TABLE RONDE SUR LES ENTREPRISES DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (EFE) : « LES EFE, UN ATOUT POUR LA FRANCE »

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous initions cette table ronde sur les entreprises françaises à l'étranger avec la prise de parole de Jean-Luc RUELLE.

Monsieur Jean-Luc RUELLE, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Occidentale

Bonjour à la table ronde des entreprises françaises à l'étranger. Tout d'abord tous mes remerciements vont à Madame Sophie SIDOS-VICAT, la Présidente des Conseillers du commerce extérieur de la France, à Monsieur

Arnaud VAISSIÉ, Représentant de l'Union des chambres de commerce Française à l'étranger et à Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE International. Nous sommes dans le cadre magnifique du Palais d'Iéna où nous abordons le thème de notre table ronde : « *Les entreprises françaises : un atout pour la France* ». En effet, de plus en plus de Français créent ou vont créer des entreprises, voire dirigent des entreprises créées par leurs parents, parfois une ou deux générations auparavant. Ces entreprises des Français de l'étranger sont à la fois une réalité de plus en plus forte au sein de la communauté des Français de l'étranger et représentent une force économique pour la France.

La crise du covid a été l'occasion d'une prise de conscience plus forte de la problématique (effets positifs et négatifs) des Entreprises françaises à l'étranger (EFE). Cette épidémie a été un élément déclencheur de réflexion à ce sujet. Que sont les entreprises françaises à l'étranger ? Ou qui sont ces entrepreneurs français à l'étranger ? En quoi contribuent-ils (elles) directement et indirectement au rayonnement économique de la France ? Quels sont leurs besoins ? Leurs attentes ? Pourquoi et comment les aider afin de faire profiter la France de l'opportunité qu'elles représentent ? Autant de questions que la Commission développement durable et commerce extérieur a souhaité aborder à travers une table ronde spécifique à l'occasion des travaux de notre session à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Par conséquent, l'objectif est de mieux appréhender la thématique des entreprises des Français de l'étranger, mieux comprendre en quoi elles sont un atout pour la France et faire le point sur les initiatives législatives actuellement en cours, notamment avec la proposition de loi au Sénat. Cette table ronde s'inscrit dans la continuité d'une première table ronde qui avait abordé ce même thème et, sous forme uniquement vidéo, en avril 2023 par EFE international et CECE et CCI France International. Nous avons reçu une bonne nouvelle. Ce matin, le ministre Olivier BECHT a confirmé que les EFE et accessoirement les résidences de repli seront soutenues par le gouvernement. Il s'agit d'un soutien qui fera avancer la cause des EFE. En effet, nous savons qu'elles forment incontestablement un *soft Power*.

Je remercie les organisateurs de cette table ronde à la fois en présentiel et en distanciel. Les intervenants dont Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE International, Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International et Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers de commerce extérieur de la France. Cette table ronde sera animée par deux membres de la Commission développement durable et commerce extérieur, à savoir, Madame Annie RÉA et Monsieur Abdelghani YOUNI.

Nous remercions les EFE qui ont accepté d'apporter leur témoignage vidéo. À l'issue de cette table ronde et de la clôture de l'AFE qui interviendra à 18 heures, un cocktail sera offert par EFE international, CCI France International en partenariat avec le CESE. Ce cocktail nous permettra de continuer nos échanges autour d'un verre.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Sans plus attendre, je vous propose d'entrer dans le vif du sujet. Cependant, permettez de me demander ce qu'on appelle EFE. Ce sont des entreprises créées par des Français à l'étranger ou des entreprises de Français à l'étranger. Surtout, il ne faut pas les confondre avec les entreprises françaises à l'étranger qui sont des filiales de grands groupes. Nous parlons bien de femmes et d'hommes qui ont choisi de créer leur entreprise à l'étranger. Ils ont pris des risques importants et ont montré un grand courage.

Sur le plateau, nous converserons avec des intervenants qui ne représentent pas seulement des institutions, mais aussi des entreprises. Monsieur Alain TAIEB est Président d'EFE international et administrateur de conseillers du commerce extérieur de la France, Président du Conseil de surveillance du groupe Mobilitas spécialisé dans les déménagements de longue distance à l'international.

Ma première question est la suivante. Nous parlons des EFE comme étant une force économique de la France. Ce matin, le ministre Olivier BECHT en a parlé à plusieurs reprises. Qui sont ces EFE ? En quoi contribuent-elles directement ou indirectement au rayonnement économique de la France (ou bien à son *soft Power*) ?

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE INTERNATIONAL

Je répondrai à votre question en dressant le portrait-robot d'un EFE. C'est un jeune qui part en tant que VIE (Volontariat International) à Budapest, qui travaille deux années et se met à trouver le pays plaisant. Il se marie avec une Hongroise avec laquelle il aura un enfant. Il est un entrepreneur formé dans nos universités, à notre mode de pensée, ingénieur ou diplômé d'une école de commerce, voire architecte. Il décide de créer son entreprise à Budapest, comme il l'aurait créé à Clermont-Ferrand ou à Paris.

Voici la naissance d'une EFE dont le créateur est nécessairement lié à la France. L'entrepreneur que je viens de décrire a été formé aux technologies, à la culture, à l'art, à la science, nécessairement en relation directe ou indirecte avec la France, soit il véhiculera des technologies françaises soit il véhiculera des produits ou des savoirs français. Par conséquent, le lien avec la France restera fort. Pourtant, il a été ignoré pendant des années. Grâce à la façon dont nous l'approchons aujourd'hui, cet entrepreneur aidera d'autres compatriotes entrepreneurs. Il rejoindra le corps des CCE et des chambres de commerce. Il aidera les filiales à s'installer et prodiguera des conseils. À travers son propre succès, il contribuera au rayonnement économique de notre pays.

Quand un Français réussit à l'étranger de façon admirable, la probabilité pour que d'autres Français puissent bénéficier de flux parallèles est plus importante que si vous remplacez ce Français par un Américain ou un

Allemand dont le succès bénéficiera logiquement avant la France, à l'Allemagne et aux États-Unis. Par conséquent, il est important que nous considérions aujourd'hui cette population d'une façon nouvelle, car elle contribue beaucoup plus que nous ne le pensons au succès de notre pays.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci pour cette première approche. Monsieur VAISSIÉ est Président de la CCI France International, le réseau des 125 chambres françaises à l'international dans 95 pays. Vous êtes cofondateur et PDG d'International SOS qui est pionnier et leader dans la gestion des risques et de santé, à l'international. Vous êtes d'ailleurs un exemple d'EFE. Nous en parlerons. En attendant, ma question est la suivante. Que représentent les EFE à l'étranger et au sein de nos communautés d'affaires à l'étranger ?

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

Étant une EFE devenue une EFE, c'est-à-dire une Entreprise de Français à l'Étranger devenue une Entreprise française à l'Étranger, j'avance un désaccord profond avec Alain. En effet, je n'ai pas réussi à épouser une Hongroise et ma femme est restée Française.

Rires dans l'hémicycle.

Plus sérieusement, nous savons que le nombre d'EFE est aujourd'hui important, mais nous n'en connaissons ni la taille ni la substance. C'est le travail des conseillers du commerce extérieur CCE et des chambres de commerce françaises à l'international de créer cette image des entreprises des Français à l'étranger. D'après les évaluations, environ 3,5 millions de Français vivent à l'étranger, soit le double de Français inscrits au consulat. Par exemple, Londres a souvent été désignée comme la quatrième ville française la plus importante dans le monde après Paris. En fait, n'est inexact, car environ 250 000 Français résident dans la capitale du Royaume-Uni. Je pense que le sénateur Olivier CADIC ne me contredira certainement pas. En définitive, les chiffres sont imprécis.

Nous estimons d'après les données de quelques chambres de commerce que le potentiel soit de l'ordre de 130 000 EFE. Si nous comptabilisons une moyenne de cinq employés par EFE, nous évoquons 500 000 individus qui travailleraient dans une mouvance française. Concrètement, il s'agit d'un véritable enjeu. Dans une PME, l'impact de la cheffe ou du chef d'entreprise est considérable. D'où l'intérêt de les ramener dans notre giron.

Je sais par mon entreprise que, quelle que soit la nationalité, les expatriés rentreront de toute façon chez eux. Cette tendance fascinante est confirmée à l'exception des Français qui ont épousé une fille du pays. Cependant, dans la plupart des cas, un retour est organisé en France. Ainsi, si ces EFE entrent dans notre système, nous les inviterons à grandir plus vite et à rentrer en France dans de bien meilleures conditions. Ces entrepreneurs se lancent dans un défi difficile puisqu'ils ne bénéficient à l'étranger ni d'écosystème ni de famille ni d'amis ni de relations professionnelles. À l'étranger, si vous êtes seuls, vous êtes aussi plus libres et manifestement cette liberté permet à beaucoup de construire.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Madame Sophie SIDOS-VICAT, vous êtes Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France, Président du MEDEF Isère, Vice-président de la holding du groupe Vicat et Président de la Fondation Louis Vicat. Tout le monde connaît ce groupe cimentier à l'international. Ma question concerne directement le commerce extérieur. En quoi, nos EFE contribuent-ils au commerce extérieur de la France ?

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF)

Je continue le propos précédent. Quand les Français à l'étranger adhèrent à la Caisse des Français de l'étranger, c'est plus facile pour eux. Les CCEF représentent 4 500 chefs d'entreprise ou responsables de l'export dont 85 % sont à l'étranger. Notre but principal est de réduire la balance commerciale de la France déficitaire de 162 milliards d'euros. Que faire pour améliorer cette balance ?

La réponse dépend des EFE dont le potentiel est encore mal évalué. Est-ce 130 000 EFE et 3 millions de Français ? Nous ne savons pas ce qu'elles importent ou exportent. Nous savons seulement que ce sont des Français qui dirigent ces entreprises et qu'elles commercent avec la France. N'est-ce pas aussi un moyen rapide de redresser la balance ?

Nous pouvons aussi imaginer que ce patron, basé à l'étranger décide de transférer son entreprise en France. Par exemple, un Français qui a une entreprise au Sénégal se développera en France via des filiales. Ce type d'initiative ramènera des capitaux en France et améliorera notre balance.

Quel est le problème aujourd'hui ?

C'est que la France est complètement désindustrialisée. Ce magnifique programme France 2030 est une chance pour aller plus vite pour nous réindustrialiser et pour pouvoir exporter des produits déterminés plus facilement. Grâce aux EFE, nous irons encore plus vite en les emmenant chez nous.

Par conséquent, la première mesure à prendre serait de quantifier ces EFE et de les comptabiliser. Ce n'est pas évident à faire. Les CCE sont répartis dans plus de 150 pays à travers le monde. Je pense qu'ensemble les CCE, les ambassadeurs et les élus français de l'étranger comptabiliseront ces EFE. Au passage, ces chiffres seront notamment utiles pour savoir qui votera aux prochaines élections. En effet, il est important de savoir combien de Français habitent dans un quartier.

Pourquoi est-il crucial de se battre pour ces EFE afin de les faire reconnaître ? D'abord, il faut s'assurer qu'ils importent des produits français. Ainsi, une pizzeria au Sénégal ne sera pas une EFE. L'entreprise sera considérée comme une EFE que si elle commerce avec la France, en important de France des produits français.

Notre comité de sélection passe par les mailles des chambres de commerce international. Nous observons précisément l'activité de l'entreprise. Quand nous nous sommes accordés à dire que c'est une EFE, nous pouvons demander un avis à l'ambassadeur. Ensuite, l'entreprise fera partie des EFE.

Je pense qu'il serait dommage de ne pas comptabiliser les 135 000 EFE dans notre balance extérieure. Ce nouvel apport nous permettra de nous apercevoir que la France n'est pas si mal classée avec en plus une estimation de 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les entreprises françaises ont besoin de fierté. À l'étranger, quand nous nous déplaçons, nous sommes toujours bien accueillis. Chez nous, c'est l'inverse. Nous avons une image déplorable de la France, un pays qui ne saurait pas accueillir les étrangers et qui serait constamment en grève, alors qu'à l'étranger, nous sommes les meilleurs.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci Sophie. Il était intéressant de préciser ce qu'était le statut d'EFE. En France, nous évoquons souvent le sujet de la reprise et transmission d'entreprise. Il s'agit du caillou dans la chaussure des fondateurs d'entreprise. Ce besoin de reprise et de transmission d'entreprise est-il aussi un besoin à l'étranger ?

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président De CCI France International

Des dix dernières années, nous notons à ce sujet un changement. En général, les affaires sont plus de nature financière qu'auparavant et la pression de transmission des entreprises est beaucoup plus forte qu'avant. Les entreprises sont continuellement courtisées pour être reprises. Nous parlons aussi du moment où le patron termine sa carrière et envisage de céder son entreprise. Cette cession est un phénomène continu. Notons que les entreprises qui grandissent sont celles où le patron a refusé de vendre. C'est un problème en Europe où les entreprises sont vendues plus vite qu'aux États-Unis où les groupes durent plus longtemps.

En France, un système solide de reprise, en particulier de PME a été mis en place. Il n'existait pas il y a 20 ans. Par exemple, à HEC, des cours de transmissions d'entreprises sont désormais enseignés. Les entreprises créent des clubs pour reprendre l'affaire et des investisseurs se sont spécialisés dans ce type d'actifs.

Il faut que nous fassions entrer nos EFE dans cet écosystème. Ceux qui font du commerce avec la France en étant classés EFE ont et auront un retour sur investissement considérable.

C'est notre rôle d'accueillir ces EFE dans l'écosystème français, certainement, est-ce le rôle des CCI et CCE de créer cet appétit. Il faut nous faire connaître et comprendre les opportunités existantes dans le domaine de la cession d'entreprise. Le but étant de monétiser dans les conditions les plus favorables, la création de l'entrepreneur.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je vous propose que nous écoutions le premier témoignage d'une EFE.

Diffusion de la vidéo de l'interview d'Emmanuelle SANCHEZ, PDG et fondatrice de la société AMENITIZ.

« Nous nous sommes confrontés à une problématique de rencontrer des hôteliers du monde entier et à la nécessité de se digitaliser tout en n'ayant aucune connaissance informatique. AMENITIZ était devenue une véritable usine à gaz. D'un côté, nous utilisions un système dont nous n'avions pas la main. De l'autre côté, nous gérons un système différent pour les départs et les arrivées. Nous avons donc décidé de créer le premier système pour simplifier cette complexité. Nous avons recherché la ville qui nous permettrait de recruter les meilleurs profils de toutes les nationalités et dans tous les domaines. Barcelone était l'environnement propice pour attirer les talents du monde entier.

AMENITIZ a été créé il y a six ans. Nous n'étions que trois lors de notre démarrage. Pendant que deux cofondateurs développaient notre système, je démarchais les hôtels. Il s'agit d'un monde fabuleux parce que AMENITIZ s'adaptait à la demande. Par conséquent, ce sont les hôteliers indépendants qui sont venus vers nous. Actuellement, plusieurs centaines d'hôtels nous ont fait confiance. Ce qui nous a permis d'être aidés par un Business Angel qui nous a fait confiance. Il s'agit de Monsieur Pierre-Édouard STERIN, fondateur de Smartbox qui connaissait parfaitement le milieu de l'hôtellerie dans lequel nous évoluons. Nous avons pu recruter des collaborateurs. Tout est allé très vite et nous avons lancé d'autres marchés européens confrontés aux mêmes difficultés que les hôteliers français.

Le plus grand challenge de AMENITIZ a toujours été de bien gérer la croissance. Nous avons un Partnership dès le premier jour, ce qui est plutôt rare et, de plus, nous avons pu gérer notre forte croissance. Un des autres

challenges fut notre recrutement. Étant extrêmement anxieux, nous avons toujours cherché à recruter les meilleurs talents, tout en nous développant rapidement.

Nous avons également dû gérer le covid qui a été une période particulièrement compliquée. Pour AMENITIZ, cette période fut un moment de forte croissance parce que les hôteliers étaient en réalité disponibles, car hélas fermés et demandeurs de changements au sein de leur établissement et plus prêts que jamais à optimiser leur commercialisation et revenus de leur établissement pour le retour proche de leur activité.

Enfin, au début, l'ouverture de ce marché a eu son lot de surprises. Il fallait s'adapter à la culture locale et aux obligations légales du pays, moment particulièrement excitant, mais aussi risqué.

Aujourd'hui, AMENITIZ, c'est plus de 10 000 hôtels qui nous ont fait confiance, une équipe de plus de 300 collaborateurs basés à Barcelone avec plus de 30 000 hôteliers. Nous travaillons avec des hôteliers français, espagnols, portugais, italiens et encore anglais.

Il y a un mois, nous avons ouvert une succursale au Brésil. Il s'agit du marché de l'Amérique latine avec de nombreux hôteliers. Ce marché porteur aura besoin du savoir-faire de AMENITIZ.

Concernant nos liens avec la France, elle a été le marché historique de AMENITIZ. Nous y avons une majorité de propriétés nos lesquelles nous travaillons que ce soit en métropole ou en outre-mer. Nous avons une implantation forte sur ce marché permettant à des milliers d'hôteliers français d'optimiser leur commercialisation et leur revenu ainsi que leur système de réservation.

Par ailleurs, je suis Vice-présidente de la French Tech de Barcelone. Nous aidons les sociétés françaises à s'installer et à se développer à l'international. Nous les accompagnons pour les installer afin qu'elles génèrent le plus de valeur depuis l'étranger pour la France. »

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Amenitiz est un bel exemple de réussite dont nous pouvons être fiers. Nous avons évoqué ce qu'étaient les EFE, mais de quoi ont-elles besoin ? Que pouvons-nous faire pour elles ?

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE INTERNATIONAL

Pendant longtemps, ces entreprises ont été ignorées collectivement. Ce n'est que depuis la crise du covid que le problème est devenu plus visible et que nous envoyons des signaux pour que l'existence des EFE soit enfin reconnue en même temps que leurs difficultés, leurs rôles, voire leurs succès. À l'initiative du secteur privé, les CCI et CCE ont intensifié leur traitement. Nous avons une réponse à apporter, tandis que l'État ne disposait pas d'outils pour répondre à ce besoin.

Ainsi, avons-nous donné l'accès aux VIE. En effet, les entrepreneurs à l'étranger n'ayant pas de base française ne pouvaient pas juridiquement se voir affecter de jeunes diplômés français. Nous avons créé un montage provenant de l'imagination et de l'innovation du secteur privé, plus libre dans ses actions que le secteur public. Nous avons lancé des solutions permettant à l'heure où nous nous parlons de faire partir une cinquantaine de jeunes à l'étranger. Sans cette initiative, ils ne se seraient jamais engagés.

Quand une EFE se lance, elle ne fonctionne plus dans un environnement français. Elle a besoin d'aide pour se financer, surtout quand elle est confrontée à une crise (covid, Ukraine, Israël, etc.) L'EFE se retrouve dans une situation extérieure dramatique pendant trois mois, six mois, voire plus longtemps. Or, dans ce type de situation de crise, l'environnement local n'aidera pas. D'ailleurs, même en situation normale, l'EFE aura besoin de crédits à moyens et longs termes. Par exemple, au moins entre 100 000 € à 200 000 € sont nécessaires, rien que pour lancer un restaurant ou un hôtel avec un plan marketing. Or, le banquier ne nous connaît pas et le banquier français fait semblant de ne pas nous connaître. Les 130 000 entrepreneurs d'EFE subissent un réel problème de financement. Ces entreprises ont besoin de croissance pour progresser de façon à générer encore plus de flux avec la France.

La troisième composante consistera à trouver des opérateurs financiers qui repéreront des pépites qui ont besoin d'une levée de fonds. Ils se spécialiseront vers ces entrepreneurs dont le siège social n'est pas en France.

Les CCE et CCI ont créé des groupes de travail qui réfléchissent à ces thématiques en discutant avec des banquiers français et des opérateurs. L'objectif sera de trouver des solutions adaptées aux besoins des EFE. Pour qu'elles sortent de l'anonymat et qu'elles se manifestent pour nous rejoindre, nous apporterons à ces EFE des solutions concrètes. Les élus français de l'étranger apporteront, eux aussi, des solutions aux citoyens qui les ont élus, grâce à ce réseau d'entrepreneurs, car telle est la mission des CCE et des CCI.

Nous arriverons à faire sortir ces 130 000 entrepreneurs de l'ombre, si nous lançons un réseau afin de mieux commercer en France, d'acheter et de trouver des prestataires. Ainsi, nous créerons un lien économique entre les opérateurs de France et les opérateurs français de l'étranger, tout en améliorant notre commerce extérieur. Il est aussi d'intérêt public d'aller dans le sens du bien-être. En effet, 130 000 entrepreneurs en bonne santé à l'étranger correspondent à un demi-million de Français stabilisés et satisfaits qui reçoivent leur fiche de paie tous les mois. Par conséquent, nous le savons tous, s'il existe une façon de résoudre notamment les problèmes sociaux, c'est justement par la création d'emplois.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

Je voudrais illustrer les derniers propos d'Alain TAIEB en parlant de mon cas. Quand j'ai lancé mon entreprise International SOS avec le docteur Pascal Rey-Herme, j'ai démarré à Singapour, mais je n'avais pas de banque. Par conséquent, sans banque, au Vietnam, c'était compliqué et je n'avais pas suffisamment de capital pour fonctionner. Il se trouve qu'un ami de la famille de Pascal était proche du directeur de la BNP de Singapour. Ainsi, avons-nous obtenu notre première ligne de crédit à hauteur, à l'époque, de 100 000 francs, évidemment sous garantie personnelle. Or, aujourd'hui, il est encore plus difficile d'ouvrir un compte en banque dans un pays étranger sans en être un citoyen, c'en est même devenu diabolique.

Une reconnaissance sous forme d'appui des banquiers pour une somme même modeste avec un faible risque favoriserait le démarrage des EFE. Et, puis, n'oublions pas que la France ne peut pas fonctionner sans statut, d'où la nécessité de créer un label. En ce moment, des discussions ont lieu entre les législateurs du Sénat et ceux de l'Assemblée nationale pour baptiser ces EFE. En France, la sémantique étant un art maîtrisé, les possibilités seront innombrables. Toujours est-il que cette réflexion est importante. Il faut que nous trouvions un statut et un label à nos EFE, car n'oublions jamais que nous sommes de culture française.

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France

Je vais vous parler de mon cas. Je suis partie habiter aux États-Unis. J'ai voulu monter une petite entreprise d'import-export de porcelaine. Or, si vous ne produisez pas de *stories credit*, il est impossible aux États-Unis qu'un banquier vous prête de l'argent. La somme nécessaire était de 500 \$ par mois et quand vous êtes déjà mère de quatre enfants, autant vous dire que ces 500 \$ ne passaient pas par l'entreprise, mais par la famille. Pour un Français, il sera plus facile de monter une entreprise à l'étranger en étant labellisé « EFE » pour emprunter et se développer plus rapidement.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Effectivement, il est important de rappeler l'importance de ce statut et de ce label. Je précise que parmi nos collègues, conseillers à l'AFE, beaucoup sont eux-mêmes EFE. C'est-à-dire entrepreneuses et entrepreneurs français à l'étranger. Ils ont eu le courage de se lancer et ils connaissent toutes ces difficultés. Nous écoutons le deuxième témoignage. Il s'agit de l'interview de Madame Françoise BYÉ qui a développé une EFE spécialisée dans l'architecture d'intérieur.

Diffusion de la vidéo de l'interview de Madame Françoise BYÉ, PDG et fondatrice de la société Les Confidents.

« Après plus de 18 ans d'expatriation, nous avons décidé avec mon mari de revenir en Europe. Nous habitons à Bruxelles depuis plus de 13 ans avec nos trois enfants. Fort de notre expérience à l'international, j'ai toujours travaillé pour le développement de PME à l'export dans différents pays, la Côte d'Ivoire, l'Afrique du Sud, les Émirats arabes unis.

J'ai pu faire deux constats. Le premier c'était la reconnaissance et la notoriété du savoir-faire français, à l'international. Le deuxième constat était la difficulté pour ces PME de développer et de pérenniser un courant d'affaires.

De retour en Europe, j'ai créé avec mon associé, la société Les Confidents.

L'objectif de cette société était de devenir le bras droit à l'export de ces PME françaises n'ayant pas toujours la capacité d'avoir structurellement un service export. Nous nous sommes basés en Europe pour être près de ces manufactures et créer des antennes à l'international pour les aider à se développer au grand export avec un relais local.

À l'origine, nous avons créé différentes antennes en Russie, aux États-Unis, au Japon, aux Émirats arabes unis. Pendant deux ans, nous avons sillonné la France pour visiter des ateliers et, puis, en 2016, nous avons créé notre structure en Belgique.

Bien que notre vocation était de développer un courant grand export de ces sociétés, certaines nous ont demandé de nous intéresser notamment au marché belge. Je suis responsable plus particulièrement de la Belgique et du Luxembourg.

Tout le monde a entendu parler de la complexité politique et linguistique de la Belgique. Cependant la principale difficulté en Belgique est l'existence de micromarchés. Effectivement, rien n'est centralisé à Bruxelles, où, par conséquent, il faut connaître le régionalisme. Chaque région, même chaque ville a une identité très forte. Cette situation implique des déplacements, que ce soit à Gand, Anvers Knokke, Courtrai. Dans notre secteur, le pouvoir d'achat est concentré en Flandres, pas particulièrement tourné vers les francophones. En revanche, si nous faisons profil bas, nous sommes rapidement accueillis et mis en contact avec les décideurs.

Le lien avec la France est totalement évident pour nous. Il fait partie de l'ADN de notre société en positionnement de l'offre française des manufactures d'exception auprès des prescripteurs étrangers. Nous travaillons également en collaboration avec la Fédération de l'ameublement français sur différentes missions comme de la remontée d'information marché, de l'organisation et d'accompagnement de délégation d'acheteurs et de prescripteurs étrangers sur les salons français et de visites d'atelier et de show room. Je suis également

conseiller du commerce extérieur de la France depuis quatre ans au Comité Belgique où je suis Vice-présidente dans l'objectif d'aider les PME françaises à s'exporter. »

Applaudissements dans la salle.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Ceci est un beau témoignage de dynamisme. Avant de répondre aux questions réservées aux élus de l'AFE, je pose une dernière question. Les EFE échappent à tous les radars et nous avons du mal à les identifier. Vos institutions sont en train de mener des initiatives pour aller à leur rencontre pour les identifier et mieux les connaître. Qu'est-ce que vous entreprenez ?

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE INTERNATIONAL

J'ai commencé ce chantier depuis quelques mois. Récemment, j'ai rencontré le Consul de France pour solliciter son aide en envoyant une circulaire à tous les EFE résidant en Grande-Bretagne pour qu'ils nous confirment leur statut d'entrepreneurs. Les CCE par leur rayonnement les capteront. Seulement avec 70 CCE en Grande-Bretagne, nous ne recenserons pas l'intégralité des milliers d'EFE sur ce territoire. Les chambres de commerce ont un nombre d'adhérents plus important.

En tout cas, nous avons besoin de l'action des élus. C'est la raison pour laquelle je suis venu à cette réunion. Les 400 élus consulaires contribueront à ce recensement, car ils travaillent avec les Français de l'étranger sur le terrain du matin au soir, toute l'année. Que ces Français soient dans la détresse ou le succès, les élus connaissent leurs problèmes sociaux et cognitifs.

Tous ensemble, nous contribuerons à ce recensement, car il est absolument vital. Il est commencé et est en train de se déployer. Par exemple, en Côte d'Ivoire, nous nous sommes mis en marche et nous avons compté plus de 400 entrepreneurs français de l'étranger. Ce recensement dépasse la comptabilisation opérée par les services de l'État. Certes, dans un premier temps, nous ne repérons dans les radars que ceux qui se sont déclarés. Or, nous savons que certaines EFE ne se sont pas inscrites pour se faire connaître.

N'oublions pas que certaines se sont lancées et ont réussi sans aucune aide. Si nous avons besoin de les connaître, c'est justement pour saluer leur succès. Il ne s'agit pas que d'aider les entrepreneurs en difficulté, mais de satisfaire un besoin de reconnaissance et ceci grâce à l'aide des élus.

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France

L'une des spécialités des Français est de rester dans leur silo et ne pas se préoccuper des autres. Or, nous avons la chance de travailler ensemble, CCI, CCE et ambassadeurs. Il est d'autant plus intéressant de travailler avec les élus. Par exemple, je sais qu'en Tunisie, cette collaboration se passe très bien. Nous y avons recensé 300 EFE. Nous avons obtenu les comptes CCE et nous sommes arrivés à ce décompte exact de la situation. Les élus sont sur le terrain et les CCE s'impliqueront encore plus avec eux. Dans certains pays, vous n'êtes pas écoutés et dans d'autres, vous êtes trop écoutés, mais n'hésitez pas à me solliciter. Je vous indiquerai comment nous retrouver sur les réseaux pour travailler ensemble.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

Dans la lignée des propos d'Alain et de Sophie, aujourd'hui, nous travaillons avec des données de mauvaise qualité. Aux Émirats arabes où les conseillers des chambres ont démarré un recensement, ils ont obtenu un nombre d'EFE spectaculaire et bien supérieur à celui auquel ils s'attendaient. Il faut créer cette carte. Une fois que nous disposerons de ces données fiables et de qualité, nous démarrerons une politique. En attendant, créons d'abord cette carte mondiale. Je pense que nous sommes bien avancés, mais cela prendra du temps et nous devons nous armer de patience et de persévérance.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Ce recensement est important. Il sera aussi intégré dans le projet de loi voté au Sénat. Je vous propose de passer aux questions des élus AFE.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Dans mon pays au Japon, comme dans beaucoup d'autres pays, les associations professionnelles (*French Hard Does, French Tech* déjà mentionné par la Présidente ou *Free Lance*) ne veulent pas faire partie des chambres de commerce, car leur inscription s'avère trop onéreuse. En plus, chaque activité doit être payée. Que prévoyez-vous pour ces accords de réciprocité dans le cadre de ce qui existe déjà l'étranger et quels sont les services attractifs que vous comptez offrir pour faire croître le réseau ?

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE international

Il ne sert à rien de lancer ce qui existe déjà. J'ai participé au Vietnam à un congrès des CCE. De nombreuses associations travaillent sur le terrain. Nous avons créé un club de EFE, mais il ne s'agit pas de réinventer des entités déjà créées. Nous fédérerons ce qui existe en étant transparti. Nous recenserons ces associations les unes après les autres. Il sera plus facile de contacter ces organisations qui regroupent déjà des entrepreneurs et de les inscrire au sein de notre schéma plutôt que de contacter une par une ces EFE.

Il est vrai que la chambre de commerce est centrale. Pour l'instant, nous comprenons que tout le monde ne puisse s'y rendre. Mais nous travaillerons main dans la main et nous inciterons les EFE à adhérer aux chambres de commerce, même s'il ne s'agit pas d'une condition *sine qua non*. Je suis satisfait d'apprendre qu'il existe dans tous les pays des associations. Tant pis s'il s'agit d'une association de joueurs de pétanque. Si 400 EFE jouent à la pétanque, nous les accepterons dans notre collectif et ce seront autant de nouveaux adhérents.

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France

L'intérêt des EFE, c'est qu'elles ont un vécu et qu'il sera à partager. Plus nous recenserons ces EFE, plus nous les regrouperons, plus nous serons force de propositions. Dans un premier temps, nous souhaitons d'abord décrocher ce label France, développer ce fonds pour l'enclencher en cas de crise et nous irons plus loin au fil de notre recensement. La réussite de ce recensement nous donnera une impulsion pour changer la situation.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

Je serais ravi que de nouvelles EFE s'inscrivent aux chambres. Cependant, évitons, une vision bureaucratique du système. Plus les organisations seront nombreuses, plus nous attraperons l'ensemble du système. De ce fait, la multiplicité des organisations est plutôt un atout. Nous ressentons la tendance gouvernementale qui parie sur un système unique avec une seule façon de faire du commerce. Ce n'est pas du tout mon point de vue. Au contraire, il faut faire du commerce en étant ouverts aux nombreux clubs, associations et chambres de commerce.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Benelux

Merci à la Commission du développement durable et du commerce extérieur pour l'organisation de cette table ronde. Si je dois faire davantage pour le commerce extérieur de la France, je ne le ferai pas à tout prix. Nous avons eu juste avant cette table ronde, une présentation sur le rapport d'échecs. Je ne peux m'empêcher de penser à l'accueil de Jean JOUZEL aux universités d'été du MEDEF. Un patron d'une entreprise polluante lui a rétorqué qu'il était en dehors de la vie réelle. Vous avez une vue globale des EFE. Avez-vous le sentiment que les entreprises des Français de l'étranger sont en dehors de la vie réelle ou qu'elles s'impliquent à lutter contre le réchauffement climatique ?

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France

À moins de vivre dans un autre monde, je ne vois pas comment nous ne pourrions pas nous sentir concernés par le réchauffement climatique. Je suis particulièrement sensibilisée, sachant que mon entreprise fabrique du ciment en émettant du CO₂. Prioritairement, nous essayons de réduire ces émissions en France et dans les douze pays où nous sommes implantés. Nous pouvons y arriver en nous transformant de différentes façons, soit en modifiant nos moyens de transport avec de l'électricité ou par l'utilisation de l'hydrogène vert, soit en récupérant notre CO₂ pour le convertir en méthanol.

Nous avons conscience que ces transformations exigent de nombreux investissements aussi bien en France qu'à l'étranger. Si nous pouvons exporter des produits décarbonés, je ne vois pas où est le problème et nous épouserons notre époque pour ne plus vivre au moyen-âge. J'espère que nous allons nous moderniser et que nous réduirons des produits – ceux que nous n'avons plus besoin d'exporter – en les délocalisant et, inversement, nous essayerons de fabriquer ces produits en France.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

J'ai vécu 31 ans à l'étranger à Singapour, aux États-Unis et à Londres. En fait, nous sommes le reflet du pays dans lequel nous vivons. Les Français de l'étranger ne sont pas différents des autres hommes d'affaires dans le pays où ils résident. Quand vous travaillez dans un pays impliqué dans le changement climatique, vous vous calquerez à ce comportement. En revanche, l'entrepreneur français ne sera pas un apôtre du changement climatique dans les pays où le sujet n'est pas mis en avant. En définitive, je ne crois pas qu'il existe une spécificité française à l'étranger. Seule la sensibilité du pays à ce problème guidera le comportement du Français de l'étranger.

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE international

Chaque EFE obéit à un cadre réglementaire différent selon qu'elle soit basée en Chine ou aux États-Unis. Ensuite, l'entrepreneur se comportera selon sa propre moralité et ses propres capacités pour aller au-delà de ce que le cadre réglementaire impose.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je rejoins ce qu'a dit Thierry CONSIGNY, mon collègue du Japon. En effet, il est onéreux pour les EFE de s'associer aux chambres de commerce. La Directrice de la CC estime qu'environ 600 EFE au Chili ne sont pas membres de la chambre de commerce. Elle présente un projet STAFE (Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger) pour décrocher un fonds de cadrage. En 2021, Nicolas PERINETTI, un jeune entrepreneur français a lancé PRISMA FRANCÉS. Il s'agit d'une association qui regroupe 36 EFE. Le fait de s'associer de cette façon, cela ne facilitera-t-il pas l'obtention d'un numéro de SIRET en France ou une aide pour l'obtenir ? Par ailleurs, cela facilitera-t-il l'ouverture d'un compte bancaire en France ?

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE international

L'entrepreneur français de l'étranger n'obtiendra pas un numéro SIRET en France, sauf s'il ouvre lui-même une succursale ou une filiale sur le territoire national. EFE International est une entreprise créée en France et son siège social est à Paris. Autrement dit, un entrepreneur français au Chili s'il achète une action d'EFE international créera un lien juridique réel avec la France. Cela lui ouvrira le droit au dispositif d'aides, mais elle ne bénéficiera pas pour autant d'un numéro de SIRET. Pour l'instant, je n'ai aucune solution à proposer pour créer un numéro de SIRET en France pour une EFE.

Quant à l'ouverture d'un compte bancaire en France, nous sommes justement en train d'y réfléchir. C'est un problème qui ne concerne pas que les EFE. En effet, il a fallu un dispositif légal pour obliger les banquiers à ouvrir un compte bancaire. Tous les entrepreneurs sont logés à la même enseigne. Par exemple, si en tant qu'EFE vous avez besoin de 100 000 € pour rénover votre restaurant et d'un investissement supplémentaire de 150 000 € pour tenter l'étoile au guide Michelin et vous proposez en hypothèque votre appartement de Paris d'une valeur de 300 000 €, sachez que votre banquier français refusera. D'ailleurs, aucun n'acceptera de prêter de l'argent d'un Français vivant à l'étranger et possédant, pourtant, du patrimoine en France. Quant au cas où ce Français ne possède aucun bien, ce n'est même pas la peine d'espérer obtenir le moindre prêt.

Nous voyons des banquiers les uns après les autres. Déjà, ils nous écoutent et nous espérons qu'ils fourniront un effort d'écoute vis-à-vis des EFE. À l'heure, où je vous parle, une solution n'a pas encore été construite. En revanche, nous sommes plus avancés pour les autres aspects. J'envisage de réunir 300 000 € pour venir en aide à des entrepreneurs en crise, comme le covid, la guerre au Mali, en Israël, en Ukraine, etc. Nous avons des appels. L'État ne sait pas répondre à un entrepreneur. Il ne sait répondre qu'à un individu. Il est impossible de mettre une entreprise dans un avion.

C'est à nous, le privé, d'apporter une réponse. En tant qu'élus de la République, attendez le résultat de notre travail patiemment, car nous y parviendrons. Pour certains pays, nous ne sommes pas encore prêts, mais dans six mois, un fonds sera constitué de donateurs voulant concourir au succès des entreprises françaises à l'étranger. L'autre aspect financier, c'est-à-dire d'apporter du capital à des EFE qui fonctionnent, mais qui en ont besoin pour progresser, est également en train de se constituer. En définitive, la partie faible du dispositif reste le banquier. Face à cette résistance, nous travaillons.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique Centrale, Australe et Orientale

Je viens d'Angola où je suis chef d'entreprise. Monsieur TAIEB vient de nous dire qu'il avait besoin des élus et nous sommes prêts évidemment à l'aider. Toutefois, je regrette que les réunions des conseillers au commerce extérieur laissent souvent les élus à la porte. Nous ne sommes pas conviés à leur réunion.

En tout cas, c'est portes closes pour nous, bien que nous ayons des prérogatives économiques dans notre mandat pour normalement recevoir la liste des EFE. Il me semble que c'est un droit qui reste à vérifier. En tous les cas, les élus connaissent bien le terrain. Ils sont capables d'identifier les entreprises que le Conseil du commerce extérieur ne détectera pas toujours. Si les grands groupes comme Total sont visibles, les petits entrepreneurs comme nous, je ne sais pas comment les définir, ne sont pas correctement recensés. Encore faut-il que nous puissions participer aux réunions du Commerce extérieur.

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France

C'est normal que vous ne soyez pas invités, car vous ne faites pas partie de l'association CCE. Des petites entreprises sont inscrites, autant que des moyennes et des grandes. Nous favorisons la diversité. En revanche, nos réunions se tiennent le plus souvent chez l'ambassadeur. Peut-être devrions-nous plus nous ouvrir et inviter plus de monde à ces réunions CCE. Nous organisons aussi des réunions sur des thématiques EFE ou vous pourriez venir. De même que, vous, vous ne nous invitez pas toujours à vos réunions. Ce qui me paraît être normal.

Madame Laurence HELAILI-CHAPUIS, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

J'habite en Irlande. Je vous fais part de mon expérience. Il y a quelques années, nous avons lancé un recensement des entreprises françaises en Irlande. Or, nous n'avons pas la moindre idée de ce nombre. Nous vous ferons volontiers parvenir cette liste que nous avons constituée. Notre but était d'aider les entreprises en cas de crise. Par exemple, pendant la crise du covid-19, en Irlande, aucun restaurateur français n'a fermé durant cette période. Nous avons réussi à nous faire financer et les restaurateurs ont continué à préparer de la nourriture pour la distribuer au public le plus vulnérable.

Nous avons aussi mis en place des projets pour d'autres situations en travaillant régulièrement avec ces mêmes entrepreneurs. D'ailleurs, une association a été créée. Elle rassemble en Irlande, les petits et moyens entrepreneurs français. Ils sont au nombre d'environ 300 Français travaillant sur cette île de seulement cinq millions d'habitants. Je pense que nous ne sommes pas loin du compte réel.

Reprenant la remarque de notre collègue Avraham BENHAIM, nous apprécierons d'être plus souvent associés à vos travaux. Ainsi, éviterions-nous des doublons quand nous travaillions des sujets. En effet, il est dommage que vous travailliez en parallèle sur les mêmes sujets que nous. C'est la raison pour laquelle nous apprécierions d'être plus informés du calendrier de vos réunions. Dans l'année, il serait intéressant d'organiser des séances de travail communes avec les CCEF et les élus pour dialoguer ensemble. Nous pourrions faire de même avec les chambres de commerce.

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE International

Au cours de nos réunions dans les ambassades, nous organisons effectivement des réunions pour traiter des sujets d'urgence économique. Or, nous avons parfois besoin de confidentialité et nous ne discutons pas de certains thèmes quand les portes sont ouvertes. En revanche, pour ma part, l'exclusion du réseau des 400 élus est un non-sens. Il est clair que nous impliquerons les élus dans un schéma à construire pays par pays. Il sera fondamental sur des thèmes évoqués que nous vous incluons dans certaines réunions. Nous ne pourrions pas réussir le projet EFE sans votre apport. Par ailleurs, vous avez besoin de connaître ces thèmes pour les communiquer à l'extérieur.

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France

Dès que nous le pouvons, nous invitons les politiques et quelle que soit la sensibilité des élus. Nous ne pouvons pas avancer sans vous et inversement. Il faudra prévoir des réunions régulièrement avec les élus pour lancer les travaux.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

Je partage complètement cette vision à propos des chambres de commerce. En tant que tel, un élu n'est pas membre des chambres de commerce pour ne pas mélanger ses affaires avec sa fonction de représentation des Français de l'étranger. En revanche, la création d'une structure de dialogue afin que vous y apportiez votre propre vision paraît importante. Par définition, les élus sont influents au sein de leur communauté française et leur action sera bénéfique pour les conseillers du commerce extérieur comme pour les membres des chambres de commerce. Cette structure sera à construire.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je rappelle que les questions sont réservées à nos collègues élus, mais cette discussion se poursuivra tranquillement après cette assemblée. Pendant le cocktail, un temps d'échange sera organisé et tout le monde posera des questions à nos intervenants. Pour la suite des questions, je demande aux élus d'être brefs et synthétiques.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je pose une question courte. Je n'attends pas forcément une réponse dans l'immédiat. J'ai suivi avec attention le développement du déploiement des VIE dans les EFE au Cambodge. Pour la protection sociale des EFE et des entrepreneurs français à l'étranger, j'ai relevé une imprécision. Une minorité de Français de l'étranger cotisent à la caisse des Français de l'étranger. Que font les EFE pour garantir cette protection sociale ?

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France

Chaque entreprise fait ce qu'elle veut. Nous ne pouvons pas leur imposer de prendre une assurance supplémentaire. Il faut faire attention à sa retraite lors du retour en France et les Français de l'étranger n'y pensent pas toujours. Je vais prévenir les 1 500 CCE. Les EFE de leurs secteurs les informeront des conditions de leur assurance, leurs avantages et inconvénients ou si cette assurance est payée par l'entreprise ou le salarié. J'évoquerai ce sujet au sein de notre réseau.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

Pour les assurances, nous créerons juste une meilleure explication. Nous savons tous qu'une entreprise quand elle démarre veut dépenser le moins possible. Le *cash flow* étant serré, tout ce qui n'est pas indispensable devient superflu ou non considéré. Je ne pense pas que nous puissions aller au-delà de l'information.

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE International

Rappelons que nous agissons dans le cadre de la liberté d'entreprendre. Me concernant, personne ne m'a obligé d'aller au Cambodge pour créer mon entreprise. Il s'agit d'un choix personnel, non pas à travers une filiale créée en France, mais par une entreprise de droit local. J'ai décidé de ma vie et de mon projet.

L'entrepreneur couvrira sa santé et sa retraite ainsi que celle de ses salariés dans l'environnement dans lequel il se trouve. Il fera des choix éclairés. Certains décideront de ne pas revenir en France et choisiront un système de retraite anglo-saxonne en refusant de cotiser à un système de retraite français. De même, sur place, ils payeront une assurance maladie locale. L'essentiel est que chacun trouve le dispositif qui lui convient le mieux.

Dans notre dispositif, nous n'envisageons pas de créer des aides venant de l'État français pour les entrepreneurs français de l'étranger. Cette mesure n'est pas envisagée dans notre plan de travail. Il s'agit simplement d'apporter au secteur privé des solutions, des pistes et des idées, du privé au privé. L'État observera ces initiatives avec beaucoup de bienveillance sans nécessairement qu'il mette la main à la poche. Je ne vois pas pourquoi l'État français contribuerait économiquement à la vie des entreprises des Français de l'étranger. Cela n'a pas de sens.

Monsieur Christophe LEJEUNE, élu de la circonscription de Hong Kong

Je suis CCE aux Philippines. Quelle est aujourd'hui votre analyse des élus ayant une double casquette en tant qu'adhérents aussi au CCE ? Il me semblait que ce double statut provoquait autrefois de la réticence.

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Présidente des conseillers du commerce extérieur de la France

Ce n'est pas un problème.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président De CCI France International

Pourquoi être élu et exercer un métier serait-il un problème ?

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue de la circonscription d'Asie Centrale et du Moyen-Orient

Je suis élue pour le Qatar et Bahreïn et je suis aussi représentante pour le Moyen-Orient, c'est-à-dire de l'Asie centrale et j'ai l'honneur de présider la commission des lois à l'Assemblée des élus français de l'étranger. Je remercie les trois intervenants de cette table ronde pour leur exposé. Je me réjouis aussi de cette synergie. Souvent, nous autres Français de l'étranger, nous fonctionnons individuellement en faisant attention de ne pas marcher sur les plates-bandes des compatriotes.

Cependant, cette synergie interroge, notamment à propos du nombre d'acteurs. Cela devient difficile de s'y retrouver entre la BPI, les instances, les CCI, les CCF, les EFE, sans oublier les services économiques des ambassades. Le nombre d'interlocuteurs, chacun jouant sa partie sur son propre échiquier, est trop important.

S'agissant des EFE, j'ai noté que nous en étions au stade des identifications. Je n'ai pas encore l'impression que nous en sommes arrivés à la phase de la récolte des données. Ce qui pousse encore plus loin le passage à l'action. Concrètement, je suis moi-même EFE dans le cadre de mon métier, quelle sera la plus-value de ce nouveau réseau ? Quel sera l'intérêt pour un EFE d'avoir un label, surtout s'il a déjà réussi ?

Monsieur Alain TAIEB Président d'EFE International

Nous avons déjà répondu en mars dernier. Nous n'avons pas attendu le recensement pour travailler. Des comités agissent, comme celui des finances pour des sujets comme le crédit à court et à moyen terme ou l'apport de capital. Nous obtiendrons des résultats concrets, même si cela sera difficile avec les banques que nous commençons à approcher. De nombreux services d'aides resteront aussi à développer. Par ailleurs, nous écoutons les EFE qui nous parlent de leurs besoins auxquels nous réfléchissons tous ensemble. Par conséquent, nous sommes bien opérationnels avec des groupes de travail qui existent.

Madame Sophie SIDOS-VICAT, Président des conseillers du commerce extérieur de la France

Concrètement, aujourd'hui, l'EFE peut employer un VIE avec comme porte d'entrée Business France. Auparavant, ce n'était pas possible. Nous continuons à travailler le recensement et ce label France qui, je l'espère, ouvriront des portes aux EFE. Ce sont des progrès concrets, sachant qu'auparavant, les EFE n'avaient aucun droit.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

Pas mal d'actions sont en cours. La mise en place des EFE s'avère un concept compliqué. Auparavant, elles n'étaient même pas considérées en tant qu'entités. En seulement quelques mois, des avancées ont ouvert de

multiples pistes. En effet, nous identifions progressivement les difficultés des EFE. Or, celles-ci ne sont pas toutes les mêmes.

En définitive, qu'une EFE réussisse ou ne réussisse pas, son environnement sera toujours fragile. Vous avez toujours besoin d'un soutien, quel que soit le stade du développement de l'entreprise. J'estime que même pour un grand groupe, l'écosystème le plus puissant sera nécessaire. Pour créer une entreprise stable et pérenne, cela ne sera jamais servi tout prêt sur un plateau.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Je suis élu à Barcelone, CCEF et EFE. Ce sujet intéressant a été porté par la commission de développement durable et du commerce extérieur. Ma question sera utile à mes collègues. Comme l'a fait remarquer notre collègue Avraham BENHAIM, nous connaissons tous de petits entrepreneurs. Or, vous avez mentionné que tout le monde ne peut pas être EFE. Je comprends que certaines EFE ne soient pas toujours membres de la chambre de commerce ou de la CCEF. Pouvez-vous nous dire quels sont les critères précis d'éligibilité pour devenir EFE ? Ces critères sont-ils liés au talent, au capital ou au secteur ?

Monsieur Alain TAIEB, Président d'EFE International

Je précise ce sujet. Juridiquement, une EFE est une EFE. Si vous créez votre entreprise en Chine avec vingt Français qui importent des produits chinois pour les vendre exclusivement en Australie, la contribution au commerce extérieur de la France est égale à zéro. Pour autant, juridiquement, le législateur a défini deux critères importants. Premièrement, les Français doivent détenir majoritairement dans le pays le capital d'une EFE. Deuxièmement, ils détiendront également la direction de cette entreprise. Ces deux critères définiront juridiquement une EFE. Cependant, le législateur nous a laissé, nous, entrepreneurs privés (essentiellement, CCI et CCE), le soin de délivrer le label, pays par pays.

Ce label ne sera pas donné systématiquement. Il faudra que l'entreprise ait soit un lien économique avec la France, soit un appétit à se développer. Si je crée mon entreprise sans donnée et chiffre d'affaires approuvé, mais que je viens d'embaucher un VIE et que je vais développer mon business avec la France, je pourrais être considéré comme une EFE. Par ailleurs, je connais le secteur économique du pays. Je suis un homme ou une femme de parole et la confiance m'est accordée pour obtenir le label.

Il sera donné ce label aux EFE qui participeront à ce vaste projet de coopération au rayonnement économique de la France.

Monsieur Arnaud VAISSIÉ, Président de CCI France International

J'ajoute un point important. Que ce soit pour les chambres de commerce, les conseillers du commerce extérieur de la France ou les EFE, le but c'est le lien avec la France. Je passe mon temps à expliquer qu'une chambre de commerce n'a de justification que par un commerce bilatéral entre le pays où elle est établie et la France. Sinon, il s'agit d'un club d'affaires où les entrepreneurs font ce qu'ils souhaitent. Les EFE obéissent à cette même logique de commerce bilatéral. Il s'agit d'une entreprise dirigée par un Français intéressé par le commerce avec la France. C'est la ligne directrice.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Il nous reste plus que cinq minutes pour conclure cette table ronde avec le chantier législatif présenté par Abdelghani YOUMNI. En tout cas, nous sommes heureux d'entendre les nombreuses questions posées. Elles prouvent que le sujet suscite de l'intérêt.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Je suis déçu, car le débat n'a pas été suffisamment inclusif. Aujourd'hui, nous savons qu'une proposition de loi vient d'être votée au Sénat et qu'elle passera à l'Assemblée nationale. Le texte précise que les Entrepreneurs français à l'étranger (EFE) sont des personnes physiques qui créent des structures de personnes morales. J'avais préparé une intervention plus longue, mais je ne vais pas avoir le temps et j'en viens directement à ma conclusion.

En 2020-2021, un rapport au Sénat français de Madame Jacky DEROMEDI a parlé de l'impact de la crise sanitaire sur les entrepreneurs. Je rappelle que tous les entrepreneurs français de l'étranger ne sont pas riches. La plupart ne comptent qu'entre un ou cinq salariés. Pendant la période covid, ils ont beaucoup souffert et nous avons compris que les EFE, malgré certains préjugés à leur encontre, sont nombreux à avoir des difficultés pour boucler leur fin de mois.

Nous savons que 70 % des EFE ont assisté à une baisse de leur chiffre d'affaires. Par ailleurs, nous savons qu'ils sont rarement financés par une banque locale ou par une banque française. 75 % s'autofinancent. Or, après le Covid, France Relance a complètement oublié les EFE pendant que 100 M€ étaient distribués en France. Pourquoi ces entrepreneurs en souffrance ont-ils été discriminés ? Cet oubli a réveillé tous les conseillers français

de l'étranger pour défendre cette partie de l'économie qui travaille pour la France et à son rayonnement et à son image.

Après un travail de recherche et de localisation des EFE, nous avons aussi effectué un travail de *reporting*. Je vous en donne les conclusions. 52,5 % des EFE n'emploient qu'un à cinq salariés. J'insiste : il s'agit en majorité de petites entreprises. 35 % sont incertains quant à leur avenir. Après le covid, beaucoup avaient quitté la France. La cartographie de ces EFE dans le monde paraît indispensable. D'abord, c'est un facteur qui agira sur le déficit du commerce extérieur structurel de la France. Ensuite, 25 % n'ont bénéficié d'aucune aide ni de la France ni du pays d'accueil. Si nous pouvions mieux les aider, ces EFE deviendront les meilleurs ambassadeurs de notre industrie, de notre production et de nos produits.

Applaudissements dans la salle.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

En effet, cette proposition de loi a été votée au Sénat. Elle est en cours d'inscription à l'agenda de l'Assemblée nationale. Nous avons tous intérêt à ce qu'elle aboutisse. Je vous remercie pour votre intérêt.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE PAR MADAME HÉLÈNE DEGRYSE, PRÉSIDENTE DE L'AFE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Rassurez-vous, je vais être brève. Un cocktail nous attend durant lequel toutes les questions pourront être posées. Je ne fais que deux conclusions. D'une part, les Français aiment les acronymes. EFE, RVE, CAF ont un grand avenir. D'autre part, nous venons, nous, les élus AFE de vivre une journée exceptionnelle dans ce cadre magnifique du Palais d'Iéna auquel je ne me lasse pas. Les échanges et les travaux ont été fluides, inspirants et marquants. J'en fais une analogie avec Roger Federer, le tennisman. Quand nous l'observons, son jeu paraît fluide. J'en conclus que pour aboutir à une telle maîtrise, le champion de tennis a beaucoup travaillé en amont. C'est la raison pour laquelle je remercie les équipes du secrétariat général et du CESE. Sans leur travail, cette assemblée n'aurait pu bénéficier de débats aussi fluides. Rendez-vous demain matin pour les commissions à 9 heures. Quant au centre de convention, il ouvre à 8 heures. Je vous souhaite une excellente soirée. La séance est levée.

Applaudissements dans la salle.

La séance est levée à 18h45.

JEUDI 26 OCTOBRE 2023 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 13 heures 42 sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Bonjour à tous. Lorsque vous prendrez la parole en séance plénière pour poser des questions ou émettre des remarques, nous vous invitons à bien préciser votre nom.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente. Rendons d'abord un hommage, une pensée à nos collègues d'Israël et des territoires palestiniens et à leurs familles. Notre commission s'associe en leur donnant tout notre soutien et nos meilleures pensées.

Sachez que cette commission a été riche d'enseignements et de travail. Nous présenterons nos travaux au fur et à mesure. Je donne d'abord la parole à Nadine et à Jean-Philippe pour qu'ils présentent leur rapport sur la fiscalité de l'immobilier.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, Monsieur le Président. Nous avons tenu l'audition de la Direction de l'impôt des non-résidents (DINR) avec l'audition de Madame Isabelle CARPENTIER et Monsieur Sébastien GEFFROY, directeur adjoint de la DINR. Ce sont des réunions qui ont lieu pratiquement chaque session. Ils nous ont fait part des évolutions de cette DINR pour les Français de l'étranger.

Comme point d'étape de la campagne déclarative 2023, il n'y a pas de baisse de déclarants. Les déclarants en ligne ont augmenté de 8 000 en un an. Les primodéclarants doivent désormais faire une déclaration papier, en raison des fraudes possibles constatées non pas chez les non-résidents, mais plutôt pour les déclarations en France.

Le point d'étape des avis 2023 : dans le nombre d'avis émis, nous constatons qu'il y a plus de non imposables que d'imposables.

Les faits marquants de l'année 2023 : il y a toujours l'obligation de déclarer ses biens immobiliers. Cette obligation déclarative était acceptée au plus tard le 10 août 2023. Le service est accessible en français et en anglais et sur l'espace sécurisé des usagers sur www.impots.gouv.fr.

Les données connues des occupations sont préremplies. Si quelque chose est inexact, on peut ainsi le corriger.

Il arrive que la gestion des impôts locaux ne relève pas de la DINR, mais du service territorial du lieu de situation des immeubles concernés. Beaucoup l'ignorent, c'est pourquoi la messagerie a été énormément sollicitée, parce que les gens s'adressent directement à la DINR.

Beaucoup de rubriques sont proposées dans le site du service Gérer mes biens immobiliers (GMBI), en particulier j'ai une question sur mes impôts locaux : ça arrive directement à la direction territoriale de l'emploi où l'immeuble est implanté. Alors que si on répond « autres questions », ça arrive à la DINR qui n'est pas compétente pour les territoires.

En cas de démembrement de propriété, Madame CARPENTIER rappelle que l'usufruitier est responsable de la taxe foncière et de la déclaration GMBI. Le résident nu-propriétaire, lui, verra cependant ces mentions figurer sur son site personnel.

De nombreuses déclarations sont scannées et envoyées par *e-mail*, ce qui entraîne une surcharge importante de travail. C'est plus de travail qu'une déclaration papier puisqu'elle doit être imprimée puis ressaisie manuellement. C'est un mode de déclaration à éviter. Il faut privilégier la déclaration en ligne.

La complexité de la déclaration des non-résidents avec la coexistence de la retenue à la source spécifique (RAS) des non-résidents et du PAS entraîne beaucoup de questions, voire des erreurs des employeurs, qui confondent les deux. Il est rappelé que la RAS, les acomptes du PAS et le paiement du solde de l'impôt peuvent intervenir sur une même période.

Je laisse la parole à Jean-Philippe pour la fin des contentieux DE RUYTER et DREYER.

Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci beaucoup, chère Nadine. Les contentieux DE RUYTER et DREYER nous ont occupés durant de nombreuses années. Ils ont condamné l'application par la France de prélèvements sociaux sur le revenu du patrimoine perçu par des personnes imposables en France.

Il y a eu un volume de contentieux tout à fait significatif : 36 247 réclamations au titre de l'arrêt DE RUYTER, 115 968 au titre de la réclamation DREYER, qui fait à peu près 52 100 réclamations contentieuses en plus, et des volumes de remboursements totaux de 144,915 millions d'euros pour l'ensemble des deux arrêts. Des moyens tout à fait extraordinaires ont dû être mis en place par l'administration pour répondre au traitement de ces réclamations contentieuses. À l'heure actuelle, il y avait encore une réserve de 157 dossiers à traiter, ce qui nous fait penser que la situation arrivera bientôt à son terme.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci. Ensuite, nous allons présenter une résolution.

Madame Nadine WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

C'est une question dont l'objet est les incertitudes juridiques concernant la réserve héréditaire dans les successions internationales.

Vu l'article 24 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 et l'article 913, alinéa 3 du *Code civil* applicable à compter du 1^{er} novembre 2021 concernant le droit de prélèvement compensatoire, c'est-à-dire la garantie de l'efficacité de la réserve héréditaire prévue par le droit français, qui stipule : « *lorsque le défunt ou au moins l'un de ses enfants est, au moment du décès, ressortissant d'un État membre de l'Union européenne où il réside habituellement, et lorsque la loi étrangère applicable à la succession ne permet aucun mécanisme réservataire protecteur des enfants, chaque enfant ou ses héritiers ou ses ayants cause peuvent effectuer un prélèvement compensatoire sur les biens existants situés en France au jour du décès de façon à être rétablis dans les droits réservataires que leur octroie les lois françaises dans la limite de ceux-ci.* »

Considérant que les questions se posent d'abord dans la compatibilité de ce prélèvement compensatoire avec le règlement de l'Union européenne n° 650-2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution des décisions et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de succession et à la création d'un certificat successoral européen.

De même, la question de pose de celle de la sécurité juridique de celles de nombreuses planifications patrimoniales établies sous l'application sous un droit de *common law*.

Qu'avec les arrêts JARRE et COLOMBIER du 27 septembre 2017, la Cour de cassation a statué que la réserve héréditaire ne faisait pas partie de l'ordre public international.

Demande qu'on puisse engager une réflexion sur la formulation de cet article pour qu'il remplisse son but initial, à savoir ne pas discriminer les héritiers, surtout pas selon leur sexe, sans toutefois entraîner des incertitudes juridiques dommageables lors des successions internationales.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons traiter le deuxième point, l'ouverture de compte en France pour les Français non résidents. Le rapporteur sera Pascal BOURBON. Je t'en prie Pascal.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous saluons la présence des sénateurs CHANTREL et LE GLEUT, qui nous ont rejoints.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

À l'issue d'une audition assez complète de la Banque Transatlantique, de Madame Odile LE GOC, qui est membre du directoire, de Madame Sophie ZANTE, directrice adjointe développement de la clientèle privée et de Monsieur Marc CAZABAT, responsable clientèle privée internationale.

Le droit au compte : il s'agit d'un dispositif légal de droit français et européen. Le principe est que toute personne a droit à un compte. Ceci répond à un besoin citoyen pour recevoir et effectuer des paiements. Pour faire valoir ce droit, il faut faire une demande d'ouverture de compte à un établissement bancaire habilité par la Banque de France. La banque peut refuser l'ouverture de compte, mais elle doit fournir une lettre de refus, en précisant le motif. Si la banque ne répond pas à la demande d'ouverture de compte dans un délai de quatre jours à compter de la date de réception de la demande ou de la date de son dépôt en mains propres à un guichet, cela est considéré comme un refus.

La banque peut aussi informer le demandeur sur la possibilité de saisir la Banque de France pour bénéficier de la procédure de droit au compte, en conformité avec l'article L312 du *Code monétaire et financier*, en cas de refus. Cette procédure peut se faire désormais en ligne, sur le site de la Banque de France. La Banque de France doit désigner dans un délai de trois jours une banque qui doit ouvrir un compte, obligatoirement, pour une personne physique de nationalité française ou une personne morale en France. C'est ce qu'on appelle un compte de base, normalement en accès gratuit – certaines banques ne respectent pas cet aspect de gratuité – et il comprend 12 services bancaires, l'ouverture, la tenue, la lecture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance d'un RIB, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi des relevés bancaires, l'encaissement de chèques, le paiement par prélèvement SEPA, les moyens de consultation à distance du solde et des opérations, des dépôts et des retraits d'espèce au guichet du distributeur automatique de l'agence qui tient le compte ou ses partenaires, une carte de paiement à autorisation systématique et deux chèques de banque par mois, autres moyens de paiement équivalent offrant de mêmes services. Ce sont les services de base.

Plusieurs aspects concernant les conditions d'ouverture de compte. Il y a l'identification du demandeur, son nom, son prénom, son adresse et sa date de naissance. Après, ce qui complique un peu, c'est la vérification de son identité : le consulat ou l'ambassade de France pouvait valider l'identité du demandeur de compte. Ce n'est apparemment plus le cas, en tout cas dans la majorité des consulats et des ambassades, ce qui pose un problème dans certains pays. Plusieurs alternatives pour vérifier l'identité du demandeur de compte, à part la pièce d'identité authentifiée par un tiers indépendant, qui peut être un avocat, un notaire ou un consulat, comme je le précisais auparavant. La deuxième option est la validation par virement du titulaire depuis un compte à son nom d'une autre banque de l'Union européenne ou de l'un des pays tiers équivalents. Ce sont des pays qui ont signé un accord avec la France sur le blanchiment de l'argent. C'est l'Afrique du Sud, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, Hong-Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse. L'autre possibilité est de faire une vérification d'identité au guichet de la banque, lorsque celle-ci en dispose dans le pays de résidence.

Traditionnellement, le demandeur doit fournir une autocertification sur le pays de résidence fiscale, c'est-à-dire qu'il fournit son numéro d'identification fiscale dans le pays où il est résident. Pour les Américains, c'est un peu plus compliqué. En conformité avec la loi FATCA, ils doivent remplir un formulaire IRS W-9 ou IRS W-8, en fonction de certains cas. Dans notre audition a été mentionné un problème qui se pose pour ceux qu'on appelle les Américains accidentels : ce sont des personnes étrangères, dans ce cas françaises, nées aux États-Unis, mais n'y ayant pas réellement vécu, qui se trouvent Américaines de fait. Ils peuvent difficilement obtenir les numéros de sécurité sociale américains. Dans ce cas, les banques leur refuseront l'ouverture d'un compte.

Les responsabilités de la banque expliquent un peu pourquoi nos ressortissants ont des difficultés à ouvrir, mais aussi à maintenir leur compte. Le *Code monétaire et financier* prévoit que la banque doit recueillir et actualiser les informations relatives aux clients et à la nature de sa relation due à l'affaire. D'autres éléments pertinents, comme le nom de l'employeur, le patrimoine du client, la traçabilité de certains mouvements. Ceci paraît intrusif. La banque doit exercer une vigilance constante et pratiquer un examen attentif des opérations effectuées en veillant à ce que ce soit cohérent avec la connaissance actualisée qu'elle a de sa relation au client. Ses informations doivent être actualisées régulièrement, la législation dit en permanence : certaines banques interprètent ce terme de permanence tous les trois mois, tous les ans, tous les deux ou trois ans, ce qui explique que les fermetures de compte de manière abusive soient parfois peu prévisibles.

Si le client ne fournit pas cette information demandée, avec plusieurs rappels, la banque peut fermer le compte.

Lutte contre le blanchiment : pour certains pays, la banque ne peut pas certifier de manière fiable ses clients. Par conséquent, elle doit tenir compte des sanctions financières internationales, soit des gels d'avoirs, soit des embargos vis-à-vis de certains pays ou de certaines activités. On a vu le cas dans le cadre du conflit ukrainien russe.

Tout cela est très lourd pour les banques, ce qui les incite à rester très prudentes, très restrictives à l'ouverture ou au maintien du compte bancaire. Effectivement, elles ont très peur des sanctions des autorités financières, qui pourraient être très lourdes. Dans les faits, elles n'ouvrent pas le compte ou le ferment de manière unilatérale.

Les besoins des Français de l'étranger, au-delà des services de base dont j'ai parlé initialement, sont l'accès au financement immobilier, souvent difficile pour les non-résidents français, l'accès des solutions de placement, le conseil patrimonial et la fiscalité.

En revanche, les banques ont reconnu qu'elles se sentent souvent très démunies devant les successions internationales, car elles ont des compétences très limitées en la matière. Le sujet est extrêmement complexe et fait un peu peur aux banques ; même certains notaires ne s'y retrouvent pas très bien.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Pascal. Nous présentons maintenant la résolution concernant ce sujet.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Nous portons donc une idée de résolution dont l'objet est l'obligation d'ouverture de compte bancaire en France pour les Français non résidents.

Vu la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et régulation aux activités bancaires, en vue de renforcer le droit au compte, a fixé un délai de trois jours après réception de pièces bancaires pour l'ouverture d'un compte par un établissement de crédit désigné par la Banque de France.

Les articles 561-5 et 561-5-1 du *Code monétaire et financier* disposent que dans le cadre des opérations de vigilance, la banque doit vérifier l'identité du client, personne publique, notamment au moyen de documents officiels en cours de validité. C'est le point que j'ai mentionné sur l'authenticité de l'identité, qui peut être fait par les consulats : c'est l'objet d'une demande incluse dans cette résolution.

L'article 561-6 du *Code monétaire et financier* dispose que la banque doit, en outre, recueillir et analyser les éléments de l'information, nécessaire à la connaissance du client. C'est ce point que j'ai aussi mentionné qui incite parfois à clôturer les comptes de manière unilatérale et invisible.

L'article 561-8 du *Code monétaire et financier* prévoit qu'en cas d'impossibilité pour l'établissement d'identifier son client ou d'obtenir les informations sur l'objet et la nature de la relation commerciale, l'établissement n'est pas relié à la relation d'affaires ou bien de la rompre.

Enfin, l'arrêté du 30 mai 2014 fixe la liste des pièces justificatives pour l'exercice du droit au compte auprès de la Banque de France, et non ceux demandés par l'établissement de crédit qui aurait été désigné. On a observé que des établissements de crédit vont au-delà des obligations formulées par la Banque de France, ils demandent plus d'informations.

Considérant :

Les plaintes de nombreux non-résidents français, qui ont vu leur compte bancaire français clôturé de manière unilatérale par les établissements bancaires,

L'impossibilité pour de nombreux Français non résidents, notamment en fonction de leur pays de résidence, comme x l'ouverture de leur compte en France,

Nous demandons :

Que les consulats de France acceptent d'effectuer la procédure de vérification d'identité afin de fournir un certificat en vigueur à l'établissement bancaire qui l'exige pour l'ouverture d'un compte en France pour un non-résident français.

Que les banques assouplissent la procédure d'actualisation permanente de données personnelles et financières (revenus, salaires, patrimoine, flux financiers sur les comptes) des Français non résidents qui peut conduire à la fermeture de leur compte. Cette deuxième demande a été modifiée ce matin : on ne peut pas demander aux banques de le faire, mais la Banque de France peut, elle, demander que les banques assouplissent leur procédure. C'est un élément qui permet à l'établissement bancaire de retirer une fermeture de compte. Effectivement, la banque qui ne fait pas preuve de souplesse et demande une actualisation permanente, ce qui peut être considéré comme très intrusif.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

La résolution a été votée à l'unanimité au sein de notre commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons une demande de parole anticipée de la part de Monsieur CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et d'Océanie

J'avais deux questions. On a entendu parler de Djibouti il y a deux ou trois ans. Y-a-t-il d'autres exemples concrets. Cela vaudrait le coup d'illustrer par des exemples précis. La deuxième chose est que...

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

On n'entend pas du tout, Thierry.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Avez-vous des exemples précis de pays, comme Djibouti ? Je sais que c'était le cas il y a deux ans, mais est-ce toujours d'actualité ?

Je reçois régulièrement, en tant que client de la BNPP, cette interview par téléphone. On me demande parfois si je suis un client politiquement exposé. Je réponds que j'habite à Tokyo, pas à Levallois-Perret. Néanmoins, est-ce que cela peut être un facteur aggravant, est-ce que les élus courent ce risque parce que la gestion est trop lourde ou parce que c'est trop compliqué ?

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Nous avons posé cette question. La réponse était non. Notre fonction d'élus n'est pas un facteur négatif de leur gestion de clientèle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

On nous indique qu'on nous entend mal en salle. Je ne sais pas si la régie peut monter un peu le son...
Madame CONNELL.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Merci. Nous avons eu un problème assez similaire au Royaume-Uni, où les fermetures de comptes étaient nombreuses pour le Brexit. Je pensais qu'il était important de le dire et je voulais savoir comment vous comptiez y remédier.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe Centrale et Orientale (y compris Russie)

La procédure de droit au compte est obligatoire : il suffit de faire une demande à n'importe quelle banque. Si elle ne répond pas dans les quinze jours, la Banque de France est obligée de désigner, dans les trois jours, une autre banque, qui doit obligatoirement ouvrir un compte de base. Ce dernier ne peut pas être refusé. En cas de non-réponse d'une banque, on saisit la Banque de France et sous trois jours, elle désigne une autre banque qui ouvrira obligatoirement le compte.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Elle va contacter la banque qui refuse, pour lui donner une seconde opportunité, et à défaut, une alternative d'une autre banque française, qui aura l'obligation de le faire.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il d'autres prises de parole, et est-ce vous nous entendez mieux ?

Collégalement, les membres répondent affirmativement.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Petite remarque : j'ajoute que nos interlocuteurs considéraient le droit au compte comme un bien commun. Chacun a le droit d'ouvrir un compte et de disposer de ce compte.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Je précise que notre audition a été faite auprès de la Banque Transatlantique, qui est une banque, à l'origine, dans son ADN, destinée aux Français de l'étranger. Je ne sais pas si d'autres banques nous auraient tenu le même discours.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur YOUMNI.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Je vous remercie. Sur la deuxième partie, demander à la Banque de France de demander aux banques un assouplissement de leur procédure d'actualisation permanente de données, je ne comprends pas très bien. Comment la Banque de France va-t-elle demander à des banques privées de donner plus de délais pour l'assouplissement ? Parfois, des gens disparaissent un an, deux ans, trois ans. Vous avez dû travailler à ce sujet. Merci.

Monsieur Benoit MAYRAND, conseiller élu de la circonscription Europe centrale et orientale

L'obligation pour les banques est une obligation d'information permanente. Le problème n'est pas facile. Elles peuvent fermer un compte à partir du moment où elles considèrent qu'elles n'ont pas eu de réponse au bout d'un mois, deux mois, trois mois, six mois... on s'aperçoit que beaucoup de comptes sont fermés de façon abusive. On a donc demandé à la Banque de France de donner des délais à peu près fixes à toutes les banques pour que les mêmes règles existent partout. On sait très bien que si on ne donne pas l'information alors que la banque la demande depuis trois mois, ou six mois, le compte sera fermé. Mais faut-il encore connaître la règle. Et pour l'instant, la règle n'est pas connue, puisque c'est une instruction permanente de nos banques. Il faudrait que la Banque de France précise ses instructions dans le cadre de la fermeture des comptes.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Et aussi d'assouplir la procédure pour simplement ouvrir un compte.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Passons à un troisième point. Nous avons eu la chance – nous en remercions le secrétariat général de l'AFE – d'avoir une formation pour l'analyse et la lecture du point finances relatif à la Sécurité sociale. Nadine va rapidement vous faire un compte rendu de cette formation. Ensuite, vous trouverez tous les éléments de cette formation dans notre rapport. Merci.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, Monsieur le Président. Nous avons donc une formation par le professeur Frédéric BIZARD, économiste spécialisé dans les questions de protection sociale et de santé, professeur d'économie associé à l'ESCP Europe et à Science Po.

D'abord, le PLFSS existe depuis 1996. Ce projet de loi de finances a été créé par les ordonnances Juppé. La raison était que nous devons nous conformer à la réglementation européenne. Les déficits publics, en particulier les déficits sociaux, devaient être contenus en dessous de 3 % du PIB et la dette publique devait ne pas dépasser 60 % du PIB. Le PLFSS est une catégorie particulière de loi ordinaire ; c'est une loi budgétaire avec une structuration de nature comptable. La réforme de 1996 a conforté le rôle accru de l'État dans ce pilotage. En même temps a été créée la CADES, la Caisse d'amortissement de la dette sociale par le plan Juppé. C'est une structure de défaisance qui sort le déficit cumulé des comptes du régime général et transfère une institution chargée des apurés, en les mettant sur les marchés financiers et en émettant des emprunts. Il existe donc un contrôle parlementaire de cela.

Le 21 juillet 2009, les agences régionales de santé (ARS) ont été créées, qui couvraient l'organisation des soins de toute nature, ainsi que la sécurité sanitaire, la gestion des crises, la prévention à la santé publique, etc.

La conséquence est le changement de nom des Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) qui, en perdant leur compétence hospitalière, sont devenues les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT). Étant donné que les caisses nationales sont les prolongements de l'État, les pouvoirs avaient été transférés des conseils aux directeurs des caisses locales aux caisses nationales. Par contre, depuis 1980, on va plutôt dans le sens d'un accroissement de la responsabilité et de l'autonomie des gestionnaires territoriaux.

Les conventions d'objectifs et de gestion signées par les caisses nationales avec l'État sont des contrats pluriannuels de gestion conclus avec chacun des organismes nationaux.

À observer les données budgétaires en 2024, on note que la branche maladie est en déficit de 9,5 milliards d'euros, et l'assurance vieillesse de 1,9 milliard d'euros. Les prévisions macro-économiques faites là-dessus sont très optimistes et les économistes pensent qu'elles surestiment les recettes et sous-estiment les dépenses.

L'existence de la CADES, qui aurait dû disparaître en 2024, a été repoussée en 2033, en raison des dépenses imprévisibles liées à la crise covid-19.

Ensuite, nous nous sommes intéressés à la branche maladie de la Sécurité sociale, qui est déficitaire. Depuis 2010, ses dépenses maladie ont doublé. À partir de 2024, la trajectoire des déficits maladie semble hors de contrôle. Vous avez des schémas dans le compte rendu du professeur qui seront annexés à ce rapport. Pourquoi un tel dérapage ? Il y a beaucoup plus de patients chroniques avec une affection longue durée (ALD) remboursés à 100 %.

Nous sommes passés de 3 millions en 1980 à 13 millions aujourd'hui. En plus, l'ONDAM (Objectif national de dépenses d'assurance maladie) a une faible lisibilité. On ne sait pas quelle est la place de la prévention, de l'ambulatoire, de l'hospitalier. Il est compliqué d'évaluer la progression des dépenses par profession, en différenciant les prix et les volumes. La tarification hospitalière pose question. De nombreux pays ont abandonné la méthode de tarification de la France. Il n'y a pas de mesure sectorielle forte pour sortir de la crise d'attractivité des métiers de la santé. Il n'y a pas de retour à l'équilibre proposé.

Ensuite, nous nous sommes attaqués rapidement aux retraites et aux enjeux pour nous demander si le système était économiquement et financièrement viable. Très clairement, financièrement, il n'est pas soutenable. La dernière réforme des retraites a permis de limiter la casse, mais le problème n'est pas résolu pour l'avenir. Le critère de trajectoire budgétaire en équilibre n'est pas rempli. On a atteint 10 milliards d'euros de déficit structurel. La couverture sociale est à la fois coûteuse et insatisfaisante. Il y a un très haut niveau d'inégalité vis-à-vis de la santé, selon les territoires. La maîtrise des coûts au rabot a atteint, voire dépassé sa limite. On a besoin d'une vraie politique de santé, qui inclut tout dans la maîtrise des dépenses, c'est-à-dire soit centrée sur la prévention, le dépistage, la gestion des parcours.

En conclusion, le PLFSS a rempli globalement sa mission pendant un quart de siècle de garantir l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale. Les dernières années ont mis en évidence les limites de l'exercice et la gestion budgétaire ne se substitue pas à l'existence d'une politique de santé ni des retraites. C'est probablement la raison pour laquelle la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a rejeté ce PLFSS au premier jour de son examen, lundi dernier, je crois, ce qui est une première.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup, Nadine, pour ce compte rendu. Certains ont encore besoin d'une formation. On étudiera ce PLFSS une prochaine fois, relatif à la Sécurité sociale pour les Français de l'étranger. On avait d'abord besoin d'une formation pour bien interpréter, pour connaître aussi les enjeux.

Nous allons peut-être appeler maintenant Cécilia pour l'audition de Monsieur Jean-Claude CHARLES, du collectif des retraités des Français d'Italie.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Benelux

Merci. Nous avons un axe de travail à la Commission des finances, du budget et de la fiscalité depuis longtemps, au regard des problèmes liés aux conventions fiscales bilatérales. La Commission a annoncé une consultation des conseillers. Merci beaucoup à toutes celles et tous ceux qui y ont répondu. La Commission a pu ainsi identifier, en mars dernier, un certain nombre de conventions fiscales bilatérales, sur lesquelles nous approfondissons les travaux au fur et à mesure et avons pu formuler des résolutions par le passé.

Pour cette session, nous avons regardé la convention fiscale bilatérale entre l'Italie et la France, avec un focus sur les retraités. Actuellement, les retraités ayant des pensions de retraite de source privée font l'objet d'une double imposition, automatisée par la convention fiscale bilatérale si elle est résiduelle. L'Italie est fondée à appliquer un taux d'imposition après avoir appliqué un crédit d'impôt du montant de l'impôt déjà consenti en France par les retraités concernés. Malheureusement, l'Italie impose à 100 % sans prendre en compte ce crédit d'impôt, sauf recours auprès des autorités fiscales italiennes.

Nous avons audité sur ce point le représentant d'un collectif de retraités italien, Monsieur Jean-Claude CHARLES, qui nous a à la fois détaillé des situations individuelles qui ne peuvent que nous toucher et que je vous invite à lire dans notre rapport. On sent que beaucoup de personnes sont en grande difficulté financière et personnelle à cause de cette situation.

Nous avons fait une résolution en prenant en compte les éléments qu'il nous a fait parvenir pour demander la fin de ces doubles impositions. Peut-être qu'on peut passer à la résolution ? Pour ceux qui sont franco-grecs, c'est une situation très proche de ce qu'on a pu voir avec la convention fiscale entre la Grèce et la France.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Oui ; la différence est qu'elle ne correspond pas au même public.

La projection de la résolution est réalisée à l'écran.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Benelux

La double imposition des pensions/retraites françaises de sources privées.

Résolution FIN/R3

Titre :

Vu la convention entre le gouvernement de la République française et celui de la République italienne, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune et de prévenir les réseaux et la fraude fiscale, signée à Venise le 5 octobre 1989, et approuvée par la loi n° 97-156 du 1^{er} juillet 1990, entrée en vigueur le 1^{er} mai 1992, publiée par le décret 92-422 du 4 mai 1992,

Considérant que l'Italie applique aujourd'hui, depuis 2021, une double imposition totale au lieu d'une double imposition résiduelle prenant en compte un crédit de l'impôt du montant de l'impôt en France,

Considérant que l'Italie n'applique pas la double imposition jusqu'en 2021,

Que les retraités concernés avaient une information erronée sur le site de l'ambassade et n'étaient donc pas au courant de ces obligations,

Que la rétroactivité des sanctions et impositions italiennes depuis 2015, l'ampleur des pénalités financières et intérêts, l'application inégale en Italie liée à la régionalisation du traitement de l'impôt et les différences d'interprétation de l'annexe BOI-ANX-000341 qui détaille donc la liste des retraites concernées par l'article 18 ou 19 de la convention,

Nous demandons que le gouvernement français exige en urgence des autorités italiennes qu'elles annulent les sanctions et pénalités et la déduise des impôts payés en France des sommes demandées en application de la jurisprudence italienne en la matière et conformément à la convention fiscale bilatérale,

Nous demandons aussi l'adoption d'une renégociation de la convention fiscale pour mettre fin à la double imposition à travers l'avenant modifiant l'article 18-2, permettant une imposition française exclusive.

Nous demandons, enfin, le rétablissement d'un conseiller fiscal à Rome, puisqu'il n'y a plus de conseiller fiscal depuis plusieurs années, et qu'ainsi ces problèmes n'ont pas pu être remontés, comme il aurait fallu, aux autorités françaises.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité en commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci beaucoup. Je voudrais suggérer un amendement, à savoir, outre ce qui est prévu dans les demandes d'adoption d'une renégociation de la convention fiscale, également la mise à jour de fiche technique qui indique tous les noms des caisses qui sont prévues. En effet, au fil des années, les caisses ont changé de nom. Ce fait a prêté des confusions immenses de la part des services fiscaux italiens.

Je propose donc que nous complétions la deuxième demande en disant : également la note technique – je ne me souviens plus de la date précise de cette fiche – qui cite toutes les caisses de retraite concernées.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Benelux

C'est une annexe à la convention.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

C'est une annexe à la convention, pour amender votre demande. Merci.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Benelux

Oui, on peut ajouter la mise à jour des annexes à la convention.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Tout à fait.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole ?

On passe au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci beaucoup, Cécilia.

Nous allons maintenant passer au cinquième point, l'audition relative au projet de loi de finances, pour le programme 151 et 185. Nous allons appeler Saliha.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Bonjour. Effectivement, nous avons audité Monsieur Frédéric PETIT et Monsieur Karim BEN CHEIKH conjointement, en Commission des finances et en Commission de l'Enseignement.

Nous avons beaucoup travaillé sur les programmes 151 et 185, faute de temps, compte tenu de l'importance de ces deux programmes pour nous.

Je commence par Monsieur PETIT. Il souhaite davantage de moyens, que l'administration évolue positivement. Pour Monsieur PETIT, « *L'agence n'est pas bien organisée. L'organigramme actuel de l'AEFE n'est pas adapté si l'on veut que l'AEFE remplisse toutes ses missions et participe au développement du réseau plus efficacement* ». Monsieur PETIT a annoncé préparer les amendements, dont un amendement financier visant à séparer la partie gestion et les établissements en gestion directe et la partie excellence développement. Ce qui impliquerait de scinder en deux la subvention : 320 millions d'euros du programme 185 seraient extraits et iraient vers le programme 105 et seraient destinés à la gestion des établissements en gestion directe. Les 120 millions d'euros restants resteraient dans le programme 185 et l'AEFE pourrait ainsi s'occuper et contrôler la qualité et de développer le réseau.

En matière de bourse scolaire, Monsieur PETIT réfléchit à confier aux conseils consulaires la gestion d'une enveloppe de bourses de 15 millions d'euros sur le budget total. Ceci afin d'aider de façon efficace les familles et d'assouplir le dispositif.

Toujours en matière de bourses, Monsieur PETIT propose que ces bourses puissent être en partie gérées en négociation avec les pays d'accueil, dans un but de maintien de la mixité sociale étrangère. Je cite encore Monsieur PETIT : « *On n'est pas bon en matière de brassage social* ».

En matière d'organismes divers d'administration centrale (ODAC), Monsieur PETIT a réitéré sa position, je le cite : « *Non au statut de l'ODAC* », une capacité d'emprunt de l'AEFE reste restreinte et les demandes de garanties passent par une commission pour les conventions.

Nous avons eu une phase de questions-réponses, assez informelle. Je synthétise et reprends quelques citations de Monsieur PETIT qui me semblent intéressantes. Monsieur PETIT a répété que « *l'État est un mauvais employeur à l'étranger* ». Nous avons discuté, d'un point de vue général, sur les statuts des personnels. Autre citation qui me paraît intéressante pour l'Assemblée, lorsque nous avons eu une discussion sur la situation au Moyen-Orient : « *On doit avoir un lycée français à Gaza* ». Nous avons aussi discuté du Pass éducation dans le programme 151. Beaucoup d'interrogations : pourquoi cette somme ? Quels dispositifs concrets sont-ils prévus ? Est-ce l'AEFE qui interviendra ou le CNED ? Question importante également soulevée, la possibilité d'avoir recours à d'autres opérateurs, voire de passer par les procédures de passation de marchés publics. Il y a beaucoup d'interrogations, beaucoup de flous.

Monsieur PETIT souhaite un changement : il envisage de proposer une loi organique visant à faire en sorte que le directeur de l'AEFE soit nommé par le Président de la République.

En matière de coopération avec les pays d'accueil, il a été dit par plusieurs membres que certains lycées du réseau bénéficient de financements dans les pays d'accueil. Un exemple d'enseignement du français, langue maternelle, a été donné, où les pays d'accueil offrent parfois des solutions. C'est le cas en Allemagne, le *Herkunftssprachlicher Unterricht* (HSU), que nous avons cité. Or, il est parfois difficile d'avancer dans les cadres stricts. Il ne s'agit pas là d'avoir une concurrence avec lycées ou les instituts français ; cela permettrait au contraire d'entendre que le réseau puisse fonctionner, qu'il s'agisse d'un soutien en langue maternelle qui est stratégique selon les élus et consacré parfois par le droit international.

De façon générale, les élus constatent un affaiblissement des classes moyennes dans leur réseau, avec un recul net du nombre de boursiers. Nous avons également souligné le rôle important joué par la société civile pour le dispositif français langue maternelle (FLAM) en particulier et les bénévoles de façon générale.

Je passe à l'audition du député BEN CHEIKH. Il a présenté le budget extérieur de la France, en hausse de 9 %. Il a souligné que sur ces 9 % correspondant à 290 millions d'euros, 76 millions d'euros étaient consacrés à l'action pour la paix.

Pour les bourses, il y a un chiffre de 15 millions d'euros, de facto constitués par le dégel de la réserve, la consommation complète de la soule et les contributions des familles, la CPS (Contribution Progressive de Solidarité). De facto, il n'y a pas d'augmentation réelle. Je cite Monsieur BEN CHEIKH : « *la seule mesure destinée aux Français de l'étranger : les bourses se retrouvent sans augmentation* ».

Plusieurs points critiques sont également mis en exergue par Monsieur BEN CHEIKH. Il n'y a pas de loi de programmation diplomatique et consulaire. Pourquoi ? Il n'y a pas eu de temps de réflexion du MEAE avec les élus, avec le Parlement. Le dernier bureau blanc consacré au MEAE date de 2006.

Ensuite, point essentiel, les dépenses sont certes annoncées, mais ne sont inscrites nulle part dans la loi.

Nous avons eu également un débat sur la Caisse des Français de l'étranger (CFE). Rien n'est dit sur la CFE, ce que regrettent les élus. Or, force est de constater que, hors Europe, elle est très souvent le dernier recours pour les plus de 65 ans, pour les plus de 75 ans, pour les personnes qui présentent des pathologies. Ces catégories-là n'ont souvent que la CFE comme dernier recours. La CFE a donc clairement une mission de service public. Or, on constate que la contribution de l'État, à hauteur de 380 000 euros, est clairement insuffisante. La catégorie aidée représente 2 130 Français : eux contribuent à hauteur de 1,8 million d'euros. Cette catégorie aidée contribue quatre fois plus que l'État, sachant que les recettes totales de la CFE s'élèvent à 175 millions d'euros. Il y a donc une fragilité financière de la CFE, mais également une fragilité du statut juridique de la CFE.

On a parlé de la possibilité de faire la promotion de la CFE. Ce n'est pas possible. Le député BEN CHEIKH a précisé qu'il est même interdit pour les postes de faire de la publicité pour la CFE. Les élus ont énoncé les opérateurs privés, qui parviennent à contourner cette interdiction de publicité sur les sites officiels. On a également cité la catégorie jeunes et expatriés, dont on a dit que cela pourrait être un potentiel rajeunissement de la CFE avec des adhérents de jeunes experts permettant aussi une mixité de l'implantation locale.

Les conclusions de Monsieur BEN CHEIKH portaient surtout sur la vision de cette PLF : très clairement, pour lui, le programme 151 est abandonné, il est le parent pauvre. 15 ETP supplémentaires sont annoncés pour les visas ; le reste est du redéploiement interne au programme. On est face à un programme désossé. Les avantages finaux ne sont pas encore faits. Pour le passe éducation, nous n'avons pas de détail, tout reste très flou. Un gros point critique est qu'il n'y a pas de dialogue de gestion. Ce dialogue n'existe qu'entre les ministères, pas avec le Parlement. Le rapporteur auditionne sans les chiffres dès le mois d'août.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci à Saliha pour sa première séance et son temps.

Nous donnons maintenant la parole pour le sixième point sur le budget de l'AFE et le programme 151 à mon voisin, Benoît.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe Centrale et Orientale

Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous avons eu le plaisir d'auditionner Madame Pauline CARMONA, pour la première fois, avec grand plaisir, et Madame Diane ROESER, Madame la Directrice de la DFAE, Madame la Secrétaire générale de l'AFE, surtout sur le pôle AFE du programme 151. C'était assez rapide.

Nous avons pu constater des évolutions de ce pôle Assemblée des Français de l'étranger, qui compte 2 544 800 euros et est composé de trois points principalement : le premier point concerne les indemnités des conseillers que nous sommes pour 296 000 euros, le fonctionnement de l'AFE pour 231 000 euros et l'indemnité des conseillers des Français de l'étranger pour 2 017 800 euros.

Concernant le premier point, les conseillers AFE, il a été indiqué qu'après une grande stabilité, une révision à la hausse est proposée sur la base du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires. Il y aura également dans les modifications la prise en compte de huit nuitées par session, le remboursement de 20 euros par repas et par jour et le remboursement de 140 euros par nuitée sur justificatif, ainsi qu'un passe Navigo cinq zones pour une semaine.

Ensuite, nous avons abordé le fonctionnement de l'AFE, dont le budget est stable, avec une augmentation de la dotation concernant la formation des élus, à hauteur de 51 000 euros. Une ligne, qui est encore présente cette année, concerne les élections sénatoriales, n'aura plus lieu d'être dans le chapeau concernant l'AFE.

Concernant l'indemnité des conseillers des Français de l'étranger, il y aura également une augmentation du point de l'indice pour arriver au montant total que j'ai indiqué ci-dessus.

Ensuite, nous nous sommes intéressés à l'état des lieux concernant les ETP concernant le programme 151. En 2023, nous avons eu 18 créations, 11 à l'étranger et sept à France Consulaire. Dans les 11 créations à l'étranger, sept étaient pour les visas, deux pour la vie scolaire et deux pour les l'état civil.

Est également prévu, conformément au règlement intérieur, de tenir compte des besoins du secrétaire général et pour proposer un budget à fin d'année de l'AFE en adéquation avec les attentes du secrétaire général auprès du ministre délégué.

Merci.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité

Nous allons traiter notre dernier point. Mais avant, peut-être avez-vous des questions ? Non.

Philippe, je t'en prie.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Merci, Monsieur le Président, Madame la Présidente.

Je vous présente rapidement le budget de l'AEFE. Nous avons auditionné Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE, la nouvelle directrice de l'Agence, accompagnée de Madame BETENCOURT, directrice financière, et de Madame LEGLISE, conseillère aux relations institutionnelles et référente égalité de l'Agence.

Pour 2024, la situation financière de l'AEFE est estimée « *solide, avec une augmentation de la subvention de l'État et un bon dynamisme des ressources propres, +3,4 %* », selon l'Agence.

Des négociations sont actuellement en cours, puisqu'il s'agit du PLF, qui n'est pas encore voté par le Parlement.

Je m'attacherai à l'année 2023 pour vous donner quelques indications chiffrées sur le budget de l'Agence. D'abord, au niveau des recettes, toujours en révision de l'exécution complète, puisque 2023 n'est pas terminée, la subvention pour charge publique, souvent appelée dotation de l'Agence, se hausse à 439 millions d'euros au titre du programme 185. À titre de comparaison, en 2021, la subvention était de 423 millions d'euros. Pour le PLF 2024, elle serait de 449 millions d'euros. À cela s'ajoutent des bourses, budgétées en 2023 à 105 millions d'euros, montant abondé par les mesures citées précédemment en juin 2023 pour arriver environ à 114,8 millions d'euros au titre du programme 151. Des crédits annexes et transversaux font partie de cet abondement, au titre des programmes 185 et 141 ainsi que d'autres financements publics à hauteur de 8 millions d'euros. Nous ne connaissons pas le détail de ces crédits transversaux publics.

Les ressources propres de 2023 de l'Agence s'élèvent à 607 millions d'euros, dont la participation des personnels résidents et détachés pour environ 92 millions d'euros, notamment au titre des pensions civiles, à la charge de l'Agence depuis 2009, les frais de fonctionnement du réseau, à hauteur de 34 millions d'euros, ce qu'on appelle les taux de remontées, les frais de scolarité, naturellement payés par les familles – la partie exécutée 2023 fait état d'environ 413 millions d'euros – pour 2021, on était, en fin de scolarité, à 364 millions d'euros, pour 2022 à 383 millions d'euros et pour 2024 nous serions à 432 millions d'euros.

Vous retrouverez tous ces chiffres dans notre rapport. Le total s'élèverait donc pour le budget de l'Agence à 1,166 milliard d'euros.

Il est indiqué que les pays d'accueil participent également parfois au financement des établissements. L'Agence connaît à peu près le niveau et la ventilation de ces crédits. Ces chiffres devraient devenir accessibles aux élus sur demande auprès de l'Agence.

On s'aperçoit que l'AEFE est majoritairement financée par ses fonds propres, puisque la subvention de l'État s'élèvera en 2024 à environ 47 % de son budget, ce qui correspondrait à 48 % de son budget en 2023. En comparaison avec l'année 2021 covid-19, le rapport entre fonds propres et subvention publique était de 51 %-49 %. Ces chiffres sont aussi annexés dans les tableaux que l'Agence nous a transmis ce matin.

Je passe à la partie des charges et des dépenses. Pour 2023, le budget de fonctionnement est d'environ 182 millions d'euros, les dépenses en personnel de 838 millions d'euros, les crédits d'intervention de 100 millions d'euros et l'investissement d'environ 52,6 millions d'euros. Quant aux effectifs en 2023, les expatriés étaient au total de 863 personnes ETP et 4 551 résidents, le Siège 210 personnes. Soit un sous-total de 5 624 ETP. Les recrutés de droit local sont d'environ 4 848, pour un total de 10 472 ETP travaillés.

En conclusion, je vous livre les résultats des questions qui ont été posées par rapport à la stratégie immobilière de l'Agence et à ses crédits d'investissement, en lien avec ses capacités d'emprunts dont nous connaissons la situation pour ce qui concerne l'AFE depuis quelques années.

Le système d'avance de France Trésor est actuellement le seul dispositif d'État permettant à l'Agence de faire de l'investissement avec des fonds extérieurs. Mais il reste un dispositif très rigide en fonction du montage administratif et financier qu'il incarne. Ces avances n'ont d'avance que le nom selon l'Agence, puisque l'AEFE doit justifier sur facture de ses frais pour obtenir lesdites avances. Différents projets sur avance de trésorerie sont comptés, mais la réalité est souvent toute autre et l'AEFE s'interroge pour donner plus d'adéquation à la pérennité des avances, en tout cas à leur calendrier de roulement par rapport aux projets immobiliers qui sont en général sur plusieurs années, ou bien de réallouer éventuellement des demandes d'avances sur des projets qui avancent bien pour qu'il y ait un bon accompagnement financier des projets immobiliers.

Il est rappelé par l'AEFE que le patrimoine de l'État hors de France est aussi du patrimoine d'État et que les financements pérennes de l'État sont fortement souhaités.

Concernant les recours de l'Agence à des dispositifs de subvention, ces derniers sont peu appelés par l'Agence pour des raisons administratives, juridiques et financières. Elle a du mal à avoir recours et utiliser ces dispositifs d'aide publique, comme celui de France Relance, qui sont essentiellement à destination des publics et des établissements sur le sol métropolitain et des DOM-TOM.

Le prochain schéma pluriannuel d'investissement immobilier (SPSI) sera le schéma SPSI n° 3. Il devrait apporter des solutions innovantes, aussi en termes environnementaux et sur d'autres critères techniques. Il a également été rappelé que pour les marchés publics, en matière de construction, le droit local s'appliquait hors d'Europe. En Europe, ce sont les marchés ouverts des connaissances européennes. Les marchés publics aux entreprises se font au même titre pour toutes les entreprises candidates, y compris les entreprises françaises.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité
Merci beaucoup, Philippe. Nos rapports seront en ligne bientôt. Je vous remercie pour votre écoute.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Merci, Monsieur le Président.

Applaudissements dans la salle.

Nous tenons aussi à vous remercier, au nom du Bureau, de votre ponctualité. C'est toujours un grand stress de passer en premier. J'ai vu que le rapport était déjà envoyé par *e-mail*.

Monsieur Renaud LE BERRE, président de la Commission des finances, du budget et de la fiscalité
Pas dans son entièreté.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger
Nous avons une pause de dix minutes. J'aimerais m'entretenir très rapidement avec les présidents de groupes. Merci.

La séance est suspendue de 14 heures 50 à 15 heures 06.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseiller élu de la circonscription du Canada

Chers collègues, nous reprenons nos travaux. Je vous prie de vous installer, s'il vous plaît. Je salue la présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, Madame HOUNGBO-MONTEVERDE, à qui je passe la parole.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires, conseillère élue de la circonscription d'Asie Centrale et du Moyen-Orient

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. Bonjour à tous.

Les travaux de la Commission des lois ont été denses, peut-être un peu trop. Nous nous sommes restreints à présenter un certain nombre d'auditions que nous avons réalisées, mais surtout un rapport de grande qualité, préparé par Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER. Avant de poursuivre, je tiens à accueillir chaleureusement Nathalie PARMEGIANI, qui nous a rejoints à la Commission des lois, tout comme Lusine BARDON.

Applaudissements dans la salle.

Bienvenue. J'espère que vous vous trouverez au sein de notre commission comme chez vous.

Commençons. Premier point : d'une part, nous avons mis en place cette année, sur l'initiative de Warda SOUIHI, qui n'a pas pu assister à cette session, mais avait proposé, dans le cadre d'un de ses travaux sur les statuts des élus des Français de l'étranger, que la Commission des lois organise une audition régulière des parlementaires des Français de l'étranger pour faire un suivi de nos travaux. Par conséquent, nous avons renouvelé l'exercice, qui peut être encore un peu réajusté dans ses modalités logistiques, mais sur le fond, nous validons cet échange, toujours très riche. C'est Jean-François qui présentera cela.

Deuxième point, nous avons eu le grand plaisir d'auditionner Madame Pauline CARMONA, qui nous a permis de faire connaissance avec Madame la Directrice (de la DFAE), qui nous a très généreusement donné beaucoup de son temps. Je laisserai Marie-Christine développer les points qui ont été développés avec Madame la Directrice.

Nous avons aussi procédé à une audition du bureau des élections de la DFAE. Cette audition s'est faite dans la continuité de travaux que Jean-Baka et Jean-François avaient menés pour essayer d'ajuster les modalités logistiques sur les sénatoriales et d'éviter les écueils dans lesquels nous tombons à chaque élection. Ça a été très instructif. Je pense que Monsieur FROMAGEOT sait qu'il peut trouver auprès de notre commission du réconfort. Il fait un travail formidable, que mes collègues n'ont pas hésité à souligner à de nombreuses reprises.

Le quatrième point, celui d'une audition connue que nous avons faite avec la Commission des finances sur un sujet hautement technique, la question des successions internationales des Français de l'étranger, modèle civil et modèle fiscal. Sur ce sujet, très important et très délicat, nous avons fait le choix, Alexandre et moi, en tant que corapporteurs, de présenter notre rapport et nos résolutions, aussi parce que nos dernières auditions ont un peu changé la donne dans notre perception du travail.

Enfin, cinquième et dernier point, le rapport très intéressant et bien structuré, rédigé par Jean-Baka, traite une problématique très pratique, celle de l'accès à l'aide juridictionnelle, et donc à la justice des Français de l'étranger.

Sans plus attendre, je vous propose d'écouter Jean-François, qui nous fera un *debrief* rapide de notre exercice traditionnel d'audition des parlementaires des Français de l'étranger.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Merci, Madame la Présidente. C'était la deuxième édition que nous le faisons, c'était un exercice assez intéressant. Nous nous sommes rendu compte que les sénatrices, sénateurs et députés qui viennent nous voir que l'échange était d'autant plus riche quand les questions étaient précises et quand les réponses l'étaient aussi.

L'ambition était de savoir ce que nos parlementaires avaient fait pour faire que nos résolutions de la Commission des lois, des règlements et affaires consulaires ne restent pas une lettre morte. On leur demandait donc ce qu'ils avaient fait durant l'année 2023 ou ce qu'ils allaient faire pour ces résolutions.

Trois sénatrices ont répondu à notre appel, deux de manière présente, qui étaient Evelyne RENAUD-GARABEDIAN et Olivia RICHARD, nouvellement élue. Madame Hélène CONWAY-MOURET n'a pas pu venir au dernier moment ; elle nous a envoyé un communiqué pour donner des réponses à nos questions. Sont venus également les députés Éléonore CAROIT et Karim BEN CHEIKH, pour l'Assemblée nationale.

Je ne pourrai évidemment pas vous raconter tous les échanges que nous avons tenus durant ces séances. Evelyne RENAUD-GARABEDIAN a insisté sur la répartition des emplois ETP au MEAE, et de savoir comment s'opérait cette répartition. Elle appuie aussi le fait que le centre de soutien consulaire de Nantes est maintenant opérationnel depuis le 1^{er} septembre et s'en réjouit. Souffrance consulaire : elle a demandé, par écrit, la création d'un guichet France services, question pour laquelle nous n'avons pas encore obtenu de réponse. Évidemment, elle a fait des amendements pour le budget 2024 devant le Sénat. Et sur l'inscription au registre nationale des élus, elle a fait une demande écrite pour demander à intégrer les délégués, qui, vous le savez, ne sont pas encore intégrés au registre national des élus.

Éléonore CAROIT a demandé qu'il y ait une transmission plus systématique de nos travaux aux parlementaires. Apparemment, la publication sur un site Internet ne suffirait pas pour faire un bon lien ; nous devrions aussi envoyer aussi par *e-mail* nos résolutions. Elle insistait aussi sur l'augmentation des ETP et sur le renforcement des moyens au centre de Nantes. Elle a insisté sur le fait qu'il fallait travailler de façon transpartisane et a cité l'exemple d'une proposition de loi-cadre qu'elle organise justement avec Karim BEN CHEIKH, qui était présent ce jour-là.

La troisième personne que nous avons auditionnée est la sénatrice Samantha CAZEBONNE. Elle s'est félicitée d'une nouvelle équipe à la DFAE autour de Madame CARMONA. En revanche, cette dernière a regretté de ne pas avoir été invitée à visiter les locaux de France Consulaire et a dit que nous étions des privilégiés.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Je lui ai indiqué que nous avions eu ce privilège, mais avec le ministre, donc qu'il ne fallait pas qu'elle le prenne de manière personnelle.

Sourires.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Faisons passer ce message, on ne sait jamais. Monsieur Karim BEN CHEIKH a dit qu'il fallait améliorer les relations entre l'élu et l'administration et compléter la réforme 2013 pour donner plus de poids aux conseils consulaires et surtout, il a évoqué le problème du respect des avis des conseils consulaires et a cité en particulier le Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE). Sur les indicateurs de qualité sur les services publics consulaires, qui faisaient partie de notre rapport sur les services consulaires, il a adhéré à la proposition d'introduire de nouveaux indicateurs qualitatifs, notamment sur la durée de traitement des dossiers. Il a aussi insisté aussi sur les CNF, qui représente un point que nous avons beaucoup abordé avec les parlementaires, notamment essayer de travailler avec le nombre de demandes pouvant être qualifiées d'abusives. Il considère que les instructions sont un peu trop floues et qu'il faut régler cela au niveau réglementaire. À Nantes, qu'il considère comme la plus grande mairie de France au niveau de l'état civil, il estime qu'il manque du personnel pour établir des documents d'état civil. Il y a trop peu de personnel pour établir des documents d'état civil si l'on compare avec les mairies de France au niveau du volume de dossiers.

Ensuite, nous avons auditionné la sénatrice nouvellement élue Olivia RICHARD, qui a dit regretter le temps du Conseil supérieur des Français de l'étranger, même si cela donnait une certaine monopolisation de la parole des sénateurs au sein de certaines institutions. Elle a insisté sur le décret qui institue la procédure de contentieux des CNF, qui n'est pas du tout adaptée aux personnes nées à l'étranger dans leur évaluation.

Madame CONWAY-MOURET a surtout porté son attention sur trois aspects : les difficultés en matière de prise de rendez-vous, notamment en Afrique, en particulier au Cameroun ; au sujet des outils numériques, elle a demandé une mise à jour régulière des sites Internet et elle a demandé l'envoi d'une circulaire ; elle va demander la création de nouveaux indicateurs plus qualitatifs pour les services consulaires.

Enfin, même s'il est toujours difficile de regarder un focus très précis, il est arrivé quelque chose d'intéressant : j'avais interpellé Madame Samantha CAZEBONNE sur le fait que, lors du discours et des questions-réponses au ministre Olivier BECHT lundi, Jean-Baka lui avait demandé si l'AFE pouvait être consultée pour avis en ce qui concerne le projet de loi immigration. J'ai rappelé cela à Madame CAZEBONNE, qui par chance, allait justement déjeuner avec le ministre G. DARMANIN et a obtenu que la Commission des lois puisse envoyer une délégation pour discuter de cette question. La rencontre était aujourd'hui.

Applaudissements dans la salle.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Jean-François. Effectivement, dans le cadre de ces échanges, nous avons renouvelé, même si c'était un message surtout porté par le groupe Écologie et solidarité, le souhait d'être davantage associés, nous, AFE, aux débats nationaux, et en particulier sur cette loi immigration. On a donc eu un entretien, en petite délégation de la Commission des lois, avec le cabinet du ministre de l'Intérieur. Ce fut un bon entretien, qui a duré une bonne heure, bien dense, qui nous a permis de mieux comprendre le contenu de ce texte qui, dans sa grande majorité, ne va pas à l'impact direct des médias sur les Français de l'étranger. Toutefois, l'échange a permis de rappeler au ministère que nous existions, et notre mode de fonctionnement. Le ministère de l'Intérieur s'est montré particulièrement à l'écoute et nous a invités à ne pas hésiter à lui faire part de nos observations, nos commentaires, face à des projets de textes qui pourraient relever de sa compétence et seraient à son initiative. Ainsi, la rencontre a été très positive. Nous avons fait le choix d'envoyer un membre de la Commission des lois par groupe politique : pour Écologie et solidarité, Jean-Baka DEMELEVO-ENTFELLNER, pour les Indépendants, moi-même, pour les Indépendants démocrates et progressistes, Frédéric SCHAULI, pour le groupe URCI, Jeanne DUBARD-KAJTAR et pour le groupe Solidaires et indépendants, Alexandre BARRIERE-IZARD.

Je vous propose de passer au deuxième point, l'audition dense et très riche avec Madame CARMONA, la directrice des Français de l'étranger.

Madame Marie-Christine HARITCALDE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons eu une audition très riche avec la directrice de la DFAE, Madame CARMONA, accompagnée de Monsieur Olivier-Antoine REYNES et Monsieur François PENGUILLY.

Madame la directrice, nous vous remercions pour le temps consacré à la Commission des lois et les nouvelles relations que vous souhaitez avoir avec les élus. C'est très important pour nous de nous écouter avec ce souhait de pouvoir échanger. J'ai eu un grand plaisir lorsque vous avez dit que la relation avec les élus est une composante essentielle au travail. Lors de ces auditions, nous avons développé des thèmes prioritaires de la DFAE. Nous avons mis en avant certains points de vigilance, pour lesquels la DFAE devrait jouer un rôle important. Ces volets prioritaires sont France Consulaire, la dématérialisation, le vote par Internet, la relation élus-administration.

Il a été demandé suivant rapport services consulaires réalisés par la Commission des lois comment l'administration pouvait proposer des indicateurs qualitatifs, plus pointus, dans la mesure où tous les pays sont différents et ne sont comparables, c'est-à-dire une coconstruction d'indicateurs tels les veillées de traitement, fautes, courtoisie de l'accueil, redistribution des ETPT.

Il apparaît clairement à Madame CARMONA les limites des indicateurs budgétaires, notamment les indicateurs de type nombre de titres d'identité délivrés par agent. On observe en ce moment une tendance accrue et stable du nombre de demandes de visas. Les différentes matérialisations ne doivent pas être une machine à réduire le nombre de ETPT, car on a toujours besoin de présence humaine : guichets, et notamment des tournées consulaires. Il nous a été précisé qu'avec la direction interministérielle de la France en action publique (DITP), le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est engagé par la démarche Services publics +, notamment sur des moments de vie – je pars à l'étranger, je rentre de l'étranger et les situations de famille.

Huit engagements ont été pris par le MEAE sur l'accueil des usagers, sur les délais de délivrance, de recevoir de manière courtoise, etc. Ces huit engagements figurent sur le site www.transformation.gouv.fr.

Ce cadre, Services publics +, pourrait être un bon cadre pour développer des indicateurs qualitatifs. Plusieurs points de vigilance ont été soumis par la Commission des lois : le soutien aux postes en difficulté, l'impossibilité de prendre des rendez-vous de visas ou d'administration dans des délais raisonnables... les alertes remontent bien à Madame CARMONA. Elle nous a informés qu'il existait un bon échange avec les postes pour appréhender ces situations. Des crédits de vacances sont disponibles pour recruter des résidents afin de faire face à des questions de saisonnalité, notamment dans les missions de renfort de la DRH du MEAE, mais aussi des missionnaires déployés depuis Nantes, 5 catégories B, 12 catégories C, dont une vingtaine de personnes disponibles au sein de la DRH pour des missions de renfort.

En 2022, la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Catherine COLONNA, a lancé la création d'un centre de soutien consulaire à Nantes. Opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2023, ce dispositif de soutien doit permettre des délais consulaires rencontrant des difficultés ou des retards dans le traitement de certains dossiers.

Sur le rapatriement des personnes indigentes, le MEAE a un partenariat avec l'opérateur France Horizon. Le secrétaire du ministère, qui coordonne l'information et le support sur les questions d'aides, de droits sociaux, cartes vitales. Ceci est principalement le réseau de Madame ROESER.

Sur les CNF, les services de Madame CARMONA ont été à Nantes vendredi, comme l'a indiqué notre présidente, avec le bureau de l'AFE. Il y a bien eu des instructions récentes demandant au personnel de demander des CNF lorsque la situation l'exige vraiment et que le dossier est compliqué. Le ministère travaille en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice. Ceci est une grande source de préoccupation pour le ministère des Affaires étrangères.

Sur la relation avec les élus, le ministre a proposé qu'on travaille une charte. Dans les relations avec les élus, les services de Madame CARMONA vont donc s'y atteler.

À la demande d'avoir accès aux fiches réflexe, qui sont envoyées par l'administration aux postes, Monsieur Olivier-Antoine REYNES nous a répondu qu'elles ne sont pas publiables. Plusieurs autres questions ont été posées sur les situations ponctuelles dans chaque circonscription. Elles ont toutes été répondues par Madame CARMONA. Je vous remercie une nouvelle fois, car pour nous c'est une situation de grand plaisir de vous avoir accueilli.

Applaudissements dans la salle.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci beaucoup, Marie-Christine. Je me permets d'ajouter un commentaire au sujet de la visite du centre de Nantes opérée par l'AFE. Dans le cadre de la continuité des travaux de la Commission de lois, nous avons beaucoup apprécié la visite de France Consulaire à Aubervilliers. Si une nouvelle visite se faisait au centre de Nantes, je pense que la Commission des lois serait particulièrement heureuse de s'y joindre, parce que c'est un lieu de culte pour les sujets qui nous préoccupent. Le message a été transmis.

Merci beaucoup, Marie-Christine. Je vous propose de passer à la synthèse de l'audition du bureau des élections.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Ce fut une audition très intéressante, très franche, très objective.

En premier parce qu'il y avait beaucoup de félicitations à faire au moment des élections. Nous l'avons bien exprimé, et Monsieur REYNES a réitéré nos félicitations à Monsieur FROMAGEOT et son équipe. D'abord, il essaie de faire le maximum pour résoudre les problèmes que nous lui apportons, dans les limites du cadre réglementaire et législatif, qui est leur cadre de réalisation des élections.

On avait donc fait ce rapport avec Jean-Baka, qui portait sur les élections indirectes de l'AFE et sénatoriales, mais nous n'avons porté notre audition que sur les élections sénatoriales en réservant une audition plus tard pour préparer la prochaine élection de l'AFE.

Le premier problème que nous avons soulevé avec Jean-Baka DEMELEVO-ENTFELLNER était que la tenue du registre d'arrivée des votes par anticipation – vous savez, ce stress qu'on avait quand on était au bureau de vote central et qu'on ne savait pas si les plis étaient arrivés à Paris, c'était un épisode affreux en 2021. Ils ont résolu le problème ; tout le réseau s'est mis au diapason, ce qui est assez extraordinaire, ce qui souligne la qualité de notre réseau consulaire. Nous avons communiqué sur tous les plis arrivés à Paris. Et quand les plis n'étaient pas arrivés, les postes ont dit aux électeurs : « attention, votre pli n'est pas arrivé, peut-être devriez-vous faire une *procuracion* ». Je pense que rien que pour cela on peut les applaudir.

Applaudissements dans la salle.

Engagement tenu.

Nous avons demandé aussi la modification des jours de vote par anticipation. Évidemment, ce n'est pas facile, car c'est du domaine législatif, donc il faut que chacun d'entre nous aille voir les députés et sénateurs avec lesquels nous avons les meilleures relations, mais en tout cas le bureau des élections de la DFAE est favorable à ce qu'on puisse déplacer le vote par anticipation au deuxième mercredi. Ce qui résoudrait plusieurs problèmes, notamment le fait qu'on soit obligés de fermer le bureau de vote à 11 heures parce qu'il faut porter le DHL le samedi. Et puis, le problème du samedi dans certains pays. En le portant le mercredi, on l'éviterait, mais cela demande une modification législative.

On a aussi demandé à modifier la plage horaire : si on a arrêté la plage horaire à 11 heures, c'est justement pour envoyer les DHL avant midi, le samedi. Donc s'il y a un décalage le mercredi, ça pose moins de problèmes et la plage horaire peut être allongée de 9 heures à 13 heures. C'est une bonne volonté de la part du bureau des élections.

Nous avons demandé que le début des candidatures aux élections sénatoriales soit fait par voie dématérialisée, comme c'est fait pour nous, les conseillers des Français de l'étranger. Étant donné que c'est une élection nationale, le *Code électoral* ne prévoit pas, pour l'instant, pour nous d'exception. Nous devons aussi essayer d'avoir une modification législative qui reconnaît notre spécificité pour qu'on puisse envoyer notre candidature de manière dématérialisée, ce qui nous enlèverait des ennuis.

Nous avons également demandé une meilleure communication avec les postes en amont pour éviter un certain nombre de couacs. Il a été constaté que déjà les couacs ont été bien moindres. Seuls deux bulletins ont été différents du format. Monsieur FROMAGEOT nous a dit qu'il allait faire une visioconférence pour bien montrer le format qui devait être utilisé pour chaque élection pour éviter les problèmes. C'est une petite erreur humaine, pas imputable du tout au bureau des élections de la DFAE.

Un autre bon point : avant, nous n'avions pas la possibilité d'établir les procurations de vote devant les consuls honoraires de nationalité française. Cela résout bon nombre de problèmes, y compris les miens, puisque je suis obligé de prendre l'avion pour me rendre dans un consulat général. Là, j'ai pu apporter, dans ma ville, apporter ma procuration pour voter aux élections sénatoriales, ce qui était bien plus pratique. Cette pratique est déjà faite : bravo encore une fois.

Nous avons demandé à ce qu'il y ait plusieurs procurations par mandataire. Évidemment, ça peut encore être un problème, mais encore une fois, le problème des élections sénatoriales, pour nous, est que le bureau de vote est à Paris. Donc, si on n'est pas un candidat d'un gros parti avec beaucoup de candidats qui se trouvent à Paris, on n'a pas beaucoup de possibilités d'établir des procurations, ce qui est un gros problème.

Le fait d'avoir plusieurs bureaux de vote n'est pas possible, puisqu'il s'agit de la même élection. Il s'agit donc de faire preuve de créativité avec nos parlementaires pour pouvoir penser à un système qui nous permette de voter plus facilement, à Paris ou ailleurs.

Sinon, on ne peut pas donner procuration à quelqu'un qui vote par anticipation. C'est là une limitation législative. La loi prévoit un dispositif qui est plus ou moins bien adapté et dans lequel on a des difficultés à faire valoir nos spécificités. Il faut travailler ces sujets avec les parlementaires.

Je vous remercie, et félicite à nouveau le bureau des élections pour son travail. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, beaucoup, Jean-François. Amis de la DFAE, prenez les compliments lorsqu'ils arrivent comme cela !

Je vous propose de donner la parole à Alexandre BARRIERE-IZARD pour une restitution rapide de l'audition du Conseil supérieur du notariat sur la problématique des successions internationales.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci, Madame la Présidente. Cette audition correspond à une seule audition sur les trois que nous avons réalisées précédemment, avec la Commission des finances.

Ce fut une audition riche, de par les professionnels présents : Monsieur Frédéric VARIN, notaire et délégué du Conseil supérieur du notariat pour les Français de l'étranger et Marjorie DEVISME, docteur en droit et directrice du centre notarial européen.

Thème de l'audition : l'audition avait pour objectif de mettre en lumière les difficultés concrètes auxquelles sont confrontés les Français de l'étranger. On a partagé en deux problématiques : la problématique civile et la problématique fiscale.

Rosiane, tu me contrôleras, parce que je ne veux pas être redondant. Le rapport sera déposé en mars ainsi que les résolutions.

La première problématique : la réserve héréditaire, qui peut poser problème parce qu'elle n'est pas d'ordre public international. La question des lois applicables aux successions internationales, notamment le droit

international privé, l'article 20 du règlement de l'Union européenne, qui donne le caractère universel aux successions européennes. Sur un autre aspect, nous avons passé beaucoup de temps : la question du *trust*. En France, on a un problème avec ce mot, qui conduit à penser à des plages dans les Caraïbes, mais touche beaucoup de Français, des binationaux et surtout des successions anglo-saxonnes. En France, la définition de ce mot n'existe pas. La réticence de la France à ratifier la convention de La Haye en 1954 sur le *trust*.

Je finirai sur un point qui m'a particulièrement marqué, le délai de règlement des successions internationales. En France, lorsqu'un décès arrive sur le territoire national, le délai est de 6 mois. Et pour un décès survenu à l'étranger, le délai est d'un an. Au-delà de ces délais, il y a des pénalités de l'administration fiscale de 0,2 % sur la succession, et ensuite 10 % supplémentaire par mois. Le souci est l'existence d'une injustice profonde, parce que pour certains documents que doivent récupérer les notaires pour calculer la masse successorale, ça peut prendre 9 mois, voire deux ans. Nous pouvons nous emparer de cette problématique.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci beaucoup, Alexandre.

Passons maintenant au rapport rédigé par Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, qui va donner lieu au vote de trois résolutions.

Jean-Baka, je te laisse présenter ton rapport.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Le rapport qui vous est présenté porte sur l'aide juridique. J'ai l'honneur et la responsabilité de représenter les Françaises et Français de l'étranger au sein du Conseil national de l'aide juridique. C'est l'un des mandats spéciaux, qui fait l'objet d'une désignation par cette assemblée, et vous avez, mes chers collègues, bien voulu me désigner à ce poste-là en première session de l'année 2022.

L'aide juridique est un ensemble de dispositions légales et réglementaires, d'abord définies par le cadre de la loi n° 80-647 de juillet 1991, qui vise à faire en sorte que, sur tout le territoire français, chaque Française et chaque Français ait un accès légal d'une part à l'information juridique, d'autre part à l'exercice concret de cette possibilité de défense ou d'action en justice devant les juridictions françaises.

Ainsi, quand on dit l'aide juridique, il faut comprendre qu'il existe deux volets : l'aide à l'accès au droit et l'aide juridictionnelle. Ce sont deux choses très différentes ; j'insiste sur ces concepts au début, pour éviter toute méprise par la suite dans l'exposé de mon rapport.

L'aide à l'accès au droit : il s'agit de l'information juridique délivrée à titre gratuit, à toutes les Françaises et tous les Français qui en font la demande. Cette information juridique est une information de premier niveau, qui se place souvent en amont de toute procédure contentieuse. Par exemple, vous avez besoin de savoir quelles sont les voies de recours lorsque vous êtes importuné par votre voisin qui fait du tapage nocturne ou vous avez un problème de mitoyenneté à régler. Il s'agit d'avoir les informations avant de savoir quoi faire : c'est typiquement le domaine de l'accès au droit.

En France, nous avons un système de points justice, qui sont au nombre de 2 685 au 31 décembre 2022. Ces points justice sont des endroits sur le territoire où, parfois sur des plages horaires très réduites, vous avez un professionnel du droit, qui vous accueille sur rendez-vous ou hors rendez-vous et faire une consultation juridique.

Le deuxième volet est l'aide juridictionnelle. Il s'agit de couvrir un certain nombre de dépenses, de faire couvrir ces dépenses par l'État pour des justiciables qui n'ont pas les ressources suffisantes pour payer tous les frais qu'engendre la représentation en justice, c'est-à-dire les frais d'avocat, les frais d'huissier de justice, de notaire, etc.

Un troisième point qui est l'aide à l'intervention de l'avocat dans les procédures non juridictionnelles. C'est très spécifique. Sachez que l'État peut aussi couvrir des dépenses engagées par des professionnels de justice qui représentent un client lorsqu'il y a des retenues douanières, lorsqu'il y a des raisons de privation de liberté en centre médico-psychiatrique ou lorsqu'il y a de la retenue aux frontières en centre de rétention administrative pour ce qui est du droit d'asile. Nous passerons sur ce troisième point pour nous recentrer sur l'aide à l'accès au droit et l'aide juridictionnelle.

On va montrer le tableau budgétaire. Tout est couvert par le programme 101 : l'action 1 est pour l'aide juridictionnelle, c'est l'écrasante majorité du budget, c'est la rémunération des professionnels de justice, des avocats, etc. Puis, l'aide à l'accès au droit représente seulement quelques millions. On observe néanmoins une augmentation constante et assez significative depuis deux ans des budgets, ce qui est une bonne chose. Le ministère de la Justice se targue d'avoir augmenté considérablement les budgets, dans un contexte où monsieur le ministre de la Justice faisait face à une fronde assez conséquente.

L'aide à l'accès au droit est assez large. Elle peut aller jusqu'à aider le justiciable à rédiger des actes qui vont pouvoir faire foi dans une procédure judiciaire, mais elle est *one shot*, ponctuelle. Il ne s'agit pas d'accompagner le justiciable tout au long d'une procédure. L'aide à l'accès au droit ne se substitue pas à l'exercice professionnel

de la profession d'avocat. Elle reste une aide juridique de premier niveau, d'information. Comme l'a inscrit le législateur dans la loi de 1991, c'est important pour notre république que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse jouir d'une société de droit.

Continuons. Voici le portail de www.justice.fr : c'est le portail mis en place par le ministère de la Justice pour faciliter une communication la plus directe possible, la plus utile possible avec les justiciables. Vous allez pouvoir choisir quel est le domaine auquel votre question se rapporte, un problème en droit de la famille, en droit de l'état civil, etc. C'est une interface assez bien faite qui permet de tomber sur des pages parfois du www.servicepublic.fr, conçu pour les gens qui veulent un accès au droit en utilisant Internet. On a aussi un numéro unique d'accès au droit, le 3039, pour les gens qui sont en France. C'est gratuit. Après un temps d'attente variable, vous aurez au bout du fil un professionnel du droit qui pourra répondre à vos questions sur une multitude de sujets par rapport aux procédures judiciaires qu'il est possible de donner dans telle ou telle situation. Depuis l'étranger, on compose un numéro +339..., qui sera facturé comme un appel vers un fixe en France. C'est le mieux que puisse faire l'administration française, en dehors d'un système qui permettrait aux justiciables d'être rappelés où ils se trouvent. Les personnes qui répondent au bout du fil lorsque vous appelez au 3039 ou +339... depuis l'étranger sont des personnels qui travaillent dans les points justice et qui ont un certain nombre d'heures de leur ETP qui sont dédiées à leur réponse téléphonique.

La bonne nouvelle pour les Français de l'étranger est qu'il y a des points justice dans les DROM-COM, donc sur d'autres fuseaux horaires que la France métropolitaine. J'ai donc listé un certain nombre de points justice qui existent. Lorsque vous appelez ce numéro +339..., vous êtes tout à fait en droit de saisir le code postal de Cayenne si vous vous trouvez quelque part au Brésil pour obtenir quelqu'un au bout du fil sur nos horaires actuels de travail de la journée. C'est un autre dispositif, le téléphone, pour avoir des informations d'ordre juridique.

Voilà les limites du système tel qu'il existe actuellement. En France, il y a des points justice, le justiciable a 97 % de chance de se trouver à moins d'une demi-heure par trajet routier du point justice le plus proche comme indicateur de performance pour la justice : il existe un maillage assez conséquent du territoire national par les points justice. Ou bien on peut utiliser son téléphone. Voilà les deux dispositifs pour les Français de France métropolitaine.

Les Français de l'étranger sont parfaitement inclus dans le dispositif de la loi de 1991. Toute Française, tout Français, où qu'il se trouve, a le droit de bénéficier de mesures d'aide à l'accès au droit et, en dehors de toute condition de résidence, a le droit d'accéder à l'aide juridictionnelle, pour peu que le contentieux dont il serait question à l'avenir soit un contentieux qui soit portable devant les juridictions françaises. Là, l'accès au droit, l'aide juridique sont des choses qui se réfèrent au droit français.

Évidemment, nous sommes conscients que beaucoup de nos compatriotes à l'étranger font face à des situations pour lesquelles ils ont besoin d'aide juridique en droit local de leur pays de résidence. La difficulté est toute autre. Les situations sont diverses : parfois, l'avocat-conseil donne de l'information juridique en droit local, parfois non et il faut se tourner vers des avocats ou d'autres praticiens du droit.

L'aide juridictionnelle est la grande masse budgétaire du programme 101 du ministère de justice. Le principe est de voir soit la totalité de vos frais de justice payés par l'État, soit 25 % ou 55 %. Les conditions de ressources sont assez strictes. Le revenu net mensuel doit être inférieur à 1 000 euros pour bénéficier d'une aide juridictionnelle (AJ) à 100 %. Sinon, en fonction de votre foyer fiscal et votre revenu, vous aurez une AJ à 55 %, 25 % ou pas de droit à l'AJ.

Ainsi, il y a des conditions qui portent sur le revenu fiscal de référence, mais il y a aussi des conditions de ressources soit sur le patrimoine, liquide ou immobilier. Ces conditions de ressources sont assez astringentes : vous ne pouvez pas avoir plus de trois fois 12 271 euros en patrimoine immobilier si vous voulez prétendre à l'AJ et pas plus de ce montant en patrimoine mobilier si vous voulez prétendre à l'AJ.

Si votre foyer fiscal est composé de six personnes, par exemple, si vous avez moins de 20 875 euros de revenu annuel, vous aurez 100 % d'AJ, si vous avez entre 23 100 euros et 27 000 euros de revenu net, vous aurez 25 % d'AJ...

Pour effectuer une demande d'aide juridictionnelle, le moyen le plus simple est le formulaire CERFA, avec une notice assez bien faite, qui permet au justiciable de remplir les informations sur son revenu, la composition du foyer fiscal, quelques informations qui préoccupent cette personne, soit que l'affaire ait déjà démarré, soit qu'elle puisse démarrer dans un futur proche. Vous pouvez le faire soit par le CERFA, soit par une application en ligne. Pour le moment, le problème de cette application en ligne est qu'elle est adossée à l'authentification France Connect. Par conséquent, si vous voulez pouvoir déposer une demande d'AJ en ligne, il faut que vous ayez une identité numérique dans France Connect. Il n'est donc pas possible actuellement de faire une demande d'AJ en ligne pour autrui. À l'étranger, il y a des cas où la demande d'AJ est faite pour autrui, par exemple une mère non française d'enfants français qui fait la demande d'AJ pour le compte de son fils pour réclamer une pension alimentaire au père.

Je suis tout à fait à votre disposition, en tant que représentant des Français à l'étranger si vous avez besoin d'aide pour la constitution d'un dossier papier pour la demande d'une aide juridictionnelle.

L'AJ demandée depuis l'étranger est un volume très faible. En 2021, on a moins de 30 dossiers d'AJ déposés depuis l'étranger. Toutefois, on voit une grande majorité d'AJ pour les DROM-COM, dont bon nombre de territoires paupérisés où l'AJ est donnée à 100 %.

J'en ai fini pour mon rapport.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup pour ces rapports de qualité, mesdames et messieurs.

La commission nous propose trois résolutions. Je vous demanderai d'aller assez vite. Merci de nous informer des objets des résolutions et des demandes.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Ça va aller très vite. De toute façon, c'est tellement technique et la moitié des gens est endormie !

Rires.

La première résolution porte sur l'information des Françaises et des Français de l'étranger.

Aujourd'hui, il se trouve que beaucoup de nos compatriotes ne sont pas au courant de ce que je viens de vous exposer. Nous avons considéré cela. Passons directement aux demandes.

Nous demandons que les deux opérateurs, la DFAE et le service de l'accès au droit et à la justice et l'aide aux victimes (SADJAV), élaborent et diffusent une campagne de communication à destination des Françaises et les Français de l'étranger portant sur les dispositifs libres en matière d'aide à l'accès au droit et d'aide juridictionnelle. Nous avons eu le privilège d'auditionner Madame Diren SAHIN, qui est la cheffe du bureau de l'accès au droit et de la médiation (BADM). C'est un service directement sous le SADJAV. Il y a eu beaucoup de discussions intéressantes avec elle. La demande numéro un est une demande de communication vers les Françaises et les Français de l'étranger et aussi vers les postes, que tous les postes incluent sur leur site Web des liens vers le portail public d'information juridique, c'est-à-dire www.justice.fr, et le portail de l'aide juridictionnelle, www.aidejuridictionnelle.justice.fr. C'est bien de dire lorsque les choses fonctionnent ; je vous invite tous à aller regarder ces sites.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

J'ai lu que cette aide concerne les Français de l'étranger. Cependant, parfois des étrangers sont résidents en France et se trouvent coincés sur le territoire et n'ont pas de moyens pour diverses raisons d'aller vers la justice française et de se faire aider. Est-ce que vous les avez inclus ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Nous ne les avons pas inclus, mais en droit français, il me semble que la résidence en France est une condition qui suffit pour demander un accès à l'AJ. Ensuite, il y a des conditions de ressources bien sûr.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

En complément de ce que vient de dire Jean-Baka, c'est possible effectivement, mais aussi sous réserve qu'il existe une convention judiciaire qui le prévoit.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Et c'est possible aussi pour les transfrontaliers : un Luxembourgeois habitant au Luxembourg peut rencontrer un problème qui va être traité en droit français.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je vous remercie.

La deuxième résolution porte sur l'aide à l'accès au droit. Vous avez compris qu'il s'agit du dispositif d'information juridique en amont ou même décorrélé de toute procédure.

Passons directement à la demande : vous avez vu qu'en France il y a le moyen téléphonique, le moyen par Internet, valable aussi pour l'étranger.

Nous demandons que la DFAE, en consultation avec le BADM transmette à la Commission des lois, des règlements et affaires consulaires un bilan précis des actions d'aides à l'accès au droit, mené dans le réseau diplomatique et consulaire sur l'année écoulée, en précisant pour chacune le nombre de justiciables Français de l'étranger en ayant bénéficié. Cette demande recoupe une question écrite que j'ai posée en juillet, qui n'a pas encore obtenu de réponse, mais qui en obtiendra sans doute une bientôt.

Il existe des actions menées, par exemple à Singapour récemment, des permanences juridiques. En Afrique du Sud, je sais aussi qu'il en existe au Cap. Mais tout cela est parfois organisé par le CDAB de Paris, qui a conjointement avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères la responsabilité de déployer les mesures d'accès au droit pour les Français de l'étranger. Mais le « conjointement » n'est pas encore bien explicité, et Madame SAHIN a été bien contente de venir et d'être mise en relation avec les gens du ministère, parce que la coordination a besoin d'être améliorée entre le BADM et le MEAE.

On demande :

Que le service du BADM examine la possibilité de mettre en place pour le numéro unique d'accès au droit un service de rappel gratuit pour les appelants en dehors du territoire national,

Que les services du BADM et de la DFAE examinent conjointement la possibilité de mettre en place des créneaux de rendez-vous en visioconférence, adaptés de différents fuseaux horaires, pour des consultations juridiques individuelles à destination des Françaises et des Français de l'étranger.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des questions ? Je ne vois pas de main levée.

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO-ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci à vous.

Nous passons à la troisième et dernière résolution.

Il s'agit maintenant de l'aide juridictionnelle et de la couverture des frais de justice par l'État. Il s'agit d'améliorations techniques que nous proposons.

Cette résolution est entièrement à destination du ministère de la Justice, puisque ce sont eux qui implémentent ce service qui s'appelle système informatisé de l'aide juridictionnelle (SIAJ). Ce sont des améliorations que nous proposons au système de dépôt de demandes d'aide juridictionnelle en ligne.

On demande :

Que l'outil de dépôt de demande d'aide juridictionnelle en ligne permette aux justiciables de rentrer une adresse physique et un code postal au format non contraint, de façon à ce que n'importe quelle adresse dans le monde soit acceptée. Pour l'instant, le SIAJ n'accepte que des codes postaux français, parce que le SIAJ se sert de cette information pour orienter votre demande de dossier d'aide juridictionnelle vers le bureau d'aide juridictionnelle (BAJ), directement attaché au tribunal dont le ressort comprend votre domicile. C'est le système pour les Français résidant en France, mais il n'est pas adapté pour les Français de l'étranger.

Que les équipes du projet SIAJ du ministère de la Justice permettent que l'adresse de résidence du justiciable soit décorrélée de la localisation géographique du tribunal dans le BAJ. Pour une personne à l'étranger, par exemple s'il s'agit d'une demande de versement de pension alimentaire au père de l'enfant dont on sait qu'il se trouve à Neuchâtel, on va pouvoir connaître le BAJ, il sera celui de Neuchâtel.

Que les Françaises et les Français résidant à l'étranger puissent, le cas échéant, déposer une demande d'AJ au travers de l'application Web du SIAJ sans savoir *a priori* quelle sera la juridiction française qui sera saisie de

l'affaire pour laquelle l'AJ est demandée. Parfois, les cas sont assez complexes, parfois le tribunal compétent sera celui du domicile du père...

Que le projet SIAJ mette en place la possibilité de déposer une demande d'AJ pour autrui. C'est pour les personnes sous protection ou les mineurs pour lesquels on veut agir en justice.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je tiens à remercier les membres de la Commission des lois et donne la parole à sa présidente pour le mot de fin.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, présidente de la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres de la Commission des lois, qui travaillent dur, qui font un travail de grande qualité dans des délais souvent contraints. Les conditions sont celles que nous partageons tous, c'est-à-dire des moyens inexistantes. Ce n'est pas évident, mais on y arrive quand même. Je voulais donc vous dire merci à toutes et à tous. Merci pour votre soutien et pour votre investissement dans vos travaux. Au plaisir de poursuivre ensemble nos investigations. Merci à tous.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, Vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je lève la séance. Je tiens à remercier la Commission des lois de nous avoir donné collectivement un cadeau de cinq minutes. Vous aurez une pause jusqu'à 16 heures 30 ; n'oubliez pas de revenir !

La séance est suspendue de 16 heures 10 à 16 heures 29.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DU MONDE COMBATTANT, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous poursuivons avec les travaux de la Commission des affaires sociales, du monde combattant, des affaires sociales, de l'emploi et de la formation, commission où j'ai l'honneur et le bonheur de siéger lorsque mes activités de présidente me le permettent. Je donne tout de suite la parole à son président, Monsieur BOHEME.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation, conseiller élu de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci beaucoup, Madame la Présidente. C'est, en effet, toujours un plaisir de vous accueillir au sein de nos travaux de la Commission des affaires sociales du monde combattant, de l'emploi et de la formation.

Je voudrais commencer par des salutations et des remerciements d'usage. Salutations à notre vice-présidente Michèle MALIVEL qui n'est pas parmi nous, mais je sais qu'elle est avec nous par la pensée. Sache, chère Michèle, que tu nous as manqués pour cette session et qu'on t'attend, bien évidemment, au mois de mars.

Applaudissements dans la salle.

Remercier la remplaçante de Michèle – vous êtes deux, en plus – Élise : toutes mes félicitations pour cet heureux évènement. Tu ne seras pas avec nous au mois de mars. On fait donc un système de rotation au niveau de la Commission des affaires sociales. Saluer aussi l'arrivée de nouveaux membres, à la fois Laurent RIGAUD, de manière temporaire ou provisoire, celle de Catherine PASCAL pour le groupe Solidaires et indépendants, qui nous

a rejoints au sein de la Commission et celle de Baptiste HEINTZ. Je demande juste qu'on arrête d'avoir trop de présidents dans cette commission, parce que c'est un problème pour travailler après. La Présidente de l'Assemblée, les présidents de groupes, en nombre dans la Commission... cela devient difficile pour travailler. Toutefois, je crois qu'on a essayé d'être assez actifs cette semaine.

Je vous propose de commencer par le suivi des résolutions de la 38^e session. C'est quelque chose qu'on a essayé de mettre en place. Sur le suivi des résolutions, la dernière fois, nous avons voté cette résolution : la première concernant la réalisation d'un guide sur le handicap à l'étranger. Nous notons l'engagement n'est pas créé, cette page dédiée sur le site www.monparcourshandicap.fr, et aussi la création d'un guide du handicap à destination des Français de l'étranger. La Commission souhaite marquer évidemment sa disponibilité auprès de l'administration, si elle souhaite nous consulter pour avoir quelques retours de terrain notamment.

La participation de l'Assemblée des Français de l'étranger à la conférence nationale du handicap, j'ai envie de dire dont acte : chacun a pu voir que l'Assemblée n'a pas été invitée à participer à la conférence nationale du handicap. Dans la réponse apportée, il est précisé que lors d'une prochaine conférence nationale du handicap, c'est quelque chose qui pourra être envisagé. Nous serons donc vigilants.

La réévaluation des aides et taux de chancellerie : je pense qu'on en reparlera de toute façon dans les prochaines heures aussi. Réponse classique du ministère rappelant que les aides sociales demeurent une mesure gracieuse. Je souhaite d'ailleurs profiter de cette introduction pour remercier chaleureusement les 137 conseillères et conseillers de l'étranger, mais aussi les 17 parlementaires des Français de l'étranger sur 21 qui demandent l'organisation d'assise de la protection sociale des Français de l'étranger, et je souhaite saluer tout particulièrement les sénatrices et sénateurs qui sont engagés auprès du Président du Sénat pour définir le contour de ces assises et j'espère qu'elles pourront être annoncées dans les prochaines semaines.

Associer les Françaises et les Français de l'étranger au chantier sur les retraites : celles et ceux qui liront la réponse verront qu'il n'y a pas eu de réponse formelle de la part du gouvernement sur ce sujet.

La présentation du projet de loi de finances de la Sécurité sociale : nous remercions l'État et les services d'avoir diffusé le PLFSS, en conformité de la loi de 2013 qui nous concerne.

La prise en compte de la souffrance au travail dans les institutions françaises présentes dans le monde : là aussi, si vous vous souvenez, ça avait été un des temps forts de la précédente session. Nous accusons réception de la réponse du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous notons qu'à cette heure, il n'y a pas de volonté de mutualiser cette cellule tolérance zéro (CTZ) sur un format interministériel comme ça avait pu être exprimé par notre assemblée.

Enfin, la réalisation d'un rapport d'activité annuel par le défenseur des droits sur les saisines portées par les Français de l'étranger. Nous avons obtenu une réponse de ce défenseur des droits. J'en lis juste un court paragraphe. Ce courrier a été signé par Madame la défenseuse des droits. Elle y indique que 2017, année de désignation de la première des quatre délégués auprès des Français de l'étranger, plus de 1 700 saisines ont été traitées. Chaque année, les chiffres sont en nette augmentation. C'est la raison pour laquelle trois nouveaux délégués pour les Français de l'étranger ont été nommés depuis 2021. Le quatrième délégué a pris ses fonctions en décembre 2022. Il est indiqué dans ce courrier que la demande est en forte croissance : 65 saisines en 2020, 302 en 2021 et 619 saisines en 2022. Ce courrier rappelle que les dossiers portent sur des thématiques variées, mais ont le plus souvent pour point commun des difficultés d'accès aux institutions publiques françaises. Il est cité notamment les consulats de France, les caisses nationales d'assurance vieillesse, les caisses d'allocations familiales, les caisses des Français de l'étranger, les services des impôts des particuliers non résidents. La plupart sont des réclamations concernant les relations avec les services publics que je viens d'indiquer. Enfin, ce courrier rappelle que sur 272 règlements amiables au cours de l'année 2022, 241 ont abouti favorablement, soit près de 9 sur 10.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour de la Commission. Nous avons six thèmes, avec un temps fort pour l'accès à l'autonomie des jeunes. Nous avons mené un certain nombre d'auditions et dans quelques instants Élise LEGER et Laurent RIGAUD feront le rapport de ces travaux.

Nous vous proposerons ensuite une résolution concernant le monde combattant et un dispositif un peu technique qui manque sur le site Internet de l'ONaCVG (Office national des combattants et des victimes de guerre).

Nous avons planché sur des questions de budget des Français de l'étranger 2024, mais aussi sur le rapport du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France.

Nous avons auditionné le bureau de la caisse des Français de l'étranger et vous présenterons ce que nous avons retenu du rapport de l'activité et financier, ainsi que les prévisions 2024.

Comme il est désormais la coutume, une partie de nos travaux concernent les retraites, notamment les retraites complémentaires, mais aussi le contrôle d'existence.

Enfin, le dernier thème, avec une résolution sur ce sujet, concerne le débat national sur la fin de vie. Je précise que la résolution proposée fait écho à la motion d'urgence qui avait été votée par cette assemblée lors de la dernière session à l'initiative de mon groupe.

Je vous propose de passer tout de suite la parole à Élise LEGER, élue en Australie, Papouasie et Nouvelle-Guinée, et Laurent RIGAUD, élu aux Émirats arabes unis et Oman pour présenter le rapport sur l'accès à l'autonomie des jeunes.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci, Florian.

Le grand axe de travail de notre commission pour cette session était l'accès à l'autonomie des jeunes. On est juste après la rentrée scolaire : on a peut-être tous dans notre entourage ou notre communauté des jeunes qui sont revenus en France pour étudier, parfois venus vivre en France pour la toute première fois. Nous avons donc conscience que bon nombre de problèmes peuvent se poser.

Lors de la première audition, nous avons accueilli l'Union-ALFM (anciens des lycées français du monde), qui est une association d'anciens élèves du réseau AEFÉ. Nous avons accueilli aussi de jeunes étudiants qui sont en train d'étudier en ce moment même, ici, en France. Ils nous ont exposé les différents problèmes chaque année, chaque mois. Évidemment, pour ceux qui sont étrangers, il y a en plus le problème de visa, assez complexe. En tout cas, les étudiants, français ou étrangers, ont de très grandes difficultés à leur protection sociale, au logement, à faire valider leur numéro INSEE, etc. Par conséquent, on sent qu'il y a le besoin d'une sorte de guichet unique parce que toutes les administrations se renvoient la balle et les jeunes ne savent pas comment faire. À 18 ans, ils se retrouvent dans une situation très complexe.

Cela nous amène à notre première résolution.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Pour cette résolution, je cite d'ailleurs les témoignages reçus de Marie-Gabrielle, de Can et de Mohamed sur les files d'attente devant la préfecture des Hauts-de-Seine ou devant la préfecture de Bobigny pour une simple demande de renouvellement de visa lorsqu'on est étudiant et qu'on fait une grande école, on a senti une certaine émotion et un décalage entre l'image de la France qu'ils pouvaient avoir avant d'arriver sur le territoire national et la réalité qu'ils vivent tous les jours.

Cette résolution s'adresse spécifiquement pour l'accompagnement des étudiants français à l'étranger. Les chiffres que nous avons obtenus révèlent 3 000 nouveaux bacheliers français, de nationalité française (nous vérifierons ce chiffre avec l'AEFE). Un autre chiffre nous a été transmis directement par l'opérateur, le CNOUS (Centre national des œuvres universitaires) fait état de 6 900 boursiers français. Il n'y a aucune raison de remettre en cause ces chiffres.

La résolution que nous proposons – je vous laisserai lire les considérants.

Nous demandons en fait au MEAE et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, puisque ce sont eux qui assurent la cotutelle de l'agence Campus France, l'accompagnement des besoins et l'intégration des étudiants français de l'étranger via l'opérateur Campus France, puisqu'aujourd'hui cette agence est réservée aux étudiants étrangers qui souhaitent pouvoir séjourner et faire leurs études en France. On se dit que ça pourrait être une bonne idée, au regard des volumes, que ceux-ci puissent être accueillis dans une agence Campus France pour préparer leur arrivée en France et qu'ils obtiennent un certain nombre de réponses qu'Élise vous a mentionnées : protection sociale, accès au logement, etc. Ces missions sont déjà remplies par Campus France dans le cadre de leur soutien aux étudiants étrangers qui viennent en France. On se dit, assez logiquement, que les étudiants français pourraient en bénéficier. Offrir ce guichet pour les étudiants français qui viennent en France, dont certains ne connaissent pas notre pays, peut être utile. C'est le sens de cette résolution qu'on vous propose, qui a été voté à l'unanimité de la Commission.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ?

Passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Comme nous vous le disions, l'accès à l'autonomie des jeunes était le sujet central. Nous avons fait cinq auditions : c'était un travail assez complet. Nous avons reçu deux rédactrices de la sous-direction de l'administration des Français de l'étranger, qui nous ont un peu expliqué les différentes modalités des journées défense et citoyenneté (JDC) à l'étranger et aussi quelques évolutions possibles.

Pour rappel, la JDC donne un certificat de participation nécessaire lorsque l'on veut obtenir des diplômes français : le baccalauréat, le master, etc. On peut évidemment obtenir des repas, mais nous pensons qu'il est important pour nos jeunes de suivre cette JDC pour faire d'eux des citoyens français et les ouvrir à leur pays. De ce fait, cette problématique est bien prise en compte. Il va y avoir une évolution, avec une JDC en ligne, parce que, malheureusement, la plupart de nos postes n'organisent pas ou plus de JDC en présentiel. Une réponse du ministère de la Défense à une question de sénateurs, qui avaient annoncé la mise en place au second semestre 2023 – la DFAE nous a dit qu'il serait plus réaliste en 2024, mais qu'on touche vraiment à la fin du processus d'expérimentation, restant quelques petits problèmes techniques à régler. À partir de l'année prochaine, les jeunes de 16 à 25 ans pourront suivre leur JDC en ligne. On a mis la façon dont cela se déroulera, les modules, etc. C'est une bonne nouvelle...

Applaudissements dans la salle.

C'est important parce que les thèmes partagés durant cette journée sont autant la citoyenneté, les violences physiques, le harcèlement, etc. Il est important de transmettre les valeurs de la République à nos jeunes, même s'ils sont à l'étranger.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup, Élise.

Le compte rendu de ces travaux va faire l'objet d'une résolution, mais je profite de la présence de Madame la Directrice pour faire passer un message tout amical. Les fonctionnaires de la République, qui plus est de la Défense, je trouve cela assez dommage qu'on n'obtienne pas de réponse. Je regrette que la Commission des affaires sociales du monde combattant n'ait pas pu auditionner la Générale de corps d'armée, directrice du service national et de la jeunesse sur ces questions-là, car c'est une tutelle directe du ministère de la Défense. Je sais que nous pouvons compter sur vous lorsque la JDC sera mise, de façon opérationnelle, en ligne pour les Français de l'étranger, pour avoir une présentation concrète de la part des services du ministère de la Défense.

Applaudissements dans la salle.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Ensuite, nous avons reçu le directeur général de France Volontaire (Yann DELAUNAY). Nous ne le connaissions pas ; il s'agit d'une plate-forme assez incroyable qui offre de très grandes possibilités. Je vous explique rapidement.

Grâce à France Volontaire, on peut partir entre deux semaines jusqu'à 6 ans à l'étranger, en tant que volontaire bénévole, pour accomplir différents types d'actions. Ça peut être aussi très bénéfique pour les jeunes Français de l'étranger, pas forcément pour intervenir dans le pays où ils habitent, mais dans un autre pays, et en France aussi, ce qui leur permettrait de se connecter avec la France.

Le volontariat n'est pas une façon d'aller dans un nouveau pays pendant trois semaines et prendre quelques photos. Il faut être très actif.

Ça peut être un congé salarié, un volontariat civique... beaucoup de formes. Il y en a vraiment pour toutes les sensibilités. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas de connexion ou de convention avec l'AEFE, malheureusement, alors qu'il y en a une avec Campus France. C'est quelque chose qui pourrait être porteur. Nous pensons que nous, élus, avons un rôle à jouer. Il faut absolument qu'on fasse connaître France Volontaire à tous les Français de l'étranger dans le monde, parce que pour le moment, France Volontaire est située dans 24 pays seulement.

C'est un dispositif assez incroyable : c'est pourquoi nous avons une résolution à vous proposer. Pour rendre plus visible France Volontaire pour les Français de l'étranger, pour que la présentation des activités de cette agence soit présente dans le rapport d'activité des Français de l'étranger pour faire connaître le dispositif et identifier les membres, des Français de l'étranger qui partent peut-être dans un autre pays ou qui vont en France pour suivre un volontariat.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

C'est l'objet de la deuxième résolution de notre commission, qui porte sur trois points – je passe les considérants puisque Élise vient de les expliquer.

Après discussion avec le directeur général de France Volontaire, on se dit que la signature d'une convention entre l'AEFE et le GIP France Volontaire pour promouvoir les dispositifs de volontariat auprès des jeunes Français de l'étranger serait probablement utile. La signature de conventions de partenariats entre l'Institut français, la Fondation Alliance française et le GIP France Volontaire serait aussi pour accueillir de jeunes volontaires au sein

des établissements. Il y a déjà des initiatives prises au niveau local, mais pas de cadre au niveau des deux agences, qu'il faut peut-être envisager.

Enfin, dans le rapport du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France, on a une partie qui est sur la diplomatie économique, avec le soutien et la promotion du dispositif du volontariat international en entreprise, qui est un des dispositifs de volontariat, mais sauf erreur de ma part, il n'y a pas quelque chose de spécifique sur l'agence France Volontaire. C'est important de valoriser et promouvoir ce dispositif auprès des Français de l'étranger.

C'est l'objet de la résolution soumise au vote dans quelques instants.

Dernier point, qui ne figure pas dans la résolution, car nous verrons ça directement avec le bureau exécutif de l'AFE. Il y a une possibilité que l'AFE puisse rejoindre les collectivités de l'agence France Volontaire, c'est-à-dire que dans ce comité, quasiment toutes les régions de France sont représentées. L'adhésion est de 23 euros par an, qui permet d'avoir une voix et d'être consulté sur les grandes politiques menées par France Volontaire. Vous savez la logique qui m'anime de pousser un peu les portes : participer à ce comité nous permettrait un peu de porter la voix des Français de l'étranger au sein de cette agence.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ou des questions ? Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Le volontariat international peut concerner aussi les autres européens. Je tenais simplement à le signaler. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je passe la parole à Laurent RIGAUD pour le rapport sur notre audition avec le club VIE et avec le directeur général du CNOUS.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons rencontré Clément CADORET, le directeur général délégué du CNOUS. Le CNOUS a trois objectifs d'accompagnement dans les études supérieures par un dossier social et étudiant, principalement sur les bourses étudiantes, l'accès au logement et la restauration.

Sur les 2,7 millions d'étudiants, chacun doit payer une contribution de 100 euros, la contribution de vie étudiante. 80 % de cette somme est reversée aux 27 CROUS pour les dépenses sociales de logement, de santé et de restauration. Toutes les bourses CNOUS ne concernent que les étudiants français ; il y a d'autres dispositifs pour les étrangers.

Il y a entre 700 000 et 800 000 boursiers sur 1 million de demandes par an. La demande de bourse est commune : dans une demande de bourse, vous aurez les allocations, le logement, la nourriture, etc. C'est un seul dossier pour toutes les demandes. Les allocations sont conditionnelles avant l'inscription définitive par l'établissement. Pour les Français de l'étranger, c'est le régime général pris en compte de l'éloignement, et donc un bonus dans l'attribution de la bourse. Plus les étudiants habitent loin, meilleur est le montant qu'ils reçoivent.

L'aide calculée sur la famille : prise en compte obligatoire du revenu brut global des parents, sauf quelques rares exceptions. Aujourd'hui, il y a environ 175 000 logements dans le parc CNOUS. Tous les boursiers ont la priorité sur l'attribution des logements. Il peut y avoir, bien entendu, des étudiants non boursiers, dans les logements. La limite d'occupation est de cinq ans pour chaque étudiant, mais le CNOUS a des liens avec le parc immobilier qui est en France via un réseau privé. Il existe une convention pour les étudiants étrangers, sur la base

des disponibilités. Les jeunes étudiants que nous avons rencontrés, comme l'a mentionné Élise tout à l'heure, restaient dans un établissement du CNOUS.

Ensuite, la restauration : tous les repas du CNOUS sont à 3,30 euros et pour les boursiers à 1 euro. Ils servent environ 40 millions de repas par an. Ils ont à peu près un million d'usagers. Toute la production des cuisines est faite en interne ; tout est fait maison. C'est très intéressant, car, quand on est du métier et qu'on voit des repas à 1 euro, on sait qu'il faut tirer les ficelles de la bourse.

Pour les Français de l'étranger, comme l'a mentionné tout à l'heure Florian, il y a eu 6 900 Français de l'étranger qui ont obtenu une bourse en 2023, et pour référence, on vous a mis le chiffre de 2022 : 6 200. Il y a donc une belle progression. Ces étudiants ont dû passer par le consulat pour déposer un dossier social.

Nous n'avons pas fait de résolution, mais nous aurions quelques recommandations avec la Commission. On souhaiterait avoir un droit de regard du conseil consulaire sur les fiches familles envoyées au CROUS, on fait la demande d'accès au mail générique CROUS pour des interventions signalées et on souhaiterait un guide d'instruction entre les CROUS et le MEAE pour la rédaction des dossiers à l'image du guide d'instruction pour les bourses scolaires.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Sur ce dernier point, le guide d'instruction, je pense qu'il y a des instructions assez précises du MEAE. Le directeur général du CNOUS nous a indiqué que lui-même n'avait pas connaissance de ces instructions. C'est pourquoi nous n'avons pas fait de résolution, parce que l'audition a eu lieu ce matin et nous n'avons pas eu le temps de vérifier toutes les informations.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

Ensuite, nous avons rencontré Monsieur LOPEZ, qui est le président du Club V.I.E. (volontaires internationaux pour entreprendre). Le Club V.I.E. rassemble aujourd'hui environ 40 000 membres, qui sont des anciens VIE, VIA, VSN et CCN.

Il faut savoir que 10 000 jeunes partent, chaque année, en contrat V.I.E. Ce sont des profils dans tous les secteurs d'activité aujourd'hui. Le Club organise environ 200 événements en France et à l'étranger chaque année. Il y a un très grand événement chaque année à Paris pour les membres. Ils sont présents dans 30 pays. Le top 5 des pays où ils sont présents est la Belgique, les États-Unis, le Canada, l'Allemagne et l'Espagne. Ce sont les pays qui reçoivent un peu plus de 1 000 VIE par mois.

Aujourd'hui, l'objectif du Club V.I.E. est d'incorporer tous les VIE qui sont actuellement en activité. Ils nous ont dit vouloir très prochainement avoir 50 000 membres. Ils nous ont aussi suggéré que, s'il y avait des élus ou des membres d'associations à l'étranger des anciens VIE, VIA, VSN, etc., ils pouvaient bien entendu les rejoindre.

On vous a donné quelques informations clés au sujet des VIE. On n'a pas fait de suggestion, mais on leur a proposé de faire une visio d'information avec tous les élus pour informer. Dans certains pays, on est très informés de ce qui se passe avec les VIE. Mais ils ne sont présents que dans 30 pays. Peut-être que les jeunes Français de l'étranger ne profitent pas assez de ce réseau ; et de faire venir sur ces destinations en Europe. Puis, on voudrait, avec eux, soit participer à une réunion, soit obtenir un siège au Conseil d'administration parce que nous avons beaucoup de liens avec les VIE.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes chers collègues. Juste concernant les bourses du CROUS pour les étudiants, on a un petit souci depuis deux ans : des étudiants vétérinaires n'ont pas le droit aux bourses du CROUS, sous prétexte qu'ils sont sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Alors que les mêmes étudiants en médecine peuvent avoir accès aux bourses du CROUS. Il est question d'actualisation de la liste des professions pour les filières bénéficiaires. Si vous avez des contacts au niveau du CROUS pour faire modifier la liste des bénéficiaires... Les vétérinaires n'y ont pas le droit : c'est assez anormal.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

On a parlé de ce sujet très rapidement ce matin. En effet, il a été indiqué que le ministère de tutelle de cette agence est logiquement celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y a un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur qui dépendent d'autres ministères. Ce matin, il a été cité le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Culture. On peut en effet faire ce suivi. On a quand même demandé au directeur général du CNOUS qu'il émette un travail plus pointu sur les provenances des Français de l'étranger. Aujourd'hui, ils ne sont pas détectés directement. Ce sont 5 900 bénéficiaires qui rentrent dans le système CNOUS au même titre que n'importe quel Français, c'est tant mieux. Mais pour les départements ultramarins, ils sont bien identifiés comme tels, donc c'est quelque chose qu'on peut sans doute faire aussi pour les Français de l'étranger. Ça fera l'objet d'un suivi par courrier pour qu'on puisse identifier aussi les provenances pour voir quels sont les grands pays – ça va en corrélation avec les lycées AEFÉ plus les autres, hors réseaux AEFÉ qui viennent faire un suivi d'études en France.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci. La durée des bourses d'hébergement CNOUS était au maximum de 5 ans. Or, certaines études, même sans redoubler, durent 6 ans. Je suis un peu étonnée. Est-ce que cela ne peut pas être étendu pour ces étudiants ?

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et du Moyen-Orient

La raison pour laquelle c'est 5 ans est qu'ils veulent aussi renouveler. Le parc est assez limité : on a 175 000 hébergements. Ils font un suivi, anticipent et travaillent avec le parc immobilier privé. L'idée est que le système fonctionne pour toujours accueillir les jeunes en première et deuxième année, et ensuite voir avec le reste.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

À ce sujet, le cadre légal est 5 ans. Je rappelle ces deux chiffres à mettre en corrélation : 700 000 étudiants boursiers, 175 000 places de logements publics disponibles. Il existe un gap entre les deux. C'est pourquoi le parc immobilier privé est mobilisé. De toute façon, on le sait, il n'y a pas assez de logements étudiants en France.

Je vous propose qu'on passe sur la résolution sur l'ONaCVG, qui n'a pas fait l'objet d'une audition, mais il s'agit d'une résolution technique. Elle est présentée par Élise LEGER.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Tout à fait. C'est aussi un petit clin d'œil à notre ancien collègue, Prédibane SIVA, qui aimait beaucoup les questions du monde combattant.

J'ai été interpellée par différents usagers de l'ONaCVG. Il y a un petit problème sur leur site ; il n'y a pas d'espace pour demander des cartes de combattant, des cartes de veuve, etc. pour les Français de l'étranger. Il y a tous les départements français, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, mais pas le reste du monde. Nous souhaitons leur demander de mettre une petite entrée dans leur menu déroulant pour les Français de l'étranger. Vous savez que nous faisons ce genre de requête très souvent dans les administrations. L'ONaCVG n'y a pas coupé ! Nous avons besoin d'un onglet « Français de l'étranger ».

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je précise juste que nous avons eu une audition avec la directrice de l'ONaCVG il y a plus d'un an maintenant. Bien évidemment, le fait que le Maroc, l'Algérie, la Tunisie dispose d'une entrée spécifique sur le site et chacun comprendra ce contexte historique entre la France et ces pays, avec de nombreux anciens combattants. Il n'empêche, il y a d'autres anciens combattants ailleurs dans le monde. C'est l'objet de cette demande : l'ajout des Français de l'étranger dans le menu déroulant sur le site de l'ONaCVG dans la partie des démarches pour obtenir les diverses reconnaissances, carte de combattant, carte de veuve, dans la partie services de proximité, comme il en existe pour les départements français ainsi que pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Passons à un autre gros morceau de notre semaine, avec le rapport du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France spécifiquement pour les affaires sociales, le budget des Français de l'étranger 2024. Je précise d'ores et déjà que cela ne fera pas l'objet d'une résolution. Les rapporteurs sont Franck BARTHELEMY, élu en Inde, Chantal PICHARLES, élue en Grèce, et Khadija BELBACHIR-BELCAID, élue au Maroc.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci. Nous avons eu le plaisir de participer à une audition commune avec la Commission des Finances de Monsieur Karim Ben Cheïkh, à qui nous avons posé quelques questions. Nous avons rencontré les services du ministère, particulièrement Monsieur François PENGUILLY et Madame Diane ROESER. Nous leur avons posé quelques questions et résumé les réponses qu'ils nous ont faites.

En ce qui concerne le budget, nous faisons à peu près les mêmes remarques d'introduction que nos collègues de la Commission des finances : les budgets sont en hausse, des hausses qui s'expliquent principalement par des contributions internationales, des opérations, des dépenses consacrées aux personnels du ministère et l'enveloppe de l'AEFE. Pas grand-chose consacré à l'aide sociale, mais nous insistons sur le point qu'une loi de programmation serait sans doute la bienvenue pour permettre de planifier, de budgéter à l'avance les budgets, particulièrement de la CFE. C'est un gros sujet pour les Français de l'étranger.

Nous avons aussi fait le même constat : pas assez de postes ont été attribués aux consulaires. Et nous constatons, malheureusement, qu'il y avait beaucoup de redéploiements par rapport aux créations.

Pour le budget 2024, je passe la parole à Chantal.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Ça permettra ainsi, même si Monsieur le Ministre n'est pas là, de montrer que ta parole est crédible, chère Chantal.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Sourire.

En ce qui concerne le budget 2024, le montant global annoncé est de 21,5 millions d'euros.

Il se décompose ainsi : en actions sociales directes, 16,6 millions d'euros (pour rappel, les besoins 2023 issus des CCPAS étaient de 17 millions d'euros), l'action sociale indirecte, 3,4 millions d'euros qui se répartissent entre les OLES, 1,4 million d'euros et le STAFE, 2 millions d'euros. Pour le reste, 1,4 million d'euros pour les 11 centres médico-sociaux, un centre à Pékin et 10 dans les pays d'Afrique (250 000 euros), une subvention CFE de 380 000 euros et les rapatriements sanitaires (800 000 euros).

Nous regrettons de constater que la subvention budgétée de la CFE n'est que de 380 000 euros, comparée au coût total moyen de la catégorie aidée, qui s'élève environ à 4 millions d'euros par an.

Nous avons demandé, en outre, une ligne budgétaire dédiée à la CFE dans le PLF.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Merci. Nous remarquons aussi dans ce budget que, généralement et depuis plusieurs années, la CFE touche plus que 380 000 euros, des sommes généralement issues du reliquat du budget affaires sociales. On est très contents, mais il serait encore mieux de prévoir en introduction cette subvention afin que la CFE puisse davantage s'organiser.

Nous souhaitons faire à nouveau cette demande. Merci.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup. Ce point fera l'objet d'un avis de l'Assemblée. C'est la Commission des finances, par l'intermédiaire de la rapporteure Cécilia GONDARD, qui vous le présentera.

De notre côté, simplement signaler que nous avons fait cette proposition de la création d'une ligne budgétaire dans le PLF, mais aussi une autre proposition, qui ne concerne pas directement le budget et est une mesure technique, mais qui faciliterait l'autonomie et le fait de pouvoir s'inscrire dans la durée de la part OLES, en essayant contractualiser des conventions triennales avec elles, comme cela se fait pour d'autres associations, notamment dans le cadre de l'aide au développement, mais aussi en France sur des collectivités locales.

On le voit, pour certaines OLES, il y a des ruptures de budget dans l'année, en fin d'exercice budgétaire. Ce type de situations d'urgence est un peu compliqué. C'est une des hypothèses que l'on soulève, charge aux services de l'État de voir concrètement si c'est possible. Bien évidemment, ce n'est peut-être pas pour toutes les OLES, mais pour de gros volumes financiers ça peut être utile.

Merci beaucoup à Franck et à Chantal.

On passe au point sur la Caisse des Français de l'étranger, avec Olivier DELLAPINA, élu au Canada, Francine WATKINS, élue au Canada et Denis GLOCK, élu au Costa Rica. Nous avons souhaité auditionner la Caisse des Français de l'étranger, à commencer par son bureau, que nous avons élu en tant que conseillères et conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous avons élu une partie du Conseil d'administration sur le collège des usagers. Nous avons donc reçu sa présidente, Isabelle FREJ, la vice-présidente, qui était en visio, Stéphanie HERICHER, et le vice-président, Gérard SENAC, et par ailleurs Éric PAVY, le directeur général de la CFE, Pierre TINET, le directeur général adjoint. Pour compléter ce tour de table assez important, mais finalement nécessaire en raison de l'actualité de la CFE, nous avons reçu pour la première fois la tutelle en la personne d'Anne-Gaëlle CASANDJIAN, qui est cheffe de service auprès de la direction de la Sécurité sociale.

Je laisse la parole à Denis pour la présentation de cette audition.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

Bonsoir à tous et à toutes. Nous avons reçu la CFE et le ministère de la Santé. Bien sûr, nous connaissons tous la CFE et son fonctionnement. La présidente nous a présenté le rapport d'activité et a répondu aux nombreuses questions posées, dont vous aurez les réponses très prochainement : nous sommes en train de les classer et elles seront sur le site de l'Assemblée.

C'est une caisse vraiment extraordinaire, qui, par rapport à sa mission, a une mission sociale qui n'a aucune barrière, ce qui est très rare dans ce qui est la protection sociale. Donc il ne faut pas l'oublier.

Effectivement, nous avons pu voir que la situation économique est un peu inquiétante avec un déficit cette année, mais on nous a expliqué qu'il y avait un effet ciseaux : certaines années, il y a des excédents, d'autres des déficits. Actuellement, nous sommes en période de déficit, mais espérons pouvoir revenir à un équilibre. C'est vraiment un objectif de la direction : revenir à un équilibre.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Il faut quand même préciser que le directeur général de la Caisse s'est exprimé avec des mots assez graves, en parlant de situation exceptionnelle et alarmante pour commenter ce déficit de 42 millions d'euros, il faut le signaler puisque ce sont ses mots.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

C'est alarmant, mais il y a encore de la marge, des réserves.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Il y a des réserves et de la marge : la CFE a un fonds de réserve établi à 370 millions d'euros, avec, par accord, 170 millions d'euros qui sont rapidement décaissables en cas d'accident.

En effet, ce n'est pas plus inquiétant que cela, si ce n'est que c'est la première fois que ce déficit de plusieurs dizaines de millions d'euros arrivait. D'ailleurs, ils ont répondu à toutes les questions de façon très technique, notamment avec communication d'un certain nombre d'informations avec les actuaire pour travailler sur les prévisions de la Caisse sur les cabinets de conseil, qui étaient embauchés pour accompagner le bureau de la CFE dans ses décisions stratégiques, les placements, les obligations, etc. Tout cela figurera dans le compte rendu de nos auditions.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et des Caraïbes

À la suite de cette audition, nous avons décidé de proposer une résolution.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Oui. Nous proposons une résolution de suivi, puisque la proposition a déjà été faite précédemment par des parlementaires, la députée Anne GENETET, en janvier 2023, un courrier des sénatrices et sénateurs Mélanie VOGEL, Hélène CONWAY-MOURET, Yan CHANTREL et Jean-Yves LECONTE en mars 2023, une question écrite et publiée au Journal officiel par le sénateur Jean-Yves LECONTE le 24 août 2023.

Je vous lis les considérants.

Considérant l'audition par la Commission des affaires sociales du bureau du Conseil d'administration de la Caisse des Français de l'étranger, de l'équipe dirigeante de la CFE et de la direction de la Sécurité sociale, administration de tutelle, le 25 octobre 2023,

Considérant que la situation financière de la Caisse des Français de l'étranger est préoccupante,

L'AFE

Demande

Au ministre de la Santé et de la prévention de diligenter une mission de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la situation sur la Caisse des Français de l'étranger.

Au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de diligenter une mission de l'inspection générale des finances (IGF) sur la situation financière de la CFE.

D'associer le Conseil d'administration de la CFE à ces inspections, étant entendu que ces missions sont diligentées directement par les ministres de tutelle et étant entendu que nous avons débattu de cette résolution avec la présidente du Conseil d'administration de la CFE, qui accueillerait cette mission de l'IGAS et de l'IGF avec beaucoup de bienveillance.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, Madame la Présidente.

C'est vrai que la situation de la CFE est préoccupante, mais pas désespérée. Depuis 2018, le déficit augmente. Il est urgent de faire quelque chose.

Au regard de cette résolution, je me demande si nous ne devrions pas associer le président de la Commission des affaires sociales du Sénat à ces consultations.

L'instruction de l'IGAS : ce ne sont pas les plus compétents pour juger de la couverture sociale des Français de l'étranger dans chaque pays du monde, parce que c'est extrêmement spécifique.

Je me demandais si un audit par un cabinet indépendant ne serait pas aussi une piste. Nous en discuterons certainement au prochain Conseil d'administration, puisque j'en fais partie, en tant que présidente de la Commission des finances de la CFE.

Il faut que tous ensemble, on trouve une solution pour sauver cet instrument unique au monde au service de la couverture sociale des Français de l'étranger.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup.

Nous passons au sujet suivant, qui est l'audition par Benoît MARIN-CUDRAZ, élu en Irlande et coordinateur de notre groupe de travail sur les retraites, de la Caisse AGIRC-ARRCO pour les retraites complémentaires. Le rapport a été préparé par Benoît MARIN-CUDRAZ et Catherine PASCAL.

Ensuite, nous faisons un point sur le déploiement de la biométrie par le GIP Union Retraite sur le contrôle d'existence.

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller élu de la circonscription d'Europe du Nord

Nous avons donc auditionné l'AGIRC-ARRCO au sujet de la retraite complémentaire des carrières internationales.

Les constats. Le calcul de la retraite complémentaire est un système contributif à points. Si les dates de travail effectué à l'étranger ne sont pas validées, la décote qui peut atteindre 22 % est appliquée.

Deuxièmement, les délais d'obtention des retraites sont beaucoup trop longs. Le délai de traitement de la retraite de base et le délai de transmission à la retraite complémentaire peuvent être de l'ordre de 18 mois. Ensuite, le délai de traitement de retraite complémentaire est de deux ou trois mois.

Troisièmement, des retraités ne perçoivent que la retraite de base, pas la retraite complémentaire.

Remarque : le groupe de travail sur les retraites des Français ayant effectué une partie de leur carrière à l'étranger, annoncé par le ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion, Monsieur Olivier DUSSOPT, doit non seulement de rendre équitable le calcul de la retraite au niveau du taux et du revenu annuel moyen, mais aussi de rendre équitable le calcul de la retraite complémentaire.

Aussi, trouver une solution, soit accélérer le traitement des dossiers, soit effectuer des versements provisoires pour la retraite de base.

Contactez les retraités qui ne reçoivent pas la retraite complémentaire pour indiquer les droits et les démarches à effectuer.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

C'est une résolution que vous connaissez déjà, puisque nous l'avons déjà soumise au vote la fois dernière, mais comme elle n'a pas obtenu de réponse, nous souhaitons la proposer à nouveau au vote.

Si vous l'acceptez, l'AFE demande :

Que le groupe de travail sur les retraites des Français ayant effectué une partie de leur carrière à l'étranger, annoncé par le ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion, Monsieur Olivier DUSSOPT, le 3 mars 2023, soit créé dans les plus brefs délais.

Que son champ d'application soit non seulement de rendre équitable le calcul de la retraite de base, mais aussi de rendre équitable le calcul de la retraite complémentaire.

Que l'AFE soit associée à ce groupe de travail.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci beaucoup.

Passons à la suite. Si vous avez suivi les travaux des différents travaux des précédentes sessions, on se voit assez régulièrement avec le groupement d'intérêt public Union retraite, qui est chargé notamment du contrôle d'existence des retraités à l'étranger, français et étrangers. Il y a cette histoire de biométrie qui, enfin, arrive dans le dossier d'actualité. Comme vous pouvez le voir, le 20 juin 2023, un appel à marché public a été publié par l'Union retraite. Il vise à choisir la société qui sera chargée de la mise en place de la biométrie. Le GIP Union retraite a souhaité travailler en parallèle avec la publication du décret, puisqu'il savait que le décret, qui a été publié, est un décret de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) autorisant les contrôles biométriques. Il faut signaler que ce sera la première entité publique en France à pouvoir bénéficier de ce type de relevé biométrique pour prouver son existence. On montre, là aussi, que les Français de l'étranger sont souvent à la pointe de la technologie.

Début septembre, le marché a été attribué. Je n'ai plus le nom de la société, mais il nous a été communiqué. Les essais et paramétrages sont en cours pour penser à une mise en application concrète à partir du mois de juin 2024. Les conseillers et conseillères de l'étranger qui le souhaitent seront mobilisés. Celles et ceux qui seront retraités seront mobilisés pour tester cette application de biométrie.

Comme vous pouvez le voir, les étapes du contrôle d'existence numérique passent en plusieurs phases.

La première phase est celle de bien comprendre quel sera le parcours. Il vous sera simplement demandé de scanner votre pièce d'identité et votre passeport (toute une liste de documents d'identités est accessible). On parle du NFC : c'est la petite puce qui se situe dans le document d'identité. Ce système biométrique permet de recueillir directement les informations contenues dans cette puce.

Ensuite, vous avez une vérification d'identité par une prise de photo, pour montrer que vous êtes bien en vie. C'est là où le système biométrique se met en place, puisque la photo peut détecter que c'est bien vous et que c'est bien conforme à la pièce d'identité que vous présentez.

Il y a une phase de déclaration de situation maritale. Il a été expliqué que ce point était surtout un point statistique, pas forcément obligatoire, mais que le GIP le faisant déjà sur les certificats de vie papier, il souhaitait continuer à avoir cette donnée.

Enfin, avant de valider, vous devez enregistrer et choisir le canal d'envoi, c'est-à-dire la manière dont vous allez recevoir le récépissé, par SMS, par *e-mail*.

Tout cela est censé fonctionner très bien, et on l'espère, puisque cela permettra d'accélérer très grandement les procédures de contrôle d'existence et surtout les envois aux caisses de retraite de base et aux différentes caisses complémentaires. Il y a aujourd'hui beaucoup de retard dans les paiements. Ce n'est pas une solution miracle, mais elle pourra permettre d'accélérer.

Je finis par un point de vigilance. Tout cela est sur la base du volontariat. Les personnes retraitées qui souhaitent continuer à utiliser un certificat de vie classique, tamponnée auprès d'une autorité locale ou auprès d'un consulat peuvent évidemment le faire. D'ailleurs, la carte sera jointe au compte rendu. On s'aperçoit que ce sont les pays d'Asie et des États-Unis qui sont à 100 % de dématérialisation. Les retraités font déjà cette démarche de scanner leur certificat de vie et d'envoyer par le site Internet, contrairement à des pays d'Afrique du Nord, par exemple.

On est très contents de la mise en place de cette dématérialisation via la biométrie.

Le dernier point est une résolution sur la fin de vie.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et d'Océanie

C'est une résolution assez générale, qui demande la simplification de certaines démarches des retraités français de l'étranger, car il y a malheureusement encore quelques petites entraves.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Cette résolution est pour faciliter la vie des retraités français à l'étranger, notamment ceux qui ont de petites pensions. Parfois, les frais bancaires sont extrêmement longs.

On demande

Que la périodicité du versement des petites retraites de base puisse être choisie directement par le pensionné, en fonction du montant attribué. Cette solution technique existe déjà sur des plate-formes Airbnb, donc ça devrait être possible sur celles de paiements de pensions de retraite.

Le deuxième point, une façon de pousser clairement un coup de gueule,

Que les délais d'obtention des retraites de base et de transmission des dossiers aux caisses de retraite complémentaires soient résolus. À ce sujet, je tiens à dire que l'AGIRC-ARCCO a pour engagement en termes de qualité du service rendu de répondre sous 120 jours aux demandes de liquidation des retraites pour les Français de l'étranger. Pour d'autres caisses ou pour le régime général avec la CNAV, les délais sont beaucoup plus longs. C'est l'objet de cette résolution.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il y avait une demande de prise de parole, Monsieur LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, Madame la Présidente. Sur ce point, les retraités français de l'étranger subissent actuellement des retards considérables de traitement de leur dossier de retraite, dans tous les pays du monde, y compris aux États-Unis. C'est insoutenable pour les petites retraites, notamment les retraites des femmes. C'est vraiment dramatique, du fait du sous-effectif de la CNAV notamment. Il faut vraiment qu'ils soient rapides pour trouver des solutions à ces personnes.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole ? Monsieur YOUMNI.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

J'ai plusieurs remarques sur la résolution.

La première, qu'il y a un manque d'accompagnement pour obtenir les bonnes informations pour liquider sa retraite. Qui fera cet accompagnement ?

Ma deuxième remarque est sur la demande. Des personnes attendent le versement de leur retraite depuis 2 ans. Nous avons un début de retour en France de nombreux de nos concitoyens, parce qu'ils n'ont plus les moyens de vivre et n'ont plus d'argent. C'est maintenant dans les pays où ils vivent qu'on leur ferme leur compte bancaire parce qu'ils n'ont plus d'argent et sont obligés de quitter leur logement, car ils ne peuvent plus payer leur loyer.

Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole ? Madame OUAMMAR.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci. Simplement pour appuyer ce que viennent de dire mes collègues. C'est un droit de percevoir sa retraite. C'est totalement inacceptable de ne pas percevoir de revenus. Je pousse ce coup de gueule, parce que ce n'est pas implicite ; c'est scandaleux.

Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Merci pour les retraités français à l'étranger, qui savent qu'on est à leurs côtés.

Un autre sujet, qui est celui de la prise en compte de la fin de vie (*résolution 7*). C'est quelque chose que nous suivons depuis quelques sessions. Il se trouve que, lors de notre rencontre au Conseil économique, social et environnemental (CESE), nous avons eu la chance d'auditionner Madame Dominique JOSEPH, qui est la rapporteure du CESE sur les questions de fin de vie. C'est l'objet de cette résolution, à la fois en réponse à la demande faite par le groupe URSI lors de la dernière session et pour continuer les différentes revendications. C'est pour cela que cette résolution

Demande

Que le MEAE constitue une base de données sur l'accompagnement des fins de vie hors de France, en sollicitant les postes consulaires pour recueillir ces données et les informations afférentes.

Que cette base de données puisse, pays par pays, être consultée par les Français résidents hors de France sur les sites des consulats.

Que l'AFE puisse être auditionnée par le groupe d'études nationales sur la fin de vie pour présenter la situation des Français de l'étranger ; groupe d'études présidé par le député Olivier FALORNI.

Que les Français de l'étranger aient accès à un fichier national et directives anticipées pour ceux qui le souhaitent, puisqu'il n'y a pas de cadre légal sur ce sujet aujourd'hui, étant entendu, ce qui a été rappelé par la rapporteure de l'audition, Dominique JOSEPH, que toutes ces questions doivent se faire sur la base du volontariat et du consentement établis.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je ne suis pas contre cette résolution. Je voulais simplement signaler que, lorsqu'un Français décède à l'étranger, en premier lieu, il dépend de la législation du pays où il décède. C'est quelque chose que nous ne saurions négocier. Cela limite la portée de la résolution.

Je vous remercie.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Justement, c'est ce que nous écrivons dans la résolution. Il s'agit justement de mettre au courant les usagers dans le pays dans lequel ils sont. En effet, on n'est pas toujours au courant de ce qui se fait, les lois changent. Pour ma part, j'habite dans un pays fédéral où chaque État a sa propre position. C'est juste pour les éclairer, pas pour les mettre dans une situation illégale localement.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres demandes de prises de parole ?

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Florian BOHEME, président de la Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation

Je vous remercie, et je laisse le mot de la fin à Élise, qui souhaitait apporter une précision sur le CESE.

Madame Élise LEGER, conseillère élue de la circonscription d'Asie et d'Océanie

Nous avons eu cette rencontre avec la conseillère JOSEPH au CESE. Ça a été vraiment enrichissant. Je trouve que la possibilité future d'un travail commun avec le CESE serait absolument enrichissante pour eux comme pour nous. J'espère que ça va continuer.

Madame la Présidente, si vous avez d'autres initiatives...

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous prêchez une convaincue. Merci beaucoup à la Commission.

Je tiens à faire une petite remarque : vous avez vu que la Commission des affaires sociales utilise un support très lisible et dynamique. C'est la seule commission à le faire. N'hésitez pas à motiver les membres de vos commissions, les présidents, pour peut-être faire pareil pour faciliter nos travaux en plénière.

Applaudissements dans la salle.

Je vous invite à rester dans la salle, nous passons à la séquence des motions d'urgence.

MOTIONS D'URGENCE

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons donc deux motions, comme à l'accoutumée, à traiter en cette séance plénière. Sachez qu'habituellement on traite ces motions le vendredi. C'est aussi quelque chose qu'on essaiera de faire lors des prochaines sessions. Nous avons dû intervertir les journées pour permettre au groupe de travail sur la réforme de présenter son rapport complet vendredi après-midi.

La première motion que nous traitons est celle du groupe Écologie et solidarité. J'appelle la personne qui présente la première motion, Khadija.

Motion n° 1 :

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Madame la Présidente. C'est une motion proposée par le groupe Écologie et solidarité portant sur la revalorisation de l'ensemble des aides sociales destinées aux Français de l'étranger. Je vous la lis.

Vu l'article 11 de la loi 2013-659 du 22 juillet 2013, relative à la représentation des Français établis hors de France, l'article 6 du règlement intérieur de l'AFE, les différents décrets pris par le gouvernement relatifs à la revalorisation des prestations familiales et sociales en fonction de l'inflation en date du 1^{er} avril 2023.

Considérant que l'inflation mondiale généralisée impacte directement les Françaises et les Français de l'étranger,

Que le gouvernement français a une mission de solidarité en direction de ces populations établies hors de France,

Que les récentes crises politiques, sociales, climatiques impactent nos communautés françaises de l'étranger,

Que le projet de loi de finances 2024 prévoit le budget identique à 2023 concernant le programme 151,

Demande

Que le gouvernement procède à une revalorisation de tous les dispositifs d'aide sociale pour les Françaises et Français de l'étranger au regard de l'inflation constatée. Ces dispositifs comprennent des allocations de solidarité en faveur des personnes âgées, des allocations pour les adultes handicapés, des allocations pour les enfants handicapés, les allocations à durée déterminée, les secours mensuels spécifiques enfants, les prestations d'assistance consulaires, les secours occasionnels, les aides exceptionnelles et les bourses scolaires.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Comme vous le savez, cette motion fait l'objet de discussions entre négociateurs pour les différents groupes : il y a la possibilité pour chacun d'entre eux de prendre la parole, pendant deux minutes maximum. Je ne sais pas si les uns ou les autres veulent utiliser cette possibilité ou si nous passons directement au vote.

Nous passons donc au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La motion n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Motion n° 2 :

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour la seconde motion, je fais appeler Madame RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Madame la Présidente. Cette motion concerne la scolarisation des enfants français au CNED réglementé.

Sachez qu'il y avait un cas particulier, mais on m'a demandé gentiment de retirer ce cas particulier. Ce n'est pas de la censure, j'ai dû faire de l'autocensure.

Chers amis,

Vu le *Code de l'éducation*, article R426 et suivants,

Vu le décret 2023-267 du 12 avril 2023,

Considérant que les écoles qui proposent un enseignement en français sont en infraction dans certains pays avec la loi locale, qui limite à 8 heures le volume horaire par semaine pour l'utilisation d'une langue étrangère,

Considérant que cette démarche d'expansion du label a été initiée pour contribuer à l'objectif du doublement du nombre d'élèves du réseau français fixé par le procureur de la République. Cela va néanmoins avoir un effet opposé. En effet, les voyages scolaires prévus par le label France éducation ont attiré l'attention des autorités locales dans certains pays,

Considérant que lorsqu'on vit dans une simple zone de tolérance, on reste discret, rappelons que le CNED réglementé est un dispositif particulier régi par le *Code de l'éducation nationale*, qui permet à l'élève qui le suit d'avoir un certificat de scolarité sous réserve qu'il remplisse les conditions, à savoir éloignement d'un établissement, impossibilité d'être scolarisé dans un établissement et un avis favorable de l'autorité en charge. À ce titre, il dispense un service d'enseignement des élèves, notamment ce qui relève de l'instruction obligatoire, ayant vocation à être accueilli dans un des établissements mentionnés aux articles L132-1 et L132-2. Nous pouvons être scolarisés totalement ou partiellement dans un des établissements. La décision d'inscription des élèves mentionnés au 4^e alinéa de l'article R426-2 est prise par le directeur général du centre, au vu d'un dossier défini par un arrêté du ministère de l'Éducation nationale. Et en ce qui concerne les élèves relevant de l'instruction obligatoire, sur avis favorable du directeur académique des services de l'Éducation nationale agissant sur délégation du recteur de l'académie du département de résidence de l'élève. La délivrance de l'autorisation d'instruire l'enfant dans sa famille pour les motifs prévus aux articles 1 et 3 de l'article L131-5 vaut avis favorable. À l'étranger, c'est le COCAC.

Malgré les avis favorables du COCAC, tous les dossiers d'inscription sont refusés par le CNED, qui oppose les nouveaux critères d'admission. Ce qui était admis il y a 3 ans ne l'est plus aujourd'hui avec la réforme du baccalauréat. Ces nouveaux critères seraient fixés par une institution qui n'est pas communiquée à ce jour. La sélection se fait donc dans l'opacité la plus totale, selon une politique qui semble arbitraire et complètement décalée avec la réalité.

Vu la gravité du contexte dans certains pays, et notamment en Algérie, sachant que la scolarité des enfants est obligatoire pour les enfants de 3 à 16 ans, y compris pour les enfants français à l'étranger qui relèvent naturellement des établissements français à l'étranger dont les capacités d'accueil sont plus que limitées, et parfois hors de portée de certaines familles, il est impératif de proposer rapidement aux familles françaises dont les enfants sont déscolarisés une solution alternative qui est le CNED réglementé et conforme au droit.

S'il n'est pas question ici de demander au gouvernement d'influer sur la politique des États, on sait à quel point les relations diplomatiques sont difficiles, et sachant que les écoles homologuées ont des capacités d'accueil insuffisantes, nous demandons que le gouvernement français n'oublie pas les élèves français à travers le monde et ne restreigne pas l'accès au CNED réglementé.

Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Madame la conseillère. À toutes fins utiles, je rappelle que les sujets particuliers locaux doivent être formulés sous la forme de questions écrites.

Y a-t-il des orateurs de groupes qui veulent s'exprimer sur cette motion ?

Nous passons au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

La motion n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avant de lever la séance, je voulais vous rappeler un changement d'ordre du jour, c'est-à-dire que nous faisons une pause en moins demain matin. On commence à 8 heures 30, il n'y a rien de changé, mais c'est à 11 heures 15 qu'on aura un avis sur le projet de loi de finances 2024, qui sera présenté conjointement par Cécilia GONDARD et Benoît MAYRAND. C'est juste une pause en moins.

Est-ce qu'il y avait d'autres éléments à préciser aux conseillers ? Il y a également la présentation du nouveau bureau, qui sera faite à 18 heures. N'oubliez pas, dans vos groupes, ce sujet pour qu'on soit en mesure de présenter les membres du bureau à 18 heures demain.

Je vous souhaite une agréable soirée. La séance est levée. À demain.

Applaudissements dans la salle.

La séance est levée à 17 heures 51.

VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 – MATIN

La séance est ouverte à 8 heures 43 sous la présidence de Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger et conseillère élue des Français des Pays-Bas à l'AFE pour la circonscription du Benelux.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger et conseillère élue de la circonscription du Benelux

Notre réunion de bureau élargi a causé un léger décalage dans le début de nos travaux. Avant de passer à la commission de l'enseignement, je souhaite partager avec vous deux informations dont je dispose à cette heure-ci. Nous avons été informés de changements au sein de deux groupes. Monsieur EPELBAUM rejoint le groupe Solidaires et Indépendants et Madame SUBERVILLE rejoint le groupe les Indépendants.

J'appelle le président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur à rejoindre la tribune, afin de passer à la présentation de ses travaux.

Je remercie les personnes d'être présentes tôt le matin, c'est très apprécié par nous tous.

Je cède la parole à Jean-Hervé FRASLIN.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur et conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je vous remercie, Madame la Présidente. Chères et chers collègues matinaux, merci d'être présents pour écouter le rapport de notre commission chargée de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur. Cette session a été consacrée essentiellement aux domaines de l'enseignement et de la francophonie. Nous avons, comme vous tous, vécu la première journée au Conseil économique, social et environnemental (CESE), où nous avons rencontré, l'après-midi, une délégation de la commission chargée de l'éducation. Au cours de l'échange que nous avons eu avec eux, nous avons abordé un thème d'intérêt commun, celui de l'intelligence artificielle et de ses impacts dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la culture en général. Ce fut un échange riche, puisque cette commission du CESE travaille déjà sur cette thématique et prépare actuellement, avec d'autres commissions du CESE, un colloque qui aura lieu le 15 novembre et qui sera accessible en ligne pour introduire la réflexion sur les conséquences du développement des usages de l'intelligence artificielle dans l'ensemble de la vie économique, sociale, culturelle et également éducative. Je saisis l'opportunité de cette introduction pour proposer qu'au nom de notre commission, notre assemblée se saisisse également de ce sujet et prévoit, à la prochaine session, un travail intercommission sur ce thème de l'intelligence artificielle, qui pourrait commencer par une formation pour nous-mêmes sur une explication de cette intelligence artificielle, afin de comprendre en quoi les développements technologiques récents donnent un potentiel extraordinaire, inconnu jusqu'ici dans l'humanité, de dialogue avec des machines, dans l'objectif que celles-ci prennent en charge l'éducation avec des programmes adaptés à chaque apprenant, comme le ministre l'a évoqué à propos du passe éducation de la langue française, en déclarant : *« nous allons développer des modalités d'enseignement à distance tutoré »*. Ces enseignements peuvent être tutorés par des professeurs du Centre national d'enseignement à distance (CNED) ou, à l'avenir, par des machines qui auraient une capacité à adapter les exercices pédagogiques à chaque apprenant. C'est justement le thème que nous allons vous présenter maintenant, dans le compte rendu de notre première audition. Amélie, ici présente, va vous rendre compte de cet échange que nous avons eu avec monsieur Yann HOURY, professeur au Lycée français de Hong Kong.

Madame Amélie MALLET, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Merci Monsieur le Président. La commission a reçu monsieur Yann HOURY, directeur de l'innovation pédagogique et technologique du Lycée français international de Hong Kong, pour que celui-ci lui expose les enjeux de l'intelligence artificielle, ses avantages, ses dangers et ses applications au sein de l'enseignement scolaire.

Le lancement, fin 2022, de ChatGPT d'OpenAI a fait beaucoup de bruit dans la presse. La facilité d'utilisation de ce nouvel outil suscite beaucoup d'inquiétudes. Est-ce l'annonce de la fin de la dissertation et d'une nouvelle époque, où nos élèves seront tous tricheurs ? Monsieur HOURY se veut rassurant et nous explique que les inquiétudes avaient été similaires lors de l'apparition d'Internet, de Wikipédia ou même de la calculatrice, en son temps. Les éducateurs dans le monde ressentent plutôt une excitation face à l'énorme potentiel des applications de l'intelligence artificielle. Ce nouvel outil ne doit pas nous alarmer. En revanche, l'innovation technologique ne

peut se faire sans innovation pédagogique. La Khan Academy utilise d'ores et déjà l'intelligence artificielle pour le tutorat individuel, à travers l'application Khanmigo qui guide l'élève dans son parcours d'acquisition des compétences. Monsieur HOURY nous rappelle que selon les experts du secteur, un élève bénéficiant d'un tuteur a un potentiel de réussite deux fois plus élevé que celui qui n'en bénéficie pas. L'intelligence artificielle est une aide artificielle, mais reste quand même une aide. Des adaptations sont nécessaires. Monsieur HOURY nous donne l'exemple des travaux de l'annexe six du règlement du baccalauréat international, en cours de réécriture.

Les dangers existent selon l'honnêteté des élèves dans la réalisation de leur travail scolaire. L'enjeu est d'expliquer aux élèves et aux enseignants que l'intelligence artificielle ne va pas travailler à la place de l'élève, que cet outil doit être utilisé comme une assistance dans le processus pédagogique. L'élève peut par exemple travailler sans ordinateur dans un premier temps et obtenir un premier retour de l'intelligence artificielle qui jouera le rôle de l'avocat du diable, proposera des contradictions aux propos de l'élève, afin que ce dernier apprenne à affiner le développement de son argumentation. Dans un autre exemple présenté par monsieur HOURY, ChatPDF interroge l'élève sur un texte fourni au format PDF. ChatPDF peut jouer le rôle d'examineur, les conditions pour évaluer lui ayant été fixées. L'intelligence artificielle dans son application scolaire est aussi un tremplin vers la différenciation et la personnalisation en faveur de chaque élève. Elle peut être un véritable support dans le processus de mémorisation, de compréhension et d'apprentissage. Elle permet de générer de manière accélérée des propositions d'activités pédagogiques adaptées aux élèves et aux situations par la création de différents types d'exercices.

Dans le cadre de la différenciation, monsieur HOURY nous explique comment il se sert déjà de l'intelligence artificielle dans la création de ses cours de français. Pour la partie de l'orthographe, l'intelligence artificielle génère un texte de dictée en utilisant des mots et des difficultés grammaticales sélectionnées, puis le décline rapidement au niveau de la voix, par un enregistrement MP3. Peuvent être ainsi clonés différents textes avec différentes instructions audio, mêmes traduites ou sous-titrées. Ceux-ci sont produits en quelques clics pour, par exemple, des élèves allophones. L'intelligence artificielle rend possible un gain de temps incomparable dans la création de contenus pour les éducateurs.

Cela ouvre une dimension intéressante, ne serait-ce que l'accessibilité aux malvoyants, aux malentendants ou tout autre type de publics à besoins particuliers. Monsieur HOURY n'a pas ressenti beaucoup d'inquiétudes de la part des parents, plutôt des questionnements et de l'intérêt. Le temps d'écran reste la préoccupation majeure. Les parents se rendent compte que les enseignants sont plus utilisateurs de l'intelligence artificielle que les élèves. Ces derniers continuent à devoir acquérir des moyens d'apprendre par eux-mêmes. Néanmoins, les parents sont conscients des enjeux. Monsieur HOURY insiste sur l'éducation des élèves à l'utilisation de ce nouvel outil. Il convient de respecter des règles éthiques, en faisant comprendre aux élèves la barrière entre l'intelligence artificielle « écrite pour moi » et celle « écrite avec moi ». L'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'écriture d'une dissertation s'apparente à du plagiat, à cela près qu'il suffit de quelques clics pour que quelque chose écrive à la place de l'élève. Les compétences de l'utilisation de l'intelligence artificielle doivent être enseignées à l'école. Les élèves doivent être accompagnés pour comprendre que l'intelligence artificielle n'est pas là pour produire, mais doit leur permettre d'améliorer leurs propres productions.

Une question est soulevée sur le risque d'uniformisation des connaissances et donc d'un appauvrissement intellectuel. L'intelligence artificielle a pourtant une réponse unique à une question posée. Monsieur HOURY répond que « *Nous avons toujours été des nains sur les épaules des géants et que l'on ne pense jamais seul. Nous sommes influencés par nos parents, nos amitiés, nos lectures* ». Monsieur HOURY parle aussi de la question de l'américanisation des outils sous-jacents à l'intelligence artificielle, mais des solutions alternatives devraient aussi être développées en France et ailleurs.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Prenons deux minutes pour répondre aux questions de nos collègues dans la salle, avant de passer au thème suivant : l'audition sur la francophonie de madame Chrysoula ZACHAROPOULOU.

Nous ne proposons pas de résolution au sujet de nos travaux sur l'intelligence artificielle.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Je vous remercie. Je voudrais juste ajouter à votre intervention le fait que l'intelligence artificielle est aussi un facteur de double inégalité, la première étant l'accès à cette intelligence artificielle, la seconde étant son caractère désormais payant. En conséquence, les enfants de milieux défavorisés ne pourront pas payer un abonnement à ChatGPT pour pouvoir l'utiliser plus, d'où un doublement des inégalités pour les jeunes générations.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

En l'absence d'autres prises de parole, enchaînons avec le thème suivant.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Je vous remercie et j'invite Catya MARTIN puis Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR à nous rejoindre. Guillaume GROSSO va nous rendre compte des travaux que nous avons conduits en échangeant avec la secrétaire d'État chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux, madame Chrysoula ZACHAROPOULOU.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci beaucoup Monsieur le Président. Bonjour à tous. Hello ! Je plaisante, nous allons parler de francophonie, bien sûr. En effet, nous recevons madame Chrysoula ZACHAROPOULOU, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux. Au-delà du seul motif du mandat de notre commission, madame la secrétaire d'État accomplit actuellement une série de rencontres pour affiner le projet porté l'année prochaine par la France qui recevra le Sommet de la francophonie, pour la première fois depuis 33 ans. C'est une date importante.

Nous avons discuté avec madame la secrétaire d'État de trois grands sujets essentiellement.

Le premier sujet est celui de la stratégie sur le français et le plurilinguisme, en place depuis 2018 et portée par le Président de la République. Cette stratégie repose sur trois grands axes, dont il est possible d'effectuer un bilan, cinq ans plus tard. Ces grands axes sont le soutien au système éducatif, le renforcement du français en tant que langue étrangère, notamment par le LabelFrancÉducation, puis le soutien au réseau de l'éducation française à l'étranger, en particulier l'AEFE. Quelques avancées notables ressortent des premières impressions sur ce thème, mais trois défis importants restent à résoudre. En premier lieu, si l'éducation francophone existe, il n'en demeure pas moins qu'elle doit être de qualité. Madame la secrétaire d'État expliquait la situation en Afrique où 76 % des apprenants du français se trouvent. Il convient donc de s'assurer que l'éducation francophone y est de qualité. Le deuxième défi est celui de l'attractivité de la langue française, dont il faut expliquer que c'est une langue d'émancipation, qui donne accès à une offre culturelle et qui peut aussi offrir des opportunités économiques. Le *soft power* constitue le troisième défi, puisque la langue est un vecteur d'influence pour la France. C'était le premier sujet abordé avec Chrysoula ZACHAROPOULOU.

Les deuxième et troisième sujets concernent la réflexion en amont sur le Sommet de la francophonie à venir en 2024 et, en parallèle, la réflexion qui précède l'ouverture de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts. Vous souvenez-vous de la spécificité de Villers-Cotterêts ?

Les conseillers font référence à l'ordonnance de 1539 de François Ier.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

L'ordonnance de Villers-Cotterêts a effectivement institué le français comme langue officielle, dans l'administration de tous les documents. C'est aussi le moment où il fut décidé de créer un registre obligatoire des naissances et des mariages, en instaurant l'état civil. L'ordonnance de 1539 constitue une pierre angulaire de l'identité de la France. Ce n'est pas par hasard que le château de Villers-Cotterêts a été choisi, à nouveau, pour accueillir la Cité de la langue française, destinée à devenir un lieu d'échanges, de culture, de réflexion sur la langue, et dont l'inauguration aura lieu dans les prochains jours. Le lieu servira d'écrin au Sommet de la francophonie, le premier en France depuis 33 ans. C'est important pour la France et pour tous les francophones, car il s'agit de démontrer que la francophonie reste un espace de créativité et d'innovation. C'est important, encore, parce que ce sera sans doute l'occasion d'accueillir un ou plusieurs nouveaux membres dans la francophonie, nous dit-on. C'est important enfin pour nous, les Français de l'étranger, parce que l'un des projets de la Cité est de faire connaître la francophonie aux Français, y compris aux Français de l'étranger, et, en retour, de nourrir la réflexion sur la francophonie par les apports de ceux qui sont aux avant-postes de la francophonie, c'est-à-dire, mesdames et messieurs, nous-mêmes.

Nous avons rappelé notre démarche active, depuis longtemps, dans le cadre de notre commission sur la francophonie et notre capacité de mobilisation, à la fois au niveau des conseillers des Français de l'étranger et au-delà grâce au tissu associatif et à tous les réseaux que nous avons pu nouer dans nos pays respectifs. Énormément d'idées ont été échangées. Sans y revenir, je vous dis simplement que c'est le début d'une réflexion qui va s'achever en novembre 2024, lorsque le Sommet de la francophonie aura lieu. Avant cela, une autre date compte, au mois de mars 2024, au moment de l'édition annuelle de la Semaine de la francophonie.

La résolution que nous avons proposée s'intitule *La contribution des Français de l'étranger à la Semaine et au Sommet de la francophonie*. Je vous épargne les vus et les considérants.

Les conseillers souhaitent la lecture entière de la résolution.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Lisons-la :

« Considérant que la France va inaugurer cette année la Cité internationale de la langue française, un lieu culturel et de vie dédié à la langue française et aux cultures francophones, au château de Villers-Cotterêts ;

Considérant que la France accueillera en 2024 le Sommet de la francophonie pour la première fois depuis 33 ans et que ce sommet se tiendra dans cette Cité internationale de la langue française ;

Considérant— cela aura son importance dans la résolution — que la Cité internationale se trouve tout près d'ici, puisque Villers-Cotterêts est à 76 kilomètres réalisables en moins d'une heure en voiture, et d'un accès facile en TER pour une somme dérisoire, je le précise à l'intention du secrétariat général qui prend des notes copieuses ;

Considérant que les Français de l'étranger sont des acteurs de terrain d'une francophonie vivante, passeurs de la langue, des cultures francophones, contributeurs actifs aux échanges culturels, économiques et politiques entre les pays francophones et au-delà ;

Considérant enfin que la francophonie offre un réseau de soutien aux Français de l'étranger au travers des associations, des écoles françaises, des centres culturels, des événements qui jouent un rôle important dans l'intégration des Français de l'étranger dans leur pays de résidence et même parfois, comme nous avons pu le voir, dans la lutte contre les stigmatisations dont nous pouvons faire l'objet dans certains pays ;

Nous formulons trois demandes :

Nous demandons que les conseillers des Français de l'étranger et les conseillers de l'AFE soient invités à contribuer, en lien avec les postes diplomatiques, à la Semaine de la francophonie en mars 2024, au côté des citoyens francophones d'autres pays ;

Nous demandons qu'ils soient associés aux réflexions du Gouvernement en amont du Sommet de la francophonie qui aura lieu en novembre 2024, afin que ce sommet soit une opportunité de mettre en valeur la contribution de nos compatriotes vivant à l'étranger à la dynamique de la francophonie ;

Troisièmement, alors que l'AFE s'apprête à fêter son vingtième anniversaire et sa quarantième session en 2024, nous demandons que la première journée plénière de sa session de mars puisse se tenir solennellement à la Cité internationale de la langue française, à Villers-Cotterêts, le transport collectif de ses élus étant assuré depuis Paris, pour un coût inférieur à trente euros l'aller-retour. »

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Un mot avant de céder la parole à Radya RAHAL. Je tiens à partager avec vous un point effectué ce matin en bureau élargi. Pour ne rien vous cacher, en bureau, lors des réunions précédentes, nous avons considéré qu'il fallait faire très attention aux résolutions qui, votées en plénière, engendraient un impact sur notre programme de plénières. En effet, ce n'est pas parce que des résolutions sont votées qu'elles sont réalisables.

Celle qui vient d'être proposée, qui plus est, s'appliquerait à l'ouverture de la prochaine session. Nous n'en avons pas été informés en amont, alors que j'aurais pu faire part de cette demande au bureau. Par ailleurs, concernant la célébration de cet anniversaire multiple, nous avons formulé le souhait, en bureau élargi, que le Président de la République puisse venir nous rendre visite. Cet élément ajoute encore de la complexité à votre proposition de résolution.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci Madame la Présidente. La première demande me pose un problème, ainsi que ce que vient d'annoncer notre présidente, concernant la dernière demande. Les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (CAFE) sont des conseillers des Français de l'étranger (CFDE), les deux appellations sont redondantes. Vous suggérez une approche des postes diplomatiques par tous les CFDE, vous n'avez donc pas à ajouter les CAFE.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je propose qu'on supprime leur mention en direct, si cela vous convient.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

La résolution vient d'être modifiée à l'écran.

Madame Catherine LIBEAUT, vice-présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur et conseillère élue de la circonscription du Bénélux

Merci Florian.

Monsieur Guillaume GROSSO, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

C'est une très bonne remarque.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Y a-t-il d'autres observations ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous d'autres réactions ?

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

La dernière demande, par rapport à ce que tu viens de dire, Madame la Présidente, devrait aussi être supprimée.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Il s'agit de celle de programmer la session à Villers-Cotterêts.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

D'après ce que la présidente vient d'annoncer, cette partie de la résolution n'a plus vraiment de sens.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Sur ce point — permettez-moi, Madame la Présidente, d'intervenir s'il vous plaît —, nous n'avions ni conscience ni a priori connaissance de la programmation de la session AFE de mars en même temps que la Semaine de la francophonie. Au nom de notre commission, je pense que nous pouvons le déplorer, puisque si nous souhaitons que les conseillers des Français de l'étranger, dans leur pays de résidence, puissent figurer parmi les animateurs des actions autour de la francophonie, il apparaît inapproprié d'organiser la session AFE pendant la Semaine de la francophonie, cela revient à priver les conseillers des Français de l'étranger élus à l'Assemblée des Français de l'étranger de la possibilité de participer à ces activités dans leur pays de résidence. Je souhaite que cette question soit revue et prise en compte afin qu'à l'avenir, nous ne soyons plus confrontés à cette contradiction d'agenda.

Nous avons à l'esprit que, traditionnellement comme cela a toujours été le cas depuis 2014 jusqu'à l'année dernière, la session AFE se tenait la première semaine de mars et la première semaine d'octobre. Les semaines n'ont changé que depuis un an.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

En complément, la date du 18 mars 2024 est connue depuis plusieurs mois. Aussi, toute objection aurait dû être formulée à ce moment-là. L'information a largement été partagée en Bureau, à plusieurs reprises.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Je pense qu'il faudrait retirer cette mention de la résolution.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Juste un dernier mot sur la question de nos échanges entre commission et bureau : les textes de notre projet de résolution pouvaient être transmis par chacun des membres de la commission à son groupe politique, aussi tout le monde pouvait en prendre connaissance dès hier.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les résolutions ont été transmises hier soir.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Hier midi.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Soit. Y a-t-il d'autres demandes ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

3 abstentions.

Qui vote pour ?

La résolution est adoptée moins trois abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Merci Guillaume. Je prie Alexandre COL, Gérard EPELBAUM et Frédéric CHAUVEAU de monter à la tribune. Catya MARTIN va nous rendre compte des échanges que nous avons eus avec monsieur Hugo CATHERINE, président de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'étranger (FAPEE), qui était accompagné de madame Isabelle TARDÉ, déléguée générale de cette fédération. Nous les avons invités à échanger sur les établissements d'enseignement français à l'étranger conventionnés, qui forment l'une des trois catégories d'établissement (établissements en gestion directe ou EGD, établissements conventionnés, établissements partenaires). Tous les établissements sont homologués, seules les modalités de gestion diffèrent : elles sont publiques pour les EGD, généralement associatives parentales pour les établissements conventionnés et diverses pour les établissements partenaires, parmi lesquels certains adoptent également un mode associatif parental alors que d'autres sont des entreprises commerciales de diverses formes.

Nous avons identifié une grande diversité de situations parmi les établissements conventionnés, aussi nous avons voulu commencer par échanger avec le président de la fédération qui les représente au conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). La réflexion que nous ouvrons se poursuivra au cours des prochaines sessions.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie

Je vous remercie, Monsieur le Président. C'était la première audition d'Hugo CATHERINE devant la commission de l'enseignement de l'AFE. Pour rappel et pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, Hugo CATHERINE a été président du Lycée français international de Séoul de 2019 à 2021, où il avait notamment négocié le renouvellement de la convention du lycée. En nous appuyant sur la convention, nous avons discuté de trois aspects avec la FAPEE qui a participé à la consultation sur l'enseignement français à l'étranger. Le modèle de convention figurera parmi les pièces jointes au compte rendu de session.

Nous avons examiné les difficultés rencontrées avec ce modèle et ses perspectives d'évolution. Notre point principal était d'insister sur le fait que le conventionnement était un modèle gagnant-gagnant entre l'État français et les parents.

Le modèle de convention a révélé une convergence entre l'ambition d'une présence française et celle d'acteurs locaux, ainsi qu'une pertinence juridique et de gouvernance. Ces deux aspects, partagés au sein d'un réseau, forment une véritable complémentarité de compétences mises au service des établissements à travers une direction et un personnel enseignant détaché apportant leur expertise et à travers les parents gestionnaires rassemblés sous forme d'association de parents d'élèves, qui apportent leurs propres compétences dans les domaines financier, juridique, des ressources humaines ou de la communication. Toutes ces ressources complètent le profil des chefs d'établissement en poste dans le réseau.

Un autre point abordé fut celui de la gouvernance partagée, sous la forme d'une co-construction entre les enjeux pédagogiques d'un côté et ceux de la gestion locale, de l'autre. Il a été mis en avant le fait que la solidarité entre les acteurs de cette communauté scolaire dans les modes de prises de décision et les décisions elles-mêmes favorise la performance du pilotage de l'établissement. Cette solidarité se traduit, en général, par la réussite des élèves. Ainsi, la responsabilité des parents bénévoles est induite avec ce modèle. Les parents, dans leur rôle de gestionnaires, sont porteurs d'une vision de l'établissement et sont par conséquent en première ligne par rapport à l'ensemble de la communauté parentale. Ils portent une forte responsabilité en ce qu'ils expliquent le pilotage de l'établissement et font eux-mêmes preuve de pédagogie.

Du côté de l'AEFE, le modèle de convention permet d'atteindre un certain équilibre politique et économique, l'agence ayant ainsi la capacité de déployer sa politique et ses ressources dans une logique de coûts maîtrisés.

La convention est signée par le chef de poste ou ambassadeur, aussi, dans le cas d'une gestion de crise, l'établissement est bien positionné auprès des autorités françaises.

Les difficultés principales rencontrées avec ce modèle apparaissent à travers quelques exemples concrets de dé-conventionnement. Au niveau de l'établissement, ce sont des tensions culturelles, des tensions juridiques entre le droit local et le statut de personnel détaché dans l'établissement. Ces désaccords s'étendent à la responsabilité légale et pénale du président du comité de gestion. Les divergences naissent de la répartition des rôles qui, parfois, n'est pas suffisamment claire. Elles créent une rigidité dans la gestion des personnels détachés et locaux, en matière de ressources humaines. Les postes de DAF prêtent souvent à débat quant au recours à un expatrié ou à un personnel local.

Par ailleurs, les relations financières et de gestion peuvent peser sur les enjeux de transparence. Un décalage peut survenir entre l'allocation des ressources AEFE et les objectifs que se fixent les différents comités de gestion. Le réseau, dans son ensemble, connaît une problématique d'équité, puisque l'aide nette par élève diffère selon les

établissements. Les enjeux de ressources humaines ou enjeux financiers sont traités en comité technique sur le plan global, dont les représentants de parents ne sont pas parties prenantes, ces derniers siégeant aux conseils d'administration qui n'abordent pas ces sujets.

Enfin, la question de la disparité des moyens entre les divers établissements a été posée. Certains d'entre eux rencontrent quelques difficultés économiques à entrer dans ce type de fonctionnement.

Ayant pour objectif de toujours rester positifs, nous avons ensuite évoqué les perspectives d'évolution, en sachant que ce modèle est pertinent et que tout le monde en est conscient. Les pistes envisagées sont déjà à l'œuvre. Il s'agit, par exemple, d'impliquer davantage les organismes gestionnaires dans le recrutement du personnel détaché du chef d'établissement. Une flexibilité est nécessaire pour faire en sorte que ce modèle permette une adéquation entre les besoins réels et les moyens alloués aux établissements. L'idée de plusieurs types de convention a été abordée. En outre, les conditions particulières doivent être respectées pour véritablement répondre aux spécificités du droit local. Il convient d'apporter un peu plus de liberté en ce sens.

Nous devons considérer la convention type comme un socle, comprenant plusieurs options à activer selon le contexte de l'établissement et proposer plusieurs modèles de convention. Par exemple, le détachement peut concerner les enseignants, non le personnel de direction, et inversement.

La gouvernance et les relations entre l'agence et les organismes gestionnaires doivent également évoluer. Actuellement, il n'existe pas de lieu réel de discussion entre l'AEFE et les représentants de parents autour de l'allocation des moyens, notamment s'agissant des personnels détachés.

Ainsi, toute une réflexion est engagée sur le modèle de convention. La FAPEE propose également des formations sur le modèle de gouvernance des établissements conventionnés aux nouveaux comités de gestion et aux personnels de direction partant dans le réseau.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Merci Catya. Nous avons vraiment apprécié la qualité de la présentation de monsieur Hugo CATHERINE, aussi nous lui avons demandé de nous remettre un document qui pourra être partagé par les élus auprès des comités de gestion des associations de parents d'élèves, notamment. Nous les invitons tous à se rapprocher de la FAPEE qui est non seulement une source de conseil, mais de formation auprès des comités de gestion.

Nous ne proposons pas de résolution, mais un échange d'une ou deux questions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Merci. Avez-vous une idée du nombre d'établissements qui abandonnent le conventionnement et de ceux qui passent en conventionnement, tous les ans ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Des mouvements s'opèrent dans les deux sens. J'en ignore le nombre exact, mais il est faible. Nous avons connaissance de deux ou trois déconventionnements récents, mais aussi de deux ou trois demandes de reconventionnement d'établissements antérieurement déconventionnés, non obligatoirement à leur initiative. Par exemple, à Madagascar, cinq écoles primaires ont été déconventionnées par l'AEFE, parce que le modèle de soutien était celui d'un chef d'établissement expatrié détaché direct. Or, pour de toutes petites structures, la dépense paraissait excessive par rapport à l'effectif.

Nous recherchons des modalités de reconventionnement de ces établissements, en partageant les coûts ou en recourant à un autre mode de soutien. Il arrive aussi que les déconventionnements décidés en comité de gestion soient regrettés par les successeurs.

Dans le monde, 162 établissements sont conventionnés. Madame Vanessa LÉGLISE, de l'AEFE, pouvez-vous nous confirmer le nombre d'établissements homologués, soit l'ensemble des établissements du réseau ? J'en compte 580.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur YOUMNI.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Avec la multiplication de ces établissements conventionnés, le problème de la mixité sociale subsiste. Aucune solution n'y est apportée. Les enfants de familles modestes qui aimeraient continuer dans l'enseignement français en sont exclus, à mesure que les tarifs augmentent.

Le vivier d'enseignants est un autre problème qui se pose dans tous les pays. Les détachements sont maintenant très difficiles à obtenir et, dans les pays où des établissements sont conventionnés et homologués, l'on ne parvient plus à trouver des enseignants sur place. Les AREF montées à cette fin ne permettent pas de former, en trois ou quatre jours, des enseignants dont le rôle est de porter ce label français qui les distingue de tous les autres enseignants. C'est une vraie question sur laquelle la nouvelle directrice de l'AEFE devrait peut-être se pencher. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous d'autres demandes de prise de parole ? Enchaînons.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Stéphanie LE VAILLANT nous présente le compte rendu de l'audition de madame Claudia SCHERER-EFFOSSE, nouvelle directrice générale de l'AEFE.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci. La directrice générale a pris ses fonctions fin août. Nous avons surtout parlé de la rentrée scolaire et des effectifs, de la sécurité et du bien-être à l'école et enfin de la feuille de route de l'agence.

Concernant la rentrée scolaire, la baisse annoncée des effectifs n'a pas eu lieu. Ceux-ci stagnent légèrement, étant même en légère augmentation, à raison de 0,86 %, comptant près de 391 000 élèves pour 580 établissements. Cette situation pâtit des crises et différents conflits sur la planète. Ont été cités le Soudan, l'Ukraine, la mise en place d'un enseignement à distance à Niamey au Niger, ainsi que des décisions politiques intérieures comme en Iran où l'établissement de Téhéran n'accueille plus d'élèves iraniens.

Pour ce qui est de la répartition par statut d'établissement, la moitié des élèves est concentrée dans les 350 établissements partenaires, le tiers dans les établissements conventionnés et un peu moins de 20 % dans les EGD. Par zone géographique, montent à la première marche du podium le Moyen-Orient et le Proche-Orient qui rassemblent 94 000 élèves, notamment au Liban, dans une centaine d'établissements ; en deuxième position vient l'Europe qui compte près de 76 000 élèves et 120 établissements ; puis, positionné sur la dernière marche, le Maghreb enregistre 67 000 élèves répartis dans près de 70 lycées. L'Asie arrive en quatrième position. Les effectifs y sont moindres, mais la région connaît la hausse la plus significative du nombre d'élèves.

La déscolarisation a été abordée, au moment où nous avons souhaité obtenir quelques chiffres sur le nombre de Français dans les établissements. L'AEFE ne dispose pas de vision tout à fait globale du sujet, mais elle y travaille. Madame SCHERER-EFFOSSE déclare n'avoir reçu aucun signal de baisse du nombre d'élèves français au sein des établissements. La question de la mixité sociale et du brassage culturel dans nos établissements se pose. La directrice générale nous a invités à lui faire connaître toute preuve « tangible » d'une baisse d'effectifs français. Ce n'est toutefois pas le constat de l'AEFE.

S'agissant de la sécurité et du bien-être des élèves, l'agence a activé une cellule de crise. Celle-ci tient des réunions hebdomadaires. Nous avons évidemment évoqué la situation en Israël, où les schémas d'enseignement combinent le présentiel, le distanciel et un mode hybride, selon les villes. Nous avons souhaité savoir sur quels points l'AEFE concentrait ses moyens, concernant la sécurité. La somme de 5,5 millions d'euros a été débloquée en 2023, au titre des subventions financières afin de procéder à des adaptations et des mesures de sécurité. Le montant est désormais porté à 6,3 millions d'euros. Ces moyens serviront à renforcer les plans de protection, les exercices anti-intrusion et à travailler sur le plan des bâtiments, à l'agence.

Dans le cadre du bien-être, une autre priorité de l'AEFE, la législation locale prévaut. Dans le cas du harcèlement, celle-ci est appliquée en premier lieu, avant de pouvoir recourir au programme pHARe qui, pour l'instant, n'est pas obligatoire au sein des établissements, même si, en principe, il fera partie des critères d'homologation de ces établissements. C'est quelque peu rassurant, d'autant que nous avons bien travaillé à ce sujet lors de sessions antérieures. Plusieurs résolutions seront mises en œuvre grâce aux enquêtes d'évaluation du climat scolaire. L'AEFE a prévu de diffuser neuf questionnaires par niveau, à l'intention des élèves, des parents et du personnel. Le recrutement d'un conseiller technique établissement et vie scolaire est également prévu, cette personne pourra réagir rapidement aux cas de harcèlement sur le terrain. Elle sera localisée à Paris, mais elle interviendra auprès des établissements.

Dans la feuille de route, structurée selon cinq axes majeurs inspirés de ce qu'il ressort des consultations, un travail important s'annonce sur l'image de marque, afin de positionner l'AEFE face au modèle anglo-saxon ; les acteurs de terrain seront mobilisés afin de soutenir le développement sur place. Le vivier de professionnels doit être revu, en raison de la pénurie de professeurs, tout en sachant que la situation reste tendue pour les détachés et que la pénurie de professeurs touche également la France. La qualité du label AEFE sera examinée, emportant une auto-évaluation des établissements sur la qualité du service rendu. Enfin, le pilotage des données au sein du réseau doit être traité. La directrice déclare que l'AEFE entend rendre compte des moyens qui lui sont alloués. Sur ce point, nous proposons une résolution.

Enfin, nous avons évoqué le programme des événements fédérateurs de l'année à venir : la Semaine des lycées français du monde, l'année du sport et les dix ans de l'Orchestre des lycées français du monde qui seront célébrés à Bruxelles.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Avez-vous des questions sur cette présentation de nos échanges avec la direction générale de l'AEFE ?

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Une ligne budgétaire de l'AEFE est généralement consacrée à la sécurité. Cette ligne a-t-elle été augmentée, au regard des crises actuelles ?

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Ce budget est passé de 5,5 millions d'euros à 6,3 millions d'euros.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Souhaitez-vous poser une autre question ? Passons au projet de résolution.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

La commission des finances a aussi participé à cette audition de la directrice générale. Nous les en remercions. Il a été évoqué que l'AEFE ne s'était pas dotée d'un système de suivi financier analytique pour piloter ses activités dans le détail, en complément à sa comptabilité générale.

Passons à la lecture de la résolution.

Le format des états financiers est précisé par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Un rapport de la Cour des comptes de 2016 indique qu'une comptabilité générale doit être complétée par une comptabilité analytique dans les services gestionnaires, là où les enjeux le justifient. L'un des cinq axes de la feuille de route de la directrice générale de l'AEFE concerne le pilotage des données afin que l'agence puisse rendre compte à sa tutelle, expliquer et justifier ses besoins futurs.

Considérant que les comptes financiers de l'AEFE, qui sont établis par nature de recettes et de charges, ne permettent pas dans leur format actuel de répondre à cet objectif et d'optimiser les moyens alloués ; que le service financier de l'AEFE dispose d'un certain nombre d'outils qui lui permettraient d'effectuer un suivi analytique, bien que les moyens humains manquent à cette fin (en équivalent de temps) ; que le service financier de l'AEFE n'a pas reçu d'instruction pour instaurer ce suivi ;

Notre commission demande, en parallèle à l'élaboration des états financiers actuels, qu'un suivi analytique soit mis en œuvre, afin de distinguer les flux de fonctionnement, de personnel, d'interventions et d'investissements par statut d'établissement, par zone géographique, et pour chaque mission objectif de la feuille de route. Nous avons abordé ce sujet avec madame Vanessa LÉGLISE, chargée des relations avec les élus, nous nous sommes alignés sur le fond. Toutefois, l'agence n'étant pas dotée des moyens et ressources techniques idoines, nous souhaitons appuyer sur ce point.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

À la suite de nos échanges, nous avons reçu un message d'accord de principe sur l'intérêt pour l'agence de développer une comptabilité analytique, ce qui n'était pas une priorité jusqu'ici. Néanmoins, l'affectation d'un agent dédié à cette mission semble impossible dans l'immédiat, quoiqu'elle puisse être envisagée à moyen terme. L'idée est à la fois de développer les capacités de pilotage de l'agence, mais surtout, pour nous, élus, et peut-être pour le parlement, de mieux rendre compte de l'utilisation de la dotation budgétaire globale de l'AEFE qui passe cette année à 447 millions d'euros. Il s'agit de mieux comprendre la part utilisée par ces trois catégories d'analyse que sont les statuts d'établissement (EGD, conventionnés, partenaires), les zones géographiques du monde et les missions (l'entretien, la qualité de l'enseignement dans le réseau existant, mais aussi le développement et la formation des enseignants avec les instituts régionaux de formation).

Avez-vous d'autres questions sur ce projet de résolution ?

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci Monsieur le Président. Vous souhaitez appliquer la comptabilité analytique à une agence. Notre commission prépare un rapport sur la situation financière de l'AEFE, dont nous obtiendrons de plus amples informations. Il est périlleux d'appliquer la logique de l'entreprise en transposant ses règles à des administrations telles que l'AEFE, car nous risquons d'aboutir à des conclusions contraires à ce que l'on souhaite et, parfois, qui seront fausses. C'est un avertissement de ma part.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Je ne partage pas ce point de vue et les spécialistes de la comptabilité publique non plus, puisque la Cour des comptes elle-même, une autorité en la matière, recommande une comptabilité analytique dans les établissements publics. Une analyse fine permet d'y voir clair ! Elle demeurera sans conséquence sur les choix de gestion.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur YOUMNI.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Je vais dans le même sens que Renaud LE BERRE. Faisons attention, les théories du « public management » qui ont démantelé les services publics ont débuté ainsi. L'AEFE remplit des missions humaines et sociales et elle ne bénéficie plus des mêmes moyens qu'auparavant, aussi je ne suis pas certain que nous nous dirigeons dans la bonne direction en lui demandant d'employer les techniques de l'entreprise et en l'encourageant à se doter d'une comptabilité analytique. Je suis un peu réservé sur les missions de cette comptabilité analytique pour une structure à la fois publique et privée. Je vous remercie.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Nous en avons discuté en session, l'idée n'est pas d'introduire un contrôle de gestion qui viserait à diminuer les coûts, mais véritablement de piloter les opérations. Le service financier avec lequel nous avons échangé ne s'y est pas montré réticent, bien au contraire.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous d'autres demandes de prise de parole ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité moins 11 abstentions.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Je vous remercie, chers collègues et je remercie Stéphanie pour cette présentation.

Passons à la présentation de nos travaux sur les bourses scolaires. Nous avons demandé une étude approfondie du sujet, adossée à une exploitation de l'analyse statistique des données sur une longue période. Nous avons compris, à la dernière session, que celle-ci ne serait pas possible, puisqu'il nous a été objecté que le système informatique actuel, ancien, permettait difficilement les fractions de données et encore plus difficilement leur anonymisation. Nous avons en conséquence restreint le champ de nos travaux, à la demande d'un rapport présenté par madame Diane ROESER, ce rapport ayant été préparé en collaboration avec monsieur Laurent SISTI, sous-directeur de l'aide à la scolarité au sein de la direction du développement du réseau de l'AEFE.

Alexandre COL va vous présenter la synthèse de nos travaux et échanges au sujet des bourses scolaires, un domaine pour lequel nous proposons deux résolutions, l'une portant sur la prise en compte du patrimoine mobilier et des plans d'épargne retraite par capitalisation dans le calcul des bourses scolaires, qui sera présentée par Gérard EPELBAUM, l'autre portant sur la contribution progressive de solidarité, qui sera présentée par Frédéric CHAUVEAU.

Monsieur Alexandre COL, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Nous avons essayé de déterminer le montant total des bourses scolaires. Plusieurs chiffres ont été avancés pendant les différentes séances de l'AFE, en plénière et dans les couloirs, aussi je pense que l'année prochaine, nous nous attacherons à distinguer les décisions de la commission nationale du budget des versements réels effectués sur une année scolaire, puis sur une année civile, ces paramètres ayant pu conduire à la circulation de chiffres différents.

Le montant total des bourses scolaires — estimé à 114,8 millions d'euros — occupe trois lignes budgétaires. Deux postes budgétaires ont augmenté le budget initial, par le dégel de la réserve de précaution qui, en conséquence, ne sera plus disponible l'année prochaine et qui représente un montant de neuf millions d'euros, venant s'ajouter aux cinq millions d'euros pour porter le montant total à 14 millions d'euros. Un autre élément diminue la somme mise à disposition : la contribution progressive de solidarité (CPS). L'ensemble de ces éléments vise à obtenir un chiffre couvrant le plus possible l'allocation des bourses.

Nous soulignons la stabilité du budget alloué sur deux années. Par ailleurs, le ministre a annoncé un montant à hauteur de 118 millions d'euros, octroyant ainsi trois millions d'euros de plus, l'année prochaine. Le montant des décisions du Conseil national des bourses a été réduit par la contribution progressive de solidarité. Ce mécanisme qui vise à trouver quelques millions d'euros, en l'occurrence trois, emporte un impact différencié sur les bourses, de l'ordre de 100 % pour les bourses scolaires, mais de 10 % pour les bourses calculées selon un système progressif. Dans la recherche d'une certaine justice sociale, la CPS n'est pas fondée sur le principe du prorata.

J'aimerais soulever un deuxième point, par ailleurs rappelé par certains membres de la commission : les chiffres ne reflètent pas la réalité des vies. Lorsque les bourses scolaires ne sont pas à la hauteur des besoins des familles, ou lorsqu'elles sont diminuées, certains enfants sont déscolarisés, engendrant son lot de drames, au plan familial comme amical, sans compter que ces enfants doivent alors changer de langue d'apprentissage. L'une de nos résolutions attirera l'attention sur ce point.

Les bourses sont-elles suffisantes ? Devons-nous en faire plus ? J'aimerais rappeler un autre chiffre que nous mettrons en perspective lors de la prochaine session, sur une période un peu plus longue : parmi 113 067 étudiants français dans le réseau de l'AEFE, 23 883 sont boursiers, soit près de 21 % de l'effectif total, cette proportion semble raisonnable. L'examen d'une période un peu plus longue montre que tout un ensemble de paramètres joue un rôle sur la détermination du montant global (inflation, nombre d'étudiants, etc.).

Nous avons par ailleurs débattu de problèmes de comptabilité dans certains pays comme au Liban ou en Argentine où l'inflation suit une progression à deux chiffres et où les mouvements de change sont importants. Or, les règles comptables retiennent un taux de change, dit taux de chancellerie, ancien et inadapté aux derniers mouvements monétaires. Le fait induit une comptabilité un peu plus floue que celle qui sera délivrée à la clôture de l'exercice, en fin d'année. Le cas de l'Argentine s'ajoute donc aux problèmes à résoudre.

Un nouveau logiciel, Scola, nous a été annoncé. Il doit permettre aux familles, aux consulats et aux établissements de constituer et de déposer les dossiers de demande de bourse. Nous avons insisté sur le fait que les consulats continuent à aider les familles à la préparation de ces dossiers. Néanmoins, la tendance moderne vise à confier aux usagers le soin de réaliser seuls l'entièreté de leurs démarches, dès lors qu'un nouveau programme informatique est installé. Ce fut le cas de la SNCF qui a abandonné aux usagers la recherche de leurs billets. Scola sera mis à disposition des familles à compter de l'été 2024, cependant ils auront un peu de retard. Nous en reparlerons éventuellement à la session d'octobre 2024. Nous serons, en parallèle, attentifs à l'appui que les consulats apporteront aux différentes familles.

Nous avons en outre souligné le traitement différencié existant entre les retraites à répartition et les retraites à capitalisation. Une résolution vous sera présentée à ce sujet.

Un autre traitement différencié apparaît, concernant les biens immobiliers détenus en France (à la valeur du mètre carré en France) selon que les personnes relèvent du système de Madagascar ou de celui de New York, par exemple. Nous avons décidé de ne pas creuser ce sujet-là tant que la notion de résidence de repli n'est pas mieux précisée et que le devenir de ce concept n'apparaît pas plus clairement.

En nous focalisant sur les aides aux personnes en situation de handicap, bien que la question, plus large, s'attache à l'allocation des bourses, nous avons demandé l'octroi d'un certain délai entre l'augmentation des tarifs des écoles ou le paiement de la facture par les familles et le versement du montant final des bourses. Pour ce qui est des EGD, l'AEFE peut évidemment exercer une certaine influence dans l'adaptation des calendriers, toutefois s'agissant d'écoles partenaires, l'agence ne peut qu'émettre ses recommandations.

Enfin, nous avons souvent évoqué l'exclusion grandissante de la classe moyenne de l'attribution des bourses. Nous devons, dans un premier temps, définir la notion même de classe moyenne. Thomas PIKETTY a publié un ouvrage médiatisé à ce sujet, en ne s'attaquant qu'à la France. S'agissant des Français de l'étranger, s'emparer de cette notion nécessite de définir la position de la classe moyenne en Afrique, à Londres ou en Italie, par exemple. Ce point sera, je l'espère, plus profondément abordé lors de la prochaine session de l'AFE.

Il est à noter qu'un sondage est en cours pour analyser la manière dont les différentes CAF perçoivent leur travail et celui des commissions des bourses. Je n'en dis pas plus, avant l'achèvement de cette étude.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Je vous remercie, Alexandre. Nos collègues ont-ils des questions ?

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur DELUCHEY, madame HARITCALDE.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci beaucoup. Je souhaite partager avec vous deux réflexions très intéressantes, émises lors du dernier conseil consulaire auquel j'ai assisté. Tout d'abord, l'analyse du patrimoine immobilier des familles révèle que celles qui s'appliquent à une déclaration la plus fidèle possible peuvent devenir inéligibles à la bourse, alors que celles qui mentent en indiquant, par exemple, la valeur d'achat de leurs biens, remplissent les conditions d'obtention de la bourse sur Scola. Ce hiatus dans l'évaluation des patrimoines immobiliers mérite réflexion. Ainsi, au niveau local, nous éprouvons quelques difficultés de comparaison des déclarations de patrimoine immobilier, dont certaines sont très sincères, d'autres un peu moins.

Par ailleurs — la remarque suivante a été portée au procès-verbal du conseil consulaire —, nous aurions aimé que l'AEFE publie sur son site un outil de simulation à destination des familles afin qu'elles puissent elles-mêmes évaluer leur éligibilité. En effet, bien que nous soyons un petit conseil consulaire, nous recevons de nombreuses demandes complètement fantasques qui pourraient ainsi être évitées. Le phénomène est probablement amplifié dans les conseils consulaires d'une taille plus importante. Nous avons bien sûr conscience qu'un système de simulation n'équivaut pas à l'examen réel des dossiers.

Madame Marie-Christine HARITCALDE, conseillère élue d'Amérique latine et Caraïbes

Merci Monsieur le Président. Je reviens très fréquemment sur le sujet du rythme Sud qui représente 10 % du budget des bourses. Nous nous trouvons dans une situation assez pénalisante, tout au moins au Chili, où le budget décidé puis alloué au mois de septembre ne correspond plus aux frais de scolarité au mois de mars, lorsque les établissements scolaires commencent à fonctionner. L'écart est d'autant plus important qu'au Chili, ce prix est fixé sur l'unité de compte *Unidad de Fomento* (UF) qui augmente tous les jours, suivant le taux de l'inflation. Cela implique que les établissements scolaires prennent en charge le complément des bourses accordées à hauteur de 100 %, qui ne sont donc plus intégralement couvertes par le budget de l'AEFE. En revanche, dans le cas des bourses accordées à un taux inférieur, les familles doivent compenser l'écart de dépense. Le problème est grave.

Par ailleurs, je me désole de ne pas voir la délégation de l'agence qui était toujours présente lorsque la commission de l'enseignement siégeait. C'est dommageable pour les conseillers qui, n'appartenant pas à la commission de l'enseignement, trouvaient là une occasion d'échanger avec l'AEFE.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame RÉA et monsieur LE BERRE.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Ma question porte sur le logiciel dans sa nouvelle version, Scola, et plus précisément sur la simulation. Un tel outil épargnerait un temps considérable aux personnels des postes, que nous avons rencontrés lors du dernier conseil consulaire. Aussi, une application de simulation mise à la disposition directe des familles constituerait une très bonne avancée. Je vous remercie.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Je vous remercie, Madame la Présidente. Il conviendrait d'examiner le degré de liquidités du patrimoine mobilier, qui peut être fort contrasté, selon les familles. Cet aspect importe.

Pour ce qui est du patrimoine immobilier, dans le système des bourses, il n'est pas permis de déduire les charges locatives. Cette absence de déduction procure une prime aux personnes qui ont la capacité de rembourser des emprunts déductibles. Aussi, un nouveau problème se pose, car, là encore, sont pénalisées les familles les plus modestes qui ne se constituent ni patrimoine mobilier ni patrimoine immobilier. Je forme le vœu depuis plusieurs années d'inclure les charges locatives au titre des charges déductibles. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur GLOCK. C'est la dernière question.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Bonjour, laissez-moi vous préciser que l'Argentine fait face à une inflation à trois chiffres. Néanmoins, la comptabilité de l'AEFE n'autorise pas l'utilisation du taux de change dit dollar MEP (marché électronique de paiement). En conséquence, les frais de scolarité sont multipliés par trois. En passant par le MEP, l'AEFE pourrait réaliser quelques économies.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Permettez, Madame la Présidente, que j'apporte une réponse globale à la question des bourses. Nous vous avons annoncé le lancement d'un questionnaire auprès de l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger, qui a été diffusé aux conseillers de l'AFE. Il revenait à ces derniers de le diffuser auprès des conseillers des Français de l'étranger de leur circonscription, le secrétariat général de l'assemblée n'étant pas en mesure de s'adresser directement aux conseillers de base, ce que nous regrettons. Il n'est pas trop tard pour nous adresser vos questions complémentaires. Toutefois, les réponses reçues sont en cours de traitement, aussi il semble difficile de rouvrir le questionnaire pour y ajouter de nouvelles questions, ce qui impliquerait la reprise du traitement statistique de l'ensemble des réponses. Nous pouvons tout à fait relancer un message pour les questions techniques particulières comme celles évoquées en séance, puis les retenir dans le cadre de l'approfondissement de nos travaux lors de la prochaine session. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail des différentes questions posées qui figureront au procès-verbal de la séance et qui seront traitées au cours de la prochaine session.

Revenant sur l'observation de madame HARITCALDE, je tiens à préciser qu'est présente dans la salle madame Vanessa LÉGLISE qui succède à madame Raphaëlle DUTERTRE auprès de la direction générale de l'AEFE, en qualité de chargée des relations institutionnelles et avec les élus. Madame LÉGLISE, je vous propose de vous lever afin que nos collègues vous identifient.

Applaudissements dans la salle.

Madame Vanessa LÉGLISE, chargée des relations institutionnelles, direction générale de l'AEFE

Bonjour à toutes et à tous, je voulais juste confirmer le total de 580 établissements. Quant aux effectifs, à la date du 25 octobre 2023, au moment où la directrice générale a été auditionnée par la commission de l'enseignement, l'AEFE était en possession de 94 % des résultats. Nous annonçons une légère hausse globale des effectifs, à raison de 0,90 %, toutes nationalités confondues.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Cette hausse concerne également les élèves de nationalité française, comme il l'a été précisé en séance. Ainsi, l'information d'une baisse des élèves de nationalité française est démentie par le traitement des résultats de l'enquête menée par la suite.

Concernant le simulateur, plusieurs conseillers des Français de l'étranger, notamment en Espagne ou au Kenya, ainsi que dans d'autres circonscriptions, ont préparé un outil. Nous avons posé la question à l'AEFE et à la DFAE qui, toutes deux, se sont montrées défavorables à l'instauration d'un simulateur officiel, en ce qu'il pourrait induire les familles à penser que le résultat de leur simulation prédéterminerait le résultat de la bourse attribuée. En revanche, en qualité de conseillers des Français de l'étranger, nous avons la liberté de mettre un outil à la disposition des familles et c'est plutôt en ce sens que nous nous orientons. Nous souhaitons éviter aux familles de préparer inutilement un dossier alors qu'elles se situent au-dessus des barèmes et au-delà des seuils d'exclusion, tout en épargnant le traitement de ces dossiers aux postes.

Quant à Scola, nous y reviendrons probablement lors de la prochaine session, n'ayant pas connaissance, en ce jour, de toutes les caractéristiques du logiciel. Celui-ci semble représenter un progrès dans la mesure où il mettrait en œuvre le principe du « dites-le-nous une seule fois », afin que les documents identiques d'une année à l'autre n'aient pas à nouveau à être produits. Nous pourrions également nous limiter à un téléchargement de documents en version numérique.

Passons à la présentation des résolutions, en commençant par celle relative à l'épargne par capitalisation, présentée par Gérard EPELBAUM.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu de la circonscription des États-Unis

Je vous remercie, Monsieur le Président, Madame la Présidente. L'objet de cette résolution est la révision du calcul du patrimoine mobilier pour les demandes de bourse. Cela concerne principalement les plans de retraite par capitalisation à jouissance différée.

Au vu des règles d'attribution des bourses scolaires dans certains pays, pour être éligible, votre patrimoine mobilier et immobilier doit se situer en deçà des seuils d'exclusion définis pour la circonscription, en fonction de la situation économique de chaque pays.

Pour ce qui est des modalités de prise en compte du patrimoine, s'agissant du patrimoine mobilier, sont visées les économies réalisées par la famille, parents et enfants compris, sous quelque forme que ce soit et quel que soit le pays de domiciliation : compte courant, compte épargne, plans de toute nature, actions, obligations, cryptomonnaies, etc. Les plans de retraite par capitalisation à jouissance différée — les plans 401(k) sont les principaux plans de retraite aux États-Unis — sont également pris en compte.

Quant au patrimoine immobilier, seule la valeur acquise est prise en considération, soit le montant de l'apport initial et celui du capital déjà remboursé.

Considérant que seules les familles possédant des plans de retraite par capitalisation à jouissance différée sont concernées, alors que la valeur actuelle des droits acquis dans les systèmes de retraite par répartition n'est pas prise en compte ;

Considérant que cela représente une inégalité de traitement entre les Français et une injustice, d'autant que pour certaines familles, il s'agit du seul système possible ;

Nous demandons que l'abattement de la valeur prise en compte pour ces plans de retraite par capitalisation à jouissance différée soit porté de 10 % actuellement à au moins 50 % dans le calcul du patrimoine mobilier pris en compte dans le dispositif des bourses scolaires.

Cette résolution a été votée à l'unanimité en commission.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur LE GLAND souhaite intervenir.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu de la circonscription de New York

Je vous remercie, Madame la Présidente, Monsieur le Président de la commission et merci beaucoup, Gérard, parce que cette résolution est très importante pour nous. La raison pour laquelle notre plan de retraite est pris en compte dans le calcul des bourses est liée au fait que cet argent est visible, alors que le vôtre ne l'est pas. Cela représente une injustice pour les Français des États-Unis, parce que nous connaissons notre capital total de retraite, dès le début de celle-ci. Ce n'est pas le cas des résidents de la plupart des pays. Ce premier élément constitue une première injustice. La deuxième injustice tient au fait que nous cotisons à ce plan de retraite année après année. Si l'on compare la situation de deux foyers, dont le premier accueille un enfant à l'âge de 38 ans et le second à l'âge de 23 ans, le cumul des cotisations du premier le pénalisera dans sa demande de bourse. C'est pour cette raison qu'en commission de bourse, je demande toujours l'âge des parents, lorsque le plan de retraite devient un facteur d'exclusion de la bourse. Il en va de même de la durée du travail aux États-Unis. Entre un Français fraîchement arrivé et un Français ayant déjà travaillé quinze ans dans le pays, le second sera pénalisé par rapport au premier, dans l'attribution d'une bourse scolaire. Ainsi, nous constatons une injustice sur la base de l'âge et de la durée de travail. Quant à une personne au chômage, sa situation ne sera pas prise en compte dans l'octroi d'une bourse, au motif qu'elle aura déjà accumulé quinze ans de cotisations par son travail.

Je considère comme un progrès le fait de relever l'abattement de 10 % à hauteur de 50 %. Cependant, l'injustice demeure et le ratio de 50 % est insuffisant. Nous ne pouvons pas récupérer les sommes de ce capital mobilier, sous réserve de payer 10 % de pénalités, ainsi que des impôts fédéraux (entre 28 % et 35 %), majorés de 15 % dans les États où les Français sont les plus nombreux : le Massachusetts, New York, la Californie, toute la côte Ouest. Par conséquent, par esprit d'équité, il faudrait porter cet abattement à 65 %, voire 70 %. Néanmoins, pour toutes les raisons que j'ai évoquées, il conviendrait, de fait, de retirer 100 % de ce capital de la base de calcul de la bourse.

Je vous invite à nous auditionner, nous pourrions vous expliquer notre situation et je pense que les élus de tout bord politique s'accorderont sur ce point, parce que cette disposition est inadmissible.

Qui plus est, une personne souhaitant récupérer le montant de son plan de retraite avant l'échéance doit rencontrer un sérieux problème. Cela signifie en outre qu'elle aura à travailler jusqu'à 75 ans ou 80 ans, après avoir perdu son épargne.

Je serais prêt à un amendement fixant un abattement à 100 %. Ce ratio de 50 % est inexplicable.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur KEIL, très rapidement, avant de procéder au vote, car nous prenons du retard.

Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Merci beaucoup Madame la Présidente. Venant de Suisse, j'abonde dans le sens de mon collègue. La Suisse fonctionne également sur un système de retraite par capitalisation. Le fruit de cette épargne forcée, disponible uniquement à l'âge de la retraite, soit 65 ans en Suisse, sera fiscalisé. Sa jouissance est donc toute théorique. De plus, l'imposition sur la fortune en Suisse porte sur l'ensemble des biens, mais le montant de la retraite, que l'on nomme le deuxième pilier, n'est pas compté au titre de la base imposable.

Il s'agit en fait d'une différence fondamentale entre les systèmes. En France, vous bénéficiez d'un système de retraite par répartition, alors qu'en Suisse ou aux États-Unis, le système de retraite repose sur la capitalisation. Pour finir, le cotisant percevra une retraite, mais les systèmes pour y parvenir diffèrent.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

La dernière résolution de notre commission concerne la contribution progressive de solidarité. Elle est présentée par Frédéric CHAUVEAU.

Monsieur Frédéric CHAUVEAU, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

L'AEFE a décidé d'augmenter la contribution progressive de solidarité lors de la dernière campagne des bourses scolaires, afin de rester dans l'enveloppe budgétaire. Cette hausse de cinq points de la CPS qui passe de 2 % à 7 % fait partie des mesures de l'agence visant à limiter les besoins exprimés par les familles.

La CPS, introduite par la réforme de 2013, permet à l'administration de décider d'une baisse des quotités versées. La mise en œuvre de cette décision a eu un impact important sur les quotités de nombreuses familles auxquelles il est demandé de fournir un effort supplémentaire qu'elles ne sont pas toujours en mesure de réaliser. Les classes moyennes sont directement touchées, comme l'a rappelé le ministre lundi en plénière. En effet, seuls les dossiers à 100 % de quotité théorique ne sont pas affectés par la mesure. Pour les dossiers dont la quotité théorique se situe entre 80 % et 90 %, celle-ci est minorée, relevant le reste à charge pour les familles (une quotité théorique de 90 % se verra diminuer de 3,5 %, résultant en une quotité finale de 86,5 %). Cette hausse historique, la première depuis 2013, résulte du constat, lors du CCBI, que le budget alloué ne couvrirait pas la totalité des besoins. Nous présentons une résolution sur l'utilité de la CPS.

Notre commission demande que le budget alloué aux bourses scolaires sur le programme 151 anticipe l'augmentation des besoins exprimés par les familles. Elle demande que la CPS reste une variable d'ajustement extraordinaire, utilisable uniquement quand les besoins exprimés dépassent l'enveloppe budgétaire.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous limitons les prises de parole, par manque de temps.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci Madame la Présidente. Je tiens à noter qu'une baisse de deux points des quotités n'équivaut pas à une baisse de 2 % qui, elle, est souvent bien plus grande.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il d'autres remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je cède la parole à la vice-présidente de la commission.

Madame Catherine LIBEAUT, vice-présidente de la commission

Je vous remercie, Madame la Présidente. Notre commission a décidé d'assurer le suivi de ses résolutions depuis le début de son mandat. À ce titre, nous remercions la secrétaire générale de nous en avoir présenté les résultats.

Nous avons déposé 19 résolutions, portant, pour beaucoup sur l'enseignement, les bourses scolaires, les bourses AESH, la santé mentale et la lutte contre le harcèlement scolaire. D'autres résolutions ont été prises sur les affaires culturelles (sur le budget de l'Institut français), la politique du livre étant encore à l'étude (suivi nécessaire).

En octobre 2022, nous avons alerté l'administration sur notre résolution d'augmentation des bourses scolaires pour cette année. Nous n'avons pas été entendus et avons tous été surpris de l'augmentation de la CPS de 2 à 7 points, cette mesure fragilisant les familles de classe moyenne.

Les bourses AESH ont, elles, connu une certaine avancée puisqu'un guide de l'AESH a été réalisé par l'Observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers, dans l'objectif d'une meilleure intégration de ces

derniers au sein des établissements et qu'un livret d'accueil est en voie de finalisation. La DFEA et l'AEFE préparent un document visant à expliquer aux MDPH la situation particulière des Français de l'étranger. Nous assurons le suivi de ces bourses AESH.

Nous serons particulièrement attentifs lors de la prochaine session à deux résolutions que nous suivons, sur l'accès des jeunes Français de l'étranger au Pass culture et sur le Pass éducation langue française, qui a été budgétisé à hauteur d'un million d'euros dans le PLF 2024.

Enfin, nous sommes plutôt satisfaits de tout ce qui a été réalisé dans le cadre de la santé mentale et de la lutte contre le harcèlement scolaire dans les établissements du réseau. C'est aussi une priorité de la directrice de l'AEFE qui prend le sujet à bras le corps, en développant le programme pHARe dans les établissements du réseau, sur la base du volontariat, auprès des chefs de poste. Une formation de formateurs sera assurée les 30 novembre et 1^{er} décembre prochains. L'AEFE recrute un conseiller technique établissement vie scolaire. Ainsi, nous avons été entendus. La lutte contre le harcèlement scolaire entrera dans les critères d'homologation des établissements.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, président de la commission

Chères et chers collègues, je vous remercie de votre attention et de la confiance que vous avez manifestée dans le vote de nos résolutions.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous accusons un léger retard, que la commission de sécurité et des risques sanitaires a pour habitude de rattraper. J'ignore si cela sera le cas cette fois-ci !

Je souhaite partager avec vous un relevé de décisions consécutif à la tenue du bureau élargi :

« Le bureau élargi a proposé au bureau de faire un rappel en plénière à son attachement au principe de proportionnalité de la représentation des groupes pour le choix des présidents de commission. Le bureau appelle tous les conseillers à la responsabilité individuelle.

Chaque commission envoie dix lignes sur ses travaux de la 39^e session avant la fin de la semaine prochaine. Chaque groupe et chaque commission envoient la liste à jour de ses membres. Les présidents de commission doivent informer le BUREX des résolutions qui peuvent avoir un impact sur l'organisation des sessions.

Les tables rondes doivent être organisées par les commissions de manière alternée. »

Je vous remercie de votre attention.

La séance est suspendue pour une pause à 10 heures 13 et reprend à 10 heures 20.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET DES RISQUES SANITAIRES

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'AFE et conseiller élu de la circonscription du Canada

Chers collègues, nous allons reprendre en procédant à la présentation de la commission de la sécurité et des risques sanitaires. Je passe la parole à son président.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Notre commission, durant cette session, a auditionné le bureau de la protection des mineurs et de la famille au sein de la sous-direction des droits de la personne, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous avons auditionné :

- les conseillers des Français de l'étranger dans les pays en crise ou qui ont subi des crises ;
- le président de l'Association française du génie parasismique, sur les risques climatiques et sismiques ;
- le général Didier TISSEYRE et le commandant FLORENT sur la cybersécurité ;
- France Horizon qui accueille les Français de l'étranger à l'aéroport quand ils sont évacués (nous traitons le dispositif de sécurité relatif aux évacuations), monsieur Nabil NEFFATI nous ayant très favorablement impressionnés.

La commission de sécurité et des risques sanitaires a été fortement sollicitée avant la 39^e session de l'AFE. Elle a auditionné un membre des conseillers des Français de l'étranger du Niger (les noms de personnes sont volontairement tus). Elle a pris contact avec l'ambassadeur du Gabon avant la crise, puis est intervenue auprès des

cabinets ministériels dès les premières heures de la crise en Israël, à la suite du massacre de nombreux compatriotes par les terroristes du Hamas. Il faut aussi compter la crise au Niger entraînant l'évacuation de nos concitoyens et le tremblement de terre au Maroc.

Ce constat nous amène à penser que si la France est très organisée pour les évacuations, elle semble moins préparée en matière de prévention des risques. Une question se pose : dans ces différentes crises, l'engagement des conseillers des Français de l'étranger va bien au-delà de leur rôle défini par les textes régissant leurs fonctions. En effet, face à des urgences telles que celles-ci, nos élus n'ont d'autre choix que celui de répondre aux attentes de nos compatriotes vivant dans l'anxiété d'une évacuation. Souvent, nos élus restent sur place afin d'aider ceux qui ont fait le choix ou qui sont contraints, par leur situation personnelle, à ne pas être évacués. Consécutivement à notre visite auprès du Centre de crise et de soutien (CDCS), dont nous avons rencontré le directeur récemment nommé, il apparaît évident que le processus d'évacuation et d'assistance en France fonctionne efficacement. Cependant, nous avons soulevé lors de cette rencontre l'importance de former nos élus, les conseillers des Français de l'étranger, à la sécurité et aux évacuations. Ces derniers n'y sont pas spécifiquement préparés.

Concernant la sécurité au sein des circonscriptions, il est essentiel de transmettre les travaux de notre commission aux élus AFE et aux ambassadeurs français à l'étranger et à nos consuls. Nous recommandons vivement l'organisation de rendez-vous de présentation de nos rapports.

Notre commission présente plusieurs rapports auxquels sont adossées des résolutions, car les réponses de l'administration n'ont pas été satisfaisantes ou n'ont pas été apportées à d'anciennes résolutions prises lors de mandatures précédentes. Il est indéniable que l'enjeu a été constant. La France reste cependant le premier pays dans l'assistance de ses ressortissants, en cas d'évacuation, sur le plan international.

Je laisse la parole à Sandrine HULOT et Baudoin DE MARCELLUS pour rendre compte de l'audition des membres de la protection des mineurs et de la famille, au sein de la sous-direction de la protection des droits et des personnes du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription des États-Unis d'Amérique

Monsieur le Président, monsieur le vice-président, chers collègues, je vais vous parler d'un système d'aide aux victimes de violences domestiques et intrafamiliales, au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Il est structuré par la sous-direction de la protection des droits et des personnes, sous laquelle se trouve le bureau de la protection des mineurs et de la famille. Nous avons auditionné trois acteurs essentiels : David GIANNOULATOS, chef du bureau de la protection des mineurs et de la famille, Alejo VERGA, son adjoint, et Matthieu DECLERCQ, adjoint au sous-directeur de la protection des droits et des personnes.

Trois bureaux composent la sous-direction : le bureau de la protection des mineurs et de la famille, le bureau du recouvrement des créances alimentaires et le bureau de la protection des détenus.

Le but de l'audition était de mieux connaître le champ de compétences et d'action du bureau de la protection des mineurs et de la famille, dans le soutien des mineurs et des adultes victimes de violences domestiques et intrafamiliales. Ce bureau rassemble une petite équipe de cinq personnes, sans médecin ni psychologue, dont le rôle est l'orientation des victimes vers les professionnels, dans le monde entier. Aussi, leur domaine de compétences et d'action est vaste. Nous nous sommes intéressés aux violences conjugales et intrafamiliales qui vont de la carence éducative à la maltraitance physique, des humiliations jusqu'aux agressions sexuelles et aux viols. L'équipe se charge aussi des mineurs en danger et isolés, sans représentant légal à l'étranger, des conflits relatifs au droit de visite, des déplacements illicites d'enfants, de la prévention des mariages forcés, et encore d'autres domaines précisés dans le rapport.

S'agissant des victimes de violences domestiques et intrafamiliales, depuis 2020, les affaires d'agressions sexuelles et de viols augmentent fortement. En 2023, 46 signalements ont été effectués à l'étranger, toutes géographies confondues, les victimes étant principalement de jeunes femmes en proie à des prédateurs.

Concernant les signalements, l'article 40 du Code pénal stipule que toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance d'un crime ou d'un délit, est tenu d'en donner avis, sans délai, au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes relatifs. Sur le terrain, le consul ou un agent du consulat, dès qu'il en a connaissance, peut et doit transmettre sans délai au procureur de la République, les faits, sans obligation d'en fournir la preuve.

La formation des agents qui accueillent les victimes à l'étranger est générale, elle couvre tout le champ social. Tout agent du MEAE partant travailler à l'étranger suit cette formation. S'y ajoute une formation spécifique, à travers un guide d'accueil des victimes françaises à l'étranger, rédigé au niveau interministériel, traitant de toutes ces agressions, des accidents de la circulation, actes de terrorisme ou catastrophes naturelles.

L'aide apportée aux victimes s'appuie sur un annuaire des structures d'accueil des victimes de violences qui est consultable en ligne sur le site de France Diplomatie. Le poste regroupe toutes les structures locales d'accueil des victimes en détresse, avec ou sans leurs enfants. Révisé tous les deux ans, il est établi en partenariat avec les postes qui recensent les structures et en vérifient la fiabilité.

Lorsque la victime doit retourner en France en urgence, le bureau de la protection des mineurs et de la famille interagit directement avec des ONG et des associations dont le but est de soutenir les victimes. Deux de ces

structures ont été citées : France Victime, une fédération française regroupant 130 associations professionnelles spécialisées dans l'aide aux victimes, qui proposent une aide psychologique à court terme et long terme, des hébergements d'urgence, voire pérennes, puis la plateforme Save You, une association loi 1901 reconnue d'intérêt général qui a aidé le bureau en émettant des signalements de victimes immobilisées dans le pays où elles ont été agressées et dépossédées de leurs papiers d'identité. Save You a en outre aidé à démêler quelques situations, en supportant, notamment, les frais de billets de retour en France au profit d'une victime.

Nous proposons la résolution suivante : *Aide aux victimes de violences domestiques et intrafamiliales à l'étranger.*

Vu la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, les articles 24 et 25 du décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires, à l'AFE et à leurs membres, sur la formation des élus ;

Considérant la forte augmentation des affaires d'agression sexuelle et de viol depuis 2020, l'exposition possible des agents consulaires et des élus à des victimes de violences domestiques et intrafamiliales, potentiellement en état de choc, et l'exposition à des récits pouvant induire un syndrome de stress post-traumatique ;

Considérant l'importance de préparer les équipes consulaires et les élus des Français de l'étranger à ces situations ;

Nous demandons de fournir le livret d'accueil des victimes françaises à l'étranger aux élus au début de leur mandat et à tous les membres du conseil de sécurité ;

De réaliser la mise à jour de l'annuaire des structures d'accueil des victimes de violences chaque année et d'inclure une formation spécifique pour la prise en charge des personnes traumatisées de chaque agent prenant un poste à l'étranger, ainsi qu'aux élus conseillers des Français de l'étranger, dans le cadre de la formation dispensée en début de mandat.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des questions ? Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je n'ai aucun commentaire sur cette très bonne résolution, mais souhaite juste relever une erreur dans le nom de la plateforme qui se nomme en réalité SAVE YOU.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci madame RÉA. D'autres questions ? Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci. Je suggère simplement de diffuser le livret d'accueil à tous les membres de l'AFE.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Comment expliquez-vous le faible chiffre d'une quarantaine de signalements ? La structure et les outils existent, pourtant.

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription AFE des États-Unis d'Amérique

Je pense que cela tient beaucoup à la situation d'isolement des victimes. Se signaler demeure très tabou. Quant à savoir comment s'orienter, de grands progrès ont été réalisés concernant la communication. Dans ma circonscription, le consul a consenti à publier sur le site les numéros d'urgence, les informations relatives aux victimes de violence et tout le contenu du guide de ma circonscription. Il est important de rendre accessibles, en un ou deux clics, ces informations sur les sites de consulat, pour savoir à qui s'adresser et pour permettre au poste et à l' élu d'assurer un suivi. J'ai été personnellement très sollicitée.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous prenons une dernière question. Gaëlle LECOMTE.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci beaucoup. Je vous félicite pour cette résolution très importante. Je trouve très pertinent que la formation soit proposée en début de mandature, cependant serait-il possible de l'étendre à tous les élus dans les postes en 2024, étant donné que nous sommes à mi-mandat ?

Madame Sandrine HULOT, conseillère élue à la circonscription des États-Unis d'Amérique

J'adorerais. Pouvons-nous ajouter cette précision avant le vote ?

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Nous pouvons ajouter cette mention avant le vote, ainsi que la suggestion de Gérard SIGNORET concernant l'extension de la diffusion du livret d'accueil aux conseillers de l'AFE.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est parfait, je vous remercie, ces observations étant intégrées, passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Merci. Je n'ai pas eu l'occasion de saluer le vice-président et de vous saluer, mes chers collègues.

Nous allons poursuivre avec un rapport d'audition des conseillères et conseillers de l'étranger, présenté par Nadia CHAAYA et Baudouin DE MARCELLUS, sur les pays en crise et les conséquences pour nos compatriotes.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Je vous remercie, Monsieur le Président. Mes chers collègues, chers parlementaires, chers amis, lors de cette session, la commission de la sécurité et des risques sanitaires a auditionné plusieurs de nos collègues, dont les pays ont été secourus par différentes catastrophes : tremblements de terre, conflits armés dans lesquels des compatriotes se sont retrouvés pris entre deux feux, situations politiques instables et marquées par une hausse palpable des tensions et du risque sécuritaire, actes de terrorisme insoutenables. Nos collègues auditionnés sont élus conseillers pour le Niger, l'Éthiopie et le Soudan, le Mali, le Maroc, le Burkina Faso et Israël. Nous le savons, nous, Français vivant partout dans le monde, que nous ne sommes pas à l'abri ! Les témoignages de nos collègues, dont nous avons convenu de ne pas divulguer le nom, ont été riches d'enseignements pour nos travaux.

Notre objectif est de définir le rôle précis des élus dans le dispositif de sécurité. En écoutant les expériences de chacun, un constat s'impose s'agissant de la place que nous pouvons tenir lors d'une crise où la vie de nos compatriotes est en danger. Il ne s'agit évidemment pas de réclamer une distinction honorifique, mais d'être utiles et utilisés.

Il ressort de nos travaux que, sans surprise, lors d'une crise, souvent soudaine, la clé est la communication. Tous nos collègues ont souligné l'importance d'inclure les élus des Français de l'étranger dans le dispositif actuel. Par exemple, les boucles WhatsApp diffusent rapidement et en temps réel des informations fiables. Nos compatriotes nous contactent, attendant que nous les guidions, surtout quand le poste est débordé. En effet, il s'écoule toujours un laps de temps de quelques jours avant que le CDCS reprenne la main. Nous devons pouvoir être les vecteurs fiables d'une information actualisée, sous peine de mettre en danger nos compatriotes. Nous nous mettons à la disposition du quai d'Orsay qui a tout à gagner à s'appuyer sur nous.

Soulignons que nos collègues auditionnés ont relevé la nécessité d'un réseau d'îlotiers opérationnel. Aussi, certains chefs d'îlot doivent rapidement être formés. Par ailleurs, les élus, parfois îlotiers eux-mêmes, ont notifié que les équipements ne sont pas toujours satisfaisants. De plus, tous les élus n'ont pas accès à la liste des coordonnées (téléphoniques) des îlotiers, dans l'objectif d'orienter leurs compatriotes.

Outre la communication avec les élus a été soulevée l'importance pour les autorités françaises d'informer régulièrement la communauté française, afin de la rassurer et de ne pas laisser place à la désinformation.

Pour permettre aux postes de faire face aux crises, les élus sont un atout. Faisons le pari de la confiance, parce que nous pouvons faire plus que rendre des avis, nous pouvons sauver des vies.

À l'écoute de ces auditions, enfin, nous avons souhaité améliorer quelques points de gestion de crise, que nous présentons en deux résolutions. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Avant de passer aux résolutions, je cède la parole à Cécile LAVERGNE qui a pu visiter le Centre de crise et de soutien (CDCS), conformément à la promesse du ministre.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Bonjour à tous, merci, Monsieur le Président, merci, monsieur le vice-président, mes chers collègues, je vais rapidement vous restituer cette visite tant attendue du CDCS, en compagnie de son nouveau directeur, l'ambassadeur Philippe LALLIOT, et du directeur du centre de situation, monsieur Olivier TULLIEZ. Le CDCS, qui fête ses quinze ans, se compose de trois unités (contre cinq dans l'ancienne mandature) :

- Le centre de situation chargé de préparer les crises. Nous souhaiterions travailler avec celui-ci, puisqu'il est en relation avec nos postes. L'unité gère le site Conseils aux Voyageurs qui, en 2022, a enregistré 39 millions de consultations, soit beaucoup plus qu'auparavant. Il en va de même pour le site Fil d'Ariane qui a compté 348 000 nouvelles inscriptions en 2022, c'est un record. Je vous invite toutes et tous à vous enregistrer sur le Fil d'Ariane et à communiquer cette information à nos concitoyens. L'unité s'occupe, en outre, de l'actualisation des cartes, parfois complexe.
- Le centre des opérations d'urgence est malheureusement le plus connu, en raison du nombre de crises que nous traversons. L'unité traite les drames individuels et collectifs. Pour avoir une idée des forces mobilisées au sein de cette unité, sachez que depuis le début de la crise en Israël et sur le territoire palestinien, cent ETP sont mobilisés par jour.
- Le centre humanitaire et de stabilisation est la troisième sous-division.
- Une unité de gestion administrative et comptable complète l'organisation, elle est la seule détentrice du label ISO au quai d'Orsay.

Le centre de crise, à sa création en 2008, comptait 30 agents, contre plus de 110 agents aujourd'hui. Entre 115 et 130 agents sont espérés dans les prochaines années. Le directeur constate une réelle professionnalisation des équipes et une augmentation des moyens du CDCS, depuis quinze ans. Concernant l'urgence humanitaire, par exemple, l'unité disposait de 40 millions d'euros en 2008 contre plus de 300 millions d'euros aujourd'hui.

Le directeur, qui vient de prendre ses fonctions, a reconnu l'importance de travailler avec les élus de l'étranger et d'intégrer ou renforcer l'explication sur le rôle de l' élu des Français de l'étranger dans le programme de formation à l'intention des primoambassadeurs. Nous veillerons à ce que cette annonce soit suivie d'effet.

Le directeur est également prêt à travailler à améliorer le système des îlotiers (révision du maillage, formation des chefs d'îlots, équipements). Nous allons, à ce propos, vous distribuer avant la fin de la session et à travers le secrétariat général, un bref questionnaire de dix questions qui s'adresse à tous les élus. Nous en attendons 90 % de réponses. Il est effectivement très intéressant d'examiner où, en fonction des risques, il serait bon de renforcer ou de créer un îlot. L'îlotage s'applique également en Europe, en raison de l'aléa climatique.

Nous travaillons enfin, à plusieurs membres de la commission, à la rédaction d'un guide à l'usage des élus afin de définir leur rôle en amont et pendant la crise en matière de communication.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Merci Cécile. Je tiens à soulever que nous n'avons reçu que 25 % de réponses à notre précédent questionnaire. Or, la commission de l'enseignement présidée par monsieur Jean-Hervé FRASLIN ne semble pas exposée à la même défection. Aussi, le secrétariat général n'est pas remis en question. Les contacts avec les élus se font bien à travers les groupes politiques. C'est pourquoi, dans la perspective d'obtenir de meilleurs retours, nous adressons en parallèle ce questionnaire aux différents groupes.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je propose de passer aux résolutions.

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription de péninsule Ibérique (Madrid)

Je vais vous donner lecture des deux résolutions.

Considérant que la commission de la sécurité et des risques sanitaires n'a pas reçu de réponse à la résolution SECR21703 adoptée lors de la session plénière de cette assemblée en mars 2017,

Considérant que la commission de la sécurité et des risques sanitaires n'a pas reçu de réponse à la résolution SECR210.19 adoptée lors de la session plénière de cette assemblée en mars 2019,

Considérant les auditions conduites par la commission de la sécurité et des risques sanitaires lors de la session d'octobre 2023 de l'assemblée,

Considérant l'augmentation et l'accélération des risques et des crises pouvant impacter la santé des Français de l'étranger,

Considérant enfin l'importance pour les Français de l'étranger d'obtenir des informations auprès du consulat pour répondre aux interrogations de nos compatriotes,

Nous demandons :

Une réévaluation annuelle du découpage des îlots au moment du comité de sécurité en y associant les élus des Français de l'étranger,

Une réévaluation simultanée de l'aptitude des chefs d'îlots à remplir pleinement leurs missions.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la commission.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Avez-vous des questions sur cette résolution ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription de péninsule Ibérique (Madrid)

Je vous présente la seconde résolution sur le rôle de l'élu dans le cadre du dispositif de prévention et de gestion de la crise.

Considérant les déclarations de Monsieur Olivier BECHT, ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français établis hors de France en clôture de la 38^e session de l'AFE en mars 2023,

Considérant la visite du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par la commission de la sécurité et des risques sanitaires de l'assemblée des Français de l'étranger qui s'est tenue le 24 octobre 2023,

Considérant les auditions conduites par la commission de la sécurité et des risques sanitaires lors de la session d'octobre 2023 à l'assemblée,

Considérant l'augmentation et l'accélération des risques et des crises pouvant impacter la sécurité des Français de l'étranger,

Considérant l'importance pour les élus des Français de l'étranger d'obtenir des informations du consulat pour répondre au mieux aux interrogations de nos compatriotes,

Nous demandons :

Que tous les élus des Français de l'étranger soient inclus dans le dispositif de sécurité par le consulat,

Que soit assurée la fluidité de l'information entre les chefs d'îlots, le poste consulaire, les élus et les consuls,

Que soit créé un groupe de travail entre les élus de la commission de la sécurité et des risques sanitaires avec la DFAE et le centre de crise et de soutien portant sur l'élaboration d'un manuel, afin de définir le rôle des élus en amont et durant une crise.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Avez-vous des questions sur cette résolution ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Merci. Passons maintenant à l'audition sur la sismologie et les tremblements de terre. J'appelle Aloïs GALLET à rejoindre la tribune.

Monsieur Aloïs GALLET, conseiller élu de la circonscription du Canada

Monsieur le vice-président, Monsieur le Président, chers collègues, bonjour, je vais vous présenter notre rapport sur la sismologie et les tremblements de terre. Nous avons auditionné Didier COMBESURE et Jean-François SIDANER représentant l'Association française du génie parasismique, puis Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC et Anne-Marie LEVRAUT au nom de l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles.

L'état de la science nous a été présenté concernant les tremblements de terre, les outils d'analyse, mais aussi les conseils et les bonnes pratiques en matière de risques sismiques et de tremblements de terre.

À l'issue des exposés, nous avons constaté à quel point il importe de comprendre que la science ne peut pas prédire les tremblements de terre — c'est aussi valable pour de nombreux autres risques naturels. Cependant, la connaissance des zones fortement sismiques et des parts de récurrence permet d'assurer une prévention du risque et la protection des personnes.

Le domaine de la prévention parasismique consiste notamment à concevoir des bâtiments capables de résister, selon les normes, mais aussi à s'assurer de l'intégrité et de la capacité à résister des hôpitaux et des autres moyens de secours. Le système d'alerte tient un rôle crucial. Il importe d'informer et d'éduquer les acteurs de terrain ainsi que les populations. J'insiste sur ce point, parce que nos intervenants ont précisé que tout n'était pas affaire de normes parasismiques. Pour donner un exemple, le taux de renouvellement annuel du bâti en France étant de 1 % à 2 %, il faudrait dix ans pour qu'une nouvelle norme parasismique ait intégré entre 10 % et 20 % du bâti. De plus, le succès d'une nouvelle norme dépend également du savoir-faire et de l'attention portée par les maîtres d'ouvrage et par les autorités locales à sa bonne application.

Nos interlocuteurs ont avant tout insisté sur le caractère essentiel de la culture du risque et de la préparation dans le dispositif et la stratégie de prévention. Le gain de temps conféré par les réseaux sociaux a été souligné, par rapport au passé, comme moyen de communication en cas d'alerte.

S'agissant de la fiabilité des modèles sismologiques en qualité de science, de l'évolution des techniques et de la transparence des données d'un pays à l'autre, la commission a été rassurée, car la sismologie est une science ancienne, les modèles en vigueur sont constamment actualisés et les failles de mieux en mieux connues.

Concernant le questionnement récurrent d'un lien possible entre le changement climatique et le risque sismique, nos interlocuteurs nous ont confirmé l'absence d'évidence avérée de l'impact du changement climatique sur le risque sismologique. Cependant, elle attire notre attention sur deux points. Les activités humaines (extraction minière, forage, stockage en couches profondes) sont un facteur potentiel d'impact sur les failles et donc sur le risque sismique. Toutefois, les experts s'interrogent sur les effets du changement climatique qui augmenteraient les contraintes sur certains points de vulnérabilité. Par exemple, la fonte rapide des glaciers peut activer un risque sur les grands barrages, eux-mêmes soumis à la contrainte sismique.

Dans leurs recommandations, les intervenants ont insisté sur l'importance de développer une culture du risque, par le partage le plus large de l'information auprès du public, sur la nature du risque sismique, sur les bons comportements à adopter, sur les points de faiblesse et sur les lieux sécurisés au sein des bâtiments (murs porteurs) ainsi que sur l'existence et le fonctionnement de systèmes d'alerte locaux.

Les personnes auditionnées sont preneuses des besoins des élus des Français de l'étranger et des retours du terrain sur la prévention et, malheureusement, sur la gestion d'événements sismiques.

Pour résumer, en matière de prévention du risque, tout est question d'anticipation. Cette assemblée a clairement un rôle proactif à jouer, tant auprès de ses relais locaux qu'auprès des experts du risque et des acteurs de la gestion de crise.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Merci. Je vais appeler à la tribune Thierry CONSIGNY qui nous présente le rapport de l'audition du directeur de France Horizon, monsieur Nabil NEFATTI.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Bonjour chers amis. France Horizon rassemble 4 000 personnes en 204 centres. Ce sont les travailleurs de la solidarité qui accueillent les ressortissants français à l'aéroport de Roissy, lors de rapatriements massifs, à une heure du matin. Ils participent aussi à l'accueil hivernal, au niveau national. Nous sommes tous impliqués localement dans des organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES). France Horizon représente en quelque sorte un supra-organisme de gouvernance d'associations mondiales, comme Français du monde ou l'Union des Français de l'Étranger (UFE). Nous avons auditionné monsieur Nabil NEFATTI, son directeur. Retenez ce nom, car je vous invite à prendre contact avec cette personne et à vous assurer du rapprochement des OLES du directeur de France Horizon. En effet, le cas par cas est fréquent dans les motifs de rapatriement : pour indigence, pour maladie très grave, pour les femmes battues qui n'ont plus rien en France. Or, Nabil NEFATTI, riche de son savoir-faire, offre de bons conseils en la matière. Plusieurs cas très lourds se sont présentés à l'OLES du Japon, ils ont pu être réglés de cette manière. Au quotidien, les travailleurs de la solidarité peuvent se rendre dans les préfectures pour retirer des titres de travail, à la Sécurité sociale pour ouvrir des droits. Je vous invite à vous mettre en rapport avec eux.

La première mission de France Horizon s'attache au rapatriement massif. Ce fut le cas cette année des Français au Soudan, au Niger et en Israël. Chaque fois, près d'une centaine de familles est complètement prise en charge, dans un effort d'intégration vers une nouvelle vie en France, sans omettre les dimensions de dialogue psychologique et de bilan. Chaque famille bénéficie d'une approche personnalisée. Si elle arrive avant la rentrée

scolaire, les travailleurs s'assurent du versement de l'allocation de rentrée scolaire. Une mère hospitalisée en urgence à l'hôpital verra son enfant placé dans une crèche de solidarité. Les enfants sont inscrits dans les établissements scolaires qui sont un puissant facteur d'intégration pour des enfants nés et ayant grandi à l'étranger.

J'ai indiqué dans le rapport le détail des protocoles de retour de Français en métropole : rapatriement massif, rapatriement individuel en accord avec nos postes ou encore un retour par leurs propres moyens. Pour ces trois situations, France Horizon déploie des efforts stupéfiants de personnalisation de l'accueil et de reconstruction des personnes dans leur nouvelle vie après le retour sur le territoire français.

Certaines précisions ont été volontairement omises, en revanche, pour ne pas créer un appel d'air et provoquer une sollicitation abusive de France Horizon qui alloue des places aux ressortissants dont le dossier a été analysé de manière équitable par les associations mondiales, les OLES, en lien avec le poste qui a pris contact avec la DFAE qui, elle, s'est rapprochée de France Horizon. L'organisme est avant tout créé pour l'accueil et l'intégration de Français en situation d'urgence. Aussi je vous invite à la plus grande vigilance, car l'analyse des besoins des personnes rentrant en France par leurs propres moyens est moins détaillée et que ces ressortissants pourraient prendre la place de personnes qui ont nettement plus besoin de France Horizon.

N'hésitez pas à prendre contact avec la commission et souvenez-vous de l'existence de cet organisme, dont l'action prolonge nos efforts, dans les circonscriptions. L'examen des situations au cas par cas, qui prend un temps considérable, constitue la partie invisible de notre travail auprès des communautés. Nous transmettrons volontiers, à la demande, les coordonnées de monsieur Nabil NEFATTI, toujours disponible sur son portable et sur son email, qui est prévenu 24 heures à l'avance, en cas de rapatriement. Le CDCS et la DFAE s'occupent des situations de crise.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Merci Thierry. Je passe maintenant la parole à Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission.

Monsieur Pierre LEDUCQ, vice-président de la commission de sécurité et des risques sanitaires et conseiller élu d'Asie et Océanie

Bonjour monsieur le vice-président, Monsieur le Président, mes amis les membres de la commission de sécurité, messieurs les conseillers, je vais conclure cette session par un dernier sujet, en évoquant le groupe de travail Cyber, un fil rouge de notre commission. Ce groupe auditionne des personnes dont les compétences présentent un grand intérêt. Cette semaine, nous avons entendu un général puis l'organisation ACYMA. Je vous les restitue brièvement.

La loi de programmation militaire votée pour 2024-2030 alloue des budgets en forte croissance, de l'ordre de 413 milliards d'euros, répartis sur six ans. Par comparaison, le budget 2019-2025 s'établissait à 295 milliards d'euros. La partie cybersécurité représente 4 milliards d'euros (10 milliards d'euros dans la recherche & développement, 5 milliards d'euros dans les drones, 6 milliards d'euros dans le spatial, 5 milliards d'euros dans le renseignement).

Le général Didier TISSEYRE vient de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI), l'opérateur informatique et télécommunication du ministère des armées qui gère la fibre optique, les antennes radio, un satellite, quatre data centers, un réseau privé, 230 000 ordinateurs et un cloud privé.

Il est à noter que la cybertechnologie revêt deux aspects, la défense et l'attaque. Nous avons constaté ces derniers mois l'importance de l'informatique d'influence. La DIRISI s'affaire à contrecarrer la propagation de certaines informations, ce sujet entrant dans la sphère de la cybertechnologie. Les spécialistes de la direction tentent de faire la part du vrai et du faux, tant que le sujet ne dépasse pas le cadre militaire. Dès lors que les médias s'emparent de ces informations, dont la véracité n'est alors plus contrôlée, la DIRISI perd tout pouvoir sur leur circulation. Compte tenu de la complexité du cyberspace, la coopération ministérielle et la coopération public-privé prennent tout leur sens. De plus, une collaboration internationale est souhaitable, quoique parfois peu réalisable. Le Campus Cyber, opérationnel depuis 2022, est une initiative illustrant la volonté nationale de rassembler les forces autour de la cybersécurité sur un seul site.

Nous avons ensuite auditionné Franck GICQUEL, représentant le Groupement d'intérêt public Action contre la Cybermalveillance (GIP ACYMA). Nous avons, à ce sujet, émis une résolution lors de la précédente session, demandant la mise à disposition du site relatif à la cybermalveillance sur les sites des postes de nos ambassades.

ACYMA regroupe des organismes publics et privés placés sous le contrôle de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), parmi lesquels des sociétés de service prestataires. Le GIP ACYMA qui opère la plateforme cyber-malveillance.gouv.fr agit sur trois plans spécifiques : l'assistance, la prévention et la sensibilisation par la production et diffusion de contenus. S'y ajoute un volet d'observation de la menace.

Les compétences d'ACYMA sont clairement délimitées par les frontières de la France. Aucune représentation du MEAE ni des Français de l'étranger n'a intégré le GIP. Toutefois, ACYMA est intéressé par la possibilité d'assister et de sensibiliser les Français et entrepreneurs français de l'étranger, par une mise en relation avec les

autorités compétentes locales. Nous allons envisager les moyens et les méthodes d'instauration d'un partenariat local adéquat, dans nos circonscriptions, en complément au site cybermalveillance.gouv.fr. Nous nous y emploierons d'ici notre prochaine session de mars 2024. Nous pensons nous rapprocher de la French Tech pour nous assister dans cette collaboration avec les autorités locales et mettre en place une protection plus efficace contre la cybermalveillance.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Excusez-moi, je voulais préciser que les rapatriements collectifs et individuels passent par les postes et la DFAE. L'invitation à un contact direct avec Nabil NEFATTI valait pour un partage d'expérience, en particulier au profit de nos OLES, dont nous sommes souvent parties prenantes. Les informations manquent sur les aides à l'arrivée, lorsque l'on rédige un rapport individuel sur une personne dans l'indigence ou malade, avant prise en charge de son retour en France en lien avec les OLES. Néanmoins, le programme de la DFAE continue. J'ai dit.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Merci Thierry. Nous en avons terminé avec la présentation des travaux de notre commission. Nous vous remercions.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous remercie, Monsieur le Président de la commission, notamment d'avoir terminé dans les temps, même si vous avez commencé en retard.

Monsieur Avraham BENHAIM, président de la commission

Je voulais juste remercier les équipes du secrétariat général et particulièrement les assistantes et les assistants de madame Diane ROESER, car nous étions un peu en retard dans nos travaux et nous avons eu quelques difficultés. Vous êtes parvenus à un miracle, je vous remercie !

Applaudissements dans la salle.

PRÉSENTATION DE L'AVIS RENDU PAR L'AFE SUR LE PLF 2024

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons vous présenter l'avis sur le PLF 2024.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais juste, dans un propos introductif, me réjouir de la reprise d'une tradition prévue par la loi depuis 2013 qui consiste pour l'AFE à émettre un avis en séance plénière sur le projet de loi de finances qui nous est présenté. La commission travaille, bien sûr, tous les ans, sur ce projet de loi. L'avis de l'ensemble de l'assemblée est cependant très important.

J'aimerais simplement reprendre cette tradition. Cécilia a effectué tout le travail de synthèse. L'an prochain, je souhaite une organisation différente où, en amont de l'assemblée, nous recevons les propositions de chaque commission qui n'ont par ailleurs pas forcément le temps d'émettre un avis sur le PLF. Nous aurions alors l'ensemble des résolutions des commissions et notre rapport sur le PLF, en amont des discussions, synthèses, compromis et avis.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Bénélux

Merci beaucoup Benoît. Cet avis sur le PLF 2024 a été rendu collectivement par tous les présidents de commission, puis en commission des finances, par ses membres.

Il s'agit de l'analyse du budget de l'action extérieure de l'État.

Vu le projet de loi de finances 2024, la note HI du ministère des Affaires étrangères, l'article 11 de la loi 2013-659 relative à la représentation des Français établis hors de France et qui donne à l'Assemblée des Français de l'étranger compétence pour formuler des avis sur le PLF et sur le PLFSS, l'article 6 du règlement intérieur de notre assemblée et les décrets pris par le gouvernement en la matière, nous considérons, concernant le budget du ministère des Affaires étrangères, que la mission budgétaire action extérieure de l'État, qui regroupe les crédits de fonctionnement, numérique, investissement, sécurité et intervention politique du ministère, ce qu'on appelle le

programme 105, les crédits consulaires, qui est le programme 151, et l'influence culturelle, programme 185, augmentent de 11 % en 2024. Le budget du ministère atteindra ainsi 6,764 milliards en crédits de paiement hors pensions, avec une hausse de 4,5 % par rapport à 2023. La mission connaît sa plus forte hausse depuis l'entrée de la LOF en vigueur en 2005, en grande partie en raison des hausses de contributions européennes et internationales et des effets de l'inflation sans précédent. Le total du ministère hors T2 (sans les pensions) augmente de 4,29 % pour l'action extérieure de l'État. 10,44 % vont aux Français de l'étranger, à la diplomatie culturelle et d'influence, 71,89 % vont à l'action extérieure de l'État, notamment pour le soutien à l'Ukraine.

Programme 151, qui couvre tous les services consulaires, mais aussi l'action sociale et les bourses : la stabilité des aides sociales depuis plusieurs années et le nombre croissant d'allocataires, considérant l'inflation mondiale qui impacte directement les Français de l'étranger et implique que les lignes budgétaires stables sont en réalité en baisse.

Considérant le montant global annoncé de 21,5 milliards d'euros qui se décompose comme suit : l'action sociale directe s'élève à 16 millions, l'action sociale indirecte à 3,4 millions, les OLES 1,4 million et le staff 2 millions ; les centres médicosociaux sont financés à hauteur de 250 000 euros, la subvention à la caisse des Français de l'étranger à hauteur de 380 000 euros et les rapatriements sanitaires et indigence à hauteur de 800 000 euros.

Considérant qu'afin de pallier l'insuffisance de la dotation budgétaire du financement des exonérations de droits de sécurité sociale, des droits de scolarité pour l'année 2022-2023, la commission nationale des bourses (CNB) en charge d'attribuer les exonérations partielles ou totales a décidé en juin 2023 d'augmenter la contribution progressive de solidarité (CPS) de 2 à 7 %. Cette décision a eu pour conséquence de diminuer le niveau d'exonération accordée aux familles bénéficiaires, jusqu'à celles bénéficiant de 80 % d'exonération de frais d'écolage, bénéficiaires de 80 à 100 % qui n'ont pas pu connaître les effets de cette augmentation. Elle a imputé le bénéfice pour les familles à hauteur de 5,2 millions d'euros du volume de l'enveloppe dédiée. Cet ajustement réalisé en rehaussant le niveau d'une taxe appliquée à un mécanisme de solidarité équivaut à taxer des familles déjà en besoin de solidarité pour financer l'accès au système scolaire français à l'étranger et protéger les familles les plus vulnérables et précaires.

Considérant qu'en 2023, le budget des bourses a été couvert à hauteur de 118 millions grâce à la consommation complète de la soule, à un dégel de réserve budgétaire d'environ 105 millions et à la hausse de cette fameuse CPS de 5 points, correspondant à 2,1 millions. Cela a permis de boucler le budget des bourses 2023 malgré les crédits alloués trop faibles. Le ministère indique que les crédits consacrés à l'accès des élèves français au réseau scolaire de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) et à la langue française s'élèvent à 118 millions en 2024. Les crédits d'aide à la scolarité apparaissant dans le PLF passent de 106 à 121, soit plus 15 millions par rapport à 2023, malgré un contexte de restrictions budgétaires. L'enveloppe annoncée dans le PLF par le ministre BECHT lundi se compose de 118 millions pour les bourses scolaires des enfants scolarisés dans le réseau, 1,5 million pour les bourses AESH et 1 million pour le passe éducation langue française. Le montant est à rapprocher de la somme des besoins en 2023, estimés à 117 millions.

Or le développement prévisible du réseau de l'AEFE amènera à une augmentation des demandes de bourses auxquelles s'ajoutera la hausse des frais de scolarité due à l'environnement inflationniste mondial. Le budget risque de s'avérer insuffisant, ce qui entraînerait la réduction du montant individuel des bourses attribuées. Ainsi, le budget semble augmenter mais il est stable et, comme l'a indiqué le ministre Olivier BECHT, il ne pourra pas suivre le rythme de l'inflation mondiale.

Sur la loi de programmation, nous considérons le manque de vision pluriannuelle sur l'action extérieure de l'État, en particulier sur le programme 151, et que les lois de programmation ne sont pas contraignantes du point de vue budgétaire et les sommes sont indicatives, mais qu'elles permettraient d'ancrer une réflexion de long terme sur le budget.

Concernant les ETPT, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères indique qu'il se dote en 2024 d'un budget qui acte le réarmement de la diplomatie française grâce à une hausse de ses moyens inédite depuis des décennies : +700 ETP sur 2024-2027 et +22 % de crédits d'ici 2027. Après une première hausse de 100 ETP en 2023, les effectifs en 2025 de 165 ETP. Le plafond d'emploi sera ainsi porté à 13700 emplois ETPT.

Considérant que les parlementaires et les élus relèvent le manque de transparence sur la répartition des postes des différents programmes du ministère, sur 2023, il est néanmoins connu que le parent pauvre demeure le programme 151 qui couvre notamment l'aide sociale. En effet, sur 100 ETPT créés en 2023, 13 sont des créations nettes pour le programme 151.

Considérant que seuls 18 ont été dédiés au programme 151 et donc au renforcement des programmes publics consulaires qui se répartissent comme suit : 11 créations nettes à l'étranger (7 pour les visas, 2 pour les affaires sociales, 2 pour l'état civil), 7 créations en administration centrale France consulaire et s'y ajoutent pour France consulaire 2 renforts ponctuels correspondant à des redéploiements ; que les ETP alloués aux postes consulaires proviennent essentiellement de redéploiements et non de créations de manière générale.

Concernant la subvention à l'AEFE, aux alliances françaises et subventions à l'institut français, nous considérons que la subvention à l'AEFE se chiffre à 455 millions dans le PLF 2024, 477 millions pour la loi de finances de 2023, soit +8 millions (1,8 %), que la direction générale de l'AEFE, auditionnée les 25 et 26 octobre,

considère que la situation de l'Agence est toujours solide et se réjouit de la hausse du budget dans un contexte d'inflation, que la note HI, cette hausse de 10 millions correspond au surcoût lié à la réforme des statuts des personnels détachés, la commission chargée de l'enseignement à l'AFE s'interroge sur la capacité de l'Agence à moyens constants à l'inflation et aux besoins futurs liés à la politique d'expansion du réseau en 2030. Les subventions d'alliances françaises sont en augmentation de 7,2 millions à 8,7 millions, soit +1,5 million. Les subventions de l'institut français sont stabilisées à 28,3 millions. Concernant les subventions, nous regrettons la stabilisation des subventions et nous y revenons dans nos demandes de manière plus explicite.

L'AFE demande donc :

Une loi de programmation pour l'action extérieure de l'État, qui oblige l'État à prévoir sur 3 à 5 ans l'augmentation des effectifs, par exemple pour l'organisation du staff,

Le renforcement du budget des bourses, les crédits en 2024 se calquent sur les dépenses de 2023, mais ne prennent pas en compte l'inflation mondiale en 2024, l'augmentation des frais de scolarité du parascolaire et de retour au CPS 2022,

Le renforcement du soutien financier à la CFE, nous regrettons de constater que la subvention budgétée pour la caisse des Français de l'étranger n'est que de 380 000 euros comparés au coût total moyen de la catégorie aidée, qui s'élève à environ 4 millions d'euros par an. Cependant, il s'avère que les subventions versées depuis 2017 dépassent la subvention annuelle budgétée, dépassement financé par le reliquat du budget global des aides sociales. Ce mécanisme ne permet pas à la CFE une gestion pérenne des montants consacrés à la solidarité nationale. L'AFE regrette donc l'absence de ligne budgétaire dédiée à la CFE dans le PLF et demande sa création. Dans ce contexte, une loi de programmation serait également la bienvenue,

Une meilleure répartition des ETPT : l'AFE se réjouit des efforts sur la création des ETPT, mais demande une meilleure répartition sur les services publics et plus de créations à l'étranger que dans l'administration centrale. L'AFE demande qu'une part plus importante des ETPT créés soit dédiée au programme 151 et en particulier aux services consulaires,

La revalorisation des aides sociales destinées aux Français de l'étranger. L'AFE demande que le gouvernement procède à une revalorisation de tous les dispositifs d'aide sociale au regard de l'inflation constatée. Ces dispositifs comprennent : les allocations de solidarité en faveur des personnes âgées, les allocations pour les adultes handicapés, les allocations pour les enfants handicapés, les allocations à durée déterminée, les secours mensuels spécifiques enfants, l'aide aux OLES, les prestations de l'assistance consulaire, les secours occasionnels, les aides exceptionnelles et les bourses scolaires,

Sur les subventions, l'AFE se réjouit des augmentations de 7,2 millions à 8,7 millions pour les alliances françaises, soit +1,5 million et regrette la stabilisation de la subvention de l'institut français à 28,3 millions.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous remercie, madame la conseillère et monsieur le conseiller.

Avez-vous des questions ? Monsieur MASSON et monsieur BOHEME.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci beaucoup. Je vous remercie, Cécilia et Benoît, pour le travail effectué. Je me félicite que notre assemblée émette un avis sur le PLF. Par une mise en perspective, j'aimerais rappeler que les précédentes mandatures ont été marquées par une diminution des emplois, avec 700 suppressions dénoncées par la commission des finances au cours de la mandature 2009-2011 puis une baisse de 115 ETP constatée en 2015. Nous pouvons nous féliciter d'être parvenus à inverser la tendance, car nous étions tous présents pour défendre les intérêts des Français de l'étranger.

Le groupe Indépendants, démocrates et progressistes va soutenir cet avis, qu'il considère comme un équilibre : la dotation des bourses scolaires, les ETP et le budget l'AEFE sont augmentés. Nous avons tous en commun l'objectif de nous battre pour une meilleure répartition du budget au sein des consulats et pour le renforcement des postes à l'étranger.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Merci beaucoup. Monsieur le Président, mes chers collègues, comme l'a exprimé à juste titre le vice-président de la commission des finances, j'endosse mon rôle de président de commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation pour souligner le signal positif que représente ce retour aux bonnes pratiques. Rien n'est jamais acquis. Il est bon de rappeler notre existence en rendant un avis sur le PLF, dans le respect du champ d'application de la loi de 2013, en son article 11.

Au nom du groupe Écologie & Solidarité, si je rejoins en partie les propos de Thierry MASSON, je me réjouis avant tout de l'écriture collective, à plusieurs mains, d'un avis rassemblant plusieurs opinions. Il faut se garder de

se montrer trop politique sur le résultat, car l'AFE, ici présente, réalise là un acte que ni les députés ni les sénateurs ne pourront effectuer puisque n'ayant pas l'opportunité de débattre du budget des Français de l'étranger.

En conséquence, le groupe Écologie & Solidarité va naturellement soutenir cet avis, tout en saluant le travail de Cécilia GONDARD qui a coordonné toutes les prises de position.

Je souhaiterais simplement aborder deux points plus politiques. S'agissant des affaires sociales, amplement discutées hier puis ce matin, notons que la stabilité du budget, d'un montant de 21,5 millions d'euros, équivaut en réalité à une baisse, eu égard à l'inflation. Il résulte de l'absence de réindexation sur l'inflation que certains postes budgétaires sont mis en risque. Aussi, l'heure n'est pas à la fanfaronnade, continuons à mener l'ensemble de nos combats dans le domaine des affaires sociales et des bourses scolaires en lien avec l'AEFE, tant il est probable que le financement de ces dernières soit mis en péril, selon le développement du contexte international en 2024. Nous sommes et restons extrêmement vigilants.

Enfin, la loi de 2013 prévoit que nous rendions deux avis, l'un sur le projet de loi de finances, l'autre sur celui de la Sécurité sociale. Nous nous y attellerons l'an prochain.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous remercie, monsieur le conseiller. Y a-t-il une nouvelle prise de parole ?

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je vous remercie, monsieur le vice-président, notre groupe se félicite de l'initiative qui n'a pas été constante selon les années. Il importe grandement que notre assemblée se saisisse de ce sujet. Nous saluons également l'implication de l'ensemble des commissions, ce dont nous vous remercions. Anticiper serait préférable, les prochaines années. Nous signalons toutefois un point de vigilance sur la répartition des ETP.

Je vous renouvelle mes félicitations pour avoir porté cet avis.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci madame RÉA. Le groupe des Indépendants souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Nous nous réjouissons du consensus obtenu autour de cet avis. Bien que nous recevions toujours tardivement le projet de loi de finances, au début du mois d'octobre en général, nous essaierons de travailler plus en amont, dès la prochaine édition, y compris pour soulever les points de changement auprès des commissions et faciliter le travail délicat de rapporteur. Le retour de la CPS à 2 % dans le PLF est un fait notable. Le groupe des Indépendants votera favorablement l'avis.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Monsieur RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Je vous remercie. Nous sommes tout à fait favorables à cet avis. Je rejoins les commentaires de mon camarade Florian.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Je cède la parole à Cécilia GONDARD.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Benelux

Je souhaite remercier toutes les commissions pour les éléments qu'elles ont apportés et que nous avons coordonnés. Je suis bien entendu en accord avec le fait de préparer cet avis plus en amont. Je remercie enfin l'intégralité des groupes pour leur soutien de cet avis.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'entends le soutien général de cet avis. Passons au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous enchaînons sans tarder avec la présentation des travaux de la commission du développement durable et du commerce extérieur, je vous remercie de regagner vos places. Je cède la parole au vice-président de la commission, monsieur PLUDERMACHER.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission du développement durable et du commerce extérieur et conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je vous remercie, Madame la Présidente. Au nom de la commission, je remercie le bureau exécutif, tout particulièrement Madame la Présidente et le secrétariat général qui ont permis la tenue de la journée d'ouverture au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Les échanges entre la commission environnement du CESE et nos deux commissions (sécurité et développement durable) furent extrêmement intéressants.

Au nom de notre commission, je félicite Jean-Luc RUELLE, notre président, pour son élection en qualité de sénateur, raison pour laquelle je préside cette restitution puisqu'il a choisi de se mettre légèrement en retrait de cette session, afin d'éviter toute situation en porte à faux. Je l'en remercie et lui présente à nouveau mes félicitations.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Notre commission a été particulièrement mise en avant lors de cette session. Lors de la table ronde sur les entrepreneurs français à l'étranger qui s'est tenue au CESE, le travail remarquable du conseiller Abdelghani YOUMNI n'a malheureusement pas été présenté en totalité, par manque de temps. Je vous invite donc à lire le rapport qui paraîtra dans quelques jours, son travail de fond y figure.

Soulignons aussi le prix du développement durable, dont la cérémonie, mardi soir au quai d'Orsay, a couronné le travail d'équipe présidé par Patricia CONNELL. Cinq lauréats ont été nommés. Le ministre s'est engagé à soutenir dans les années à venir ce prix biennal décerné par l'Association pour la promotion des Français de l'étranger, ouverte à l'ensemble des conseillers de l'AFE. N'hésitez pas à prendre attache auprès de Patricia ou de Pierre, notre trésorier, si vous souhaitez rejoindre cette association.

Enfin, l'intervention du GIEC, lundi, est due à une résolution, proposée par notre commission en mars 2022, puis votée à l'unanimité en session, de recevoir chaque année un membre de la délégation française du GIEC pour rendre compte des derniers travaux de ce groupe d'experts. Nous avons été honorés, cette année, d'accueillir madame Sophie SZOPA, co-auteure et coordinatrice du dernier rapport du GIEC. Celle-ci a rappelé la présentation, en 2022, de Jean JOUZEL devant la commission de sécurité et la commission de développement durable et commerce extérieur à propos des risques encourus par la planète si l'on poursuit le modèle actuel. Les politiques publiques atténuent un peu ces risques, mais cela reste insuffisant pour atteindre un bilan carbone satisfaisant et ralentir le réchauffement planétaire. À l'issue de l'opération de sensibilisation de notre commission, il a été décidé lors de la dernière session, d'étendre l'animation de la fresque du climat, sur la base du volontariat, à l'ensemble des conseillers des Français de l'étranger. Monsieur Loïc LE GLAND va vous présenter une résolution en ce sens.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu de la circonscription de New York

Je vous remercie et lis la résolution.

Vu le décret 2014-144, article 24, considérant la participation des organisateurs de la fresque du climat lors des deux dernières sessions de l'AFE,

Considérant la participation à l'atelier participatif des membres de la commission développement durable et commerce extérieur,

Considérant l'organisation d'un atelier de la fresque du climat pour tous les membres de l'AFE, la participation des membres de l'AFE à cet atelier sur la base du volontariat,

Et vu la nécessité à l'échelle du monde de comprendre et connaître pour agir,

Nous demandons :

Que l'organisation d'une fresque du climat entre dans la formation des conseillers des Français de l'étranger,

Que dans le cadre de la mise en place d'une telle formation, les agents du poste consulaire y soient conviés.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Souhaitez-vous prendre la parole ? Passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Lors des deux sessions précédentes, nous avons reçu le club ADEME International. La résolution qui en découle vous est présentée par madame la conseillère Pascale RICHARD.

Madame Pascale RICHARD, conseillère élue de la circonscription des États-Unis

Merci monsieur le vice-président. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a récemment créé un club international. Il importe à notre commission de mobiliser tous les conseillers de l'étranger sur la question du réchauffement climatique.

Considérant les deux auditions de l'ADEME réalisées par la commission développement durable lors des deux dernières sessions de l'AFE, le rôle très important de l'ADEME dans le projet France 2030 dans lequel notre pays est engagé, le développement de l'ADEME à l'international, notamment grâce à son club international qui rassemble les innovateurs et les accompagne sur les salons et les grands rendez-vous internationaux des énergies renouvelables,

Qu'en novembre 2018, l'ADEME a annoncé aller plus loin en créant une structure d'investissement en fonds propres (ADEME investissements),

Demande :

Que les postes consulaires informent les conseillers des Français de l'étranger sur les rôles de l'ADEME,

Que les conseillers des Français de l'étranger soient invités à informer les entrepreneurs de leur circonscription sur le rôle de l'ADEME et des possibilités d'aide et de mise en contact réalisées par cette agence, et pour cela, utiliser les réseaux existants,

Que les conseillers des Français de l'étranger encouragent les entrepreneurs dans leur circonscription à adhérer au club international de l'ADEME.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Lors des restitutions de notre commission, il est de tradition d'effectuer une présentation de la radioscopie du commerce extérieur, pour en marquer les évolutions. Cette fois-ci, nous proposons un focus particulier. Je cède la parole à monsieur le conseiller Abdelghani YOUMNI.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Madame la Présidente de l'AFE, monsieur le vice-président de la commission du développement durable et du commerce extérieur, mesdames et messieurs les conseillers, cette radioscopie du commerce extérieur est un rituel depuis le début de notre mandat. Pour cette session, nous proposons, de plus, un focus sur les relations entre la France et l'Afrique subsaharienne.

Le déficit commercial de la France s'est réduit, en raison d'une facture énergétique (gaz et pétrole) moins lourde qu'en 2022 (54 milliards d'euros à la fin d'août 2023 contre 89 milliards d'euros au second semestre 2022). Les échanges commerciaux avec le reste du monde se sont améliorés. La balance courante, qui reste déficitaire, s'est résorbée de 30 milliards d'euros en six mois. La tendance est baissière dans le monde entier, la cherté de la vie apportée par l'inflation s'étant installée. La France demeure fortement dépendante, le pétrole étant devenu une arme géopolitique depuis la guerre en Ukraine et l'activité reprenant lentement en Chine.

Les chiffres clés du commerce extérieur montrent que la France reste le sixième exportateur mondial des biens et services, en s'appuyant sur 149 000 entreprises françaises exportatrices.

L'exportation des biens, au 31 août 2023, a progressé, à raison de +12 % dans l'aéronautique, +8 % dans l'automobile, +7 % dans les parfums et la cosmétique, +3 % dans le textile qui marque une reprise. A contrario, l'agriculture et agroalimentaire accuse une baisse de -5 % liée à la baisse du cours des céréales dans le monde.

L'exportation des services enregistre un excédent de 20 milliards d'euros, elle est plus basse qu'en 2022.

Les cinq secteurs les plus exportateurs sont l'aéronautique et le spatial pour 23,5 milliards d'euros (ce résultat conjoncturel dépend des commandes), la chimie, parfums et cosmétique pour près de 12 milliards d'euros, l'agroalimentaire pour 10 milliards d'euros et le secteur pharmaceutique pour 2,9 milliards d'euros.

Les cinq secteurs les plus importateurs sont ceux de l'énergie (la très lourde facture énergétique s'élevant à 115,3 milliards d'euros sur les six derniers mois), des biens d'équipement pour 43,5 milliards d'euros, de l'automobile pour 19,9 milliards d'euros et de la métallurgie pour 15,9 milliards d'euros.

Les principaux fournisseurs de la France sont l'Allemagne (93 milliards d'euros), la Chine (77,5 milliards d'euros), la Belgique puis les États-Unis.

Il est à souligner que les principaux fournisseurs de pétrole ne sont plus les pays de l'OPEP au Moyen-Orient, mais les États-Unis à raison de 13 %, l'Arabie saoudite pour 12 %, la Norvège pour près de 11 %, l'Algérie, le Nigéria puis la Russie qui demeure, en application des contrats passés avec ce pays.

Les principaux fournisseurs de gaz sont les États-Unis (26 %), la Norvège, la Russie (18 %), l'Algérie (7 %) et le Qatar (4 %).

Les principaux fournisseurs de gaz liquéfié sont les États-Unis pour 40,2 % depuis le conflit en Ukraine, la Russie (13,2 %), le Qatar (13,1 %), la Norvège puis l'Algérie.

Il en résulte que les États-Unis deviennent le principal fournisseur étranger d'énergie en France.

Il est intéressant de connaître les soldes commerciaux des pays avec lesquels nous sommes en relation et découvrir les locomotives de notre région ou des pays du G20 :

- L'Allemagne est excédentaire, mais son solde diminue (16 milliards d'euros).
- La Chine présente un solde commercial surprenant, qui s'élève à 470 milliards de dollars.
- Les États-Unis enregistrent un solde déficitaire (-352 milliards de dollars), le phénomène est structurel.
- L'Italie est en reprise, son solde est excédentaire de 18,3 milliards d'euros.
- Le solde de la France est déficitaire (-54 milliards d'euros).
- Celui de l'Espagne l'est aussi (-21,3 milliards d'euros).

S'agissant de l'indépendance énergétique, nous étions fortement dépendants, en matière d'importation d'uranium, du Niger en 2015. Depuis 2021, nous nous appuyons sur de nouveaux pays tels le Kazakhstan, le Canada et l'Australie. Ainsi, depuis 2015, la quotité du Niger a été divisée par deux et demi.

Les principales mesures gouvernementales à retenir au titre du commerce extérieur sont, selon nous :

- la création d'un volontariat territorial export, un dispositif subventionné à hauteur de 12 000 euros annuels — ces jeunes diplômés recrutés en France partent en mission pour une durée de 6 à 24 mois, fournissant un appui très positif aux entreprises exportatrices vers l'étranger ;
- la création d'une marque France — il s'agit de négocier plus en faveur de notre commerce extérieur les accords de libre-échange avec les pays tiers ;
- le Pavillon France au service de la relance des participations collectives de PME aux salons étrangers — nous avons demandé à travers plusieurs auditions que l'État français prenne en charge jusqu'à 30 % des coûts de participation aux salons, que ces derniers se déroulent sur le territoire français ou à l'étranger, pour aider les nombreuses entreprises qui ne peuvent le financer ;
- le parcours France 2030 Export qui porte sur la réindustrialisation et qui comprend plusieurs appels à projets au profit de 100 PME — ce point est très important pour notre pays, nous devons créer des emplois, de la croissance économique et réduire le déficit du commerce extérieur ;
- le dispositif d'accélération « Booster » pour 200 PME dans le cadre d'un programme de projets internationaux d'infrastructure au nom duquel l'État positionne désormais des entreprises privées françaises — il s'agit d'attirer plus de 700 acheteurs étrangers vers les salons français ;
- la multiplication des petits crédits (inférieurs à un million d'euros) qui pourrait profiter aux ETI, aux petites entreprises et aux EFE.

La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB n'est pas élevée. Contrairement à l'Allemagne où elle compte pour deux tiers de la croissance économique, ou à la Chine, le commerce extérieur en France

représente de 10 % à 15 % de la croissance. Les mouvements complémentaires de réindustrialisation et d'exportation doivent pallier cette insuffisance.

Le commerce extérieur avec l'Afrique subsaharienne : nombre d'informations médiatisées sont fausses. Les chiffres révèlent que le commerce extérieur de la France avec l'Afrique ne représente que 2 % des échanges de la France. Entre 2012 et 2022, la France a exporté, en moyenne, 11 milliards d'euros vers l'Afrique subsaharienne. C'est très peu. En 2022, le total des exportations françaises atteignait presque 600 milliards d'euros, alors que ses importations s'élevaient au total à 758 milliards d'euros, dont seulement une quantité négligeable (9,9 milliards d'euros) en provenance de l'Afrique.

Entre 2010 et 2022, le continent africain n'a capté que 4 % des d'investissements directs étrangers (IDE), les régions les plus dotées de ces investissements étant l'Europe, les États-Unis et la Chine. L'analyse du flux d'IDE vers l'Afrique subsaharienne montre un changement dans la nature des investissements. Entre 2006 et 2010, la plupart des IDE concernaient l'extraction minière et les activités d'hydrocarbures. De 2016 à 2021, le continent a fait évoluer son paradigme économique, les pays d'Afrique subsaharienne souhaitant devenir plus producteurs qu'importateurs, plus transformateurs qu'exportateurs de matières premières et surtout d'hydrocarbures. Les IDE ont alors financé la logistique, les technologies de l'information, les travaux publics, la communication. Cette nouvelle répartition envoie un signal très positif d'évolution.

Les pays les plus pourvoyeurs d'IDE vers l'Afrique subsaharienne sont la Chine, à raison de 5 milliards de dollars en 2020, puis la Turquie. Les pays les plus modestement contributeurs sont la France, pour moins de 2 milliards d'euros en 2020, et les États-Unis.

La répartition sectorielle des investissements a surpris la commission, puisque la Chine prête à l'Afrique subsaharienne, sans exporter ni importer, ouvrant ainsi un piège à la dette, dit le piège chinois, qui se referme sur le continent africain. C'est le cas de l'Angola (tenu à 40 % par les dettes chinoises) ou de la République démocratique du Congo (35 % de dettes dans son PIB). Toute compétition sera rendue difficile, une fois le piège installé. Ainsi, la Chine devient le premier bailleur de fonds bilatéral de l'Afrique, détenant plus de 73 milliards de dollars de la dette africaine, se plaçant au même rang que les institutions, voire s'y substituant. Il y a trois semaines, un groupement formé de la Banque mondiale et du FMI s'est tenu à Marrakech, à ce sujet. Le phénomène est très dangereux. Les prêteurs chinois représentent 12 % de la dette extérieure privée et publique africaine.

Pour conclure, la France marche vers une pleine relocalisation, pendant que l'Allemagne est victime des surcoûts de production et que l'Italie et l'Espagne bénéficient de l'effet de résilience. La facture énergétique se réduit en France. La part de l'industrie dans le PIB allemand se dégrade, le pays risque fort d'entrer en récession (la demande extérieure devenant l'otage des coûts de l'énergie, des besoins de main-d'œuvre et de la guerre en Ukraine, puisque la Russie est leur principal fournisseur d'énergie).

Le recul du déficit commercial d'un montant de 54 milliards d'euros n'est que la conséquence de la baisse de la facture énergétique (gaz, pétrole et reprise d'exportation de l'électricité). L'excédent du solde des services a baissé de 20 milliards d'euros (baisse du coût de fret et résistance des recettes touristiques). La dynamique des exportations industrielles, dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, connaît un réel décollage, respectivement de 89 % et 17 %. La baisse des cours des produits agricoles a conduit à une contraction de l'excédent agricole. Le déficit du textile diminue (signal positif pour une relocalisation puis son exportation).

Au cours des vingt dernières années, l'Afrique subsaharienne a forgé des alliances économiques et commerciales avec de nouveaux partenaires. Les exportations de la France vers l'Afrique ne représentent que 4 % de son commerce extérieur, mais restent nettement supérieures à ses exportations vers la Chine et l'Inde. La Chine, malgré ses 1,4 milliard d'habitants, n'absorbe que 7 % des 430 milliards de dollars d'exportation. Les IDE chinois et turcs en Afrique subsaharienne ne privilégient ni l'emploi local, ni la formation, ni l'insertion dans le développement, ni les industries manufacturées.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Merci beaucoup Abdelghani. Passons aux restitutions des auditions de cette semaine. Je passe la parole à monsieur le conseiller Christophe LEJEUNE pour vous exposer l'audition de la présidente des conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF), madame SIDOS-VICAT.

Monsieur Christophe LEJEUNE, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Bonjour, je vous remercie, Madame la Présidente, monsieur le vice-président de la commission, chers collègues, nous avons rencontré Anne-Sophie SIDOS-VICAT, présidente des CCEF depuis juillet 2023. Les CCEF sont au nombre de 4 500 dans le monde aujourd'hui, répartis dans près de 150 pays, nommés par le Premier ministre pour un mandat de trois ans et pour assurer cinq missions principales :

- le conseil aux pouvoirs publics ;
- l'appui aux entreprises ;

- la formation des jeunes à l'international à travers deux leviers que sont le VIE (l'ancien système du VSN) et le VTE — cet excellent dispositif de volontariat, nouveau, est exercé depuis la France pour aider les petites et moyennes entreprises françaises à exporter ;
- la promotion de l'attractivité de la France ;
- la diversité femmes-hommes et l'analyse des profils de sociétés.

Les CCE nouent des partenariats avec les agences gouvernementales, Bpifrance, la CCIF, France Export, MEDEF International, dont Anne-Sophie est l'actuelle co-présidente de commission, Business France et le MEAE.

La nomination en juillet 2023 d'une femme à la tête des CCEF et l'installation de sa nouvelle équipe changent la donne. Pour être impliqué, depuis plusieurs mandats, auprès des CCE dans les Philippines, je constate un véritable renouveau des activités, des réformes superbes. Nous sommes très contents de la présidence de madame SIDOS-VICAT qui pousse très fort la réindustrialisation de la France et la mise en place des EFE. Nous allons pouvoir appuyer ces sociétés françaises. Enfin, madame SIDOS-VICAT est ouverte à créer davantage de liens avec les conseillers des Français de l'étranger.

Puis-je vous demander combien de membres des CCEF sont présents dans la salle ?

Une dizaine de mains se lèvent.

Monsieur Christophe LEJEUNE, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Le secrétariat général lancera une enquête de recensement de tous les CFDE qui sont aussi CCE. Je vous invite à y participer. Le réseau des CCEF, de son côté, se rapprochera de nous pour inviter les conseillers à quelques réunions dans l'année ainsi qu'à leurs réunions régionales, puis à la réunion mondiale, pour ceux qui souhaitent se déplacer.

Je vous remercie beaucoup et remercie pour leur accueil tous mes collègues. Ma première session fut véritablement enrichissante.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Pour l'audition de mesdames Anne BERNARD et Marion PARADISI-COULOUMA de la direction générale du Trésor, je passe la parole à notre collègue, Audrey LECLERC.

Madame Audrey LECLERC, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci. Je souhaite également remercier cette commission, que j'ai rejointe cette semaine, pour le très bon accueil qui m'a été réservé.

Madame la Présidente, monsieur le vice-président de la commission, nous avons auditionné la direction générale du Trésor, en particulier madame BERNARD, cheffe du bureau du pilotage des services économiques du réseau international ; Marion PARADISI-COULOUMA, qui s'occupe du lien avec Business France et avec les partenaires à l'exportation. Si l'organigramme de la direction générale est conséquent, nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux questions de financement international des entreprises, donc au réseau international, composé de 500 personnes. Il nous a de plus été annoncé qu'une nouvelle sous-direction consacrée aux enjeux environnementaux et à la transition écologique, la TRECO, ouvrait en octobre.

Le réseau international de la direction générale du Trésor compte 124 implantations réparties dans 105 pays, 32 services économiques régionaux et 64 services économiques. Il porte quatre missions principales — je vous les présente brièvement, aussi n'hésitez pas à poser vos questions :

- Le réseau analyse la situation économique, financière et sectorielle des pays. À ce titre, un mouvement de régionalisation est à noter, puisque les services économiques régionaux, adaptés au territoire, développent des pôles de conseillers et d'experts techniques provenant d'autres administrations. Concernant les problématiques de développement durable, pour prendre un exemple, le pôle se construit avec les agents de l'administration des ministères concernés.
- Le réseau accomplit une mission de conseil et d'accompagnement des entreprises françaises dans leur projet international, prenant appui sur les outils financiers du Trésor : les fonds d'études et d'aides au secteur privé offrent plusieurs possibilités de financement (à l'étude de faisabilité en amont d'un appel d'offres, les prêts du Trésor ou encore les garanties publiques export, gérées par Bpifrance).
- Le réseau se fait le relais des positions françaises à l'international et prodigue un appui lors des déplacements officiels.
- Enfin, le réseau participe à la promotion de la France comme destination d'investissements, en lien avec Business France.

Nous avons échangé sur les articulations avec les autres institutions et avec les élus locaux, en rappelant le rôle de ces derniers et l'implication locale des CFDE. Il en est ressorti un questionnement sur la lisibilité des dispositifs. Il nous a été rappelé que Business France demeure l'interface principale, même si la direction générale du Trésor peut conseiller les entreprises dans leurs besoins d'accompagnement, à travers ses équipes régionales. Les CCI France International accompagnent l'installation des entreprises.

Enfin, il est bon de rappeler qu'en matière de conseil, quelques outils sont à la disposition des élus locaux : les analyses, veilles macro-économiques et veilles sectorielles sont accessibles en ligne. Il ne faut pas hésiter à s'en saisir tout comme à se rapprocher des services économiques régionaux, dont le contact est publié en ligne.

Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Merci beaucoup Audrey. Pour l'audition de monsieur Olivier VINCENT, de Bpifrance, je passe la parole à madame Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci, Madame la Présidente de l'assemblée, merci, monsieur le vice-président de la commission, nous avons fait le choix d'inviter Bpifrance pour apprendre à mieux connaître l'un des acteurs principaux dans le domaine du commerce extérieur, au côté de Business France, de la direction générale du Trésor et des CCEF. Nous avons auditionné monsieur Olivier VINCENT qui dirige l'export au sein de Bpifrance, l'une des grandes directions de l'accompagnement des entreprises. Il faut savoir que Bpifrance, sous tutelle du Trésor, remplit une mission de service public, dans un souci de rentabilité. Avec un effectif de 3 500 personnes, Bpifrance a, en 2022, injecté 67 milliards d'euros dans l'économie française, dont la moitié était fléchée vers l'export, à travers de multiples dispositifs d'assurance-crédit. La raison d'être de cette banque est double, puisqu'elle entend faciliter les courants d'affaires et financer les entreprises, pour leur apporter des réponses à chaque phase de leur vie. Bpifrance a deux préoccupations essentielles : réindustrialiser la France et le climat. Celle qui se nomme la banque du climat intervient beaucoup sur cette question, dans le choix des entreprises qu'elle accompagne.

La direction de l'export représente près de 350 personnes, réparties dans les implantations régionales, mais elle est peu présente dans le monde. La stratégie de l'export repose sur trois piliers : l'assurance-crédit (prise en charge du risque international), le crédit-export et le développement de l'export (par l'augmentation du nombre d'entreprises exportatrices). Nous avons questionné la direction sur le statut des EFE qui créent des entreprises à l'étranger, au regard de l'export. Malheureusement, à l'heure actuelle, Bpifrance ne finance que des entreprises possédant des capitaux français, ce qui n'est pas le cas des EFE.

Quatre critères prévalent dans le système d'éligibilité à l'obtention de crédits : le critère financier, l'analyse de l'activité de l'entreprise, son investissement dans le développement durable, puis la dimension humaine, ce dernier point nous ayant favorablement interpellés.

Bpifrance mène une activité importante en Afrique en faveur de la co-industrialisation et du co-investissement. La banque d'investissement est en outre très impliquée dans le domaine de la formation : l'université Bpifrance offre de nombreux modules gratuits. Les accélérateurs bilatéraux comptent parmi ses dispositifs. Bpifrance accompagne mille entreprises par an, en incitant les dirigeants à réfléchir à leur stratégie d'export, avant de prodiguer ses conseils et suivre la mise en place de celle-ci. C'est sa marque de fabrique.

Nous avons auditionné Bpifrance pour l'encourager à transmettre ce type d'information auprès de l'ensemble des CFDE.

Je vous présente la résolution intitulée *Faire respecter les compétences des conseillers des Français de l'étranger en matière économique et les impliquer au sein des conseils économiques et d'influence*. Permettez-moi de vous préciser qu'une demande comparable avait été émise au cours de l'ancienne mandature. Il nous a semblé important de préciser à nouveau que les CFDE doivent être impliqués dans les conseils économiques.

Vu l'article 3 de la loi de 2013, vu l'article 3 du décret de 2014, considérant les problématiques économiques comme un sujet majeur pour les communautés françaises de chaque pays dont les conseillers des Français de l'étranger sont les représentants,

Considérant le rôle des élus de proximité que sont les conseillers des Français de l'étranger et leur compétence à parler au nom de la communauté française et à porter leurs préoccupations notamment auprès des acteurs de l'écosystème économique français,

Considérant les conseillers des Français de l'étranger comme des élus à part entière dont la réflexion et la connaissance du terrain peuvent nourrir les travaux des conseils économiques et conseils d'influence,

Demande :

Que, de manière à proposer toute amélioration de la situation professionnelle des Français établis dans les circonscriptions consulaires relevant de leurs compétences, les Françaises et les Français de l'étranger soient conviés aux conseils économiques et conseils d'influence organisés par les ambassadeurs de France et les services

économiques des ambassades, ainsi qu'à toute manifestation de nature économique en lien avec la France, notamment organisée avec Business France, Bpifrance, et toute autre institution de même nature.

La résolution a été adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Abdelghani pour la résolution suivante.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Considérant le déficit du commerce extérieur qui s'élevait à 164 milliards d'euros en 2022 et notamment le déficit des transactions courantes des biens et services de 53,5 milliards d'euros en 2022,

Demande que le ministère délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger ait un plan de communication international à destination de l'ensemble des Français visant à promouvoir l'achat de biens et de services conçus et réalisés en France.

Cette résolution a recueilli un vote favorable de la commission, par 8 voix pour et 3 abstentions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

On me signale que l'objet manque sur le document, il faudra veiller à l'ajouter.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Il a apparemment disparu. Le titre de la résolution est : *La promotion du made in France et la sensibilisation des Français de l'étranger.*

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des demandes de prise de parole ? Stéphanie LE VAILLANT.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Personnellement, je m'opposerai à cette résolution. Je considère qu'il n'entre pas dans notre rôle de favoriser ce type de mesure protectionniste. Je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci Madame la Présidente. Je pense que la résolution est bonne, peut-être devrions-nous y ajouter une considération environnementale pour réduire les flux et les pollutions. Au fond, je suis un patriote. Le libre-échange à tout rompre n'est pas forcément très bon.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie et Suisse

Merci Madame la Présidente. Je ne vois pas en quoi les Français à l'étranger sont sensibilisés par la demande. J'aurais du mal à m'exprimer en faveur de cette résolution, à moins que vous nous l'expliquiez une nouvelle fois, s'il vous plaît.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Nous allons vous expliquer pourquoi nous avons été amenés à vous proposer cette résolution qui s'adresse, de fait, à tous les Français, pas uniquement à ceux de l'étranger. Le déficit du commerce extérieur de la France est abyssal. Au lieu de nous cacher derrière les réglementations de protectionnisme que les autres pays ne respectent pas à travers le dumping, nous souhaitons inciter les Français à produire. Dans le deuxième témoignage que je vous livrerai, celui d'Arnaud PICHARD, vous verrez l'importance du hiatus entre les biens et services importés que nous recevons et le fait que nous ne parvenons pas à exporter vers des pays comme la Chine, qui, eux, imposent des barrières douanières, ce que nous échouons à comprendre.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame OUAMMAR, monsieur SCHAULI et monsieur DE MARCELLUS.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, bien que je comprenne l'objection formulée, je suis assez agréablement surprise par ce projet de résolution que je ne perçois pas comment étant nationaliste ou protectionniste. C'est au contraire la poursuite des mêmes schémas de pensée aboutissant aux mêmes solutions qui m'a dérangée dans les présentations précédentes, à savoir la course aux exportations et au libre-échange, en oubliant au passage les contraintes climatiques et environnementales. Nous devons impérativement consommer et produire au niveau local, favoriser les circuits courts et relocaliser les industries.

Je me suis félicitée quand, dans la première intervention, Abdelghani a fait valoir la réduction de nos importations comme un levier important de croissance. Il s'agirait aussi de réduire notre dépendance aux énergies fossiles et à tout le reste, qui était criante lors de la crise du COVID.

J'inclurais dans cette résolution la dimension de l'Union européenne, car je suis une Européenne convaincue. Je peux néanmoins tout à fait voter favorablement cette résolution. Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci. Je souhaiterais juste ajouter un complément. Le *made in France* est évoqué, mais il faut aussi mentionner le *made by France*, à l'intention des EFE et des Français à l'étranger. Favoriser la production locale était aussi un ajout de la présidente des CCEF. Cet aspect importe dans l'optique d'un développement durable, mais il manque un peu à la résolution.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Nous ajoutons maintenant la mention du *made by France*.

Monsieur Christophe LEJEUNE, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je suis installé en Asie, où nous sommes face aux entreprises asiatiques, chinoises, japonaises, etc. Nous nous confrontons également à une allocation de fonds français au bénéfice d'entreprises étrangères. Cette situation est insensée ! Pour me rendre en Chine trois à quatre fois par an, je peux vous assurer qu'ils n'ont ni foi ni loi. Je réside aux Philippines qui sont attaquées toutes les semaines par les navires chinois. Sur le plan des affaires, des subventions et du dumping...

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Nous devons poursuivre parce que nous prenons du retard. Monsieur DE MARCELLUS, monsieur MASSON, madame POZNANSKI. Nous procéderons ensuite au vote, afin de respecter la durée des interventions.

Monsieur Baudoin DE MARCELLUS, conseiller élu de la circonscription de péninsule Ibérique (Madrid)

Je suis également un peu étonné de cette résolution protectionniste. Alors que nous essayons de promouvoir le réseau des EFE, vous déclarez qu'il ne faudrait consommer que du *made in France*, ce que vous avez rectifié par la suite en introduisant le *made by France*. Cela signifie que je devrais préférer l'achat de produits fabriqués en France, bien que je réside en Espagne. La consommation locale ne fonctionne plus ! Or, nous sommes en Europe, où le marché est libre.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci beaucoup. J'émet aussi quelques doutes sur la formulation, par rapport aux règles au sein de l'Union européenne et aux discriminations entre les pays. La référence à la promotion couvre partiellement ces doutes, mais le point soulevé par Frédéric SCHAULI me semble important à ajouter.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame MARTIN.

Madame Catya MARTIN, conseillère élue de la circonscription d'Asie et Océanie

Merci Madame la Présidente. Étant donné le changement d'objet, je pense que la demande ne fonctionne plus.

Monsieur Christophe LEJEUNE, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

C'est conçu et réalisé par les entreprises françaises en France et à l'étranger.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'entends les membres de cette commission installés dans les premiers rangs demander avec sagesse le renvoi de cette résolution à la prochaine session, afin qu'elle soit retravaillée.

Le vote de la résolution est reporté à la session suivante de l'AFE.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Je passe la parole à Pierre LAVEANT qui va vous restituer l'audition de madame Fatima BELAREDJ pour les SCOP.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Madame la Présidente, monsieur le vice-président, merci beaucoup. Qu'est-ce qu'une SCOP ? Deux modèles existent, la société coopérative et participative (SCOP) et la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Ces sociétés coopératives sont regroupées autour d'une confédération générale qui les anime. Immatriculées à l'origine sous un statut de SA ou de SARL, ces entreprises ont pour particularité que leurs salariés en sont les associés majoritaires, détenant au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. De plus, 45 % des bénéfices sont distribués en participation et en intéressement, au maximum 10 % de ces bénéfices sont reversés sous forme de dividendes et 45 % du résultat est injecté dans des réserves, impartageables et définitives. Ces entreprises sont beaucoup plus solides, leur taux de pérennité à cinq ans est de dix points supérieur à la moyenne des entreprises en France, soit 76 %. Les sociétés coopératives représentent 4 400 entreprises en France, soit 81 000 emplois et un chiffre d'affaires global d'environ 8,4 milliards d'euros, celui-ci ayant connu une très forte croissance en 2021, de l'ordre de 11 %. En dix ans, le nombre de salariés de ces sociétés a doublé.

L'objet de l'audition était de comprendre leur fonctionnement et leur positionnement à l'international, puis d'identifier les freins éventuels. Bien que quelques entreprises de grande taille (plus de mille salariés, jusqu'à un demi-milliard d'euros de CA) soient présentes au niveau international, la moyenne des SCOP engage une vingtaine de salariés. Elles sont assez peu tournées vers l'international. Néanmoins, parmi celles qui comptent plus de cent salariés, bon nombre des SCOP souhaitent s'ouvrir à l'international. Malheureusement, ces sociétés ont du mal à s'appuyer sur des structures similaires, qui n'existent pas tout le temps à l'étranger, car le droit coopératif n'existe pas partout. Par conséquent, un positionnement international passe plutôt par de la croissance externe (acquisition d'entreprises étrangères). En outre, les outils financiers existants sont mal adaptés au statut des SCOP, dont le capital est non cessible. Ces sociétés s'appuient plutôt sur des fédérations de coopératives ou sur l'Institut de coopération sociale internationale, l'ICOSI.

Lors de son entretien, madame BELAREDJ a déclaré : « nous sommes l'entreprise de demain, mais personne ne le sait ». Nous verrons, en intercession, comment préparer une résolution pour aider les SCOP sur le plan de la promotion, mais surtout sur celui des outils. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Merci monsieur le conseiller. Je cède la parole à nouveau à monsieur le conseiller Abdelghani YOUMNI pour l'audition de monsieur Arnaud PICHARD.

Monsieur Abdelghani YOUMNI, conseiller élu de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci monsieur le vice-président. Nous avons auditionné Arnaud PICHARD autour de la thématique d'une réindustrialisation pour une production d'importance vitale. Nous manquions de biens et de services vitaux pendant la période du COVID. Pour pallier cet état de fait, une association s'est créée, le Retour de l'industrie en France (RIF) qu'Arnaud PICHARD préside, après trente ans d'expérience industrielle dans trente pays. L'idée du RIF est née en 2018, après les discussions musclées entre la Chine et le gouvernement français sur plusieurs sujets, dont celui de la sécurité. Les questions de désindustrialisation, de risque sécuritaire, d'accès aux productions d'importance vitale pour les Français pèsent sur notre pays. En 1995, le journal *Le Monde* publiait un article dans lequel il décrivait le déplacement de l'industrie française vers la Chine, en raison du moindre coût de la main-d'œuvre. Depuis 2010, le monde industriel est divisé en deux pôles : les *green fields* que sont les États-Unis, le Japon, la Chine, l'Allemagne et les *brown fields* que sont la France, l'Italie, l'Espagne.

Pendant l'audition, Arnaud PICHARD a parlé de la courbe du sourire. Le concept a 35 ans. Nous avons choisi des pays à bas coûts, pour l'absence de fiscalité, pour une main-d'œuvre pas très chère. Ces pays ont appris à produire et se sont depuis approprié la courbe du sourire. Nous en payons aujourd'hui les pots cassés. Peut-être serons-nous demain les sous-traitants des Chinois !

Le RIF pose la question suivante : quels sont les projets à mener à l'échelle nationale pour repartir sur une industrialisation massive ? Il se montre critique à l'égard du plan France 2030 qui propose 30 milliards d'euros sur dix ans, soit trois milliards d'euros par an (le CA de Total en dix jours), car ce montant est insuffisant. En comparaison, les Américains ont mis 380 milliards de dollars sur la table en une journée, pour prendre une mesure de protectionnisme. Arnaud PICHARD déclare que la réindustrialisation peut réussir avec un emprunt national massif, qui pourrait être de nature obligataire. Il défend l'idée d'une mobilisation de tous les citoyens français, à travers leur épargne. Néanmoins, nous n'en recueillerons pas le fruit demain, puisque reconstruire une population d'ingénieurs, de chercheurs performants, de techniciens et d'ouvriers qualifiés prendra entre dix et quinze ans. La réindustrialisation est un sujet français (et de partenariat avec les différents pays qui produisent), non un sujet européen. La France subit une guerre économique.

Par ailleurs, le RIF s'intéresse à la distance de production, car le transport est le premier vecteur de pollution. Le sujet de la décarbonation, au-delà de la souveraineté, sera prépondérant demain. Il faut revenir à l'isopérimètre antérieur. L'Allemagne fournit sept millions d'emplois industriels, contre deux millions pour la France qui a détruit près de trois millions d'emplois dans les 25 dernières années. Il faudrait revenir à un niveau de quatre à cinq millions d'emplois en France.

Pour finir, et cela revient à la résolution proposée précédemment, un *scoring* du *made in France* paraît nécessaire. Qu'est-ce qui est réellement produit en France ? Nous n'apportons parfois aucune valeur ajoutée, comme dans le secteur textile, où les marques françaises ne produisent rien sur le territoire. Toute la chaîne est à examiner : le design, la conception, la production. Atteindre 100 % de valeur ajoutée signifierait que le *made by France* assure le design, la conception, la production et la commercialisation des produits. Nous savons que c'est impossible, mais une réindustrialisation optimale suppose de parvenir à minima au même stade d'industrialisation qu'est l'Allemagne.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, vice-président de la commission

Il nous reste trois minutes. Avez-vous des questions sur ces deux dernières restitutions ?

Je pense que ceci conclut la restitution des travaux de la commission du développement durable et du commerce extérieur. Je remercie encore tous ses membres pour le travail fourni durant cette semaine, dans une ambiance particulièrement agréable et je remercie Madame la Présidente d'avoir présidé cette restitution.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Avant de partir déjeuner, je rappelle que vous avez tous reçu les réponses aux questions orales, lisez-les de manière à fluidifier la séquence de cet après-midi avec la directrice Pauline CARMONA. Une seule question est restée sans réponse. Nous nous retrouvons à 14 heures.

La séance est suspendue pour une pause à 12 heures 44 et reprend à 14 heures 11.

VENDREDI 27 OCTOBRE 2023 – APRÈS-MIDI

MADAME PAULINE CARMONA, DIRECTRICE DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE – INTERVENTION SUIVIE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITÉ

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vous invite à regagner vos places. Je vois qu'un groupe est complètement absent. Philippe, pourrais-tu appeler les membres de ton groupe ? Nous aimerions bien accueillir la directrice qui intervient pour la première fois devant nous en plénière.

Madame la directrice, chère Pauline, bienvenue à nouveau parmi nous aujourd'hui. C'est votre première à cette tribune, devant l'AFE. Une nouvelle fois, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans cette assemblée. Vous avez passé la semaine avec nous et êtes intervenue devant différentes commissions. Tous les retours sont très positifs. Vous générez l'enthousiasme parmi nos collègues ! Un accueil chaleureux vous est réservé aujourd'hui. C'est un peu le baptême du feu. Je me souviens de ma première fois au côté de la directrice précédente, Laurence HAGUENAUER, que je salue ici pour le travail cordial et positif réalisé ensemble. Nul doute que nous poursuivrons ces bons travaux avec vous.

La séquence se décline comme suit : elle débute par mon propos introductif, puis vous effectuez une présentation qui sera suivie de la séquence des questions orales. J'invite une nouvelle fois les personnes qui les ont posées à consulter la réponse, par mesure de fluidité. Nous passerons ensuite à une question d'actualité, puis nous inviterons la salle à poser des questions.

Je vous laisse la parole, madame la directrice.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup Madame la Présidente pour cette chaleureuse introduction. Je me lance pour mon baptême du feu ! Je voudrais commencer par vous dire que je me réjouis d'être présente parmi vous, pour la première fois, pour cette clôture de la 39^e session plénière de l'AFE. Le ministre délégué qui, comme vous le savez, s'est envolé pour le Japon, m'a chargé de vous saluer et de vous remercier pour vos travaux. Grâce à votre action déterminée et à votre travail sur le terrain, l'AFE agit comme une caisse de résonance des besoins de nos communautés expatriées et comme une force de proposition. Ce rôle est encore plus crucial dans le contexte actuel de succession de crises qui ont durement éprouvé nos compatriotes, et continuent à les éprouver. Je sais avec quel enthousiasme vous accomplissez vos missions au quotidien, au plus près de nos compatriotes à l'étranger. Mes remerciements s'adressent donc à chacune et chacun d'entre vous, et particulièrement à votre présidente, Hélène DEGRYSE, qui préside depuis plus de deux ans les travaux de cette assemblée, de manière dynamique, dans un esprit ouvert et constructif. Madame la Présidente, chère Hélène, vous avez su nouer des relations de confiance avec vos deux vice-présidents, avec votre bureau exécutif et avec le secrétariat général de l'AFE pour permettre à cette assemblée d'agir concrètement et d'être à l'initiative pour l'action consulaire. Je tiens à vous en remercier sincèrement.

La relation de l'administration avec les élus est essentielle, elle est un ciment de la vie démocratique. Je partage donc tout à fait ce qu'a dit votre présidente lorsqu'elle a rappelé dans son propos introductif lundi qu'une AFE efficace et utile passait par des relations franches, pragmatiques et efficaces avec la DFAE. C'est dans cet esprit que je compte entretenir des relations de travail constructives avec l'AFE, que ce soit ici, à Paris, pendant les sessions plénières, ou à l'occasion de mes déplacements à l'étranger qui seront autant d'occasions d'échanges avec vous et je m'en réjouis par avance. Vous pourrez compter sur mon entière disponibilité à travailler étroitement à vos côtés, tout comme l'a fait avant moi ma prédécesseure, Laurence HAGUENAUER, à laquelle vous avez rendu hommage.

J'ai participé avec beaucoup de plaisir à vos travaux et j'ai été impressionnée par l'éventail des sujets traités et la richesse des discussions au sein des six commissions qui composent l'assemblée. Soyez assurés que nous examinerons avec toute l'attention qu'elles méritent l'ensemble de vos propositions en lien avec les administrations concernées. Qu'il s'agisse de fiscalité, d'accès au droit, de retraite ou encore de JDC, ce sont en effet des questions sur lesquelles il nous faut travailler en interministériel. J'ai noté en particulier le nombre de questions sur l'état civil et la nationalité. Nous veillerons à vous apporter des réponses précises sur ces sujets qui, de mon point de vue, pourraient faire l'objet d'une séquence dédiée lors de la prochaine AFE, avec l'ensemble des ministères parties prenantes. C'est une proposition que je formule. Je vous remercie en tout cas du sérieux et de la qualité du travail fourni sur l'ensemble de ces sujets.

Permettez-moi d'avoir également une pensée particulière pour celles et ceux d'entre vous qui ont été impactés par les dramatiques événements sécuritaires intervenus dans le monde au cours des derniers mois, et récemment au cours des dernières semaines et encore aujourd'hui. Je pense évidemment avant tout à nos compatriotes en Israël, à Gaza, mais également dans les pays de la région. Je pense également à ceux d'entre vous qui résident dans les pays du Sahel qui, eux non plus, n'ont pas été épargnés au cours des derniers mois.

Je voudrais enfin profiter de cette tribune pour pouvoir dire tout mon soutien à mes collègues de

l'administration consulaire, qu'ils se trouvent en centrale ou dans le réseau à l'étranger. Ces agents que vous côtoyez au quotidien sont les chevilles ouvrières du service public des Français de l'étranger et, tout comme vous, ils travaillent souvent dans des conditions difficiles et font face à des demandes croissantes de nos compatriotes. Je le savais déjà pour avoir occupé moi-même des fonctions consulaires en début de carrière, comme consule générale adjointe à Hong Kong, plus récemment comme consule générale à San Francisco. J'ai pu le vérifier dans mes fonctions précédentes, à l'occasion de la pandémie du COVID, de la campagne de vaccination, des élections présidentielles et législatives. Je le constate une nouvelle fois, depuis deux mois, à la tête de la DFAE.

J'en viens à présent aux principaux chantiers de modernisation de l'action consulaire qui visent, comme vous le savez, à proposer aux Français de l'étranger un service public plus fiable et plus performant. Trois d'entre eux sont suivis au plus haut niveau de l'État et ont été qualifiés de prioritaires par le gouvernement. Et c'est sur eux que je propose de dire quelques mots, à présent.

Le premier concerne l'état civil et vise à dématérialiser les actes d'état civil qui rentrent dans le périmètre du MEAE. La visite du bureau de l'AFE à Nantes vendredi dernier a permis de se rendre compte, in situ, de l'importance de ce projet. Une première étape a été réalisée avec succès en mars 2021, avec la délivrance par voie électronique de copies et d'actes d'état civil entièrement numériques. Depuis cette date, ce sont plus de deux millions de copies intégrales et d'extraits d'acte qui ont été délivrés de cette façon, avec des délais réduits et un taux d'adhésion des usagers de 95 %. Une deuxième étape doit intervenir d'ici la fin de l'année 2023 pour permettre une dématérialisation intégrale de l'ensemble de l'état civil. Un premier acte d'état civil entièrement numérisé sera créé d'ici la fin de l'année, ce sera une première en France.

Le deuxième grand chantier concerne le service France Consulaire. Certains ont pu visiter cette plateforme de réponse téléphonique dédiée aux Français de l'étranger et je sais que plusieurs d'entre vous seraient intéressés à renouveler cette expérience. Nous y sommes, bien entendu, disposés. Plus de deux ans après son lancement, ce service a atteint un niveau de satisfaction de plus de 90 % auprès de ses usagers, ce qui confirme la pertinence de ce modèle de réponses centralisées. Nous avons également un très bon retour de la part de nos postes qui se trouvent déchargés de la réponse téléphonique de premier niveau et peuvent ainsi se consacrer pleinement aux activités qui requièrent davantage d'expertise. Comme vous l'a indiqué le ministre délégué en début de semaine, tous les pays d'Europe seront couverts au 31 décembre 2023, ce qui représentera presque 50 % des Français de l'étranger. Surtout, l'accélération du calendrier de déploiement doit permettre d'assurer une couverture mondiale d'ici la fin de l'année 2025, nous nous y employons.

Le troisième grand chantier concerne la dématérialisation du renouvellement des passeports, dont le ministre délégué a confirmé qu'elle se fera au Canada et au Portugal, à compter de mars 2024. Les usagers pourront renouveler leur passeport sans avoir à comparaître dans les services consulaires, en utilisant uniquement la voie numérique. Je sais qu'il s'agit d'une demande forte qui a été portée notamment par celles et ceux d'entre vous qui résident dans des pays aux territoires immenses, notamment le Canada ou les États-Unis. Cette expérimentation constituera un progrès indéniable pour l'ensemble des usagers et plus particulièrement pour ceux d'entre eux qui résident loin d'un service consulaire. Comme l'a rappelé le ministre délégué, l'objectif est une mise en place généralisée avant la fin du quinquennat partout où cela sera possible et dès lors, bien sûr, que l'expérimentation aura été un succès.

Sur ces trois chantiers prioritaires comme sur les autres, je souhaite redire que les outils numériques et digitaux qui sont mis en place, aussi performants soient-ils, n'ont pas vocation à remplacer les hommes et les femmes qui travaillent dans nos consulats. Dématérialisation ne doit pas être synonyme de déshumanisation. Cela va sans dire, mais il est évident que des rendez-vous en présentiel pourront toujours être programmés, au bénéfice notamment des personnes âgées qui ne maîtrisent pas Internet, de celles souffrant de handicap qui les empêche d'accéder aux outils numériques. De même, l'organisation des tournées consulaires pour venir à la rencontre de nos concitoyens restera une priorité.

Applaudissements dans la salle.

Je ne reviendrai pas en détail sur les autres chantiers mis en œuvre dans ce ministère, vous les avez vous-mêmes souvent soutenus et ils ont rendu possible aujourd'hui le vote par Internet, l'inscription au registre en ligne, l'envoi des passeports à domicile dans 52 pays, ou encore la réservation en ligne des rendez-vous consulaires via l'application RDV consulat. Nous aurons, j'en suis sûre, l'occasion de continuer à échanger en profondeur sur tous ces sujets de modernisation, dont la finalité ultime reste l'amélioration de la qualité de nos services publics à l'étranger.

Quelques mots à présent sur le budget de la DFAE. C'est un sujet d'intérêt général, même si, comme vous le savez, il n'est pas encore arrêté au moment où je vous parle. La mission budgétaire 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » prévoit, en projet de loi de finances pour 2024, un budget de 160,8 millions d'euros, hors dépenses de personnel, auxquels il faut ajouter 4,4 millions d'euros transférés par le ministère de l'Intérieur pour les élections européennes prévues en juin 2024. Cette somme supplémentaire portera le budget total à 165,2 millions d'euros, soit une hausse inédite de 24 millions d'euros par rapport à 2023. Elle intervient, vous le

savez, dans le contexte général décidé par le Président de la République de réarmement de la diplomatie française en moyens et en effectifs. Sur ce total de 165 millions d'euros, 119,5 millions seront consacrés aux aides à la scolarité, 118 millions pour les bourses scolaires attribuées aux élèves français scolarisés dans notre réseau d'enseignement à l'étranger et 1,5 million pour les AESH. Par ailleurs, un financement d'un million d'euros sera bien consacré au nouveau passe éducation. Cela vous a été confirmé par le ministre délégué lundi. Plus de 21 millions d'euros serviront au financement des affaires sociales, un sujet que vous suivez de près sur le terrain, qui sont destinés aux aides directes, aux organismes locaux d'entraide et de solidarité, les OLES, et au tissu associatif, le STAFE. Enfin, le reste du budget, 23,5 millions d'euros, sera consacré aux chantiers de modernisation et à l'organisation des élections.

Je terminerai sur deux sujets qui vous concernent particulièrement. Le premier porte sur la revalorisation de vos indemnités, sur lequel je ne m'étendrai pas puisque le ministre délégué a eu l'occasion de vous le détailler lundi. Comme lui, je me félicite que cette demande légitime ait pu aboutir dans un sens favorable à vos intérêts et à votre investissement en faveur de notre communauté. C'est une très bonne nouvelle.

Le second a trait à votre rapport sur la réforme de l'AFE. À ce sujet, je vous confirme mon souhait de pouvoir disposer d'un poste de secrétaire général de l'AFE à part entière, comme c'était le cas par le passé.

Applaudissements dans la salle.

Je crois en effet et je le mesure depuis mon arrivée le 1^{er} septembre, qu'au-delà de l'organisation des deux sessions annuelles de l'AFE, le suivi de vos travaux et de vos recommandations, mais aussi de la relation quotidienne de l'administration avec les élus qui devra faire l'objet d'une charte, comme l'a proposé le ministre délégué, justifie un poste à temps plein qui me soit directement rattaché. La réflexion va donc s'engager en interne pour finaliser une nouvelle organisation.

Avant de vous laisser la parole pour des questions et un échange, je souhaiterais remercier tout particulièrement cette équipe, notre secrétaire générale, Diane ROESER, son nouvel adjoint, Olivier-Antoine REYNES, et leurs deux collaboratrices, Nurhava MERAL et Rouba TIR, à qui nous devons une session parfaitement organisée et très réussie. Merci à vous.

Je vous remercie pour votre attention et me tiens à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci madame la directrice. Avant d'enchaîner avec la séquence des questions orales, je passe bien volontiers la parole à notre secrétaire générale, Diane ROESER.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, chère Hélène, merci beaucoup également, Pauline, de ces mots pour le secrétariat général.

Un point récapitulatif sur les questions orales : 32 questions ont été adressées, elles sont numérotées jusqu'à 33 en raison d'un doublon que nous avons retiré ; sur ces 32 questions, 31 d'entre elles ont reçu une réponse, dont trois une réponse partielle. Une question écrite demeure malheureusement sans réponse, mais elle est bien prise en considération. Il faut noter une baisse assez importante de volume de ces questions orales, ce qui est plutôt bienvenu. C'est aussi dû au secrétariat général : un certain nombre de questions écrites qui ont été transformées en questions orales et qui elles trouveront donc une réponse aujourd'hui.

Je voudrais également présenter mes plates excuses à madame FOUQUES-WEISS qui nous avait demandé de transformer trois questions écrites en questions orales. Nous sommes passés à travers, mais nous essaierons d'y répondre en séance. Bien sûr, nous leur apporterons une réponse à l'issue de la session.

Pour les questions au gouvernement, trois ont été adressées, mais deux n'ont pas été retenues, car elles ont été transmises hors délai. Pour mémoire, les questions au gouvernement doivent être transmises 48 heures avant la séance des questions avec Pauline et la DFAE. Nous les avons bien prises en compte et pourrons probablement y apporter des réponses.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons commencer par la première question posée par Renaud LE BERRE et Benoît MAYRAND. Souhaitez-vous réagir ? Bien.

La deuxième question provient de madame POZNANSKI concernant le vote par anticipation. Souhaitez-tu réagir, Daphna ?

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription d'Israël et Territoires palestiniens

Une fois n'est pas coutume, je suis très satisfaite de la réponse !

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La troisième question est posée par monsieur CONSIGNY. Souhaitez-vous réagir ?

Pour la quatrième question sur les affaires consulaires, monsieur CONSIGNY à nouveau.

Monsieur LEDUCQ sur la cinquième question concernant les élections européennes : souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Pierre LEDUCQ, conseiller élu dans la circonscription de la Nouvelle-Zélande

La réponse est satisfaisante.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour la question six, Johann HABIB n'est pas présent.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

Je réagis au nom de mon collègue Johann HABIB, bloqué à Tel-Aviv, comme nous le savons tous. Celui-ci me passe le message suivant : insister sur le fait qu'il y a un vent de panique parmi les Français de l'étranger avec cette question d'obligation déclarative. Communiquer sur Facebook est difficilement suffisant. Il faudrait donc anticiper pour l'année prochaine. Il faudrait surtout que la DINR ait bien conscience que de nombreux Français de l'étranger sont bloqués dans la réalisation de leurs démarches par le service de France Connect qu'ils ne peuvent pas toujours utiliser pour les raisons que l'on connaît. Il nous semble important que la DFAE insiste sur ce point auprès de la DINR, à partir du moment où cette obligation fiscale a été entièrement dématérialisée. Merci.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est bien pris en compte, nous ferons remonter ce point à la DINR.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous le ferons.

La question suivante a été posée par monsieur BARRIERE-IZARD, à propos des élections sénatoriales. Pas de réaction ? Parfait.

Monsieur BIURRUN pour la question huit ?

Monsieur MARIN-CUDRAZ pour la question neuf concernant les retraites, souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Benoît MARIN-CUDRAZ, conseiller élu de la circonscription d'Europe du Nord

Des Français de l'étranger perçoivent leur retraite de base, sans retraite complémentaire. Quelle qu'en soit la raison, le GIP Union Retraite, qui détient la base de données, connaît les personnes exposées à cette situation. Je souhaiterais savoir si cet organisme pouvait prendre contact avec les Français qui ne touchent pas leur retraite complémentaire. Ce sujet reste sans réponse.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous ferons passer le message à la CNAV.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur Philippe LOISEAU a posé la question dix, concernant le bilan de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe. Souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Madame la Présidente, je vous présente mes remerciements pour ces données statistiques certes peu étoffées, mais informatives cependant.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons à la question onze de monsieur BOHEME, concernant les retraites. Il n'est pas présent, avançons.

Une question demeure sans réponse.

Sur la question quinze posée par Khadija BELBACHIR-BELCAID, concernant la CFE, une réaction ?

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord
Je n'ai aucune remarque, je vous remercie.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons à la question 17 de Gaëlle LECOMTE sur les affaires consulaires. Elle ne suscite pas de réaction.

Voici une question écrite de ma part, convertie en question orale. La réponse est complète, merci.

Puis la question 19 de monsieur Pierre LEDUCQ sur les affaires consulaires.

La question 20 de madame Catherine PASCAL porte sur le numéro de sécurité sociale.

La question 21 de monsieur LAVEANT concerne les retraites. Souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Oui, merci beaucoup pour cette réponse très détaillée. Vous faites référence à une réponse de la CNIL qui n'a pas été publiée. Le décret faisait référence à un premier avis de la CNIL publié, mais qui mentionnait un croisement assez inquiétant de bases de données et, si je comprends bien, le GIP Union Retraite a de nouveau fait appel à la CNIL à propos de ces bases de données, dans le cadre des avis pour la retraite. L'autre avis de la CNIL n'est pas et ne sera pas publié.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Nous allons faire remonter cette information et la vérifier.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question 22, également posée par Pierre LAVEANT, porte sur les affaires consulaires.

Monsieur Pierre LAVEANT, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Je souhaite juste exprimer mes remerciements.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question 24 sur les difficultés d'accès à France Connect a été posée par Florian BOHEME.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

J'arrive pour la meilleure question ! Je suis désolé, madame la directrice, j'étais avec la CNAV de l'autre côté. Sur cette question, vous nous répondez que le dispositif d'accès à France Connect est désormais accessible dans 49 pays. Nous avons reçu la liste de ces pays, mais pas le calendrier de déploiement dans les autres pays. La question est de fait complétée avec le dispositif France Identité numérique. Concrètement, nous souhaitons connaître le calendrier de déploiement pour les Français de l'étranger et demandons qu'il soit peut-être fait en sorte que les pays qui ne sont pas aujourd'hui couverts par France Connect puissent l'être en priorité par France Identité numérique, dans l'objectif de couvrir le plus rapidement possible tous les pays, notamment dans le cadre du déploiement, expliqué hier, des certificats d'existence, puisqu'il va falloir prouver son identité pour déclarer son certificat de vie, à compter du mois de juin 2024. Je vous remercie.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Nous avons fait valoir la priorité à donner aux Français de l'étranger au niveau interministériel. J'ignore encore si le calendrier de déploiement est disponible. Dès que nous aurons du nouveau, nous vous le ferons savoir.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Annie RÉA a posé la question 25 sur la résidence de repli, puis la question 26 sur le passe culture.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je vous remercie. Nous comprenons, à la lecture de la réponse, que les discussions sont ouvertes entre le MEAE et le ministère de la Culture. Serait-il possible d'obtenir un engagement sur un calendrier ?

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Nous reviendrons vers vous. Comme nous ne sommes pas le service traitant sur le fond, nous devons nous rapprocher de la direction générale de la mondialisation pour examiner ce qui est prévu et possible à ce stade.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je suis l'auteure de la question 27, concernant les associations d'utilité publique. La réponse est en partie satisfaisante, puisqu'une seule association a répondu. Il serait intéressant d'obtenir le rapport d'activité local, à

l'échelle de la circonscription, non globale, pour les trois associations. Nous attendons la suite de la réponse. Merci.
La question 28 montre qu'il faut toujours écouter la commission des lois et des règlements de l'AFE. Merci.
Stéphanie LE VAILLANT a posé la question 29 à propos des CNI et des passeports. Souhaitez-vous réagir ?

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci pour ces précisions. Vous mentionnez que les délais moyens d'obtention d'un rendez-vous sur le portail de rendez-vous est de 22 jours, avez-vous une idée de la variabilité de ce délai, selon les postes ?

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

C'est une moyenne.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question 30 émise par Patricia CONNELL porte sur les difficultés administratives relatives aux noms d'usage et maritiaux.

Madame Patricia CONNELL, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Nord

Merci beaucoup d'y avoir répondu. Je pense que je reformulerai ma question, la prochaine fois, afin d'obtenir une réponse plus satisfaisante.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La question 31 posée par Luc DORSO concerne les OLES et le STAFE.

La question 32 de Pascal BOURBON porte sur les entrepreneurs français à l'étranger.

Monsieur Pascal BOURBON, conseiller élu de la circonscription de la péninsule Ibérique

L'avant-dernier paragraphe où il est fait mention que les EFE ont fait l'objet d'une attention particulière à travers le dispositif du STAFE dans la période de pandémie n'est pas correct à mon sens, puisque ce sont les OLES qui ont bénéficié du budget STAFE durant cette période.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Vous avez effectivement raison, la campagne avait été suspendue pendant le COVID, mais nous avons par la suite intégré les autoentrepreneurs au STAFE.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

La dernière question provient de Loïc LE GLAND, à propos de l'échange du permis de conduire. Souhaitez-vous réagir ?

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu de la circonscription de New York

Je m'attendais à cette réponse. Le retour en France dépend souvent d'autres ministères. Il est vrai que les personnes de retour ne comptent alors plus parmi nos ressortissants de l'étranger. Comme pour d'autres sujets, une analyse statistique serait utile : les 18 mois vont-ils se transformer en 20 ou en 14 mois ? Je comprends que cette question relève du ministère de l'Intérieur, comme beaucoup d'autres questions liées au retour en France.

Monsieur Yannick ANDRIANARAHINJAKA

Je voulais juste souligner qu'actuellement les services du ministère de l'Intérieur chargés de l'échange de permis de conduire ont été quelque peu dépeuplés par le rattrapage du retard sur les titres d'identité et de voyage.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons reçu une question au gouvernement émanant du groupe Solidaires et Indépendants. Monsieur BARRIERE-IZARD.

Monsieur Alexandre BARRIERE-IZARD, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Madame la directrice, la question des visas émis par la France est sensible. Dans de nombreux pays, les délais

d'attente sont très importants, créant des tensions avec les populations locales. Cela peut également provoquer des crispations pour nos concitoyens. En effet, ce sujet concerne les Français de l'étranger à plusieurs titres : sur le plan personnel, pour les conjoints de Français devant effectuer une demande de visa et sur le plan professionnel, pour les EFE envoyant des clients en France. Les informations collectées sont très sensibles. Or, il est de plus en plus courant que l'instruction de demandes de visa soit réalisée par des entreprises privées. De plus en plus, ces entreprises ne sont ni françaises ni européennes, ce qui soulève des interrogations et des inquiétudes supplémentaires. En premier lieu, sachant que ces entreprises emploient des salariés non français, quelles garanties sont-elles données de l'attachement de ces derniers aux valeurs de la France ? Sur le plan de l'intelligence économique, comment les données sont-elles exploitées et collectées ? Comment la politique de suppression des données est-elle appliquée ? Enfin, comment la maîtrise de la langue française pour ces sociétés qui travaillent avec des francophones est-elle mise en place et comment les performances sont-elles évaluées ?

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci. Je vous lis la réponse apportée. Pour mémoire, les visas n'entrent pas dans le champ des conseils consulaires ni de l'AFE, mais c'est un sujet d'intérêt, comme vous le signalez, pour nombre de nos concitoyens, et c'est un sujet pour l'influence et l'image de la France à l'étranger. C'est donc un sujet très important.

Comme ses principaux partenaires européens, la France a mis en place diverses procédures d'externalisation liées aux demandes de visa, et cela comme ses partenaires européens afin de faire face à la hausse constante de demandes de visa, d'offrir également de meilleures conditions d'accueil. Le prestataire de service extérieur (PSE) se substitue donc au poste pour l'information aux demandeurs, la prise de rendez-vous, l'accueil, le recueil de dossiers, la prise de biométrie, la perception des droits de visa et la restitution des passeports. Cela permet également, je le signale, d'être présent sur de larges parties du territoire, bien au-delà des services consulaires proprement dits. Les PSE peuvent être présents dans un plus grand nombre de villes. Ils n'interviennent en rien dans l'instruction des demandes de visa qui relèvent strictement de la compétence des autorités consulaires. Ils n'ont d'ailleurs pas connaissance de la décision prise par le poste. Les PSE autorisés à collecter pour l'administration les données personnelles des demandeurs nécessaires au traitement de leur dossier sont tenus au respect du RGPD dans le cadre du contrat de prestation de services qu'ils ont signé avec l'administration. Ce contrat prévoit plus particulièrement une obligation de confidentialité des prestataires dans le traitement des données, la mise en place de mesures de sécurité telles que le cryptage des données et la destruction systématique des données stockées sur le serveur du prestataire sept jours après la transmission des dossiers au service consulaire et pour les données qui permettent la remise du document de voyage au demandeur, cinq jours après ladite remise. L'administration reste en tout état de cause responsable du traitement des données et contrôle le respect par le prestataire de ses obligations et de ses engagements. L'activité de ces prestataires est encadrée strictement par un cahier des charges qui fixe les conditions de leur travail. Elle est contrôlée selon un rythme au moins semestriel par les postes, avec l'appui de l'administration centrale, sur la base d'une grille d'analyse très précise. Les prestataires sont tenus de transmettre des tableaux d'indicateurs, d'effectuer également des contrôles internes. Les administrations centrales du MEAE et du ministère de l'Intérieur mènent également un dialogue constant avec les prestataires des services au niveau central, portant sur la qualité des services rendus aux demandeurs et en cas de non-respect du cahier des charges, les contrats prévoient des sanctions.

Sur votre question relative à la maîtrise de la langue française, ce critère n'est pas un prérequis figurant au cahier des charges, ce qui en ferait une condition de nature discriminatoire. C'est en revanche un élément parmi ceux qui sont pris en compte dans le cadre de l'examen des offres. Dans la pratique, les PSE s'efforcent de mettre à disposition des personnels francophones, en particulier au niveau de l'encadrement des centres, afin de faciliter les interactions avec nos postes. Le seul des trois prestataires qui ne soit pas une entreprise française a mis en place une structure spécifique en France afin de suivre la mise en place des contacts avec notre réseau. Cette structure est composée uniquement de ressortissants français.

Merci.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup madame la directrice.

Nous allons prendre les questions dans la salle. Monsieur SCHAULI.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

En complément des échanges du début de la semaine, ma question porte sur la Journée défense et citoyenneté (JDC). Nous avons évoqué la possibilité d'échanger avec des Français qui, résidant à l'étranger, éprouvent des difficultés à s'exprimer en langue française. C'est le cas en Allemagne, où beaucoup sont plus germanophones que francophones, c'est aussi souvent le cas en Amérique latine. Je pense qu'il est très important de parler un langage compréhensible dans la langue véhiculaire des jeunes gens qui participeront à la JDC. Est-ce envisageable ?

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

La règle pour la délivrance des services publics aux populations françaises est qu'elle se fait en français. C'est la déclinaison d'une journée instaurée sur le territoire français, à destination de nos jeunes gens à l'étranger, je ne vois pas concrètement de possibilité en ce sens.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur DELUCHEY.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Bonjour, je souhaite remercier madame CARMONA pour cette annonce attendue depuis longtemps : le fait de disposer d'un secrétariat permanent à l'AFE. Je voudrais que l'on vous applaudisse encore une fois.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je ne sais pas quelles seront les conditions de cette installation de secrétariat permanent. Je voudrais juste dire que j'ai envoyé un courrier électronique hier soir à madame ROESER et qu'elle m'a répondu à 23 heures 25. Pour éviter le *burn-out* de nos agents, cette décision est véritablement importante. Je voudrais que l'on applaudisse aussi madame ROESER pour son implication.

Applaudissements dans la salle.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Si vous le permettez, je n'ai pas eu le temps de répondre, mais je vous remercie pour votre message qui a suivi.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BIURRUN.

Monsieur Martin BIURRUN, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci, Madame la Présidente, madame la directrice, depuis plus de dix ans, la France a entamé un processus de révision globale du dispositif d'échange de permis de conduire, de façon à remplacer des dispositions informelles par des accords intergouvernementaux. La France a ainsi signé des accords avec Monaco, la Chine ou encore le Qatar. Peut-on savoir où en est la conclusion de l'accord avec le Chili qui se négocie depuis près de six ans maintenant, avec les États-Unis ou encore avec la Malaisie ? Plus généralement, les processus de négociation ne sont-ils pas trop lents, rendant plus difficile la vie de nos compatriotes ? Je vous remercie.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Nous passons la parole à Yannick.

Monsieur Yannick ANDRIANARAHINJAKA

Merci beaucoup. Nous avons effectivement une grosse difficulté concernant les échanges de permis de conduire, depuis l'arrêt du Conseil d'État de 2016 qui impose des accords bilatéraux pour l'échange de permis de conduire même si nous essayons de maintenir la validité de la liste publiée par le ministère de l'Intérieur qui comporte 116 États, mais nous détenons seulement une cinquantaine d'accords d'échange de permis de conduire.

S'agissant des dossiers particuliers que vous avez cités, le Chili, c'est un dossier extrêmement technique, puisque la réglementation et surtout la classification des permis de conduire du Chili n'est pas exactement la même que chez nous. Donc il y a eu beaucoup d'échanges entre le ministère de l'Intérieur et les autorités chiliennes. Pour l'instant, la balle est dans le camp du Chili. Nous avons répondu il y a quelques mois sur les dernières observations techniques que nous avons à faire.

Pour les États-Unis, la situation est beaucoup plus compliquée, puisqu'il s'agit pas d'une responsabilité fédérale mais de chaque Etat fédéré. Donc, nous sommes tenus de négocier États fédéré par Etat fédéré. Néanmoins, la commission a, le 1^{er} mars dernier, fait une proposition de révision de la directive sur les permis de conduire qui comprend une nouvelle disposition relative à l'échange de permis de conduire avec les États tiers ; laquelle comprend une possibilité de reconnaissance de décision d'exécution de la commission qui estimerait que les normes de sécurité routière du pays tiers seraient équivalentes aux normes européennes et donc que l'échange de permis de conduire pourrait être automatiquement validé. Cela résoudrait la question pour les États fédéraux, comme le Canada ou les États-Unis.

Concernant la Malaisie, malheureusement, je n'ai pas d'information à vous communiquer.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Plusieurs demandes de paroles suivent : mesdames OUAMMAR, GONDARD et PICHARLES, messieurs EPELBAUM, BENHAIM et MAYRAND.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci, je pose une question au nom de mon groupe Écologie & Solidarité. Je crois que nous avons été oubliés. C'est une question au gouvernement : un récent article publié par *Le Canard enchaîné* met en lumière de terribles retards de plusieurs mois dans la liquidation des pensions de retraite de Françaises et Français de l'étranger. Ces retards affectent le droit élémentaire à la retraite, concernent très souvent des femmes bénéficiaires de retraites très faibles, qui n'ont pas la trésorerie pour faire face. Quelle mesure d'urgence compte prendre le gouvernement pour assurer aux Françaises et Français de l'étranger un droit à la retraite digne et lutter contre ce que nous considérons comme étant une véritable maltraitance sociale ? Je vous remercie.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Avant de passer la parole à madame la directrice, je précise que la question n'a pas été omise, mais elle ne respectait pas les conditions de dépôt de notre règlement intérieur.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Néanmoins, nous avons pu rassembler quelques éléments que je vous lis : la situation de production de la direction des assurés à l'étranger (DAE) de la CNAV est dégradée depuis fin 2021, consécutivement à la crise sanitaire, du fait de la paralysie des démarches des assurés à l'étranger et des administrations pendant la pandémie, avec un rebond des demandes de pensions de réversion courant 2021 et plusieurs départs à la retraite d'agents de la DAE, dont le remplacement a été retardé, alors que les dossiers sont très techniques et que la montée en compétences des nouveaux arrivants prend du temps. La DAE est habituellement en mesure de traiter 25 000 dossiers par an, avec un stock de gestion d'environ 10 000 dossiers. La crise sanitaire a conduit à une augmentation du stock qui atteignait, à la fin de la crise, 40 000 dossiers.

Afin de remédier à ces difficultés, la CNAV a mis en place un plan d'action dès le début 2022, qui va se poursuivre dans les prochains mois : recrutements augmentant de plus de 30 % l'effectif des techniciens-conseils entre mars 2022 et novembre 2023, recrutements de CDD, réalisation d'heures supplémentaires, mise en œuvre de recours au sein de la structure, travaux d'optimisation et de simplification des mesures de gestion permettant un traitement plus rapide des dossiers. La mise en œuvre de ce plan d'action fait l'objet d'une communication régulière. Grâce à ces mesures, des perspectives de redressement structurel se dégagent, car le stock a déjà baissé de près d'un tiers s'agissant des droits propres et de plus de 10 % s'agissant des droits de réversion. Il est prévu, selon la CNAV, que la situation revienne à la normale d'ici fin 2024, avec un jalon mi-2024 permettant déjà d'avoir apuré l'ensemble des situations les plus critiques.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame GONDARD.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription du Bénélux

Merci. J'ai posé une question écrite qui s'est transformée en question orale, mais je n'ai toujours pas de réponse au sujet de l'accès à la carte de famille nombreuse pour les familles françaises à l'étranger. Je regrette ici publiquement de ne pas obtenir de réponse à cette question, à l'instar de nombreuses autres. Celle-ci me paraît pourtant assez facile, puisqu'un simple changement administratif rendrait ces cartes accessibles aux Français de l'étranger.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Permettez que j'apporte des éléments de réponse. La question est bien en cours de traitement, y compris grâce à notre cabinet vers les services concernés. Vous obtiendrez dès que possible une réponse qui n'est peut-être pas si simple que cela. Nous reviendrons vers vous à ce sujet que nous n'oublions pas.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci. Je souhaiterais donner les informations suivantes, consécutivement à la plénière de ce mardi 24 octobre. Je rappelle que j'ai annoncé une diminution de 1 106 élèves à la rentrée 2023, parce que cette information est

publique, apparaissant sur la captation YouTube de la plateforme ReflexeS du rendez-vous n° 7 intitulé « Bilan de rentrée dans le réseau des AEFÉ ». La directrice de l'agence, que cette baisse étonnait, faisait savoir qu'elle diligenterait une enquête auprès des postes diplomatiques et des établissements pour en vérifier les raisons. Au 25 octobre, 94 % des 580 établissements avaient répondu et il en a résulté une augmentation de 0,9 % des effectifs globaux, toutes nationalités confondues. J'avais pourtant pris mes précautions lors de ma présentation, utilisant le conditionnel sur ce point d'information. Je tiens à préciser devant cette assemblée que je n'use pas de mauvaise foi lorsque j'interviens, que je m'appuie sur les informations à ma disposition. J'ai été très choquée de ce qu'il s'est passé lundi. Je remercie tous les collègues qui, pendant la semaine, m'ont témoigné leur soutien.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur François PENGUILLY, chef du service des Français à l'étranger

En séance ce matin, il me semble que la représentante de l'AEFE révisait les données pour indiquer qu'au contraire, ils constataient, après consolidation, une légère hausse des effectifs (0,9 %).

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur EPELBAUM.

Monsieur Gérard EPELBAUM, conseiller élu de la circonscription des États-Unis

Je vous remercie, madame la directrice. Nous sommes maintenant dans le répertoire des élus républicains. J'aimerais savoir si nous pouvions, dans la perspective d'améliorer notre visibilité auprès de nos concitoyens dans le monde entier et peut-être aussi d'augmenter le taux de participation à nos élections, récupérer l'écharpe tricolore.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Nous en prenons note, même si ce n'est pas à l'ordre du jour.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BENHAIM.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci, Madame la Présidente, madame la directrice, je reviens vers vous concernant l'inscription consulaire en ligne. Pendant la crise constatée en Israël, de nombreuses familles ont été déplacées, mais bon nombre d'entre elles n'étaient pas inscrites au consulat ou leurs documents n'étaient pas à jour (leurs pièces d'identité sont françaises). Les tentatives de connexion sur le service d'inscription en ligne sont très compliquées, car il faut détenir une identité France Connect qui exige une redirection vers des sites du type La Poste ou Ameli. L'accès à cette identité numérique est compliqué pour nos compatriotes, aussi n'y aurait-il pas un moyen plus facile pour procéder aux inscriptions consulaires ? Je vous remercie.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je laisserai éventuellement François PENGUILLY compléter sur l'inscription en ligne. Sachez qu'en situation de crise, en l'occurrence pour nos compatriotes en Israël, dans ces cas-là, évidemment, en lien avec les services de l'état civil à Nantes, on fait tout, pour leur fournir les éventuels documents qui leur manqueraient et pour pouvoir retrouver les justificatifs, les pièces d'état civil... on a heureusement un système qui fonctionne extrêmement bien et qui a des archives... Sur le registre, François pourra compléter

Monsieur François PENGUILLY, chef du service des Français à l'étranger

Je vous confirme qu'en dépit des difficultés que rencontrent certains Français de l'étranger pour accéder au portail de service public via France Connect, d'une part, les agents consulaires sont toujours à la disposition des Français qui le souhaitent pour les assister dans cette démarche. Dans l'attente du déploiement de France Identité numérique, il est indispensable d'avoir un accès via une des treize plateformes d'identification qui permettent d'accéder à France Connect.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Merci, Madame la Présidente, Madame la directrice, mes chers collègues, ma question concerne la nouvelle ligne du budget 151, réservant un montant d'un million d'euros au passe éducation, dont nous comprenons que la mise en place s'effectuerait au début 2024. Sera-t-il possible de constituer un groupe de travail ou d'étude formé d'élus afin que nous puissions prodiguer nos conseils d'utilisation de ce passe éducation ? Ayant reçu peu de précisions en la matière, nous savons néanmoins qu'il sera destiné à financer des établissements ou des familles qui souhaitent accéder à l'enseignement du français hors du réseau AEFÉ.

Par ailleurs, j'ai compris qu'un décret était à l'étude afin de définir l'encadrement réglementaire de l'utilisation du STAFE. De même, nous souhaitons participer à l'élaboration de ce décret.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup. S'agissant du passe éducation, nous travaillons avec le CNED pour la mise en place d'un dispositif qui sera accessible au premier trimestre 2024, comme cela a été rappelé précédemment et notamment par le ministre. Le public cible sera constitué d'enfants âgés de six à onze ans, - donc l'école primaire - éloignés de la langue française, n'ayant qu'une faible maîtrise de la langue et le passe doit cibler des familles qui sont éloignées de l'environnement francophone.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour le STAFE nous sommes effectivement en train de finaliser le décret d'encadrement du STAFE qui sera semblable à celui de la CPPSFE. Il n'est donc nul besoin de consultation particulière, s'agissant simplement d'ancrer formellement la composition de la commission du STAFE.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je voudrais remercier la présidente de nous donner l'opportunité de ces échanges et de poser des questions à madame la directrice. Je salue votre arrivée, madame la directrice, au nom du groupe Solidaires et Indépendants.

Je souhaiterais formuler un souhait concernant la formation des CFDE. Nous avons bénéficié de deux demi-journées magnifiques en tout début de mandature. Je pense utile de revoir les contenus et proposer à nouveau cette formation aux collègues. Il conviendrait, de plus, d'imaginer un plan de formation à moyen et long terme.

Enfin, nous serions preneurs de la visite au service France Consulaire.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup. Lors de la visite à Nantes vendredi dernier, nous avons eu un échange avec l'IFAC, Institut de formation aux affaires administratives et consulaires. Nous sommes tout à fait disposés à accompagner cette demande et restons à l'écoute de vos souhaits, de vos besoins pour mettre des formations en place, en lien avec l'IFAC.

Quant à la visite de France Consulaire, comme je l'ai dit, nous sommes disposés à réorganiser une visite puisque visiblement cela a été un grand succès.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sur ce point, monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

J'ai participé, avec Hélène, à cette visite vraiment très instructive. Nous transmettrons à tous le compte rendu de cette présentation professionnelle et précise. Quant à la session avec l'IFAAC, elle fut très intéressante. L'institut a déjà formé les primo-élus, à la satisfaction générale. Nous devons progresser avec eux vers une deuxième formation plus poussée. Les équipes de Nantes dites le « quai d'Orsay de Nantes » abritent deux tiers des effectifs de la DFAE. Ainsi, une grande partie des personnes avec qui nous travaillons tout le temps sont à Nantes. Elles nous appuient sur trois « piliers » : l'état civil, les archives, les titres d'identité et de voyage.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour compléter le propos, nous devons formuler ce dont nous avons précisément besoin, afin que le centre de formation puisse nous apporter une réponse sur mesure.

Monsieur BOHEME, très rapidement.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Veillez m'excuser de faire la mouche du coche sur la formation des élus, mais qu'en est-il du droit à la

formation autonome et indépendante, au même titre que tous les élus de la République en France qui montent leur propre programme de formation avec les organismes de leur choix ? Les textes le prévoient-ils ou pas ? Je vous remercie.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Effectivement, le droit à la formation est prévu par les textes. Nous n'avons jamais reçu de demande en ce sens. Ce point devra faire l'objet d'une analyse, à partir du moment où cela entre dans le cadre du mandat des élus. Encore une fois, nous sommes disposés à examiner tous ces sujets, le sujet de fond étant de savoir formuler vos besoins. Nous avons fait une présentation en prise de mandature sur les aspects consulaires, sur votre mandat. Après, il faut juste formuler vos besoins.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame CHAAYA.

Madame Nadia CHAAYA, conseillère élue de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

Merci, Madame la Présidente, madame la directrice, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue. Je n'étais pas présente lundi, car nous assistions à la cérémonie de commémoration de la mort de 58 militaires au Liban, lors de l'attentat du Drakkar. Je veux vous assurer de la bienveillance du groupe Les Indépendants. Comme toujours, nous souhaitons travailler en bonne intelligence avec la DFAE pour rendre cette assemblée de plus en plus utile à nos compatriotes établis à l'étranger.

J'aimerais aussi saluer le travail de madame Diane ROESER, de monsieur Olivier-Antoine REYNES et de leur équipe, parce que si cette journée a été très intense pour nous, je pense que pour eux aussi. Je les en remercie, au nom du groupe.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame BELBACHIR-BELCAID.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Merci, Madame la Présidente, madame la directrice, certains postes auraient reçu les instructions pour la catégorie aidée de la Caisse des Français de l'étranger (CFE). Les conseillers peuvent-ils également les recevoir, à l'instar des instructions pour les bourses ?

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les instructions ont été révisées, comme nous l'avons évoqué avec monsieur BOHEME. Par nature, les instructions transmises à nos postes demeurent internes. En revanche, nous proposons de préparer une fiche tirée de ces instructions, qui pourrait ensuite être diffusée.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur CHAUVEAU.

Monsieur Frédéric CHAUVEAU, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Bonjour, madame la directrice, chers collègues, au regard de la situation mondiale, que ce soit au niveau sanitaire, des catastrophes naturelles ou des contextes de guerre, je suggère qu'il soit rappelé à chaque poste diplomatique de relancer une campagne de communication sur l'inscription au registre, afin que nous puissions plus facilement identifier nos compatriotes qui l'omettent ou qui s'éloignent des services de l'ambassade, alors que tout le monde peut être concerné par les problèmes. Venant de Pologne, voisine de l'Ukraine, je sais ce qu'il en est. Un séisme a récemment secoué la Turquie. Nous sommes exposés aux contextes géopolitiques que l'on connaît. Pensons-y afin de capter le plus possible de nos concitoyens. Merci.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Absolument. Merci beaucoup. Nous le ferons de notre côté. Nous demandons régulièrement à nos postes de lancer ces campagnes et nous comptons aussi sur vous, car nous savons que vous le faites, pour expliquer à nos compatriotes, au vu de votre expérience, en quoi cette inscription est importante. Merci beaucoup pour l'aide que vous apportez à nos consulats en la matière.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Avez-vous d'autres demandes de prise de parole ? Madame OUAMMAR.

Madame Saliha OUAMMAR, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je rebondis sur une remarque d'un collègue à propos de l'apprentissage du français par les jeunes binationaux d'origine française, comme les Allemands. Ce point est problématique, un réel besoin existe et nous attendons le soutien des autorités françaises. Si l'Allemagne est un pays décentralisé où l'enseignement relève des compétences régionales, il est possible de recevoir des cours de langue maternelle. Cependant, nous rencontrons quelques contraintes, étant limités à la circonscription dans laquelle nous intervenons, n'étant pas légitimes à nous immiscer dans les affaires du pays d'accueil et risquant que notre volonté soit perçue comme une concurrence aux cours prodigués par les instituts français. Nous devons travailler, ensemble, avec l'administration afin que ces enfants puissent apprendre le français comme langue maternelle. Des possibilités existent dans les pays d'accueil, ne nous en privons pas. Faisons équipe autour de cet apprentissage.

Applaudissements dans la salle.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je pense que c'est important et une réflexion est évidemment menée au niveau parisien. Le passe éducation va venir compléter un dispositif qui existe déjà et qui ne se résume pas aux seuls établissements AEF. Existence aussi des associations FLAM, les alliances, les instituts. Avec le Pass éducation on rajoute un dispositif pour toucher ces enfants qui échappent à tous les autres dispositifs. Et ce sera intéressant de comprendre sur le terrain quelles sont les raisons de cette situation. Au niveau de chaque pays, c'est une réflexion que nous vous invitons à avoir avec l'ambassade, avec l'ambassadeur lorsqu'il y a des journées du réseau notamment, impliquant non seulement les consulats mais aussi le service culturel qui, lui, a le contact avec ces différents instituts. Cela peut être un sujet très intéressant à l'ordre du jour d'une réunion du réseau. Je sais que quand j'étais aux États-Unis, c'était un sujet qui était au cœur des priorités de l'ambassadeur Gérard ARAUD puisqu'il y a beaucoup de familles françaises émigrent aux États-Unis, qui s'installent et dont les enfants, de fait, se trouvent assez rapidement éloignés de l'enseignement du français, car il existe peu de lycées français. Il y avait des réflexions très intéressantes aussi sur le développement, lorsque c'est possible, de classes bilingues dans les structures d'accueil. Il y a la réflexion au niveau central mais il y a aussi, comme vous le disiez, nécessairement adaptée à chaque pays, car d'un pays à l'autre, on ne peut pas faire la même chose.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Encore une demande de prise de parole et nous clôturerons la séquence par une courte pause, puisque la séquence suivante est très longue (deux heures et demie) avec le groupe de travail de la réforme.

Monsieur BENHAIM.

Monsieur Avraham BENHAIM, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Merci, Madame la Présidente, Madame la Directrice, je suis administrateur de la CFE au titre de mes fonctions. Lors du conseil d'administration, j'ai posé une question concernant la catégorie aidée de la CFE. L'attribution de la catégorie aidée se décide-t-elle en CCPAS, en réunion de conseil consulaire ou les postes et les agents de consulat traitent-ils les dossiers directement et, en conséquence, prennent-ils les décisions d'attribution ?

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les dossiers de catégorie aidée sont effectivement instruits à la décision du chef de poste. Les conseils consulaires sont informés.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Nous sommes normalement consultés.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Oui, vous êtes consultés en CCPAS. Les dossiers sont étudiés, mais la décision appartient au chef de poste d'attribuer ou non la catégorie aidée.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Les dossiers doivent nous être présentés.

Monsieur Raphaël TRANNOY, directeur adjoint des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Pour compléter, lors du conseil consulaire d'action sociale, les élus sont informés des décisions prises à l'issue de l'instruction par les services consulaires.

Monsieur Florian BOHEME, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Pourriez-vous le rappeler dans les postes s'il vous plaît ?

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Cela a été rappelé dans les dernières instructions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame BELBACHIR-BELCAID et c'est la dernière question.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

La consultation sur la catégorie aidée se déroule devant le CCPAS, puis une réunion a lieu pour la CFE. Seuls les élus peuvent voter les décisions de la CFE, ni les chefs de poste ni les agents.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Non, en fait, vous ne votez pas. Le sujet sur ces dossiers de catégorie aidée, c'est qu'à contrario des aides sociales qui elles sont toutes étudiées en fin d'année et qui sont à la main du ministère, la catégorie aidée, vous pouvez avoir des dossiers tout au long de l'année et donc on ne réunit pas un CCPAS pour chaque dossier individuel. Les dossiers sont instruits tout au long de l'année mais les décisions sont données au fur et à mesure, les décisions du chef de poste, et le conseil consulaire en est informé.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue de la circonscription d'Afrique du Nord

Ce n'est pas notre pratique à Rabat !

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Très rapidement, Laurent RIGAUD.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie Centrale et Moyen-Orient

J'ai l'impression que nos façons de faire diffèrent, puisqu'au consulat de Dubaï, nous sommes appelés pour revoir le dossier ensemble auprès du chef de chancellerie. Nous donnons notre avis, dossier par dossier.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une dernière prise de parole par monsieur BOHEME.

Monsieur Florian BOHEME groupe écologie et solidarités

Je ne vais pas régler le sujet, mais madame la secrétaire générale explique très clairement que les élus ne sont absolument pas décisionnaires sur ces questions de catégorie de la CFE. Vous accordez en effet un droit de regard sur les dossiers présentés, après décision du poste consulaire. C'est ce que je comprends de votre réponse somme toute très diplomatique. Pour dire clairement les choses, les élus ne décident pas, contrairement aux CCPAS où ils donnent leur avis. Nous ne rendons pas d'avis sur les dossiers de catégorie aidée de la CFE, nous nous contentons de prendre acte de l'avis donné.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Effectivement. À l'instar des aides sociales, ce sont bien des avis qui sont donnés.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup à toutes et à tous et d'abord merci à vous, madame la directrice, je pense que le baptême s'est bien passé.

Applaudissements appuyés dans la salle.

Madame Pauline CARMONA, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci beaucoup pour cette première. Si ce baptême s'est bien passé, c'est grâce à vous, à votre accueil chaleureux. Ce fut une belle semaine, fort instructive, très sympathique, pleine d'échanges d'où il ressort plusieurs idées. J'en reverrai certains et certaines d'entre vous à l'occasion de mes prochains déplacements. Nous nous revoyons tous en mars 2024.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Nous nous retrouvons pour le groupe de travail de la réforme après une pause de dix minutes.

La séance est suspendue pour une pause à 15 heures 23 et reprend à 15 heures 37.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA RÉFORME DE L'AFE

Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons reprendre, chers collègues. Je vous prie de prendre place.

Monsieur le Président du groupe de travail sur la réforme de l'AFE, je vous invite à prendre la parole.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Mes chers collègues, je suis heureux d'arriver au dénouement de ce groupe de travail, tant attendu, et je remercie monsieur le vice-président, Madame la Présidente, monsieur BEZARDIN et le bureau de nous avoir accordé une longue séance pour traiter ce sujet de réforme de notre institution. Je sais tout l'intérêt que, malgré la pause, tout le monde a pour ce document, dont vous avez déjà pris connaissance.

J'invite une partie du groupe de travail à rejoindre la tribune pour les premières résolutions. J'aimerais que vous applaudissiez, s'il vous plaît, ses membres, dont le travail a été bénévole. J'appelle Jeanne DUBARD-KAJTAR, Ellen BOUVERET, Cécile LAVERGNE et Frédéric SCHAULI.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Ensuite, j'inviterai Nadine FOUQUES-WEISS, Richard ORTOLI, Jean-Philippe GRANGE, Bruno PLUDERMACHER. Deux membres du groupe de travail sont absents, Karim DENDÈNE et Olivier PITON.

Je vous remercie de les applaudir.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je veux aussi dire que jusqu'au rapport d'étape auquel il a participé, Gérard SIGNORET faisait partie de notre groupe de travail, je vous demande donc de l'applaudir également.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Veillez applaudir aussi Francine WATKINS.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Les membres sont maintenant présentés.

Le rapport se divise en trois parties : une introduction que j'ai rédigée ; une deuxième partie qui rend compte de ce qu'il s'est passé et qui justifie la présentation des résolutions ; puis les 14 résolutions. Les travaux ont été organisés en trois axes de travail :

- les conditions d'exercice du mandat AFE et l'organisation interne des travaux ;
- la forme institutionnelle de l'AFE et les modes d'élection des CFDE et des conseillers AFE ;
- les nouvelles compétences d'une AFE renforcée et les mandats particuliers.

Selon la méthodologie adoptée, chaque groupe politique a émis des propositions au groupe de travail, après s'y être penché pendant quelques mois. Nous avons reçu un total de 60 propositions qui ont été réunies en 18 thèmes de notre intérêt commun. Vous les trouverez en page 4 du rapport final.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Nous demandons à la régie l'affichage de la synthèse à l'écran.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Le groupe de travail a conduit deux auditions : une audition conjointe des sénateurs Christophe-André FRASSIN et Jean-Yves LECONTE ; puis l'audition de madame Hélène CONWAY-MOURET, sénatrice réélue. Nous avons proposé d'auditionner plusieurs juristes, en vain, ils se sont tous désistés. Je le regrette, cela nous a empêchés d'avancer sur le terrain de la forme institutionnelle de l'AFE. Cela montre bien les fragilités de notre assemblée, puisque nous ne pouvons pas solliciter d'analyse juridique, n'étant pas dotés d'un administrateur.

Ce rapport a été effectué avec un groupe de douze personnes issues de cinq groupes politiques, un défi en soi. Je considère comme une victoire le fait que nous soyons parvenus à rendre un rapport dans les délais impartis (six mois en avance selon le chronogramme établi) et celui d'avoir réussi à construire autant de consensus politique entre nous. Je pense que nous pouvons nous réjouir de son aboutissement, à travers la production de 14 résolutions.

Je voudrais souligner l'excellence des débats, pour la plupart hors session, et la bonne ambiance de travail entre nous, dans le respect de l'opinion de chacun. Les débats furent constructifs, dans une intelligence collective qui s'est construite au fur et à mesure.

Le premier consensus s'est formé autour de l'intérêt d'une représentation non parlementaire pour les Français de l'étranger, notamment le fait de disposer de conseils consulaires maintenant bien structurés, présidés par des élus. La principale fragilité de l'AFE, notée par le groupe de travail, est de ne disposer ni d'un budget propre ni d'un corps de fonctionnaires dédiés à ses activités. C'est notre principale revendication, aussi je suis content que nous avancions sur ce point aujourd'hui et j'en remercie déjà la DFAE. J'espère que les modifications seront apportées dès la prochaine session.

Ces carences dans la structuration de l'AFE fragilisent aussi notre assemblée dans sa capacité d'auto-saisine pour avis. Je vous rappelle que l'article 12 de la loi 2013-659 du 22 juillet 2013 stipule que « *l'AFE peut être consultée par le gouvernement, par le président de l'Assemblée nationale ou par le président du Sénat sur la situation des Français établis hors de France et sur toute question consulaire ou d'intérêt général, notamment culturel, éducatif, économique et social les concernant* ». Sur la base de cet article, nous avons été consultés en deux occasions, sur le Pass culture et le Pass éducation et sur les Journées défense et citoyenneté. En revanche, je pense que notre assemblée n'a pas encore pris, lors de ses dix dernières années, la pleine possession de sa capacité de conseil auprès du gouvernement et du parlement et la pleine mesure de l'importance d'assumer cette tâche. C'est seulement en prenant pleine possession de notre capacité à rendre des avis auprès du gouvernement et du parlement que nous pourrions nous affirmer comme quatrième assemblée de la République française.

Je me réjouis évidemment que nous ayons réussi à élaborer un avis aussi construit sur le PLF 2024, lors de cette session. Nous nous organiserons encore mieux l'année prochaine.

Je me réjouis aussi qu'une question à monsieur le ministre Olivier BECHT posée par mon groupe politique par l'intermédiaire de monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, ait ensuite été relayée auprès de la sénatrice Samantha CAZEBONNE au sein de la commission des lois, puis que nous ayons réussi à obtenir une audience auprès du chef adjoint du cabinet de monsieur le ministre Gérald DARMANIN pour discuter d'une consultation sur la loi asile-immigration-intégration.

Je vous livre mon avis personnel : nous devons insister et consacrer dans notre ordre du jour beaucoup plus de temps aux débats autour des grandes questions nationales qui nous concernent (mesures anti-COVID, retraite, loi sur l'immigration, fiscalité, etc.), en lien plus étroit avec l'agenda gouvernemental et parlementaire. Je soumetts cette question à votre réflexion collective.

Les résolutions du rapport final sont susceptibles d'être modifiées, puisqu'un mois a été laissé aux groupes politiques pour leurs réactions. Certains amendements ont d'ores et déjà été proposés par les groupes au groupe de travail, les modifications qui en résultent ont, elles aussi, été opérées au consensus.

Je forme le vœu que vous fassiez une bonne lecture de ce rapport, que ces travaux nous permettent d'améliorer notre capacité à transformer l'AFE en une institution dont l'horizon demeure l'amélioration concrète et durable de la vie des Françaises et Français de l'étranger.

J'ai omis de vous dire que nous avons pris l'option de ne communiquer que les décisions qui ont fait consensus. Collectivement et en accord avec chaque groupe politique, nous avons décidé de ne pas présenter des propositions de groupe, sous une forme ou sous une autre, ne retenant dans le rapport final que les consensus obtenus.

Passons à ces 14 résolutions, la première est présentée par monsieur SCHAULI.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Merci Jean-François. Cette première résolution est intitulée *Classification des résolutions votées en assemblée plénière*. Il est certain que nous avons pu travailler en consensus. C'est la première pierre d'une réflexion encore à venir dans le cadre d'une réforme de plus grande ampleur de l'AFE. Cette résolution met en avant un certain nombre de problématiques autour des destinataires des résolutions. J'en profite pour saluer le groupe de travail qui

s'occupera des résolutions d'ici le mois de mars. Il pourra prendre cette organisation à bras le corps et observer son fonctionnement.

Je vais directement dans les « demande ».

Nous demandons que les résolutions soient distinguées eu égard à leurs destinataires aux quatre types différents selon la complexité et la structure institutionnelle nécessaire à leur mise en œuvre :

- Les résolutions AFE qui concernent l'adoption de nouvelles normes réglementaires ou de procédures à l'AFE telles des modifications de règlement intérieur soumises au bureau de l'AFE,
 - Les résolutions ADMIN qui impliquent un changement dans les règlements et processus administratifs d'une institution publique, soumises à là ou les administrations concernées, comme le MEAE, la CNAM,
 - Les résolutions GOUV dont la mise en œuvre dépend d'un décret gouvernemental, soumises au gouvernement,
 - Les résolutions PAR dont la mise en œuvre dépend d'une modification législative, soumises à l'examen du Parlement.
 - Les résolutions qui impliquent la réponse de plusieurs de ces institutions,
- Que le règlement intérieur de l'AFE soit modifié en conséquence de ces demandes.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Permettez-moi d'ajouter qu'à chaque résolution présentée, nous nous sommes conformés à ce modèle. Si cette résolution n'est pas adoptée, nous retirerons les libellés. Merci Frédéric.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je salue l'excellent travail réalisé par les collègues faisant partie du groupe de travail. Je suggère de remplacer la nomenclature GOUV par DEC pour décret et PAR par LEG pour législatif. Dans notre démocratie, nous savons que l'initiative d'une modification d'ordre législatif appartient à la fois au parlement et au gouvernement. Par exemple, nous sommes arrivés à un accord consensuel avec le bureau des élections de la DFAE pour décaler au deuxième mercredi précédant le scrutin par anticipation pour les élections indirectes. Le véhicule législatif peut être porté par des parlementaires, comme par le gouvernement. Je vous remercie.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Je vous remercie pour votre question, Jean-Baka. Je comprends tout à fait la légitimité d'évoquer les décrets et la législation. Par contre, une résolution envoyée pour le gouvernement n'implique pas forcément un décret et une question posée au parlement ne conduit pas obligatoirement à un LEG. D'où le choix de noms plus ouverts (GOUV et PAR) pour y englober des questions qui ne sont pas de cet ordre.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Nous souhaitons identifier le destinataire afin de savoir auprès de qui assurer le suivi de nos résolutions. C'est ce qui nous importe.

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR, conseillère élue de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Tous nos collègues n'étant pas juristes ici, il nous semble bon, dans notre organisation interne, que chacun puisse connaître la destination de nos résolutions, rendue visible simplement par notre système de classification.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Merci Monsieur le Président. J'ai beaucoup apprécié votre introduction où j'ai appris que vous étiez bénévoles, aussi je vous félicite pour ce travail. Je voudrais préciser que vous avez employé le terme de « demande » au lieu de « décide » qui est la formulation habituelle de vos résolutions. Je m'interroge sur le point deux puisque le règlement intérieur est voté par l'AFE. Nous sommes souverains en la matière. Je pense que cela doit être facile à modifier et que la résolution renforcera l'initiative de l'AFE à se réformer elle-même.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous d'autres questions ? Nous essayons de limiter le nombre de questions par élu.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Jean-François espérait m'avoir convaincu. Je comprends la logique de suivi des résolutions. Néanmoins, il me semble que notre assemblée émet un certain nombre de résolutions à caractère législatif dont le parlement destinataire n'est pas l'unique intéressé. Aussi remplacer PAR par LEG me semble plus approprié, mais je ne vais pas m'opposer.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Pour te répondre, Jean-Baka, le point « e » permet justement de combiner les classes, car nous n'avons pas souhaité imposer un carcan. Cet « étiquetage » est libre et ouvert aux combinaisons. Par exemple, dans le cas des auditions de parlementaires, lorsque nous souhaitons nous enquêter des suites données à nos résolutions, nous pourrions désormais nous concentrer sur les résolutions libellées PAR.

Philippe, nous nous sommes également posé la question, mais il ne s'agit pas d'une demande, nous sommes en position de décider.

Cette résolution a été adoptée par 11 voix pour et une abstention par le groupe de travail.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président du groupe de travail, vous nous avez précisé au départ que toutes les résolutions ont été consensuelles au sein de votre groupe.

Passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution n°1 est adoptée à la majorité, moins 4 voix (2 voix contre et 2 abstentions).

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Avant de lire la deuxième résolution, je souhaite préciser que la recherche de consensus crée une limitation d'autant plus marquante que s'agissant de l'orientation politique d'une future AFE, les visions sont multiples entre les groupes politiques. Cette résolution fut le consensus le plus difficile à obtenir.

Nous avons été limités, de plus, par l'absence d'une analyse juridique, due à l'annulation de toutes les auditions de juristes. Nous ne savons pas quelle serait la meilleure forme institutionnelle pour notre assemblée, dans la perspective d'une autonomie budgétaire et fonctionnelle.

En conséquence, notre résolution a remis à plus tard l'élaboration de cette proposition. Intitulée *Réalisation d'une étude sur la forme institutionnelle à partir de laquelle l'AFE pourrait jouir de cette autonomie budgétaire*, elle demande le financement d'une analyse.

Cette résolution a été votée par dix voix pour et deux abstentions par le groupe de travail.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Avez-vous des questions ?

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je m'étonnais de l'inversion de la numérotation dans le rapport, que je comprends mieux maintenant.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une deuxième question, monsieur LE GLAND.

Monsieur Loïc LE GLAND, conseiller élu de la circonscription de New York

Cette étude est-elle payante ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

S'il s'avère que vous êtes juriste et que vous proposez de la mener gratuitement, nous accepterons !

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Je vous remercie. Je m'interroge sur la formulation. Ne vaudrait-il mieux pas inclure également l'autonomie institutionnelle dans l'étude demandée ?

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce une proposition de modification de la résolution ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Le terme institutionnel ne serait pas correct. Retenir l'autonomie budgétaire et fonctionnelle vous conviendrait-il à tous ? Si cet amendement recueille le consensus, nous l'adoptons.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Nous ne sommes pas contre l'ajout de cette mention, mais pourriez-vous préciser ce qu'elle signifie concrètement ?

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Les termes d'une étude sont précisés par le bureau au moment de la commande.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Exactement. D'autres questions ? Merci.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 6 votes (2 voix contre et 4 abstentions).

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Avec une structure fonctionnelle autonome, nous pourrions nous organiser comme au CESE !

J'ai omis de préciser que la troisième résolution a été avancée, décalant les autres résolutions jusqu'à la sixième, puis le décompte initial reprend.

Jeanne DUBARD-KAJTAR nous présente cette résolution.

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR, conseillère élue de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Merci Jean-François. La résolution 3 porte sur les compétences de l'AFE, en qualité d'assemblée consultative, mais trop peu consultée par le gouvernement ou par le président de l'Assemblée nationale ou le président du Sénat. Nous souhaitons améliorer la visibilité de notre assemblée, développer son action et son influence, qu'elle assume pleinement son caractère politique.

« Nous demandons de modifier l'article 12 de la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français de l'étranger, pour dire que *"lors de la préparation d'une proposition ou d'un projet de loi ayant un impact direct sur les Français établis hors de France, l'AFE doit être consultée [au lieu de peut être consultée], par le gouvernement, par le président de l'Assemblée nationale ou par le président du Sénat sur la situation des Français établis hors de France et sur toute question consulaire ou d'intérêt général, notamment culturel, éducatif, économique et social, les concernant."* »

S'agissant d'une demande de modification législative de l'article 12 de la loi de 2013, nous devons nous rapprocher de notre représentation parlementaire, députés et sénateurs.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité en groupe de travail, puis a été légèrement modifiée hier pour restreindre le champ de saisine de l'AFE qui n'aurait pas la capacité à répondre à tout sujet de consultation. J'en atteste personnellement, pour avoir fait l'expérience d'avis très techniques à rendre, l'an passé.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des questions ? Monsieur MAYRAND et monsieur LOISEAU.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Je crains que nous ne puissions répondre à toutes les consultations, puisque 95% des lois soumises au parlement concernent les Français de l'étranger. Introduire l'obligation de consultation engendre bien des difficultés pour organiser les réponses, dans la limite des moyens qui nous sont attribués.

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR, conseillère élue de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Nous visons l'obtention de moyens accrus et avons formulé quelques résolutions en ce sens.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Pour en avoir discuté avec les différents groupes, le terme « doit » a vocation à engager un échange plus nourri, tout en instituant une prise de décision, en bureau et entre commissions, sur les sujets d'intérêt prioritaire, auxquels nous répondrons.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Monsieur LOISEAU, puis monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Ma question porte sur la forme purement juridique des termes employés. Je supprimerais « *pour stipuler que* » en citant l'article sans introduction, au mode subjonctif ; puis je retirerais le verbe devoir dans « *doit être consultée* » qui ne me semble pas appartenir au répertoire de formules des textes réglementaires et législatifs. Il suffirait donc d'écrire que l'assemblée est consultée par le gouvernement pour faire force de droit. Néanmoins, je ne m'opposerai pas à cette résolution, si elle est soumise au vote telle quelle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Qu'en est-il concrètement ?

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

« *L'AFE est consultée par le gouvernement [...]* », mais d'autres juristes pourraient avoir un avis différent.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je me range à ton avis de juriste, ne l'étant pas moi-même. Nous avons employé les termes les plus logiques, en allant au plus court.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie et Suisse

Vous pourriez en outre ajouter dans les considérants que l'AFE doit être consultée pour appuyer la force politique de cette résolution.

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR, conseillère élue de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Nous pouvons remplacer le verbe devoir par le verbe être.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Si cette nouvelle formulation recueille l'assentiment de tous, elle me convient également.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BARTHELEMY souhaite poser une question.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

J'aurais une remarque dans le sens de Benoît : sous réserve de trouver un parlementaire pour faire passer cet amendement de la loi, le manque de temps et de compétences est un écueil qui nous attend. Nous ne sommes pas compétents pour traiter toutes les questions traitées à l'Assemblée nationale ! Soyons réalistes ! C'est très ambitieux, alors que la réforme, elle, ne l'est pas, ce que je le lui reproche.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Le problème de la compétence ne se pose pas, puisqu'étant consultés en qualité d'élus, nous donnerions simplement notre avis. Nul besoin d'élaborer une analyse juridique ou économique. Cette question a par ailleurs été soulevée par Loïc lors de la dernière session. Nous nous limiterons à exprimer notre opinion sur les choses.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Reste-t-il des questions ?

Monsieur Raphaël TRANNOY, directeur adjoint des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Je me garderai bien d'intervenir au fond, n'ayant pas cette compétence, en revanche une remarque sur la forme : l'article « *dispose* », non « *stipule* ».

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes
Demandez-vous que nous écrivions « *soit modifié pour disposer que* » ? Retenons « *soit modifié ainsi* : ».

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci Monsieur le Président. D'autres corrections ou commentaires ? Passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 9 voix (2 voix contre, 7 abstentions).

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

La résolution 4 concerne l'émission d'avis. Nous avons remarqué que notre règlement intérieur ne précise pas les modalités de sollicitation ou de rédaction d'avis. Nous proposons l'établissement d'un protocole interne.

L'assemblée décide :

Que les sollicitations d'avis soient communiquées au bureau exécutif de l'AFE au moins 20 jours avant la tenue de la session à l'initiative de :

a. Le président ou la présidente de l'AFE avec le soutien de la majorité des membres du bureau de l'AFE,

b. L'un ou les présidents d'un ou plusieurs groupes,

c. L'un ou les présidents d'une ou plusieurs commissions,

d. Un groupe de 10 conseillers de l'AFE indépendamment de leur inscription ou non dans un groupe politique,

Que le principe d'un échange en vue d'établir un avis soit décidé à la majorité du bureau élargi de l'AFE, qui décidera de le confier à une commission de l'AFE ou à une commission ad hoc constituée d'au moins un représentant de chaque groupe politique présent à l'assemblée,

Que la commission désignée ait pour charge d'élaborer un projet d'avis motivé qui sera communiqué aux conseillers de l'AFE au moins 7 jours avant le début de la session,

Que le règlement intérieur soit modifié en conséquence.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Monsieur MASSON. Monsieur HEINTZ.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

En prenant l'exemple du projet de loi de finances, votre résolution signifie que nous n'aurions pas pu émettre un avis, puisque nous outrepassions le délai de vingt jours en amont.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

L'avis sur le PLF, tout comme l'avis sur le projet de loi de la Sécurité sociale, est prévu par les textes, c'est différent. Nous souhaitons préciser les termes et modalités de sollicitation d'avis par l'AFE, à titre exceptionnel.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

J'ai l'impression que l'on réinvente un peu la roue. Cette possibilité est déjà offerte. Pourquoi se lier les mains ? Je ne suis pas certain que nous nous rappelions, plus tard, des règles mises en place, comme cette semaine, où nous les avons oubliées, alors nous étions pris par les urgences.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

La solution serait peut-être de retirer la mention de délai, afin que ne subsiste aucun carcan. Nous avons avant tout cherché à spécifier les auteurs d'auto-saisine : dix conseillers, un groupe politique, une commission.

Madame Jeanne DUBARD-KAJTAR, conseillère élue de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Le règlement intérieur apporte déjà quelques éléments en ce sens, mais nous souhaitons mieux préciser dans quels cas l'assemblée s'autosaisit.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

J'apporterais juste une précision, afin que l'esprit de la décision soit bien clair dans le verbatim : la formulation « *un représentant au moins de chaque groupe politique* » vise à s'assurer, j'imagine, de la représentation de chaque groupe politique, non de limiter celle-ci à un seul représentant, dans un esprit paritaire, alors que nous fonctionnons selon une représentation au prorata du poids des groupes.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Fais-tu référence au point b ou d ?

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Au deux : « *La commission ad hoc est constituée d'au moins un représentant de chaque groupe* » ne signifie pas que la commission est composée d'un représentant de chaque groupe, s'agissant plutôt d'un minimum respectant le principe pour l'assemblée d'être représentative du poids des groupes.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce une proposition de modification ?

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Je souhaite que ce soit inscrit au verbatim, car si l'on revient sur l'esprit de la décision, que l'on ne vienne pas nous dire que la commission comprend un représentant par groupe.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ce n'est donc pas une proposition de modification de texte, mais une demande d'inscription au verbatim. Je vous remercie.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Une remarque technique : mes amis qui ont participé à l'élaboration du règlement se souviendront que les « groupes politiques » n'existent plus en tant que tels, ils sont devenus des « groupes ».

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Proposes-tu de retirer le terme « politique » ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Nous retirons donc le qualificatif « politique » du groupe.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres interventions ? Monsieur MAYRAND.

Monsieur Benoît MAYRAND, conseiller élu de la circonscription d'Europe centrale et orientale (y compris Russie)

Pour ma part, je n'ai pas l'impression d'avoir rencontré de problème de fonctionnement relatif à l'émission d'avis, le règlement intérieur me semble bien. Ces nouvelles dispositions m'apparaissent bloquantes pour les commissions.

Comme il est indiqué que le règlement intérieur sera modifié en conséquence, ma question est la suivante : cette résolution est-elle prévue en application immédiate, au cours de cette mandature, directement après le vote ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Oui. Pour être parfaitement clair, il ne s'agit pas de restreindre notre capacité à émettre des avis ou de vous compliquer la vie. Nous souhaitons qu'il ne soit pas refusé, par exemple à un groupe, une sollicitation d'avis de l'assemblée.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

La notion de délai est-elle maintenue ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Non. Nous avons retiré les délais.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Madame RÉA pour la dernière intervention.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Je ne trouve pas l'article en question dans le règlement intérieur.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Au bureau de le décider.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Bien. Il faut retirer toutes les mentions de délai. Passons au vote.

Monsieur Ramzi SFEIR compte 11 voix contre et 8 abstentions.

Monsieur Jean-François DELUCHEY suggère un décompte de l'ensemble des conseillers présents.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Rosiane soumet une proposition.

Madame Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE, conseillère élue de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Merci Monsieur le Président. Je vous propose, chers collègues, de retirer cette résolution, plutôt que de nous contraindre à voter contre. Il n'est pas évident qu'elle soit indispensable à ce stade au bon fonctionnement de l'AFE, même si l'idée est compréhensible.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je suis désolé, mais je comprends qu'elle vient d'être acceptée. Quels sont les votes favorables, s'il vous plaît ?

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il me revient de poser la question, je te remercie. N'omettons pas que de nombreuses procurations ont été données.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, par 44 voix pour, 21 contre et 7 abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Frédéric lit la résolution 5.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Je salue l'annonce de la directrice de la DFAE, madame Pauline CARMONA. L'objet de cette résolution concerne les ressources humaines en soutien aux travaux de l'AFE. Je souhaite aussi remercier les personnes qui ont travaillé dans ce petit groupe : Hélène, Francine, Jeanne, Jean-François. Nous avons considéré que l'AFE ne disposait pas de ressources suffisantes. Dans l'objectif de fluidifier ce travail-là, nous avons formulé deux demandes. Dans la première, nous avons souhaité que chaque commission dispose de ressources humaines dédiées à ses travaux en recrutant des administrateurs à hauteur de trois ETP. Chaque administrateur se verra affecter deux commissions auprès desquelles offrir son expertise qualifiée. Dans la seconde, nous demandons que l'AFE dispose

d'un secrétariat permanent détaché au fonctionnement de l'AFE, à hauteur d'au moins un ETP permanent, en complément des effectifs actuels. Ce dernier point a été modifié par rapport à une première proposition, puisque nous avons précisé les effectifs.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour votre information, 49 personnes sont présentes dans la salle et je viens de rejeter plusieurs procurations qui n'étaient pas nominativement attribuées. Je viens de les remettre au secrétariat général. Nous ne pouvons rien faire à ce stade. Continuons.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Avez-vous des questions sur la résolution 5, sur les effectifs ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

J'aimerais que chaque lecteur de résolution annonce son libellé. La résolution 5 porte celui-ci : GOUV.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Pourriez-vous annoncer les procurations ?

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je m'apprêtais justement à le faire :

- Jean-Marie LANGLET a donné procuration à Patricia CONNELL.
- Hugues LE CARDINAL a donné procuration à Élise LÉGER.
- Samy AHMAR a donné procuration à Gaëlle LECOMTE.
- Ghassan AYOUB a donné procuration à Thierry MASSON.
- Johann HABIB n'a attribué sa procuration à personne.
- Sabri MELE n'a attribué sa procuration à personne.

Il est anormal de produire des procurations à cette heure-ci alors qu'elles ont été communiquées en amont. Je les rejette, j'en suis désolé.

- Alexandre COL a donné procuration à Franck BARTHELEMY.

Des élus se rapprochent de la tribune, en montrant leurs procurations.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Est-ce que cela a été transmis au secrétariat général ? Je n'accepte que les procurations transférées au secrétariat général dans les temps. Je compte seulement cinq procurations valables. Ont-elles été transmises au secrétariat général dans les temps ? Le secrétariat général peut-il nous aider sur ce point ?

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais demander à mes équipes d'effectuer la comptabilité des procurations reçues au secrétariat général.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous devons nous assurer de l'intégrité des votes.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Permettez-moi de vous proposer, par rapport au groupe de travail, de retirer cette proposition, au vu de l'imbroglie que nous rencontrons. Nous recommencerons sur des bases plus saines.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je vais demander aux membres du bureau de nous assister également.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Nous n'avons pas eu de problème de consensus sur ces demandes.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les seules procurations que nous avons reçues sont celles que nous vous avons données, dont deux ne mentionnaient pas de nom.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger
Je propose de suspendre la séance le temps de résoudre cette question. Je vous remercie.

La séance est suspendue à 16 heures 38 et reprend à 16 heures 49.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Chers collègues, nous allons reprendre, je vous prie de vous asseoir et d'arrêter les conversations dans la salle.
Pour faire un point de situation : l'article 15 de notre règlement intérieur dit : « *Le vote est personnel, il est effectué en personne ou en ligne. Tout conseiller absent lors d'un scrutin peut déléguer son vote à un autre conseiller dans la limite de deux procurations par délégataire. Il en informe le secrétariat général bien avant le vote.* »

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Cela signifie que les procurations ne sont pas transmises deux secondes avant le vote.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Après concertation avec le bureau exécutif, plusieurs procurations sont rejetées :

- la procuration de Pascale RICHARD donnée à Loïc LE GLAND, non signée ;
- la procuration de Johann HABIB, non attribuée ;
- la procuration de Sabri MELE, non attribuée.

Les procurations retenues sont les suivantes :

- la procuration de Samy AHMAR à Gaëlle LECOMTE ;
- la procuration d'Hugues LE CARDINAL à Élise LÉGER ;
- la procuration de Jean-Marie LANGLET à Patricia CONNELL ;
- la procuration d'Alexandre COL à Franck BARTHELEMY ;
- la procuration de Rémi VAZEILLE à Catherine LIBEAUT ;
- la procuration de Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK à Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER ;
- la procuration de Ghassan AYOUB à Thierry MASSON.

Monsieur RIGAUD souhaite prendre la parole.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Je prends note du règlement intérieur, mais je tiens à rappeler que depuis le début de cette assemblée, nous avons maintes fois voté comme tout à l'heure ! Pour une personne qui devait absolument s'absenter pendant vingt minutes, j'ai rempli une procuration. C'était un usage. Si vous regardez les captations vidéo de nos séances en visioconférence, vous nous verrez tous agiter des procurations ! Nous n'avons jamais appliqué le règlement intérieur, mais aujourd'hui vous décidez de le respecter. Si nous revenons à ce règlement, nous pouvons aussi débattre de l'absence de présidence de commission ! Nous ne sommes pas du tout d'accord.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je ne sais pas comment était appliqué le règlement intérieur. Aujourd'hui, je suis à la tribune et je prends la décision de respecter ce règlement intérieur tel qu'il existe. Si vous n'êtes pas d'accord, je vous propose de voter à main levée afin que je descende de la présidence. Je n'accepte pas que nous ne respections pas, aujourd'hui, le règlement intérieur tel qu'il a été adopté.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Les pratiques diffèrent selon les sessions, les personnes, les groupes, c'est inacceptable !

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'en suis sincèrement désolé. Je choisis de suivre l'article 15 du règlement intérieur que j'ai sous les yeux.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Nous avons longuement discuté cette semaine du règlement intérieur, que nous n'avons pas toujours appliqué comme il se doit.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Cela nous montre de manière éclatante que bien des dispositions du règlement intérieur doivent être reprises.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ce constat étant apporté, pouvons-nous poursuivre nos travaux pour terminer cette journée dans la joie et le bonheur ? Je vous remercie. Madame RÉA a demandé la parole.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Puisque cette situation nous sert en quelque sorte de leçon, je pense qu'il serait utile, en début de chaque assemblée, de rappeler les grands principes, même si tout le monde est censé ne pas ignorer le règlement intérieur.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est bien noté.

Nous allons reprendre le vote de la résolution 4. Auparavant, laissez-moi m'assurer des chiffres. Je compte 43 conseillers dans la salle, moins trois personnes qui viennent de nous quitter. Le total est porté à 40 personnes. Nous ne pouvons pas obliger les conseillers à voter, mais ils sont libres de partir.

Après la sortie de plusieurs membres, le vice-président de l'AFE et le président du groupe de travail recomptent, une dernière fois, le nombre de personnes présentes.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous sommes 40 personnes au total.

Je comprends votre insatisfaction, mais cela me paraît très compliqué de ne pas observer le règlement intérieur.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Repassons au vote. Je laisse la main à Jean-François pour l'annonce de la résolution.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Il s'agit de la résolution 4 qui propose un protocole sur les avis, de laquelle ont été retirés l'adjectif politique du substantif groupe ainsi que les délais.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Notons que le groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants a choisi de quitter la salle.

Le président du groupe de travail procède à nouveau au compte des membres présents.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous sommes désormais 37 personnes. Reprenons. Jean-François, peux-tu énoncer à nouveau la demande ?

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Nous supprimons les délais et l'adjectif « politique ».

L'assemblée décide :

Que les sollicitations d'avis soient communiquées au bureau exécutif de l'AFE en session ou hors session avant la tenue de la session à l'initiative de :

a. Le président ou la présidente de l'AFE sous réserve du soutien de la majorité des membres du bureau de l'AFE,

b. L'un ou les présidents d'un ou plusieurs groupes,

c. L'un ou les présidents d'une ou plusieurs commissions de l'AFE,

d. Un groupe de 10 conseillers de l'AFE indépendamment de leur inscription ou non dans un groupe,

Que le principe d'un échange en vue d'établir un avis soit décidé à la majorité du bureau élargi de l'AFE, qui décidera de le confier à une commission de l'AFE ou à une commission ad hoc constituée d'au moins un représentant de chaque groupe présent à l'assemblée,

Que la commission désignée ait pour charge d'élaborer un projet d'avis motivé qui sera communiqué aux conseillers de l'AFE,
Que le règlement intérieur soit modifié en conséquence.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'ai entre les mains cinq procurations valides (données à des conseillers encore présents dans la salle), parce qu'adressées au secrétariat général qui nous les a transmises. Elles portent le nombre de voix à 42.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, par 23 votes pour, 15 votes contre et 4 abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes
Frédéric peut nous rappeler les termes de la résolution 5.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Voulez-vous échanger sur les deux propositions de cette résolution ? Notre objectif est d'aider les commissions à travailler et renforcer le secrétariat général, dans le même sens que les annonces de madame CARMONA.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des questions ? Passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 3 voix (2 voix contre et 1 abstention).

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes
Je demande à Ellen BOUVERET de présenter la résolution 6.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Cette résolution porte sur les nouveaux outils logistiques sur le site Internet et intranet de l'AFE. Le site de l'AFE a vocation à être un espace d'échanges entre les CFDE et les CAFE.

Considérant que les conseillers des Français de l'étranger sont au centre du dispositif de représentation non parlementaire des Français de l'étranger et que les membres de l'AFE sont leurs représentants,

Considérant que l'AFE doit servir à informer et soutenir les conseillers des Français de l'étranger dans l'exercice quotidien de leur mandat,

Considérant que le site Internet et intranet de l'AFE doit devenir le principal lieu d'échange d'informations pour les membres de l'AFE et les conseillers des Français de l'étranger,

Considérant que les conseillers AFE et les parlementaires doivent disposer d'informations précises sur les demandes de bourse et d'aide sociale validées et sollicitées par l'ensemble des Français consulaires,

Considérant que les procès-verbaux des conseils consulaires sont éparpillés sur les sites des différents consulats et ambassades et que cet éparpillement nuit à leur visibilité et à leur accessibilité, empêchant ainsi les conseillers AFE et les parlementaires d'avoir des informations précises et synthétiques sur les délibérations des conseils consulaires,

Demande :

Que les CFDE puissent avoir une visibilité, de s'associer aux questions écrites déposées par les conseillers de l'AFE sur le site Internet de l'AFE,

Que le site intranet de l'AFE offre aux institutions de l'AFE (bureau, commissions) la possibilité de mettre en ligne des conseils consulaires destinés aux CFDE afin de les consulter sur les thèmes d'intérêt de l'AFE,

Que les procès-verbaux des conseils consulaires de toutes les zones géographiques, outre d'être publiés sur les sites Internet de leur consulat respectif, soient aussi publiés sur le site intranet de l'AFE afin d'être plus facilement accessibles aux conseillers des Français de l'étranger et conseiller AFE et parlementaires,

Et que la DFAE publie sur le site Internet ou intranet de l'AFE les synthèses concernant les délibérations prises dans les conseils consulaires.

Cette résolution a été adoptée l'unanimité par notre groupe de travail.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous des questions ? Madame RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Merci. J'aimerais savoir si la résolution a été modifiée.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Oui, nous vous prions de nous excuser, nous avons retiré la mention de la création de huit forums d'échanges qui était très complexe à intégrer.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

C'eût été agréable de le savoir avant, car nous avons travaillé sur le rapport que vous nous avez communiqué.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur BARTHELEMY.

Monsieur Franck BARTHELEMY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Cette assemblée a déjà travaillé à la définition d'un site Internet qui existe. J'aimerais juste savoir si votre résolution a été discutée avec les personnes qui se sont occupées de ce site Internet.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Effectivement, nous n'avons pas consulté les personnes en question.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous pouvons néanmoins donner le micro à Stéphanie LE VAILLANT.

Madame Stéphanie LE VAILLANT-VIGNANCOUR, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Je vous remercie. Je crains que le point 3 qui prévoit de basculer tous les procès-verbaux de chaque poste vers le site de l'AFE n'entraîne une gestion trop lourde. Je suis désolée, Frédéric, de n'avoir pas relevé ce point au moment de notre discussion autour de ces résolutions.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Annie RÉA.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Notre groupe s'oppose à la surcharge d'un site Internet, d'autant qu'elle s'accompagnerait d'une surcharge de travail. Cela nous paraît totalement superflu. Les procès-verbaux et les délibérations des conseils consulaires ne concernent que ces derniers.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER demande la parole.

Monsieur Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

En défense de nos collègues du groupe de travail, il s'agit, au point 4, d'établir une synthèse mondiale de différents sujets, comme toute la campagne de CCB1 rythme Nord, puis toute la campagne CCB1 rythme Sud. Nous avons remarqué que nous ne disposons pas systématiquement des chiffres tels l'enveloppe globale allouée, les besoins remontés à l'issue d'une campagne CCB1, STAFE ou CCPAS. Nous ne trouvons nulle part les informations de synthèse sur les CCB1, CCB2, STAFE. La proposition de nos collègues a du sens, il conviendrait peut-être d'y ajouter la mention d'une synthèse chiffrée mondiale.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

La secrétaire générale demande la parole.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. J'aimerais simplement signaler que ce n'est certes pas le cas pour les CCB, mais les informations générales relatives au STAFE et à la CPPSFE sont communiquées à l'issue des commissions sur le

site Internet de l'assemblée.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Frédéric SCHAULI a demandé la parole.

Monsieur Frédéric SCHAULI, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Stéphanie, tu as raison, le but du point 3 n'était absolument pas de surcharger le site, mais de simplifier les recherches. Comme il en a été discuté avec Jean-François, il est tout à fait possible de retirer ce point qui n'est pas d'une grande nécessité, les informations étant disponibles par ailleurs.

Je pense aussi qu'il est maintenant important de se rapprocher du groupe de travail de communication pour aborder la suite, puisque nous posons ici la première pierre à l'édifice.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Sachez que le site des élus est prêt, dans l'attente de nos contenus.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Thierry a demandé la parole, puis Jean-François.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Je m'interroge sur la nécessité de modifier la loi pour atteindre l'objectif du point 1. Faire en sorte que les CFDE puissent poser des questions implique-t-il un changement législatif ou relève-t-il d'une décision interne ? L'administration a-t-elle une réponse à nous apporter sur ce point ?

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole à la secrétaire générale.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Ce point mérite effectivement d'être creusé. Les questions sont posées au gouvernement et à la DFAE par les membres de l'Assemblée. Les questions posées par les CFDE le sont auprès des postes consulaires.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

La parole est à Hélène DEGRYSE, puis Jean-François, avant de clore cette question et de passer au vote.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Le sujet a déjà été évoqué par le passé. Un conseiller AFE peut très bien confier sa question à un élu local, cependant l'élu CFDE ne pose pas la question.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nadine.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Ce point a connu quelques précédents où un élu CFDE porteur d'une question s'adressait à un conseiller de l'AFE qu'il connaissait, lui demandant de l'associer à cette question que le CAFE poserait, question sur laquelle apparaîtrait également le nom du CFDE à l'origine de celle-ci. La méthode est simple, pratique et directement applicable, sans poser la question d'un changement législatif.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Très bien. Merci beaucoup. Je cède la parole à Jean-François.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

L'esprit de cette résolution est de transformer notre site Internet en un lieu d'échanges. Je regrette que les forums aient été supprimés. Par cette résolution, nous avons souhaité inciter fortement les CFDE à consulter le site Internet de l'AFE et à s'intéresser de plus près à nos activités, notamment aux questions posées par nos membres. Nous voulons une meilleure communication avec les CFDE. Le terme choisi au point 1, « s'associer », est l'aboutissement de nos interrogations sur cette déclaration de soutien à une question écrite, sans impact aucun sur la législation, puisque lesdites questions écrites demeurent émises par les membres de l'AFE, non par les CFDE.

Je comprends votre critique sur l'alourdissement du site par un volume important de documents. Le point 3 entend qualifier le point 4, dans l'objectif d'obtenir des données synthétiques et chiffrées sur ce qu'il s'est passé dans les conseils consulaires. En conséquence, je propose de retirer complètement le point 3, toutes informations étant disponibles sur les sites de conseils consulaires.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je préfère passer au vote. Hélène souhaite intervenir sur le point 1.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les conseillers AFE peuvent associer des CFDE à leur question, non l'inverse.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je ne souhaite pas d'échanges, s'il vous plaît, seulement des interventions. Les membres votants décideront.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, par 36 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

La résolution 7 est présentée par Ellen.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je demande à Ellen de s'en tenir aux demandes, puis le nombre d'interventions sera limité à trois.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Je vous annonce tout de même qu'il s'agit du respect du décret relatif à l'information des conseils consulaires.

Nous demandons que la direction des Français de l'étranger de l'administration consulaire prenne toutes les mesures nécessaires au respect de l'article 3 du décret 2014-144 du 18 février 2014, modifié par le décret 2021-691 du 21 mai 2021.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

La lecture des considérants est ici nécessaire.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

Considérant que l'article 3 du décret 2014-144 du 18 février 2014, modifié par le décret 2021-691 du 21 mai 2021 stipule que le conseil consulaire reçoit périodiquement des informations concernant l'implantation locale des entreprises françaises et de leurs filiales et leur activité. Il est informé des dispositifs d'aide prévus par la législation et les réglementations françaises. Il émet toute proposition d'ordre à améliorer la situation professionnelle des Français établis dans la ou les circonscriptions consulaires relevant de sa compétence et de leur réinsertion en France. Il est saisi pour avis des projets de répartition des crédits et moyens destinés à favoriser l'emploi et la formation professionnelle des Français de la circonscription.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Avez-vous des questions ? Passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 2 voix contre.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je passe la parole à Cécile LAVERGNE pour la résolution 8 et je demande à Richard ORTOLI, Jean-Philippe GRANGE, Bruno PLUDERMACHER et Nadine FOUQUES-WEISS de rejoindre la tribune.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

La résolution 8 porte sur la revalorisation des indemnités des CFDE et des CAFE. Je vais directement aux

demandes, tout en vous invitant à lire les considérants :

Nous demandons que les avances sur les indemnités des conseillers des Français de l'étranger soient reversées au moins 5 mois avant la tenue de la session de l'AFE en ce qui concerne les frais de transport et d'hébergement,

Qu'en cas du dépassement du montant de son indemnité, un élu de l'AFE saisir la direction des Français de l'étranger de l'administration consulaire afin de demander le règlement du reliquat, à condition de fournir les originaux des pièces justificatives de ses dépenses, ainsi que la preuve du prélèvement bancaire.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci Cécile. Avez-vous des questions ?

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Par rapport au point 1, il me semble que le ministre a annoncé en plénière des mesures relatives aux frais de déplacement.

Madame Cécile LAVERGNE, conseillère élue de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Oui, c'est la raison pour laquelle nous avons un peu modifié la résolution, tout en insistant sur les modalités pratiques, notamment le délai.

Madame Annie RÉA, conseillère élue de la circonscription d'Europe du Sud

Le ministre a fait mention de cinq mois avant, me semble-t-il.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Le principe d'avance ne peut pas être retenu, s'agissant d'indemnités de défraiement. Si les sommes sont avancées, leur remboursement, lui, est anticipé. D'où le deuxième considérant sur le principe républicain :

« Que le principe républicain nous oblige à garantir que tous nos citoyens puissent effectuer un mandat de la République, quelle que soit leur catégorie de revenus ou autre distinction de quelque nature que ce soit. »

Une personne ne possédant pas 2 000 euros sur son compte en banque aura malgré tout à avancer le prix de son billet d'avion, y compris avec l'avance annoncée lundi, s'agissant d'un remboursement anticipé.

Cette résolution a été libellée GOUV et PAR, l'une des ses dispositions concernant nos législateurs, l'autre le gouvernement. Nous voulons appuyer le principe d'une avance des indemnités pour permettre à tous de pouvoir réaliser un mandat AFE, non à seuls ceux qui sont pécuniairement aisés.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci Jean-François. Pour information, nous sommes désormais 42 dans la salle. Gaëlle LECOMTE a demandé la parole. Ce sera l'avant-dernière intervention.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

Merci beaucoup. Je pense que cette résolution est particulièrement importante, surtout pour celles et ceux qui portent des mandats particuliers, comme Denis GLOCK qui siège à la commission action sociale, mes chers collègues et moi-même qui siégeons au STAFE ou au bureau électronique. Il peut effectivement arriver qu'une réunion se tienne le vendredi précédent la session AFE, auquel cas nous dépassons les huit nuits prévues par la nouvelle disposition annoncée par le ministre BECHT, en atteignant neuf nuits au minimum.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

La secrétaire générale va vous apporter une réponse.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Si vous me permettez, les huit nuits concernent le mandat de conseiller à l'AFE ; quant aux mandats particuliers qui n'entrent pas dans le cadre des CAFE (STAFE, CPPSFE), nous étions bien convenus de deux nuitées supplémentaires.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je compte pourtant trois nuits entre le STAFE et l'AFE.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Les commissions CCPPSFE et STAFE se tiennent toujours le vendredi précédent la session du mois de mars.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes
Il s'agit donc bien de deux nuitées après le vendredi.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup. Je ne prends plus d'intervention sur cette question. Nous devons avancer. Passons au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, par 38 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes
La résolution 9 est lue par Richard ORTOLI.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer le travail de titan du président et de tous les autres membres du groupe, ce fut un peu moins le cas pour moi-même. Au nom du mon groupe, j'annonce que nous regrettons que n'ait pas été abordée la question de ce que l'on pourrait nommer le péché originel de la réforme : la division de notre représentation en deux niveaux. Consensus ne signifiant pas unanimité, plusieurs voix dissidentes se sont élevées, je les salue, même si nous nous sommes pliés à la règle du consensus. Ce problème, tant qu'il n'est pas résolu, affaiblit la représentation des Français de l'étranger.

Par ailleurs, je remarque qu'à l'origine, ce groupe de travail sur la réforme devait s'intéresser à la question de la représentation des Français de l'étranger, pas nécessairement à la réforme de l'AFE.

Ceci étant dit, mon rôle aujourd'hui est simplement de vous présenter une résolution portant sur le changement des termes de délégué consulaire qui prêtent à confusion.

Vu l'article 40 de la loi 2013-659 relative à la représentation des Français établis hors de France, considérant que sa dénomination actuelle ne correspond pas de façon pertinente à la nature de son mandat, qui est d'aider les Français établis hors de France,

Que les délégués consulaires soient désormais considérés comme des grands électeurs des Français établis hors de France.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Nous sommes toujours 42 dans la salle. Avez-vous des questions ? Monsieur FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

L'appellation ne me semble pas distinctive. Les autres sont aussi de grands électeurs.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Ils n'ont que cela. Nous pouvons ajouter un mot : « seulement ». L'expression « délégué consulaire » ne signifie rien non plus.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une précision de monsieur FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

« Délégué consulaire » désigne un élu après les conseillers des Français de l'étranger pour exercer la seule fonction de grand électeur, les autres l'étant également.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription des États-Unis d'Amérique

Le fait que la dénomination de conseiller consulaire a disparu pose un souci. Pourquoi maintenir, dans ce cas, celle de délégué consulaire ? Cela n'a pas de sens !

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Très bien. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ?

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription d’Afrique centrale, australe et orientale

Confucius avait déclaré : « *Si je gouvernais, je restaurerais le sens des mots* » !

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l’Assemblée des Français de l’étranger

Très bien. En l’absence d’autres interventions, passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, par 20 voix pour, 8 voix contre et 16 abstentions.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d’Amérique latine et Caraïbes

Jean-Philippe GRANGE et Bruno PLUDERMACHER vont vous présenter un bloc de quatre résolutions liées les unes aux autres.

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu de la circonscription d’Asie et Océanie

Je vais vous présenter l’ensemble de ces quatre résolutions. Une part importante de nos travaux s’est concentrée sur les nouvelles compétences de l’AFE et ses mandats particuliers. Le consensus n’a pas été atteint sur certaines formes poussées d’évolution institutionnelle de notre assemblée. Toutes les propositions suggérant de nouvelles dépenses ont également été écartées. Les membres du groupe de travail sont parvenus à plusieurs points de convergence notable, à l’issue de nombreux échanges et après plusieurs mois.

L’étude croisée des politiques publiques actuelles concernant les Français de l’étranger et des retours de terrain issus de la pratique des mandats des conseillers des Français de l’étranger nous a incités à dépasser la forme institutionnelle actuelle de l’AFE dans nos réflexions. Une série de consensus a vu le jour, visant à rendre notre assemblée plus délibérative et dotée, conjointement avec l’administration, d’un pouvoir décisionnel sur une série de sujets, afin de mieux répondre aux besoins de nos compatriotes.

Ces propositions consensuelles ont un axe commun : la refonte des systèmes de délibération de certaines instances. Elles visent notamment à donner un pouvoir de décision à l’AFE sur l’attribution de certaines enveloppes budgétaires ; à mettre les élus au cœur des délibérations dans certaines instances ; à rapatrier certaines compétences vers notre assemblée ; à élargir la représentation de l’AFE dans des organismes intéressant les Français de l’étranger et à proposer d’évaluer dans quelle mesure l’AFE pourrait s’insérer, par ses capacités délibératives et représentatives, dans un dispositif mieux adapté aux demandes et aux défis actuels sur quelques sujets importants.

Ces résolutions ont pour objet l’évolution souhaitée du soutien au tissu associatif des Français de l’étranger (STAFE), du dispositif français langue maternelle (FLAM), de la commission nationale des bourses scolaires, enfin de la protection sociale des Français de l’étranger. Elles ont toutes été votées à l’unanimité par le groupe de travail.

La résolution 10 s’intitule *Refonte du système de délibération de la commission de l’attribution des subventions STAFE*. Le groupe de travail propose de demander qu’en cas de rejet par la commission d’attribution d’un dossier qui avait été déposé par un conseil consulaire, la commission doit motiver sa décision par écrit et la transmettre au poste pour qu’il l’adresse, au nom de la commission, à l’association et au conseil consulaire concernés,

Que la composition de la commission soit modifiée afin d’assurer aux membres élus la majorité des sièges délibératifs au sein de la commission.

Cette résolution a été adoptée à l’unanimité en groupe de travail.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l’Assemblée des Français de l’étranger

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Gaëlle.

Madame Gaëlle LECOMTE, conseillère élue de la circonscription de la péninsule Ibérique

J’aurais une remarque sur le *wording* : par mesure de clarté, il faut écrire « commission nationale » à la place de « commission d’attribution ».

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu de la circonscription d’Asie et Océanie

Tout à fait. Retenons la commission nationale d’attribution.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l’Assemblée des Français de l’étranger

C’est noté. D’autres interventions sont-elles souhaitées ? Ellen.

Madame Ellen BOUVERET, conseillère dans la circonscription d'Allemagne (Munich, Stuttgart)

La commission nationale n'est pas consultative.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Elle reste consultative.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

C'est son nom, nous n'allons pas le changer !

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 2 voix contre.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je passe la parole à Bruno pour la résolution suivante.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

La résolution 11 porte sur la *Refonte du système de délibération du dispositif français langue maternelle (FLAM)*. La demande : qu'une étude soient menée par le gouvernement afin d'évaluer dans quelle mesure les études de l'AFE peuvent s'insérer dans la commission chargée d'examiner les dossiers FLAM, afin que par leur intermédiaire, l'AFE soit consultée sur les projets de fonctionnement et le maintien de ces programmes, et la création de nouveaux mandats particuliers.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. En l'absence de questions, passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 3 voix contre.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je repasse la parole à Philippe.

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

La résolution 12 s'intitule *Refonte du système de délibération de la commission nationale des bourses*. Le groupe de travail propose de demander :

Qu'au plus tard dans la semaine précédant la commission, l'administration rende public le montant global de l'ensemble des allocations demandées par les conseils consulaires, de sorte que la commission concernée, dûment informée du montant de l'enveloppe allouée à l'exercice, puisse délibérer en toute connaissance des contraintes budgétaires,

Qu'en cas de rejet par la commission d'attribution d'un dossier qui a été adopté par le conseil consulaire, la commission doive motiver sa décision par écrit et la transmettre au poste pour qu'il l'adresse, au nom de la commission, au conseil consulaire concerné,

Qu'une étude soit menée par le gouvernement afin d'évaluer dans quelle mesure l'AFE peut s'insérer, par ses capacités délibératives et représentatives, dans un dispositif mieux adapté aux demandes et aux défis actuels, en évaluant la possibilité d'augmenter la part des élus issus de l'assemblée des Français de l'étranger siégeant à la commission nationale des bourses.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. En l'absence de questions, passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 2 voix contre.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Jean-Philippe GRANGE, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je repasse la parole à Bruno.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci. La résolution 13 s'intitule *Refonte du système de délibération de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger*.

Qu'au plus tard dans la semaine précédant la commission chargée d'examiner les dossiers, l'administration rende public le montant global de l'ensemble des subventions demandées, de sorte que la commission concernée, dûment informée du montant de l'enveloppe allouée à l'exercice, puisse délibérer en toute connaissance des contraintes budgétaires,

Qu'en cas de rejet par la commission d'un dossier qui a été adopté par le conseil consulaire, la commission doive motiver sa décision par écrit et la transmettre au poste pour qu'il l'adresse, au nom de la commission, au conseil consulaire concerné,

Qu'une étude soit menée par le gouvernement afin d'évaluer dans quelle mesure l'AFE peut s'insérer, par ses capacités délibératives et représentatives, dans un dispositif mieux adapté aux demandes et aux défis actuels, en évaluant la possibilité de porter de 3 à 7 le nombre des élus issus de l'AFE.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci. Souhaitez-vous intervenir ? Monsieur Denis GLOCK.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Je crains que la formulation « le plus tard dans la semaine » soit interprétée comme « la semaine ». Ce n'est pas assez. Nous devons avoir plus de temps pour travailler, si possible quinze jours avant. Nous l'avons déjà demandé en commission des affaires sociales.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Veuillez s'il vous plaît annoncer la formulation exacte que vous proposez, non l'idée générale.

Monsieur Denis GLOCK, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Deux semaines avant.

Monsieur Bruno PLUDERMACHER, conseiller élu de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je suis plutôt favorable à cette rectification : « *Au plus tard quinze jours avant la réunion de la commission* », si aucun membre du groupe de travail ne s'y oppose et c'est le cas.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 2 voix contre.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Merci beaucoup. La lecture de la dernière résolution est confiée à madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Merci Monsieur le Président. En déclaration liminaire, je rejoins absolument le propos de mon collègue Richard ORTOLI. La question essentielle de la représentation des Français de l'étranger, à savoir si nous devons être élus à un étage d'élection ou à deux, n'a pas été abordée. Nous n'avons pas obtenu de consensus sur ce point. Un jour, bientôt je l'espère, nous ne pourrions plus en faire l'économie.

La résolution 14 a pour objet la *Création de nouveaux mandats particuliers*. Je vous épargne les différentes lois auxquelles elle fait référence.

Considérant que d'autres organismes en lien avec les Français de l'étranger concourant à la puissance et au rayonnement de la France à l'étranger nécessiteraient de bénéficier de l'expertise des Français de l'étranger au sein de leurs instances décisionnelles,

Demande qu'un membre de l'AFE soit intégré au conseil d'administration de Business France,

Qu'un autre soit intégré au conseil d'administration de Campus France,

Qu'un membre de l'AFE soit intégré au Conseil d'administration de l'institut français.

Ces dispositions me paraissent avoir tout leur sens, en complément aux mandats particuliers déjà détenus par l'AFE.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

En l'absence de questions ou interventions, passons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La résolution est adoptée à la majorité, moins 2 voix contre.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je tiens à vous remercier. Nous venons d'achever un calvaire collectif ! Je vous remercie pour votre patience.

Je remercie et félicite pour son travail le groupe de travail. Je passe la main à notre chère présidente, mais Thierry souhaite intervenir.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Je m'associe aux remarques à propos du groupe de travail. Mon groupe regrette l'abandon du mandat originel qui, en décembre 2021, portait sur la réforme de la représentation non parlementaire des élus. Quelques ajustements subsistent de ce travail sur la réforme. Nous sommes assez déçus, bien que nous ayons décidé d'être solidaires.

Monsieur Jean-François DELUCHEY, conseiller élu de la circonscription d'Amérique latine et Caraïbes

Mon groupe n'était pas en faveur d'un rapport uniquement fondé sur les consensus. Si votre groupe notamment l'avait permis, nous aurions inclus les dissensus et les propositions alternatives dans le rapport. Vous auriez alors pris connaissance d'une véritable proposition de réforme de l'AFE, de la part du groupe Écologie & Solidarité. Toutefois, en qualité de président, il me revenait de respecter la majorité des membres du groupe.

Nous avons le rapport que cette assemblée mérite.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Un grand merci au groupe de travail.

Madame Hélène DEGRYSE reprend la présidence de l'assemblée.

Le choix est laissé aux élus de prendre une pause ou de continuer. Les élus décident de poursuivre.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU BUREAU DE L'AFE

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je remercie celles et ceux encore présents. Avec un quart d'heure d'avance, nous allons vous présenter le nouveau bureau de l'AFE. Comme vous le savez, nous sommes à mi-mandat, aussi nous avons évoqué en bureau élargi la nécessité de mettre à jour le bureau. Cette décision revenant aux différents groupes, en voici la nouvelle composition :

- pour le groupe Écologie & Solidarité, aucun changement, sont désignés Cécilia GONDARD, Frédéric CHAUVEAU, puis les suppléants Ellen BOUVERET et Denis GLOCK ;
- pour le groupe Indépendants, démocrates et progressistes, Franck BARTHELEMY et Loïc LE GLAND ;
- Pour le groupe Union des Républicains, des Centres et des Indépendants, Daphna POZNANSKI-BENHAMOU et Gérard SIGNORET ;
- Pour le groupe Solidaires et Indépendants, Warda SOUIHI et Martin BIURRUN ;
- Pour le groupe Les Indépendants, Thierry CONSIGNY et Laurence HELAILI-CHAPUIS.

Applaudissements dans la salle après chaque annonce de membres désignés par groupe.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

J'en profite pour remercier sincèrement tous les membres du bureau. Nous travaillons toujours de manière harmonieuse et constructive, que ce soit en session ou hors session. Nous nous réjouissons de poursuivre avec la même équipe.

PRÉSENTATION DES SUJETS À INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR DE LA 40^E SESSION DE L'AFE ET CLÔTURE DE LA 39^E SESSION

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous avons évoqué ce matin en bureau élargi les sujets à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session AFE qui, comme vous l'avez bien noté, aura lieu la semaine du 18 mars, comme annoncé dès le mois de mai dernier.

Parmi les sujets figure celui évoqué par la directrice de la DFAE : la possibilité d'organiser une séquence autour de l'état civil. Nous étudierons en bureau comment la construire.

Plusieurs demandes de table ronde ont par ailleurs été formulées, à propos desquelles les différentes commissions doivent s'accorder afin d'assurer un certain équilibre entre elles.

Nous avons évoqué la volonté de célébrer le double anniversaire de notre quarantième session et des vingt ans de l'AFE, auquel convier le Président de la République. Nous travaillerons, en bureau, à formuler une invitation.

Nous sommes ouverts à d'autres sujets. Souhaitez-vous intervenir ? Laurent.

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription d'Asie centrale et Moyen-Orient

Je souhaite rappeler que le bureau a en outre voté la réaffirmation par tous les présidents de groupe du principe suivant : chaque groupe dispose d'une présidence et d'une vice-présidence.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous pouvons le répéter, cette mention figurera ainsi plusieurs fois dans le verbatim.

Je propose de répéter le relevé de décision annoncé ce matin :

« Le bureau élargi a proposé au bureau de faire un rappel en plénière à son attachement au principe de proportionnalité de la représentation des groupes pour le choix des présidents de commission. Le bureau appelle tous les conseillers à la responsabilité individuelle.

Chaque commission envoie dix lignes sur ses travaux de la 39^e session avant la fin de la semaine prochaine. Chaque groupe et chaque commission envoie la liste à jour de ses membres. Les présidents de commission doivent informer le BUREX des résolutions qui peuvent avoir un impact sur l'organisation des sessions.

Les tables rondes doivent être organisées par les commissions de manière alternée. »

Souhaitez-vous inscrire d'autres sujets à l'ordre du jour de la prochaine session ? Monsieur CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription d'Asie et Océanie

Je voudrais proposer la mise à disposition de Carambar à volonté à la buvette !

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

D'autres contributions amusantes ? Avions-nous d'autres sujets à évoquer, Diane ?

Madame Diane ROESER répond à madame Hélène DEGRYSE, mais ses propos sont inaudibles.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Très bien, je vous remercie, Diane. Gaëlle LECOMTE nous avait saisis pour faire intervenir la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Nous nous sommes accordés, en bureau, sur le fait d'organiser une séquence en plénière.

Il a également été rappelé d'essayer de se montrer proactifs et de préparer les grandes thématiques avant la fin de l'année, par mesure d'anticipation, notamment concernant les souhaits de tables rondes.

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Concernant la préparation de la quarantième session et d'une manière plus générale, comme évoqué en bureau ce matin, si de nouvelles délocalisations dans d'autres lieux de cette assemblée sont souhaitées, il est important que le secrétariat général en soit informé très rapidement. Je fais notamment référence à la résolution adoptée en plénière, à l'initiative de la commission sur l'enseignement. Il convient par ailleurs de bien anticiper les sujets et d'établir une programmation de long terme sur les thématiques de plénière (tables rondes, séquences d'ordre général et questions de formation), afin que nous puissions anticiper l'organisation des sessions.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Il m'est aussi rappelé de ne jamais omettre l'adresse standard de courrier électronique du secrétariat général parmi les destinataires des communications émanant des présidents de commission, dans un objectif de fluidification des échanges.

Monsieur FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription d'Afrique centrale, australe et orientale

Je vous remercie, madame la secrétaire générale, d'avoir rappelé la proposition de notre commission, qui comporte trois aspects. Je souhaiterais revenir sur deux d'entre eux.

Pour ce qui est de favoriser la participation des conseillers des Français de l'étranger, parmi lesquels les conseillers de l'AFE, à la semaine de la francophonie dans leur pays de résidence, s'il n'est pas possible de décaler les dates de la session du mois de mars prochain, essayons au moins de sacraliser la semaine de la francophonie dans nos pays de résidence les années suivantes, en évitant d'organiser la semaine de l'AFE au même moment.

Quant à notre proposition d'organiser un travail commun à l'ensemble de notre assemblée et à toutes les commissions, je tiens à souligner que le sujet de la valorisation du potentiel de l'intelligence artificielle est éminemment transversal, en ce qu'il concerne l'enseignement, la sécurité, les affaires sociales, les lois, le commerce extérieur, etc. D'où notre proposition de formation préalable sur ce sujet.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

C'est bien noté. Je peux confirmer que la date de la prochaine session ne changera pas.
Baptiste.

Monsieur Baptiste HEINTZ, conseiller élu de la circonscription d'Afrique occidentale

Florian BOHEME s'étant absenté, je m'exprime au nom du président de la commission des affaires sociales. Les présidents de commission doivent certes s'accorder sur les tables rondes. Je tiens à vous signaler dès maintenant que notre commission aura probablement une sollicitation relative aux assises de la protection sociale.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Thierry MASSON.

Monsieur Thierry MASSON, conseiller élu de la circonscription du Bénélux

Après discussions au sein de notre groupe, les sujets qu'il nous importe d'aborder lors de la quarantième session sont les suivants :

- la concrétisation du passe culture — nous avons constaté quelques avancées sur le passe éducation langue française, aussi nous souhaitons avancer sur le passe culture ;
- le retour en France et la participation des jeunes de l'étranger au service national universel ;
- la reconnaissance de l'affiliation parentale des enfants nés de GPA.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Avez-vous d'autres demandes ?

Voici le moment de clôturer cette 39^e session qui a été assez admirable, je pense. Beaucoup prévoient un chaos, je n'y vois que de l'harmonie.

Applaudissements dans la salle.

Je pense que nous pouvons collectivement nous en féliciter. Cette semaine s'est bien passée, alors que plusieurs défis nous attendaient : je pense sincèrement que la journée d'ouverture au CESE marquera les esprits et j'ai déjà reçu plusieurs demandes afin de réitérer l'expérience. Le secrétariat général a brillamment relevé ce défi logistique et organisationnel.

J'ai souligné qu'à mi-mandat, cette session était celle des résultats. Nous y avons beaucoup évoqué ce que nous voulions, les aspects pratiques et beaucoup de réponses et de résultats ont été obtenus. La directrice a également annoncé sa volonté d'obtenir un ETP à temps plein pour notre secrétariat général, une demande que nous formulons depuis le début. Nous pouvons nous en féliciter et remercier celles et ceux qui ont fait en sorte que cela soit possible.

Applaudissements dans la salle.

L'un de nos objectifs est de créer des synergies, comme avec le CESE. Nous en créerons d'autres. Nous obtenons des réponses aux travaux des commissions et à nos questions orales, cela expliquant la fluidité de cette séquence. Nous nous orientons vers une AFE augmentée ! C'est une très bonne nouvelle.

Passons maintenant à la séquence des remerciements. Je remercie le secrétariat général, Diane en tout premier lieu, tout en ayant un mot particulier pour Olivier-Antoine qui a égayé ma semaine.

Applaudissements dans la salle.

Je remercie Nurhava et Rouba pour leur présence bienveillante qui m'a fait du bien.

Applaudissements dans la salle.

J'ignore combien de pas vous avez effectués au cours de cette semaine, il vous arrivait même de courir ! Je vous remercie de votre engagement. Je remercie également l'équipe technique : la régie, les serveurs, la sécurité, les hôtesse et Catherine, toujours fidèle au poste. Merci beaucoup.

Applaudissements dans la salle.

J'adresse un message aux absents auxquels nous pensons beaucoup, en premier lieu à Alexandre : il était parmi nous par la pensée et nous espérons qu'il sera présent dès la prochaine session. Nous échangerons avec lui très prochainement.

Un énorme merci à Ramzi, pour bien des raisons.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Ramzi SFEIR, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je te remercie aussi, Hélène, ainsi que nos collègues pour leur patience. Je reconnais que je ne m'attendais pas à l'article 15 du règlement intérieur !

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Tu as traversé cet écueil avec sourire et passion, il m'est précieux de t'avoir à mes côtés. Nous avons tous deux tenu la barre, alors que cette semaine n'était pas évidente pour toi, j'en ai conscience. Merci beaucoup.

Je tiens aussi à adresser une pensée à Michèle. Elle nous manque. Je sais qu'elle a regardé le discours et lu le mot que je lui avais adressé. Envoyons-lui tous de l'énergie ! Elle reviendra.

Pour terminer sur de bonnes nouvelles, je vous informe qu'Élise est enceinte, je pense que c'est le premier « bébé AFE ».

Audrey.

Madame Audrey LECLERC, conseillère élue de la circonscription d'Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Je souhaite vous remercier d'avoir réservé un espace aux jeunes enfants, lors de cette session, s'agissant d'un sujet dont nous avons discuté.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Cette mesure montre que l'AFE évolue, qu'elle vit avec son temps.

Diane, souhaitez-vous adresser un message ?

Madame Diane ROESER, secrétaire générale de l'Assemblée des Français de l'étranger

Je souhaite, évidemment, adresser mes remerciements à mes collaborateurs : Olivier est pleinement adopté par l'ensemble des élus, je l'en félicite. Il est important que l'équipe du secrétariat général de l'AFE se mette entièrement à votre disposition et Olivier, qui a pris ses fonctions à bras le corps, a été d'un grand soutien.

Je remercie aussi, bien sûr, au sein de l'équipe, Nurhava et Rouba que nous ne reverrons pas, malheureusement, à la prochaine session, puisque nous accueillerons à nouveau Cassandre. Vous avez fait un travail remarquable, mesdames, formant un excellent binôme, même un trinôme avec Olivier. Veuillez à nouveau applaudir, s'il vous plaît, toute l'équipe du secrétariat général.

Applaudissements dans la salle.

Je ne procéderai pas à mes points logistiques habituels. Je prends bonne note d'une demande de Carambar ; nous examinerons la possibilité de mettre d'autres confiseries à la disposition des élus.

J'entends surtout adresser mes remerciements à l'ensemble des élus, d'une part pour la qualité des échanges avec l'administration ; d'autre part, parce que chacune des commissions m'a réservé un accueil très chaleureux. Votre partage des remontées de terrain, vos avis, vos appréciations sont très enrichissants. L'Assemblée et l'administration doivent poursuivre leurs échanges en ce sens.

J'adresse évidemment mes remerciements à Ramzi et à vous, Hélène. Je crois qu'il faut remercier grandement Hélène pour tout ce qu'elle a fait, car elle porte cette Assemblée et elle vous porte tous d'une manière remarquable et admirable pendant les sessions et en intersession auprès du gouvernement, auprès de l'administration. Je voudrais que l'on applaudisse notre présidente.

Applaudissements dans la salle.

J'aurai le plaisir de vous retrouver à la 40^e session. J'aurai enfin un mot pour celles et ceux qui n'ont pas été présents, notamment pour des raisons de santé. Je leur souhaite un prompt rétablissement, tout comme je souhaite le meilleur retour qui puisse être à ceux qui retournent dans des pays en crise. Je souhaite enfin une très belle aventure à Élise pour l'arrivée de la plus merveilleuse expérience.

Merci à tous et à très bientôt.

Applaudissements dans la salle.

Madame Hélène DEGRYSE, présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci beaucoup, Diane. Il n'y a rien à ajouter.

Un dernier mot : Vive la France, vive la France à l'étranger et vive les Français de l'étranger !

La séance est levée à 18 h 08.